This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

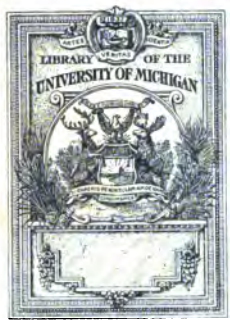

FROM THE LIBRARY OF
Professor Karl Heinrich Rau
OF THE UNIVERSITY OF HEIDELBERG
PRESENTED TO THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
BY
Mr. Philo Parsons
OF DETROIT
1871

HC
271
.A6

ANNALES
DE
STATISTIQUE.

5.144 2.1.

ANNALES DE STATISTIQUE,

PARSONS LIBRARY University of MICHIGAN

OUVRAGE spécialement destiné à présenter le tableau réel de la France, sous le rapport de l'étendue et de la division du territoire; de la population; des productions des trois règnes de la nature; de l'état de la littérature, des sciences et des arts; de l'industrie; du commerce et de ses moyens; de la navigation marchande; des revenus de l'Etat; des forces de terre et de mer, etc.

PAR L.-J.-P. BALLOIS,

Défenseur-officieux, Membre de l'Académie de Législation, de la Société Philotechnique et de la Société Galvanique de Paris.

« Des faits constatés, voilà, proprement, » les seuls principes des sciences ».
(CONDILLAC, *Traité des Syst.*)

TOME QUATRIÈME.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE VALADE,
RUE COQUILLÈRE, N°. 404.

AN XI. (1802).

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES

DANS LE TOME IV

Des Annales de Statistique.

(NIVOSE, PLUVIOSE et VENTOSE, an XI).

STATISTIQUE.

DESCRIPTION DE LA FRANCE.

BASSIN DE LA GARONNE. pages

Description abrégée du département de l'Ariège 5

Essai de Statistique du département de la Corrèze 162

Notice historique sur la ville chef-lieu de département 211

BASSIN DE LA MEUSE.

Statistique de l'arrondissement de Saint-Hubert (*Département de* Sambre-et-Meuse) . . 218

BASSIN DU RHIN.

Aperçu des mines de houille exploitées, de leurs produits, et des moyens de circulation de ces produits 236

pages

BASSIN DU RHÔNE.

Statistique du département des Bouches-du-Rhône 331

MÉTÉOROLOGIE-STATISTIQUE.

Sur les observations et le but de toute météorologie-statistique, par le cit. Lamarck . . 129

3e. *Tableau d'observations comparées sur la marche du baromètre en différens lieux, par le* même 144

MÉLANGES.

CORRESPONDANCE.

Département de la Seine. — *Réclamation du cit.* Gilbert Gonin, *contre une assertion contenue dans la description du département du* Rhône, *relativement à un objet de teinture dont il est l'inventeur* 146

Département de Lot-et-Garonne. — *Observations du cit.* Delsoert, *sur la question de savoir s'il convient d'établir des manufactures pour fabriquer les vêtemens du peuple dans les départemens du* Puy-de-Dôme *et du* Cantal. — *Réponse aux réflexions du cit.* Boucher-Sauveur, *sur la disproportion entre le prix du travail et celui de la subsistance* . . 148

Département d'Eure-et-Loir. — *Sur la mécanique du cit.* Barneville, *pour la filature du coton* 157

pages

Note du Rédacteur 307

Lettre du chevalier Sinclair, *membre du parlement de la Grande-Bretagne, sur l'agriculture, les finances, la statistique et la longévité* 499

STATISTIQUE ÉTRANGÈRE.

Statistique de la Batavie (premier extrait). . 256

Russie 307

ANNONCES CONCERNANT LES SCIENCES, LES ARTS ET LA LITTÉRATURE.

Société de Statistique . . . . . 315 et 508

Société d'encouragement pour l'industrie nationale 512

Galvanisme 513

OUVRAGES NOUVEAUX.

Bibliothèque commerciale, par J. Peuchet... 319

Essai sur le scorbut qui a régné à Alexandrie, en Egypte, pendant le blocus de cette place, en l'an 11, *par* Humbert Millioz... 321

Délassemens de l'Homme du monde, ou mélanges d'histoire naturelle et de littérature, par une société de gens de lettres 518

Avis aux Souscripteurs 321

pages

Liste alphabétique des Souscripteurs (lettres A et B) 323

Fin de la Table du tome quatrième.

ERRATA *de la Table du troisième volume.*

Page 2, après la dix-huitième ligne, article omis : 2°. *Tableau d'observations comparées sur la marche du baromètre en différens lieux, par le cit.* Lamarck, *page* 312.

ANNALES
DE
STATISTIQUE.

STATISTIQUE.
DESCRIPTION DE LA FRANCE.

BASSIN DE LA GARONNE.

DESCRIPTION ABRÉGÉE DU DÉPARTEMENT DE L'ARRIÈGE,

PAR le Cit. MERCADIER,

Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, Membre du Jury Central d'Instruction publique, de la Société d'Agriculture du même Département, et du Lycée de Toulouse.

LE département de l'Arriège, dont Foix est le chef-lieu, comprend l'ancien pays de Foix, presque tout l'ancien Couserans, qui dépendait

Ancien territoire du département.

de la Gascogne, et quelques portions du ci-devant Languedoc, savoir : la moitié environ du diocèse de Mirepoix, une parcelle du diocèse de Rieux et quelques parties détachées de ce dernier diocèse et de celui de Comminges, qui étaient enclavées dans le Couserans.

Ses limites. Il est borné au sud par l'Andorre et par l'Espagne, à l'ouest et au nord par le département de la Haute-Garonne, et à l'est par celui de l'Aude et par celui des Pyrénées-Orientales, le seul de toute la République qui soit plus avancé vers le midi. Ses limites sont si tortueuses, principalement du côté du nord, qu'il paraîtrait fort convenable de les redresser, et c'est ce qui serait très-praticable ; car on pourrait les arrondir sans changer sensiblement leur étendue, en les plaçant d'un côté sur des chaînes de montagnes non interrompues, et de l'autre sur des rivières considérables.

De l'Andorre. L'Andorre, où la langue vulgaire est le catalan, est un pays neutre, situé sur le penchant méridional de la chaîne des Pyrénées qui nous sert de limites. Cependant la plupart des géographes l'ont comprise dans le pays de

Foix, et en effet, elle ne lui était pas tout-à-fait étrangère, ainsi qu'on le verra ci-après.

Cette contrée, dont l'étendue n'est qu'à très-peu près la neuvième partie de celle qu'a le département, forme une petite République, comprenant les six communautés de Canillo, d'Encamp, d'Ordino, de la Massane, d'Andorre-la-Vieille et de St.-Julien, et un grand nombre de villages ou de hameaux tous dépendans de l'évêché d'Urgel, quant à la juridiction spirituelle. Le village d'Andorre-la-Vieille, d'où la vallée tire son nom, est le chef-lieu, et vraisemblablement c'est un des plus anciens. C'est-là que s'assemble le conseil-général de la vallée, composé de vingt-quatre membres à vie, dont quatre de chaque communauté. Lorsqu'il vient à en manquer un par mort ou autrement, le conseil lui nomme un successeur parmi les habitans de sa communauté qui ont été fonctionnaires publics. Ce conseil-général a deux syndics, qu'il nomme lui-même, qui convoquent les assemblées et qui gèrent les affaires publiques. Son administration.

Avant la révolution française, le tribunal criminel était composé de deux juges appelés Viguiers, nommés l'un par le roi de France, Ses tribunaux.

l'autre par l'évêque d'Urgel, et auxquels étaient joints six habitans de la vallée, nommés par le conseil-général, pour juger ensemble en premier et dernier ressort les affaires criminelles. Ce tribunal était appelé *las cortes*. Chaque Viguier nommait un Bayle sur une liste de six habitans qui lui était donnée par le conseil-général. Chaque Bayle jugeait les affaires civiles en premier ressort, et l'on pouvait s'adresser indifféremment à l'un ou à l'autre. Ces affaires étaient portées par appel devant un juge à vie, nommé alternativement par le roi de France et par l'évêque d'Urgel, et qui jugeait en second ressort.

Ces mêmes affaires pouvaient encore être portées devant un troisième tribunal, pour être jugées en dernier ressort. C'était au grand conseil du roi de France, ou à quelque conseil de l'évêque d'Urgel, suivant que c'était ce roi ou cet évêque qui avait nommé le juge qui les avait jugées en second ressort.

Ses lois. Ce pays avait des lois particulières, notamment pour les successions. Les aînés emportaient presque tout, et il ne restait que très-peu de chose aux cadets.

Sa police. La police était exercée par deux Consuls

dans chaque communauté, qui étaient nommés par le conseil-général et changés tous les deux ans.

Le pays d'Andorre est extrêmement montagneux, et la plupart de ses montagnes sont couvertes de forêts de pins. Il est d'ailleurs peu fertile et hérissé de rochers. Il est arrosé par plusieurs rivières qui y prennent leurs sources, et dont l'Embalire, qui est la principale, reçoit toutes les autres, et entre ensuite en Espagne, où elle va se jeter dans la Sègre. On y trouve une minière de fer, située à Ransol, communauté de Canillo, et quatre forges placées à Encamp, aux Caldes, à Ordino, et dans le territoire de la même communauté, au hameau de Serra. On tire la mine pour ces forges de la minière de Ransol, de celle de la Serrère, placée au pied du pic du même nom dans notre département, au-delà d'une des sources de la rivière d'Aston, commune des Cabannes, et enfin de celle de la montagne de Puy-Maurin dans la vallée de Carol, département des Pyrénées-Orientales. Le hameau des Caldes est encore remarquable par des eaux thermales qui y naissent en abondance. Son sol.

Les habitans de l'Andorre n'ont presque pas

de terres labourables, mais beaucoup de bétail et de prairies ou de paturages. C'est en général un petit peuple pasteur. Il payait quatre cent quatre-vingt fr. par an à l'évêque d'Urgel, et le double au pays de Foix. Il avait le droit de tirer tous les ans de ce dernier pays, dix-huit cents charges de seigle, pesant vingt-un mille six cents myriagrammes, et une certaine quantité de bestiaux de toute espèce; comme aussi d'y porter et d'en extraire, sans payer aucun droit, toutes les marchandises non-prohibées, de même que les mines.

Ses redevances.

Il envoyait tous les ans, le dimanche avant la St.-Jean, trois membres du conseil-général en députation au village de Siguer en France, où ils prêtaient entre les mains de la municipalité, le serment d'être fidèles au roi de France. Ils promettaient aussi de ne rien entreprendre contre les intérêts de la communauté, de l'avertir en cas de guerre, et de faire héberger pour leur argent dans la vallée d'Andorre, les habitans du village qui seraient dans le cas d'y voyager. Trois de ces habitans, indiqués par le maire, faisaient aux députés un serment qui renfermait de semblables promesses, et ensuite ils jouaient ensemble une

Ses usages envers quelques villages français.

partie de quilles, et ceux qui la perdaient payaient un cuivre, ou quinze littres de vin, qu'on buvait sur la place publique. On remarque que les Andorrans n'ont jamais gagné la partie. On leur donnait un repas le soir de leur arrivée, et deux le lendemain. Les mêmes cérémonies avaient lieu dans le village de Miglos; mais ce qui paraîtra plus singulier, les habitans des villages espagnols, d'Alins, d'Arreu et de Tor, envoyaient, à-peu-près aux mêmes époques, des députés au village de Vicdessos, où ils faisaient un pareil serment, et où ils étaient reçus à-peu-près de la même manière, avec cette différence qu'on ne jouait pas aux quilles, qu'on ne donnait qu'un souper que les espagnols payaient pour treize personnes, et qui se faisait à l'auberge; que les députés et les officiers municipaux faisaient ensuite le tour du village en dansant, qu'ils revenaient à l'auberge faire une collation, quoique après souper; qu'on continuait encore les danses pendant quelque tems, et qu'enfin chacun se retirait. Ces usages et d'autres semblables, sur lesquels nous ne nous arrêterons pas, sont bien faits pour rappeler la simplicité des anciens tems.

Ses ressources publiques.

Les Andorrans ne payaient point d'impositions : ils affermaient les montagnes pour la dépaissance du bétail, et le produit des fermes leur suffisait pour payer toutes leurs charges.

Sa sujétion à l'Intendant de Perpignan.

Au surplus, leur justice, leur police et leurs finances étaient, pour le maintien du bon ordre, sous la surveillance de l'intendant ou commissaire départi de Perpignan.

Son état actuel.

Ils se gouvernent aujourd'hui comme autrefois ; mais par un effet de la révolution, ils sont devenus indépendans de nous ; et dès 1790 l'administration départementale refusa de recevoir leur contribution de neufs cents soixante francs, qu'elle regarda comme un droit féodal, et ne leur accorda plus la faculté de venir chercher des grains dans le département. La France ne leur donne ni Viguier, ni Juge civil ; leurs affaires publiques ne sont plus surveillées par aucun de ses magistrats ; leurs différens particuliers ne sont plus portés par appel à aucun de ses tribunaux, et ils n'envoyent plus de députés à Miglos ni à Siguer.

Origine de ses usages.

L'Andorre était autrefois une dépendance de la vicomté de Castelbon, ou du pays d'Urgelet, qui faisait partie du diocèse d'Ur-

gel (1). L'évêque de ce diocèse et le comte de Foix la possédaient par indivis, et ses usages tirent en partie leur origine de la décision donnée le 8 septembre 1278 par six arbitres, qui termina les différens qu'avait Roger-Bernard, IXe comte de Foix, avec Pierre, évêque d'Urgel. La sentence arbitrale fut rendue en présence de Pierre, roi d'Aragon, qui en garantit l'exécution. Il en résultait que l'évêque et le comte pourraient retirer tous les ans, à l'alternative, une taille de leurs sujets habitans de l'Andorre, laquelle fut illimitée pour le comte, et réduite pour l'évêque à une somme qu'il ne pouvait dépasser, et qui fut fixée à quatre mille sols, monnaie du comté de Mergueil; que l'évêque aurait le quart, et le comte les trois quarts des émolumens de la justice qui serait rendue en commun par les Viguiers de l'un et de l'autre; que les jugemens de ces Viguiers pourraient être portés devant un juge d'appel qui serait nommé par l'évêque et le comte, et qui jugerait en dernier ressort; et enfin que les possessions du comte dans la

(1) Voyez l'histoire générale du Languedoc, par Dom Vaissette, tom. 4, pag. 28.

vallée d'Andorre, seraient un fief d'honneur qui ne l'assujetirait qu'à l'hommage envers l'évêque. Le comte et l'évêque, depuis cette époque, jouirent de l'Andorre, suivant le précédent accord, jusqu'à ce que le comté de Foix fut réuni à la couronne de France par Henri IV, avec ses droits sur cette vallée.

Ses limites. L'arrondissement de l'Andorre forme une sorte de bassin. Ses limites ne suivent que des pics élevés ou des crêtes de montagnes, excepté en deux endroits peu considérables, l'un au midi vers l'Espagne, au passage de la rivière d'Embalire, qui en est, pour ainsi dire, l'unique porte; l'autre au levant, du côté de la commune de l'Espitalet, où elle se jette dans la source de l'Ariège, pour se confondre avec cette rivière, sur une longueur de plus de six mille mètres, et rebrousser ensuite brusquement, en prenant une partie de sa rive gauche, jusqu'à ce qu'elles arrivent au pic de Porteil, pour ne plus quitter les plus hauts sommets des montagnes.

Décision sur celles qui la séparent de la commune de Merens. Cette partie de la rive gauche de l'Ariège, qui est appelée la Soulane, forme une pointe à l'aspect du midi, couverte d'excellens pâturages. Elle est si à portée de la commune de

Merens, qu'elle a toujours tenté la cupidité des habitans de cette commune, qui ont tâché de s'en emparer par la force ; c'est ce qui a occasionné un procès qu'on a poursuivi pendant long-tems au parlement de Toulouse, et ensuite par devant des juges d'attribution nommés par le roi et pris dans le conseil souverain de Perpignan, qui la jugèrent vers l'an 1765, en faveur des communes d'Encamp et de Canillo. Néanmoins les habitans de Merens s'emparent de ce terrein par le fait, ce qui peut donner lieu à des événemens fâcheux, ou même très-sinistres. Il serait à desirer que cette licence fut reprimée.

Sous-préfecture et tribunaux du département

Le département contient trois arrondissemens pour les sous-préfectures et les tribunaux : savoir : ceux de Pamiers, de St.-Girons et de Foix. Le tribunal criminel est placé dans le chef-lieu.

Il est divisé en vingt justices de paix, dont les chefs-lieux sont le Fossat, le Mas-d'Azil, Mirepoix, Pamiers, Saverdun et Varilles, dans le premier arrondissement ; Castillon, Ste.-Croix, St.-Girons, St.-Lizier, Massat, Oust, dans le second ; Ax, les Cabanes, Foix, Labastide-de-Serou, Lavelans, Que-

rigut, Tarascon et Vicdessos ; dans le troisième.

Il renferme 337 communes après celles dont il a été déjà fait mention, son Belesta, le Carla, Laroque, Lasbordes, Leran, Lezat, Mazères, Montaud, Montgaillard, St.-Paul, Jarrat, Rimont, Sabarat, Saurat, Seix et St.-Ybars ; mais en général ces différentes communes ne sont que de petits lieux : Pamiers est la plus considérable de toutes. Les cantons ont été supprimés, et il y a lieu de penser que le nombre des communes sera considérablement diminué par les réunions qu'on en fera.

Etendue du département.

L'étendue du département n'était d'abord que de 4,655 myriares. Elle en comprend 4,717 depuis qu'on y a joint plusieurs communes situées le long du Lers, qui ont été détachées du département de l'Aude, par le décret du 2 prairial an 2. Sa moindre et sa plus grande longitude à l'occident du méridien de Paris, sont 0°22′22″ et 1°66′66″ en dégrés décimaux, ou 0°12′ et 1°30′ en anciens dégrés. Sa latitude se trouve en dégrés décimaux entre les 46°67′69″ et 48°12′4″ ou en dégrés anciens entre les 42°33′ et 43°18′50″.

On compte quatre-vingt-quatorze postes de Foix, son chef-lieu, à Paris, par la route la plus courte, qui passe par Toulouse et Limoges.

Sa population. Sa population en l'an 6 était de cent-quatre-vingt-dix-sept-mille-six-cents quinze ames, parmi lesquelles étaient quarante-deux-mille-sept-cent-quatre-vingt-neuf votans aux assemblées primaires. Cette population a diminué depuis de douze-cents-seize ames, et néanmoins on a remarqué qu'à proportion de l'étendue du territoire, elle est plus grande que dans le reste de la France.

Ses contributions. Sa contribution foncière en l'an 7 était de 626,200 francs, et sa contribution personnelle et mobiliaire, de 51,300 francs.

Sa dénomination. On a voulu lui donner le nom de la rivière qui le traverse dans sa plus grande longueur du midi au nord; mais on est tombé, à cet égard, dans une erreur qui a été occasionnée par les livres de géographie. Le vrai nom de cette rivière est l'Auriège, comme l'écrivait Olhagaray en 1608, dans l'histoire des comtes de Foix, ou l'Oriège, comme on le trouve sur la carte de Cassini. La plupart des gens du pays l'appelent l'Auriéjo, et les Espagnols

l'*Aurigera*, comme en latin, ce qui signifie portant de l'or. Sa source est dans un très-petit étang appelé l'Estagnol de l'Aurigera, au pied du pic de Framiquel, entre l'Andorre et la vallée de Carol. Après avoir parcouru environ vingt-deux kilomètres, elle reçoit à Ax une beacoup plus petite rivière qui vient de l'étang d'Embeix, situé au pied du pic de Lanoux, du ci-devant comté de Foix, qui ne passe que par la vallée très-resserrée d'Orlu, et qui n'a que dix-huit kilomètres de longueur, depuis sa source jusqu'à son embouchure. C'est à cette rivière seulement qu'appartient, d'après la carte de Cassini, le nom d'Ariège.

Les autres géographes l'ont confondu avec l'Auriège, au point que celle-ci a perdu son nom depuis la formation des départemens, et a pris celui d'Ariège, qui, par une étymologie assez naturelle, pourrait avoir une signification contraire, ou au moins bien différente. On écrit même Arriège, mais seulement hors du département; car les habitans écrivent et prononcent Ariège, comme le faisait le célèbre Marca en 1639, dans son histoire de Béarn, et comme l'a fait Expilly, dans son Dictionnaire géographique des Gaules et de la France.

Cette rivière reçoit un grand nombre d'autres cours d'eau, dont les plus considérables sont l'ancienne Ariège, l'Ode et les rivières d'Aston, de Vicdessos, de Rabat, de Saurat, de Belmont, du Larget et du Crieu; ce n'est que lorsqu'elle est entrée dans le département de la Haute-Garonne que s'y jète le Lers, qui a sa source sur la montagne de St.-Barthelemy, et qui sort du département aux environs de Chalabre, pour y rentrer bientôt après. Cette rivière reçoit, sur notre territoire, la Frau, le Thouire, Lambrone, le Coutirou et le Douctouire. Ses rivières.

Le département est encore arrosé par la Leze, l'Arize, le Volp et le Salat, qui y prennent leur source, et qui passent dans le département de la Haute-Garonne, pour se jeter dans le fleuve qui lui donne son nom. Le Salat qui est à-peu-près aussi considérable que l'Ariège, a sa source sur le penchant septentrional de la montagne des Cuns, dont le sommet est une limite entre la France et l'Espagne. Il est grossi dans le département par les rivières d'Aleth, de Betmajou, d'Erce, d'Arac, de Bau et de Lez. Le Lers qui prend sa source près de la Ferre va encore s'y jeter,

mais ce n'est que dans le département de la Haute-Garonne. Enfin, le territoire de la justice de paix de Querigut qui est comme enclavé dans le département de l'Aude, est traversé par la rivière de ce nom, sur une étendue d'environ un myriamètre. Je ne parle pas d'une infinité de ruisseaux qui se jetent dans les rivières, le plus souvent par des pentes rapides qui permettent de les détourner facilement de leur cours pour les irrigations ou pour l'établissement de plusieurs sortes d'usines, comme on le voit ordinairement dans tous les pays de montagnes.

Les rivières dont on vient de parler coulent dans un pareil nombre de vallées, qui ont la même direction.

Ses montagnes.

Les montagnes du département sont une partie de la plus grande chaîne des Pyrénées, qui le sépare de l'Espagne et du pays neutre d'Andorre. Leur direction est en général celle de l'est à l'ouest, déclinant vers le nord beaucoup plus que ne le fait en général la totalité de la chaîne. Ces montagnes forment trois lignes distinctes, et à-peu-près parallèles entr'elles, dont les deux intérieures sont appelées les *anti-Pyrénées*. La première qu'on

trouve en allant vers l'Espagne, est une longue colline, qu'on appèle Plantaurel. Elle passe à Lavilanet, à Labarre près de Foix et au Mas-d'Azil. Sa hauteur au-dessus du niveau de la mer est assez uniformément de 1,169 à 1,364 mètres (ou de 6 à 700 toises), et elle n'est interrompue que par des coupures où passent l'Ariège, le Lers, le Touire et le Douctouire.

La ligne de moyenne hauteur qui est entre la précédente et l'extrême frontière, est hérissée de pics escarpés très-remarquables. Tel est celui d'Orcizet près de Rodome; celui de Paillères qui s'élève au-dessus de la mer de 2,384 mètres (ou de 1,223 toises), et celui de Saint-Barthelemy qui est à-peu-près de la même hauteur. Cette ligne qui est aussi coupée par l'Ariège, est continuée par la chaîne qui borne au midi la vallée de Barguillère, ou coule le Larget.

Enfin la ligne la plus élevée comprend le roc blanc près de Querigut, qui a 2354,^{mt}44 (ou 1308 toises de hauteur); le Puy-Prigue élevé de 2865,^{mt}08 (ou 1470 toises) où sont la source de la rivière d'Ozlu en deça de la limite du département, et celle de Lalet au-delà de cette limite dans le département des

Pyrénées - Orientales ; le pic de Fontargente, ceux de la Serrère, de Rialp, du port de Siguer, du port d'Auzat et du port Nègres de l'Os, et la montagne de Moncalm près du port de Tabascan, dont la hauteur est de 3147,^{mt}69 (ou de 1615 toises), c'est le point le plus élevé de toute la partie orientale des Pyrénées. On remarque ensuite les sommets qui bornent le ci-devant Couserans, et particulièrement le Mont-Vallier, dont la hauteur est de 2884,^{mt}57 (ou de 1480 toises).

Règne animal.

Les poissons que portent les différens cours d'eau, sont la truite, le barbeau, le meunier, le goujon, le gardon, la tanche, l'anguille et le chabot. Il y a aussi beaucoup d'écrevisses, en certains endroits, comme dans les communes de Pamiers, de Labastide de Serou et de Villeneuve-d'Olmes.

Les quadrupèdes les plus communs qu'on trouve sur le territoire du département, sont, indépendamment des animaux domestiques, l'ours, le sanglier, le loup, le renard, le blaireau, le chevreuil, le chamois qu'on appèle izard dans le pays, la loutre, la fouine, le lièvre, le lapin, la belette, l'écureuil, les rats de diverses espèces et la chauve-souris.

Les principaux reptiles sont les lezards, les gobe-mouches, la vipère, la couleuvre, l'aspic et la salamandre.

Les oiseaux sont, l'aigle, le duc, l'épervier, le corbeau, la pie, l'oye et les canards sauvages, la bécasse, la bécassine, la perdrix grise, le lagopède, qu'on appèle perdrix blanche dans le pays, le coq de bruyère, la huppe, le pluvier, le vanneau, la tourterelle, des pigeons de plusieurs espèces, tant sauvages que domestiques, le geai, l'étourneau, le râle, la caille, le merle, l'allouette, le moineau, le chardoneret, la linotte, l'ortalan, le roitelet, l'hirondelle, le martinet, et un grand nombre d'autres oiseaux de passage. Les insectes ne présentent rien de remarquable.

Règne végétal.

Les plantes, au contraire, sont nombreuses, et il y en a qui sont particulières au pays, principalement sur les montagnes, comme on peut le voir dans la Flore des Pyrénées. Nous parlerons des arbres quand il sera question des bois.

Sciences et arts.

Ce département est la patrie du célèbre Bayle, qui naquit au Carla-le-Peuple, le 18 novembre 1647. Les hommes y sont en gé-

néral vifs et courageux, et propres aux sciences et aux arts, qu'un petit nombre de citoyens y cultivent avec succès. On y distingue le citoyen Vidal, un des meilleurs astronomes de la France. Il a fait à Mirepoix une infinité de précieuses observations qu'on a rapportées dans la *Connaissance des Tems*, particulièrement sur Mercure. Il a déterminé la marche de cette planette, et il l'a observée un plus grand nombre de fois, lui seul, que tous les autres astronomes de l'Europe ensemble, qui, suivant la remarque du célèbre Lalande, n'auront plus ainsi besoin de l'observer. Il continue toujours ses utiles travaux avec une précision étonnante et un zèle infatigable.

Imprimeries. Il y a une imprimerie à Foix et une autre à Pamiers. La première, qui est déjà considérable, s'accroît tous les jours.

Etymologie du nom du chef-lieu. Expilly, et plusieurs autres géographes rapportent que le chef-lieu du département, d'après une ancienne tradition du pays, fut bâti par les Phocéens de Marseille, d'où lui vient le nom de Phocée, et par corruption celui de Foix : ce qui n'est pas tout-à-fait invraisemblable ; car on a remarqué qu'avant la révolution, la ville de Foix avait pour armo-

rial un trident, qui semblait rapporter sa fondation à des navigateurs.

Météorologie : température.

Les plus grands froids de l'hiver se font sentir ordinairement pendant tous le mois de nivôse. Ils ne sont pas excessifs, et il est très-rare que le thermomètre de Deluc descende à 10 dégrés au-dessous du terme de la glace. Le plus grand chaud règne aussi environ un mois, et c'est en thermidor. Le thermomètre monte quelquefois au 28e. ou au 29e. dégré de dilatation. La température ordinaire de l'hiver est de 2 ou 3 dégrés au-dessus de zéro. Celle du printems et de la fin de l'autonne est de 10 à 12 dégrés, et celle de l'été de 20 à 22 dégrés Les alternatives du froid et du chaud sont plus sensibles dans les montagnes que dans la plaine, et il arrive souvent que dans un même jour, on y éprouve le matin et le soir un froid d'hiver, et qu'à midi on y jouit de la température du printems.

Poids de l'air.

Les plus grandes variations du baromètre purgé d'air n'excèdent pas 4 centimètres (un pouce et demi). Sa hauteur moyenne est 0,mt740912 (ou 27 pouces 4 ligues) à Mauères et à Saverdun; 0,mt735401 (ou 27 pouces

2 lignes) à Pamiers et à Mirepoix; 0,^{mt}726375 (ou 26 pouces 10 lignes) à Foix; 0,^{mt}719610 (ou 26 pouces 7 lignes) à Tarascon; 0,^{mt}708331 (ou 26 pouces 2 lignes) à Ax.

Vents. On ne remarque guères que deux vents dans le département, celui d'est et celui d'ouest. Ce dernier, déclinant vers le nord, est celui qui règne le plus généralement, et il est froid et sec. Quelquefois, néanmoins, il décline vers le sud, et pour lors, il amène la pluie. Le vent d'est déclinant un peu vers le nord est assez permanent et donne le beau tems. Ce même vent déclinant vers le sud n'est que d'une courte durée : c'est ordinairement celui qui précède les orages.

Grêle. Il n'y a presque pas d'année qu'on n'éprouve la grêle dans quelque partie du département, et les vignes qui en sont frappées s'en ressentent long-tems. En l'an 9, plusieurs communes en ont été terriblement affligées.

Pluies. On a observé que dans le nombre des jours de l'année il y en a à-peu-près le sixième de pluvieux. On n'a pas fait d'observations aussi précises sur la quantité de pluie qu'il tombe; mais il résulte, de celles qu'on a faites, qu'il en tombe année commune 0,^{mt}676749 à

0,^{mt}703819 (ou 25 à 26 pouces) et ce résultat ne peut pas être fort éloigné de la vérité.

Maladies. Les passages subits du chaud au froid et du froid au chaud, plus fréquens et plus sensibles dans le printems que dans toute autre saison, dérangent la transpiration et produisent des rhumes, des fluxions, sur différentes parties du corps, et particulièrement des fluxions de poitrine, des pleurésies, des rhumatismes aigus, des érésipeles, des douleurs goutteuses, des fièvres putrides, vermineuses, et en général la fièvre catharreuse qui s'associe avec différentes maladies qui la déguisent, telles que les flux hémorroïdaux, les douleurs des muscles, les coliques et les dyssenteries. Elle se complique avec la fièvre bilieuse dans l'été et au commencement de l'automne, et avec la fièvre inflammatoire dans l'hiver et au printems. On prévient ces maladies par les moyens qui peuvent entretenir la transpiration, et lorsqu'on en est atteint, les vésicatoires appliqués à propos produisent les plus grands effets. L'usage des frictions, si recommandé par les anciens, serait ici très-salutaire, tant comme préservatif que comme curatif. Celles qui seraient faites avec des étoffes de laine auraient

encore l'avantage d'exciter une légère électricité très-favorable à la circulation des humeurs.

Les différents fruits et sur-tout les fruits rouges, qui abondent dans le pays, affaiblissent ou préviennent les affections bilieuses.

Il est rare de voir des fièvres intermittentes ou remittentes, et des fièvres malignes. La variole n'est pas fort dangereuse, et il faut espérer que l'introduction de la vaccine la bannira à jamais du département.

Le fréquent usage qu'on fait à la campagne des farines de maïs et de sarrasin, bouillies sans fermentation avec du lait ou de l'eau, joint à la constitution catharreuse et au peu de soin qu'on prend des malades, cause de cruelles maladies chroniques, et de-là les rhumes négligés, les pthysies catharreuses, les affections vermineuses, les tumeurs des glandes, les embarras du tissu cellulaire, les rhumatismes lents, les écrouelles, les douleurs, les sciatiques, les dévoiemens et les obstructions. Qu'on s'abstienne de ces alimens crus et visqueux, ou qu'on les assaisonne de sel, de poivre ou d'autres stimulans, et qu'on entretienne sur-tout la transpiration, et l'on ne s'exposera pas à ces calamités. La pomme

de terre qui est très-abondante, est une nourriture saine, qui permettra de diminuer ou de retrancher celle qui est en partie la source de tant de maux.

L'on voit assez fréquemment des goîtres dans les vallées profondes, serrées et humides de la partie la plus montagneuse du département. On se préservera de cette infirmité en se gardant d'habiter dans ces vallées; car il est remarquable qu'elle ne s'établit ni sur les hauteurs, ni dans les plaines où l'air circule librement, et qui ne sont pas habituellement sujettes aux brouillards et à l'humidité. Lorsque des jeunes gens sont attaqués de cette difformité, ils en arrêtent les progrès s'ils quittent les habitations où ils l'ont contractée. Ils en guérissent même par ce seul moyen si elle est ressente.

Le département était autrefois plus froid et plus sujet aux pluies et aux neiges, et par conséquent les rivières grossissaient plus qu'aujourd'hui et débordaient plus souvent. Cet effet est dû à la destruction des forêts immenses dont il était couvert, et dont il ne reste qu'une très-petite partie, qui même a été dévastée comme on l'a déjà dit.

Salubrité du pays.

L'automne pluvieuse après des chaleurs excessives occasionne des maladies, mais d'ailleurs le pays serait aujourd'hui un des plus sains, qu'il puisse y avoir, sans les vicissitude du froid et du chaud dont il a été parlé, et il ne reste pour l'assainir, autant qu'il est possible, qu'à introduire une grande propreté dans les villes, qu'à éloigner des habitations de la campagne, tant les fumiers que les eaux stagnantes, et à supprimer même celles-ci lorsqu'on le peut, à proscrire les habitations humides, à ne pas habiter des rez-de-chaussée ou des terres pleines, et enfin à dessécher quelques marécages.

La commune de Mirepoix, entourée de fossés plein d'eau bourbeuses, était autrefois très-fièvreuse. Elle ne l'est plus depuis que ces fossés ont été à-peu-près comblés. A Bouan, dans l'arrondissement de Foix, la diminution des marécages a produit le même effet, et indique que leur entière suppression rendrait cette commune aussi saine que le reste de l'arrondissement. La seule commune de Pamiers, paraît sujettes à des maladies épidémiques, et c'est ce que l'on attribue ordinairement à sa position. Elle est située sur la rive droite

de l'Ariège, dans un bas-fond entouré d'une plaine élevée, ce qui paraît nuire aux mouvement et au renouvellement de l'air qu'on y respire; mais le Mas-d'Azil, placé dans un bassin plus resserré et plus fermé, n'éprouve pas les mêmes inconvéniens, et il est très-vraisemblable qu'à Pamiers, l'insalubrité de l'air vient principalement des marécages qui sont encore dans cette commune, et qu'on pourrait facilement détruire, et de la plus grande quantité de jardins qu'on y arrose. Le citoyen Fouquet, célèbre médecin de Monpellier, met au nombre des causes de la salubrité de cette grande commune, la circonstance d'avoir très-peu de jardinages autour de ses murs, et de n'y avoir aucune eau stagnante (1).

On ne voit fréquemment ni des aveugles, ni des sourds, ni des muets, ni des idiots dans le département. Il y avait autrefois une sorte d'imbécilles qu'on nommait Crétins, et qui étaient communs dans le village d'Appi et du

Crétins.

(1) Recherches sur la situation de la ville de Montpellier. Voyez l'assemblée publique de la société des sciences, du 25 novembre 1771. Montpellier 1772, page 27.

côté de la vallée d'Andorre; mais il n'y en reste presque plus maintenant, tandis qu'ils étaient répandus il n'y a pas fort long-tems dans la vallée de Barrèges département des Hautes-Pyrénées. Les femmes sont fécondes dans le département. La vie y est plus longue que dans la plupart des autres contrées, et la frugalité n'en est pas une des moindres causes.

Variété du sol. Le sol du pays est très-varié; on voit des terreins arrides et des roches à découverts sur le haut des montagnes et de la plupart des coteaux, des terres fortes et fauves, principalement aux environs de Mirepoix, de Lezac et de Daumazan; des terres légères et grises, comme à la plaine appelée la Boulbonne, entre Mirepoix et Pamiers; des terres graveleuses ou pierreuses, comme à Pamiers, à Saverdun, à la Roque; des terres noires, comme à St.-Girons, à Massat, et dans la plupart des vallées de la terre sabloneuse, comme dans la vallée de Barguillère, où il n'y a que des détrimens de granit commun qu'on ne fertilise que par le secours du fumier; mais en général toutes ces terres y sont pauvres. Il y en a 1550 myriares en montagnes stériles, 57 en landes, 618 en bois, 397 en terres précieuses, 566

en terres sabloneuses, et 1529 en terres un peu grasses qui sont communément d'assez peu de valeur, à l'exception des petits espaces où l'on est à portée de répendre beaucoup d'engrais.

Curiosités naturelles.

Le même sol offre des curiosités naturelles, et recèle de grandes richesses, sur-tout en mines de fer. Ces mines ont donné lieu aux habitans qui en sont le plus à portée, de s'adonner presque uniquement à les recueillir et à les convertir en métal. Leurs méthodes sont admirables, tant par leur simplicité que par leurs résultats; mais elles sont encore susceptibles de beaucoup d'amélioration, ainsi que l'agriculture et tous les genres d'industrie des autres habitans. On va donner ici quelques notions sur les divers objets qui paraissent mériter l'attention du gouvernement.

De l'agriculture.

L'agriculture a deux parties qui se donnent des secours mutuels, la culture des terres et celle des bestiaux. Cette vérité ne paraît pas avoir été bien connue dans le département de l'Ariège, où d'ailleurs l'agriculture n'est pas négligée. Les montagnes et les roches stériles y sont très-étendues, et les vallées fort resserrées. Les fonds de celles-ci offrent des petits

espaces peu inclinés à l'horison, où l'on se contentait autrefois d'ensemencer le bled et les autres grains, dont la culture demande des labours profonds. Les autres terres étaient abandonnées à la nature, et sans causer aucun travail, donnaient de très-bons pâturages. Le bétail se multipliait aisément et fournissait une assez grande quantité d'engrais pour les terres labourables, pour ces terres qui en ont tant de besoin, soit parce qu'en général elles sont fort légères, soit parce que le pays est exposé à des froids rigoureux, et souvent lavé par les pluies.

Abus des défrichemens et privation des engrais.

Ce régime déjà avantageux aurait dû être perfectionné; une ambition peu éclairée a fait défricher les côtes les plus rapides, sans qu'on ait prévu les désordres qui devaient en résulter.

Inconvéniens qui en résultent.

Depuis que les défrichemens ont été trop étendus, on n'a pas eu autant de pâturages et l'on n'a plus eu la faculté d'élever une aussi grande quantité de bétail. On a eu moins d'engrais, et il a fallu les répandre sur une plus grande surface. Les terres en culture s'étant accrues, n'ont pas été si bien travaillées, et quelquefois n'ont pas donné autant de récolte que lorsqu'elles avaient moins d'étendue.

Enfin, il est arrivé, en plusieurs endroits, que les terres remuées sur des côtes fort roides ont été emportées par les eaux pluviales, qu'elles n'ont laissé que des roches réduites à une éternelle stérilité, et que des tas immenses de rocaille et de gravas ont été entraînés sur les bonnes terres du fond des vallées, qui par-là sont devenues également stériles : en un mot, ces défrichemens, en augmentant le travail, ont diminué les récoltes et le bétail qu'on a pu élever, et ils finiraient par en priver entièrement quelques cantons s'ils étaient continués sans mesure.

Des communaux des montagnes.

Cette considération doit engager à maintenir à l'usage du public les communaux spacieux qui sont encore sur les côtes fort inclinées. L'expérience a démontré que le partage qu'on a fait des terres de cette nature, est une calamité pour les communes où elles sont situées. Les portions que l'on a défrichées seront bientôt perdues : celles qui restent en friche sont trop petites pour la commodité des pacages, pour peu que les propriétaires qui en jouissent ayent de bétail ; elles sont inutiles à ceux qui n'en ont pas, si ce n'est pour mettre à contribution les citoyens qui en élèvent, sans leur

procurer d'autres avantages qu'une fort-petite partie de ceux qu'ils avaient auparavant.

Ceux qui ont été partagés devraient être rendus au public.

Il serait donc à desirer que les communaux des montagnes qui ont été morcelés et partagés fussent rendus au public ; et comme de tous les tems ils ont été fort négligés, et que de légères réparations pourraient souvent les rendre plus fertiles et plus commodes, il conviendrait d'établir un droit de dépaissance, proportionné au nombre des bêtes qu'on ferait paître sur les communaux et au tems qu'on les y laisserait. Ce droit fournirait aux dépenses nécessaires pour réparer les dégradations causées par les eaux, ou même pour les prévenir ; pour nettoyer les endroits pierreux, pour favoriser, de toutes les manières, les productions spontanées qui fournissent une bonne nourriture ; pour former des prairies naturelles ou artificielles dans les endroits où on les jugerait convenable. C'est dans les communaux de hautes montagnes qu'on laisse pendant une partie de l'été les vaches, les brebis et autres bestiaux, et l'on assure que les fumiers qu'ils y déposent étant emportés par les pluies, vont fertiliser les prés qui sont arrosés par les rivières qui les reçoivent.

Droit de dépaissance qu'il conviendrait d'établir pour les réparer.

ntre Pamiers et Mirepoix, il y avait des
tes qu'on appelait la Boulbonne. C'était un
te communal qui s'étendait dans plusieurs
ommunes, et qui a été partagé entre leurs
nabitans. Ce terrein n'était auparavant que
d'une médiocre utilité; l'on ne pouvait guères
y tenir des bestiaux que sur les bords, parce
qu'il manque d'eau, et aujourd'hui il donne
de très-belles récoltes en bled et autres grains.
Ainsi l'on a bien fait, ce semble, de le défricher.

Des communaux de la plaine.

Il n'en est pas de même d'un communal situé dans la commune de Mirepoix, le long de la rivière de Lers, et dont on a fait près de quatre cents portions qui ont été distribuées aux habitans de cette commune. Ce terrein, qui était auparavant en pré et breuil, était peu sujet à être dégradé par les crues extraordinaires auxquelles la rivière est sujette; et aujourd'hui qu'il est toujours remué, il est exposé à être emporté par les eaux. On en a vu un exemple dans une campagne inférieure presque contigüe, ou un terrein semblable ayant été defriché, a été enlevé bientôt après, et n'a laissé que du gravier à sa place.

Il eût été à desirer que ce communal n'eût

pas été divisé, d'autant plus que la République fait travailler dans cet endroit à redresser le lit de la rivière, et que pour le maintenir dans sa nouvelle direction, et l'empêcher d'abandonner le pont sous lequel elle passe, on aurait dû se garder de remuer les terres des bords, jusqu'à une distance considérable. Le reste seulement aurait pû être affermé au profit de la commune, qui aurait eu ainsi des moyens pour construire des fontaines, dont elle a un très-grand besoin, pour éclairer les rues pendant les nuits obscures de l'hiver, et pour se procurer d'autres embélissemens et d'autres commodités, sans avoir recours aux contributions, comme faisait autrefois la commune de Fanjaux, située à deux myriamètres de distance, dans le département de l'Aude.

Au lieu de cela, on a tellement morcelé le communal dont il s'agit, et les portions en sont si petites, qu'il y en a qui n'ont que demi-mètre, ou trois quarts de mètre de largeur, sur une longueur d'environ trois cents mètres. De telles langues de terre ne pouvant être travaillées séparément, il y en a qui reste en friche; il y en a d'autres qui ont été cédées à des particuliers qui en réunissent un grand

nombre, tandis que le but du partage semblait être de rendre tous les citoyens actifs propriétaires. Ce but étant manqué, et l'inconvénient du partage étant reconnu, ainsi que les grands avantages qu'il y aurait eu à ne pas le faire, la chose paraît assez importante pour qu'on dût revenir sur les opérations déjà faites, et faire un arrangement plus avantageux à la commune et aux travaux publics. Il paraît, en général, que les communaux en plaine, tout comme ceux des montagnes, ne devraient pas être divisés; que s'ils ne sont bons que pour les pâturages, ils facilitent aux propriétaires les moyens d'élever du bétail; que s'ils peuvent être défrichés, ils devraient être affermés au profit des communes; que s'il convient de les laisser en breuil, ils pourraient être encore affermés pour servir à la fourniture du bois, à chauffer les fours à cuire le pain, ou à d'autres usages.

Ils ne devraient pas être divisés.

Des prairies.

Quelques vastes que soient les pacages d'une commune, les propriétaires et les fermiers ne sauraient se passer des prairies pour nourrir les bestiaux pendant l'hiver, outre qu'il en faut dans tous les tems pour les chevaux et les mulets de selle, de bât ou de voiture.

Leur culture est donc d'une grande importance.

Dans quelques vallées, comme dans celle qui est au-dessus de Saurat, et dans quelques parties de celle qu'on nomme la Barguillère, on suit une pratique très-utile, en laissant en prairies naturelles la plupart des terres fort inclinées à l'horizon, où l'on peut conduire les eaux des sources et des ruisseaux. On tire ainsi un grand parti des penchans des côteaux, dont les terres légères seraient bientôt emportées par les pluies, si on les remuait souvent.

Abus qui en diminue le produit.

Mais on a introduit, dans ces mêmes endroits, un usage très-pernicieux, qui diminue de moitié ou des trois quarts les récoltes annuelles de fourrage, qui détruit même l'herbe à la longue et l'empêche de se renouveller. Au lieu de retirer de bonne heure les bestiaux qu'on fait paître dans les prairies, on les y laisse jusques au mois de prairial ou messidor, c'est-à-dire jusques au tems, à-peu-près, où l'on devrait faucher les prés. L'irrigation est ainsi fort retardée, et ne peut avoir lieu que pendant très-peu de tems. L'herbe ne vient ni haute, ni grosse, ni en grande quantité, elle n'est pas faite quand on la fauche; elle emporte sa graine qui est encore verte; et

quoiqu'elle soit peu abondante, elle perd en séchant beaucoup plus que celle qui est parvenue à sa maturité. On a donc très-peu de fourrages ; il ne tombe point de graines d'herbe dans les prés, ce sont les mêmes pieds qui servent à la reproduction, et ces pieds même sont foulés ou détruits dans le tems où la végétation a le plus d'activité. Ce mauvais usage vient en grande partie de ce que, sous des propriétaires négligens, des fermiers avides dans la dernière année de leur bail, laissent les bestiaux dans les prairies quelques jours de plus qu'ils n'en ont le droit, pour frustrer leurs successeurs ; que ceux-ci ne datent que du jour où ils entrent en jouissance, et frustrent de même, s'ils le peuvent, ceux qui leur succèdent ; de manière qu'à la longue les jours usurpés forment un ou deux, ou même trois mois entiers ; qu'à cet égard, chaque métairie a des usages différens, suivant qu'elle a été plus ou moins souvent affermée par des usurpateurs, et que les usurpations ont été plus ou moins grandes ; et enfin, que les contestations qui s'élèvent à ce sujet devant les tribunaux, sont devenues très-difficiles à juger, par la diversité et l'inconstance des usages. Ces

abus sont également préjudiciables à la République, aux propriétaires et aux fermiers eux-mêmes, qui sont dans un tel aveuglement qu'ils les maintiennent, et tâchent, pour la plupart, de les augmenter pendant le cours de leur bail, pour pouvoir tromper, à leur tour, les fermiers qui doivent les remplacer.

Réglement à desirer pour détruire ces abus.

Il serait à desirer qu'il fût fait un bon règlement sur cette matière; et cela serait d'autant plus nécessaire, qu'il n'y a pas de grandes prairies dans le département; qu'on y en connaît à peine trois ou quatre qui ayent trois cents ares d'étendue, et que les fourrages en général n'y sont pas fort abondans.

Des bois.

Un autre genre de culture qui mérite l'attention du Gouvernement, est celle des bois.

Leur rareté.

Autrefois une très-grande partie du département en était couverte. Aujourd'hui plusieurs communes en manquent, et ce sont celles qui en avaient le plus et qui sont situées dans les montagnes.

Ses causes.

Le luxe qui s'était introduit par-tout et qui avait donné l'habitude aux particuliers de multiplier les feux, souvent sans utilité, dans leurs maisons, était une des causes générales de cette disette. Cette cause a beaucoup diminué,

mais il en est survenu d'autres infiniment plus destructives. Ce sont, en premier lieu, les coupes extraordinaires qui ont été faites dans presque toutes les forêts, et sur-tout dans les bois nationaux qui ont été vendus, et dont elles ont quelquefois payé la valeur entière du fonds; et en second lieu, les pillages que la licence a introduits et qu'il n'a pas été encore possible de réprimer par les lois qui existent.

Cherté du bois.

Le bois a doublé à-peu-près de prix dans sept à huit ans. Il est actuellement à environ six francs le stère dans les communes qui en manquent le moins, comme à Pamiers et à Mirepoix. Il est à huit et neuf francs dans celle de Foix, et on ne peut en avoir à aucun prix dans certaines communes. Sa rareté est si grande, qu'il est à craindre que plusieurs parties du département ne deviennent bientôt inhabitables pour en être entièrement dénuées. Déjà, depuis plusieurs années, la vallée de Saurat n'en a plus; et après que les habitans ont fini de détruire et de déraciner le peu qu'il y en avait, ils ne se procurent celui qui leur est nécessaire pour leurs besoins indispensables, qu'en allant l'enlever dans les communes voisines. On voit très-souvent des

femmes par centaines qui en vont couper sans ménagement, et en font de grands fagots qu'elles traînent ou qu'elles font rouler sur le penchant des montagnes. Les ravages qu'elles font sont infiniment plus grands que si elles coupaient les bois avec les précautions nécessaires pour hâter leur reproduction ; et si cela continue encore quelques années, les communes auxquelles ces bois appartiennent en seront entièrement dépourvues, et celle de Saurat se trouvera privée de cette ressource, qui est illicite, mais qui est la seule qui lui reste. Il serait digne du Préfet du département d'engager ces communes à prendre des arrangemens propres à prévenir ces malheurs. Le pillage devrait être entièrement arrêté, la commune de Saurat devrait faire de grandes plantations dans son territoire ; et en attendant qu'elle pût en faire usage, elle devrait louer une partie des bois des communes voisines, où elle pourrait prendre le bois indispensable pour son usage, sous la surveillance de quelques gardes forestiers et des autorités constituées. Ce que l'on dit ici de la commune de Saurat, doit s'appliquer à un grand nombre d'autres.

Coupes extraordinaires qui ont été faites dans les forêts.

Les coupes extraordinaires de bois qui ont été faites dans les forêts nationales, ont fourni pendant quelques années à la grande consommation de charbon qui se fait dans les forges nombreuses du pays, et qui se porte à plus de huit cents décalitres par jour pour chacune. Les autres bois étaient déjà épuisés en grande partie par les coupes forcées que l'on y faisait depuis long-tems. La plupart des maîtres de ces forges, au lieu de diviser par coupes réglées les bois qu'ils ont exploités, les ont presque tous abattus sans songer aux besoins de l'avenir; et l'on est obligé aujourd'hui dans les forges de la montagne, de faire venir en grande partie le charbon de la plaine, où l'on a aussi commencé d'en manquer. Cette pénurie se fait principalement sentir depuis que des employés dans les transports militaires, qui gagnant sur les transports cherchaient à les multiplier, ont fait couper par des réquisitions désastreuses les bois qui servaient à alimenter les forges du département, pour les transporter à l'armée des Pyrénées-Orientales, qui en était si éloignée et qui avait de grandes forêts beaucoup plus à portée.

Dégradations des bois taillis par les dépaissances.

Les bois-taillis des montagnes sont encore dégradés par le bétail qu'on y mène dans tous les tems. Jusqu'à présent on n'a pu parvenir à détruire cette habitude, qui est si contraire à l'ordonnance des eaux et forêts. C'est ordinairement vers le milieu du penchant des montagnes que ces bois sont situés, entre les pacages qui sont au-dessus et les terres labourables ou les prés qui sont au-dessous. Les moutons les traversent deux fois par jour en été, le matin quand il vont sur les montagnes, et le soir quand il reviennent dans les vallées, où on leur fait passer la nuit pour profiter des engrais. Le gros bétail se tient alors sur la montagne : mais dans le printems et l'automne on travaille la terre des vallées, le sommet des montagnes étant couvert de neige; et l'on ne peut conduire tous ces bestiaux que dans les bois, le fourrage des prés étant nécessaire pour leur faire passer l'hiver. Cet usage est ancien, et pendant long-tems on l'a étayé d'un arrêt du conseil qu'on prétendait avoir été rendu en 1704, pour excepter les Pyrénées des dispositions de l'ordonnance ci-dessus mentionnée, mais dont l'exis-

tence est plus que douteuse; car il n'y a personne dans le pays qui l'ait vu, et qui en ait une connaissance précise. L'inconvénient qui résulte de cette coutume, fait voir l'avantage qu'il y aurait à mettre en prairies les terres qui ayant une trop grande pente, ont été défrichées mal-à-propos au-dessous des bois.

Leur destruction par les incendies.

Il y a certains endroits, comme par exemple aux environs de Tarascon, où loin de favoriser la venue des bois taillis, on en brûle de tems en tems des parties très-considérables soit pour les changer entièrement en pâturages, soit même pour les défricher. Une pratique si pernicieuse devrait être non-seulement proscrite, mais encore il conviendrait qu'on se donnât des soins pour aider la nature à nous donner une production qui nous manque et qu'elle nous prodigait lorsque nos usages ne la contrariaient pas.

De leur culture.

Les bois taillis doivent être bien néttoyés. Quand ils sont rabougris ou qu'ils ont été dévastés, on doit les receper avec soin: les mauvais pieds et ceux qui manquent doivent être remplacés. Ces bois reviennent promptement, si après les avoir coupés on en travaille le sol pendant deux ans. On peut alors l'ensemencer,

et les deux récoltes qu'on en retire dédommagent des frais du travail. l'Expérience a prouvé l'utilité de cette méthode; mais il y a des précautions à prendre sur les penchans des montagnes, afin de ne pas retomber dans l'inconvénient des défrichemens des terres dont les pentes sont roides: c'est de régler les coupes par bandes d'une médiocre largeur dans le sens de la pente de la montagne, et dont les côtés dans le sens de leur longueur, soient des lignes à-peu-près horizontales.

Espèces d'arbres qu'on trouve dans les bois.

La meilleure espèce d'arbres qu'on trouve dans les bois est le chêne, sur-tout le noir; et c'est en même-tems la plus commune. On y voit aussi de l'orme, du frêne, de l'alisier, du tilleul, du pin et plusieurs autres espèces de bois, notamment du sapin et du hêtre, dont on trouve des forêts entières, principalement sur les montagnes.

Des mûriers.

Il y a dix ans que dans certaines communes de la plaine, comme aux environs de Pamiers et de Mirepoix, on bordait les champs et les chemins de mûriers pour élever des vers-à-soie; mais depuis que la soie a diminué de valeur, on ne cultive guères cette espèce d'arbres, dont

l'utilité n'égale plus le préjudice qu'il porte à la récolte.

Des plantations aux bords des routes.

On observe encore que les arbres, qui forment un si bel ornement aux bords des routes, et qui les ombragent si agréablement pendant l'été, ne sont pas toujours sans inconvéniens. Les routes qui en sont bordées sèchent difficilement après les pluies, sur-tout si elles sont étroites, et il faut plus de travail et de matériaux pour les maintenir en bon état. Dans notre département, s'il y a quelques morceaux de chemin habituellement boueux, ce sont le plus communément ceux qui sont bordés d'arbres, comme on le remarque aux approches de Belesta, sur la route de Mirepoix à Mont-libre, et au passage des Andreaux sur la route de Foix à Saint-Girons. D'ailleurs si un pays est infecté de brigands, les arbres leur donnent le moyen de se cacher pendant la nuit, et la facilité d'arrêter ou d'assassiner les voyageurs. Ainsi les routes ne peuvent être borbées d'arbres que lorsqu'elles sont fort larges, ou qu'on a les moyens de les bien entretenir, et qu'on y jouit d'une parfaite sûreté. Celles du département de l'Ariège, qui d'ordinaire n'ont pas huit mètres de largeur, sont trop

étroites pour être susceptibles de cet embellissement, sans avoir besoin d'un entretien considérable et continuel; elles sont d'ailleurs trop usées par le défaut d'entretien depuis plusieurs années, pour que les travaux qu'on peut y faire pussent les garantir de l'humidité et de la boue, si elles étaient ombragées; et enfin la sûreté n'y est pas encore parfaitement établie, pour qu'on puisse sans danger empêcher les voyageurs de voir librement autour d'eux.

On doit ajouter, que si les arbres, par les coupes partielles qu'on en ferait régulièrement, pouvaient donner quelque bénéfice annuel à la république, ce bénéfice ne compenserait pas les sommes qu'il faudrait pour la culture des arbres et pour l'augmentation des travaux d'entretien des routes, afin de les conserver sans boue. Il résulte de-là que les plantations le long des routes sont plutôt un objet d'agrément que d'utilité; et qu'en général elles conviennent peu, au moins dans ce moment, aux routes du département de l'Ariège. elles y seraient d'ailleurs bientôt dévastées par les déprédateurs, qui ont entièrement détruit la belle plantation d'ormeaux qui fut faite, il y

a quelques années, aux avenues du pont de Mirepoix, dont la largeur est de près de douze mètres. Cependant on ne peut disconvenir que les plantations ne fussent quelquefois utiles le long des routes dans les pays montagneux, soit pour soutenir les terres et garantir les voyageurs des précipices, quand les routes contournent les montagnes, soit pour indiquer la voie, en servant de mont-joies dans les tems de neiges.

Étendue des bois du département.

Nous avons dans le département plus de la huitième partie de son étendue, ou environ six cents dix-huit myriares de bois, dont vingt-sept seulement appartiennent à la nation.

Rareté des forêts de haute futaie.

A l'exception de quelques forêts de sapin sur les montagnes, principalement du côté de Belesta, il y a très-peu de forêts de haute-futaie; et quoiqu'on ne trouve guères des bois-taillis, d'une certaine étendue où il n'y ait quelque quartier de réserve, ce bois est si rare qu'on n'en trouve que difficilement pour la construction et les réparations des bâtimens du pays.

Soins des propriétaires pour remédier à la rareté des bois.

Cette rareté du bois engage les propriétaires des terres à faire des plantations dans

les métairies. On forme des bouquets d'aunes aux bords des cours d'eau, et dans les autres lieux humides. On y met aussi des peupliers, dont le feuillage sert pour la nourriture des bêtes à laines pendant l'hiver. On place quelquefois des chênes aux bords des champs, on y fait des allées d'ormeaux; mais on s'attache encore plus particulièrement aux arbres fruitiers. On fait des vergers considérables de pommiers, principalement du côté de Castillon; on plante des pêchers en quinconce dans les vignes aux environs de Pamiers et de Daumazan. Dans les endroits où le châtaignier réussit, comme dans la Barguillére, on le multiplie assez communément: outre qu'il est d'un produit considérable, il donne de fort bon bois de construction. On voit aussi de très-beaux noyers dans la plupart des campagnes. On y voit des cérisiers, des pruniers, dss poiriers, des abricotiers et plusieurs autres fruitiers. En un mot, les propriétaires font leurs efforts pour seconder les vues du gouvernement sur les plantations.

Pillage qui rend ces soins inutiles.

Mais le pillage des bois, qui au lieu de diminuer va en augmentant, les découragent. Les déprédateurs abattent indistinctement tous

les arbres, et le plus souvent les vendent en nature ou après les avoir mis en charbon. Non contens d'emporter les bois déjà faits, et d'en extirper les racines, ils arrachent les jeunes plans; et par leurs brigandages, ils dégoûtent tellement les propriétaires d'une culture si utile, que si l'on n'y met ordre, tous les arbres qui restent encore dans les campagnes disparaîtront dans peu, et ne seront plus remplacés par de nouveaux

Ces délits sont si préjudiciables qu'on ne saurait les punir avec trop de sévérité, et malheureusement ils sont commis ordinairement de nuit, et il est très-difficile ou presque impossible de surprendre les voleurs. Pourquoi dans les communes où ces mêmes délits se multiplient, le gouvernement n'ordonnerait-il pas que le juge de paix fît des enquêtes générales pour en découvrir et faire punir les auteurs? Ce moyen, qui serait ruineux pour des propriétaires, serait très-praticable et réprimerait certainement les pillages, s'il était ordonné par le gouvernement.

Mesures à prendre pour le faire cesser.

Les communes montagneuses qui sont au midi du département, n'ont qu'une petite étendue de terres labourables, et ne recueil-

Culture des terres dans la partie montagneuse du département.

lent pas assez de grain pour leur consommation ; mais ce grain est ordinairement de bonne qualité. Le besoin, qui a fait chercher aux habitans une ressource trompeuse dans les défrichemens des coteaux rapides, ne leur permet pas de laisser reposer les terres qu'ils cultivent : il faut que chaque année leur donne une récolte. Tantôt c'est du bled, du seigle, ou du maïs ; tantôt ce sont des pommes-de-terre, des haricots des navets ou d'autres légumes. Souvent même, après avoir recueilli le bled ou le seigle, fait-on une seconde récolte en sarrasin ou bled-noir, qui rarement parvient à sa maturité. Les pois et les lentilles des environs de Quérigut, sont fort recherchés. Les pommes-de-terre sont en général d'un grand secours pour les habitans de la campagne, ainsi que les haricots, qui sont assez abondans pour qu'on puisse en envoyer une petite quantité hors du département. Cette activité continuelle ne peut qu'épuiser bientôt les terres, sans une grande profusion d'engrais, ce qu'on ne saurait obtenir si l'on ne restreint le labourage à sa juste étendue ; si l'on ne rend aux pâturages les espaces qu'on leur a enlevés mal-à-propos, et si l'on n'augmente convenable-

ment la quantité de bétail qu'on tient dans les fermes; mais avec ces conditions, les récoltes seront plus belles et plus sûres, le travail sera moindre et le bétail procurera des richesses qui rempliront tous les besoins.

Loi à désirer concernant les défrichemens.

Il serait à desirer, pour cela; qu'il y eût une loi qui fixât les degrés de pente au-delà desquels les terres ne pourraient être labourées ; et il paraît que cette pente pourrait être déterminée par l'angle avec l'horizon de trente-cinq degrés pour les terres un peu fortes, et de vingt-cinq degrés pour les terres faibles ou sabloneuses.

Des fumiers.

Nous ne dirons qu'un mot sur un objet bien important, qui est celui des fumiers. On a coutume dans presque toutes les métairies, de les déposer à découvert au midi et à l'entrée des habitations, où étant lavés par les pluies et desséchés par le soleil, ils perdent presque toute leur substance, outre que cela donne une très-grande mal-propreté, et peut engendrer des maladies. On évitera ces inconvéniens et quelques autres, en déposant les fumiers vers le nord, à l'ombre du bâtiment et dans des fossés d'où on puisse les retirer facilement quand on voudra les employer, et

où l'on puisse aboutir jusques au fond, par des chemins dont la pente soit assez douce pour être praticable aux charettes. Cette observation regarde plus particulièrement les parties montagneuses que celles de la plaine.

Culture des terres dans la plaine.

Ces dernières parties donnent les productions qui se trouvent dans celles de la montagne. Elles renferment aussi quelques vignobles, particulièrement aux environs de Pamiers, de Varilles et de Saverdun; mais le vin en général en est épais et de mauvais goût. Les propriétaires préférant pour la plupart la quantité à la qualité, ne recherchent pas les meilleurs plants, mais ceux qui produisent le plus. Ils suivent les mêmes principes dans la taille des vignes, qui parconséquent est très-défectueuse. Ils craignent les brouillards et la maraude, et ne laissent pas mûrir les raisins. Ils sont d'ailleurs assez indifférens sur la manière de faire le vin, qui souvent peut corriger bien des défauts. Une bonne police, un meilleur choix du plant et un peu d'industrie, remédieront tôt ou tard à ces inconvéniens.

Des vignes.

Les vignes qui sont aux environs du Mas-d'Azil, de Foix, et sur-tout celles qui sont sur les coteaux d'Engraviés, de Vira et de

Teillet, donnent des vins plus agréables et plus délicats; mais les vignobles n'y sont pas considérables.

Leur propagation.

On propage les vignes jusques au milieu des plus hautes montagnes; et il y en a d'assez étendues aux environs des Cabannes. Les habitans des pays chauds se moquent de ces essais ; mais si l'on considère que parmi les vins les plus estimés de l'Europe, on compte ceux de Tokai qui croissent dans la partie froide de la Hongrie, il ne paraîtra pas impossible que dans quelques parties de nos montagnes on ne pût en recueillir de bon, ou au moins de passable, si l'on connaissait la manière convenable de le faire, la qualité des ceps qu'il faut planter et la culture qu'on doit leur donner.

Leur culture.

Le travail des vignes se fait le plus souvent à la main, mais on commence du côté de Saverdun, à les disposer de manière qu'on puisse les labourer. On ne met pour cela les pieds qu'à neufs décimètres les uns des autres dans chaque rang; mais on met le double de cette distance entre les rangs, pour que les bœufs accouplés puissent y passer sans rien endommager. Il ne faut ensuite que briser à

la bêche les motes qui restent entre les pieds de chaque rang. La terre est ainsi mieux remuée avec moins de travail, et l'on ensemence quelquefois dans les intervalles d'un rang à l'autre, du maïs, des haricots et autres légumes secs, dont les récoltes dédommagent et au-delà des frais de culture ; mais le mieux est de n'y rien faire, pour que le produit de la vigne soit meilleur et plus abondant.

Des vignes en hautin.

Il y a des vignes en hautin, largement espacées dans tous les sens, qu'on laisse croître à la hauteur d'environ deux mètres, en associant les souches avec l'érable ou d'autres arbres, et en les liant toutes, les unes avec les autres. Ce genre de vignes est bon pour les endroits bas, parce que leur élévation les garantit un peu des brouillards. Leur fruit est hors de la portée de quelques animaux qui dévorent celui des vignes basses, leur production est ordinairement fort considérable, et le seul inconvénient auquel elles soient sujettes, c'est que le vin en est toujours plus ou moins vert. On profite des espace qu'on laisse entre les souches pour y ensemencer différens grains, même du bled, et on y lève d'assez belles récoltes.

Il y a d'autres vignes en espalier, qui tiennent un milieu entre les hautins et les vignes basses. On les dispose par rangs qu'on ne lie point les unes avec les autres, et qui sont séparés par planches ou bandes de terre d'environ cinq mètres de largeur. Dans chaque rang, les intervalles d'une souche à l'autre sont d'environ trois mètres; les souches sont toutes liées ensemble et soutenues par des érables ou des échalats, et on ne les laisse élever qu'à la hauteur d'environ un mètre et demi. Leur vin est moins vert que celui des hautins, et les récoltes des planches sont considérables; mais on ne peut y ensemencer du bled ni du seigle qui nuiraient à la vigne, en la privant de la chaleur du soleil et des courans d'air, et en attirant les oiseaux, qui y porteraient un grand dommage.

Des vignes en espalier.

Enfin dans les endroits où un terrein de bonne qualité était presque tout couvert de grosses pierres roulées, et principalement du côté de Montgaillard, sur les rives de l'Ariège, on a ramassé ces pierres et l'on en a fait divers tas dispersés ça et là, dans lesquels on a placé un plus ou moins grand nombre de souches de vigne, suivant l'étendue de ces

Des vignes plantées parmi des pierres entassées.

tas : on laboure le reste du terrein qui se trouve débarrassé. Cette variété qui contraste avec des vignes ordinaires et des vergers qui sont en plaine, avec les arbres qui bordent la rivière, et avec les montagnes que l'on voit à différentes distances, forme un coup-d'œil charmant pour le voyageur qui parcourt la route de Foix à Tarascon. Ces tas de pierres sont remués ordinairement tous les trois ou quatre ans pour la culture des souches. Dans le vignoble de Pamiers, qui est rempli de gros cailloux roulés, on a fait de longs et larges murs à pierre sèche de cinq à dix décimètres de hauteur, qu'on ne remue jamais, quoique dans la plupart de ces murs on ait placé des lignes de ceps qui ne sont pas les moins fertiles ; mais c'est ordinairement hors des murs qu'on en plante les pieds, afin de pouvoir remuer au moins une partie du terrein qui les environne.

Des terres labourables.

Les meilleures terres labourables de la plaine donnent une assez grande quantité de grain. On les laisse ordinairement en jachère pendant une année sur trois, et pendant les deux autres elles produisent du maïs et du bled ; quelquefois on fait du maïs pendant deux

années consécutives, du bled la troisième, et ce n'est que la quatrième année qu'on laisse les terres en jachère. On prétend même que, de cette manière, le produit est beaucoup plus grand, parce que la culture du maïs a détruit toutes les herbes lorsqu'on sème le bled.

Des prairies artificielles.

Ces méthodes sont suivies, pour ne pas trop fatiguer les terres, dans un pays où les engrais sont rares. Il n'en serait pas de même si l'on y élevait beaucoup de bétail. On pourrait alors diviser les terres labourables en plusieurs parties égales, comme, par exemple, en huit, et semer d'abord du bled dans la première, du maïs dans la seconde, et du fourrage dans les six autres. La second année on semerait du fourrage dans la première, du bled dans la seconde, et du maïs dans la troisième sans toucher aux cinq suivantes.

En continuant de la même manière, chaque partie porterait successivement une année du maïs, une seconde année du bled, et six autres années du fourrage, ce qui recommencerait tous les huit ans. On n'aurait que trois parties à travailler chaque année, et le fourrage que produirait chaque partie, pendant six ans,

pourrait être encore dans toute sa force la dernière année. On pourrait même varier les fourrages qui, en général, réussissent assez bien dans le département; mettre du sainfoin dans quelques parties, et de la luzerne ou des ray-gras dans d'autres. Cette division serait portée plus ou moins loin, selon les diverses natures du terrein et des fourrages. Elle serait moindre, par exemple, si l'on semait du trèfle, qui veut être plus souvent renouvellé; mais quelques modifications qu'on lui donnât, pourvu qu'on laissât beaucoup de terres en pâturages, il est certain qu'on aurait alors la faculté d'entretenir beaucoup de bestiaux; on ne manquerait plus d'engrais; ceux qui tomberaient sur les terres en pâturages ne seraient pas perdus pour les terres labourables, puisque toutes seraient mises successivement en labour; le travail serait désormais beaucoup moindre, les récoltes en grains plus abondantes, et l'on aurait de plus le profit du bétail qui serait très-considérable.

Par le moyen de ces pâturages, on pourrait supprimer plusieurs prairies naturelles, surtout celles qu'on n'arrose point, si ce n'est aux bords des rivières et sur des penchans

trop rapides, où elles seraient toujours utiles pour empêcher les eaux d'emporter les terres.

On recueille encore dans le département du lin, du chanvre, de la cire et autres objets, qui, pris séparément, paraissent de très-peu de conséquence, mais dont l'ensemble est assez considérable. On extrait une assez grande quantité d'huile de la graine de lin, dans laquelle on mêle quelquefois d'autres graines, et sur-tout de celle de navets. L'huile qui provient de ce mélange n'est pas propre à la peinture ; mais on s'en met peu en peine, parce que d'ordinaire elle ne sert que pour la lampe aux gens peu fortunés.

Du lin, du chanvre, de la cire et de l'huile.

Cette huile de lin pure ou mélangée, est à-peu-près la seul qu'on fasse dans le pays. On n'y en fait que très-peu de noix ou de faîne; mais on espère d'en avoir abondamment par la culture du chou-colsat, qu'on commence d'y essayer. On n'en fait point absolument d'olives parce qu'on n'a point d'oliviers, quoiqu'ils pussent croître dans quelques communes.

On se sert ordinairement de bœufs et quelfois, mais rarement, de chevaux ou de bêtes asines pour le labourage. On travaille à la main

Moyens dont on se sert pour travailler la terre.

les champs dont la pente est trop forte pour qu'on puisse les labourer à la charrue, et les vignes dont les rangs ne sont pas largement espacés comme on l'a déjà dit.

Des fossés pour l'écoulement des eaux.

On fait en général trop peu de fossés pour l'écoulement des eaux ; et ce qui le prouve d'une manière incontestable, c'est que souvent des pièces de terre qui ne portaient rien, ont été très-fertiles lorsqu'elles ont été traversées par un grand chemin bordé de fossés.

Les fossés seraient encore d'une très-grande utilité sur les terreins qui ont beaucoup de pente, si on les faisait presque horizontalement et de distance en distance, en contournant les côteaux, pour en diviser la surface en bandes ou zones d'une petite largeur, placées les unes au-dessus des autres. Chaque zone n'aurait alors à supporter que les eaux qui y tomberaient immédiatement du ciel, et qui n'auraient pas la force d'en emporter les terres. Ces fossés à-peu-près parallèles entre eux iraient aboutir à un ravin commun, conduit par une ligne droite ou courbe du sommet du coteau à sa base, dans l'endroit le plus ferme et le moins susceptible d'être dégradé.

On pourrait dans des terreins précieux,

mettre ces bandes par échelons et amphithéâtre, en faisant les fossés étroits dont le fond fût couvert d'un pavé de cailloux ou de pierres plates, et dont les bords fussent revêtus de murs de pierres sèches. Il n'y aurait plus d'excavations ni d'éboulemens à craindre; les terres seraient conservées et la pente même de chaque bande serait fort diminuée. C'est à-peu-près de cette manière que sont arrangées quelques vignes de la Catalogne, et l'on pourrait sans difficulté excepter les terreins ainsi disposés, de la loi qui fixerait les degrés de la pente pour les défrichemens.

C'est toujours avec avantage, qu'on divise par quelque fossé presque horizontal les terres en pente d'un coteau. On garantit ainsi la partie inférieure, qui d'ordinaire est la plus fertile, des eaux et des décombres de la partie supérieure, qui le plus souvent est inculte.

Des défrichemens le long des rivières.

Une loi qui serait fort utile, ce serait celle qui défendrait les défrichemens le long des rivières jusqu'à une certaine distance, comme à cinquante ou cent mètres de leurs cours, dans toutes les parties où leurs lits ne seraient pas fixés par des rives ou des bermes d'une solidité reconnue. Il arrive souvent que par un

intérêt mal entendu, les cultivateurs défrichent les terres les plus voisines des environs des rivières, et les exposent ainsi à être emportées par les premières crues. Nous en avons rapporté des exemples.

Des réparations offensives à leurs bords.

Il y a des propriétaires qui, distraits par les occupations d'une profession quelconque, négligent de défendre les terres qu'ils ont au bord d'une rivière, tandis que d'autres au contraire ne cherchent qu'à s'agrandir en écartant les eaux par des réparations offensives. Les possessions des premiers sont dès-lors attaqués et quelquefois emportées, ou réduites à si peu de chose, avant même qu'ils s'en apperçoivent, qu'elles ne valent plus la peine qu'on les conserve.

Du droit d'alluvion.

Il semble que le droit d'alluvion devrait être supprimé ou au moins modifié, et qu'un particulier qui a perdu une partie considérable de son terrein par le ravage d'une rivière, devrait être autorisé à le reprendre et à remettre les eaux dans leur premier lit, surtout lorsque ce lit aurait été déjà redressé avant les dégradations. Ce serait le moyen de faire remédier aux écarts des rivières redressées sans qu'il en coutât rien à la république.

Le propriétaire ne perdrait plus alors ses possessions par le caprice des eaux ou par la négligence de ses fermiers, et l'on ôterait aux voisins avides l'envie de faire des réparations offensives, qui devraient toujours être prohibées lorsqu'elles nuisent aux possessions d'autrui.

Réparations des terres dégradées par les eaux.

Lorsque les eaux ont emporté la bonne terre d'une possession, et n'y ont laissé que du gravier, il est quelquefois facile de leur faire réparer ce dégât. Quelques agriculteurs font dans ce cas, de distance en distance, de petites levées entre lesquelles les eaux troubles des inondations vont déposer le limon dont elles sont chargées. Les nouvelles terres formées par ce moyen, peuvent donner de très-bonnes récoltes; mais en les labourant, on s'expose à les voir de nouveau emportées. On doit y planter des arbrisseaux d'osier, de saule, ou d'autre bois qui, en préservant la surface de la terre de l'érosion des eaux, favorisent les attérissemens et fournissent du bois, dont on peut faire usage pour cuire le pain, la chaux, le plâtre et la brique.

Cette méthode, si l'on donne un peu plus de solidité aux levées, peut servir à former des

attérissemens aux bords de la mer, et à étendre les plages qui la contiennent. Ces plages pourraient produire de bon pâturages, qui en fixant la surface des sables, pourraient empêcher les vents d'en porter dans les ports et les rades où ils sont très-nuisibles. Comme nous sommes éloignés de la mer, nous abandonnerons cet objet pour nous renfermer dans ceux qui intéressent l'agriculture de notre département, parmi lesquels les bestiaux méritent particulièrement notre attention.

Des chevaux.

L'histoire du Languedoc, par Dom Vaissette, (1) fait mention des superbes haras qui étaient aux environs de Mazères, du tems du célèbre Gaston-Phébus, XIIme. comte de Foix, sous Charles VI. On voit aussi dans cette histoire, ainsi que dans celle d'Olhagaray (2), qu'en 1390, lorsque Charles étant à Toulouse, y fit venir Phébus; l'équipage de celui-ci était de six cents beaux chevaux, et que le roi étant venu à Mazères, Phébus chargea la cour de présens tant en chevaux qu'en objet rares et

(1) Tome IV, page 397 et suivantes.

(2) Page 295 et suivantes.

magnifiques. Il y est aussi parlé des grands présens que Gaston fit à l'armée que le roi envoya en Espagne contre le duc de Lancastre, et des superbes chevaux qu'il donna au duc de Bourbon, au retour de cette armée. Les comtes de Foix qui étaient souverains, avaient avec l'Espagne, en partie occupée par les Maures, des relations qui pouvaient leur donner la facilité de se procurer des étalons de Barbarie, qui étaient d'une belle espèce. Mais il faut que cette race se soit perdue ou qu'elle ait bien dégénéré. Il n'y a plus de haras dans le département, et l'on n'y voit guères que de petits chevaux faibles et mal faits. Les poulains que produisent nos jumens, sont ordinairement d'un bas prix; c'est pourquoi on leur fait porter le plus souvent des mulets, qui sont d'une beaucoup plus grande valeur. On pourrait continuer de profiter, de la même manière, de cette espèce rabougrie.

Mais on devrait aussi élever des chevaux d'une belle race, qui avec le tems pourrait se répendre dans tout le département. Un particulier qui a ici de belles jumens et un bel étalon, de quelque pays qu'ils soient, est as-

suré qu'ils produiront de beaux chevaux. Ces vues commencent à être goûtées par les propriétaires. Quelques-uns se sont déjà procurés des étalons andalous, d'autres ont fait venir des jumens du Poitou; et si ce goût se propage, il n'est pas douteux que nous n'ayons bientôt des chevaux infiniment supérieurs à ceux que nous avons. Le croisement des races pourra aussi y contribuer.

D'un autre côté, l'établissement du droit des barrières engagera les voituriers, à rejeter les chevaux faibles et débiles, qui sans être d'une grande utilité sont sujets aux mêmes droits que les bons chevaux. Les rouliers tâcheront sur-tout de se procurer des mulets de haute-taille, qui en très-petit nombre pourront traîner de très-grands fardeaux, et l'économie qu'ils trouveront par-là sur les dépenses, compensera certainement les droits de barrières qu'ils sont obligés de payer.

Commerce des bœufs.

Le commerce des bœufs n'est pas considérable dans le département. Les cultivateurs ne tiennent guères que ceux dont ils ont besoin pour leurs travaux, et ils vendent aux bouchers ceux qui commencent à vieillir. On garde beaucoup plus de vaches pour avoir du laitage

et des veaux, dont la plupart sont menés aux boucheries du département ou à celles de Toulouse. Sur les montagnes de Massat, on fait un petit commerce de fromage; on y fait aussi d'excellent beurre. Les bœufs que la montagne fournit, c'est-à-dire, le plus grand nombre, sont d'une petite espèce et n'ont pas une grande force; mais quand ils passent dans la plaine, ils grossissent considérablement, et il paraît que c'est plutôt par l'influence du climat que par la qualité des pâturages. Leur viande est fort bonne, sur-tout quand ils sont jeunes, et celle des veaux est délicieuse. Comme c'est, en général, à la montagne que les bœufs se plaisent le plus, il est vraisemblable qu'il vaudrait mieux y faire passer ceux de la plaine, qui sont plus grands et qui s'y engraissent bientôt, que d'en tirer, au contraire, de la montagne pour peupler la plaine, où ils maigrissent aisément.

Fromage et beurre.

Différentes espèces de bœufs.

Si l'on voulait faire quelquefois de ces labours profonds qui retournent et renouvellent, en quelque sorte, les terres, à l'exemple de quelques propriétaires du département de l'Aude, il faudrait se procurer de ces bœufs grands et vigoureux qu'ils font venir des en-

virons de Bordeaux pour servir à cet usage; mais il n'y a pas ici de terres propres à être remuées aussi profondément, parce qu'on trouve bientôt le gravier ou le tuf. On pourrait se servir de ces bœufs ou d'autres qui fussent aussi d'une belle race pour perfectionner celle des nôtres.

Commerce des moutons.

Les moutons, dont ont tire une si grande utilité pour l'amendement des terres, ont fait encore pendant long-tems un objet considérable de commerce dans le département. Il en passait une grande quantité en Espagne : des négocians de l'ancien pays de Foix, qui en tiraient beaucoup de l'étendue de pays qu'il y a d'ici à Bayonne, en fournissaient à plusieurs villes de la Catalogne et à Barcelonne sur-tout. Cette ville en consommait environ cinq cents par jour, dont la laine était employée dans ses fabriques.

De leur laine.

Cette laine n'était pas d'une belle qualité, non plus que celle qu'on tire ici des tontes et des peaux des moutons égorgés, quoique la viande de ces animaux soit très-succulente.

Les laines de la montagne sont, en général, communes et longues. Les moutons qui vont passer l'hiver dans la plaine et qui reviennent

ensuite sur la montagne avec leur toison, la rapportent plus belle, plus fine et mieux nourrie, mais un peu plus chargée. S'il résulte un si grand avantage d'un aussi court séjour des moutons dans la plaine, combien n'y en aurait-il pas à y élever des troupeaux qui ne la quitassent pas, sur-tout si on en prenait un soin particulier?

On a essayé dans le pays de Sault, qui est une plaine très-élevée au milieu des montagnes, de faire venir des moutons de Corbières, département de l'Aude, où les laines sont fines et pesantes; mais après les avoir gardés un hiver, on n'en a tiré à la tonte du printems, ni la quantité ni la qualité des laines qu'ils donnaient dans leur lieu natal. On a aussi essayé dans le même pays de Sault, de faire venir des beliers du côté de Montlibre, dans l'ancien Roussillon, qui est l'un des endroits de la France qui donnent les plus belles laines. Celle de ces beliers s'abâtardit si rapidement, que dès la troisième année elle ne fut plus différente de celle des moutons du pays. Ces exemples ne doivent pas nous rebuter. Ils démontrent que les changemens qu'éprouvent les moutons qu'on déplace, soit par le climat

ou par la nourriture ou par la manière dont ils sont tenus, influent sur la qualité des laines ; mais on a mille fois remarqué que l'Angleterre et l'Espagne en produisent d'excellentes, quoique nous ayons l'une au nord et l'autre au midi. Ainsi l'on ne peut douter que l'influence du climat sur les laines ne soit nulle, ou du moins qu'elle ne puisse être suppléée ou même détruite par quelqu'autre cause. On croit que certaines races de moutons n'y sont pas sujettes, et que les excellentes laines d'Angleterre ne sont dues qu'au croisement des brebis de ce royaume et des beliers d'Espagne. Les anglais même paraissent en avoir été persuadés par les défenses de l'exportation de leurs beliers vivans, qui ont toujours été infiniment plus sévères que celles de l'exportation de leurs laines. Mais on sait aujourd'hui que les races dégénèrent bientôt quand on transporte les beliers vers le midi, et qu'elles peuvent se soutenir par un déplacement contraire du midi au nord. On sait encore qu'on ne peut espérer une amélioration progressive dans nos troupeaux, lorsqu'on y introduit des beliers du midi, qu'en en séparant absolument tous les beliers communs. C'est d'après ces connais-

sances certaines que le Gouvernement s'est déterminé à faire venir d'Espagne une certaine quantité de mâles et de femelles pour les distribuer par la voie de la souscription ou par celle des enchères aux propriétaires des troupeaux qui voudront en améliorer les laines. Il y a lieu d'espérer que cette opération ne sera pas sans succès, et cela doit engager les habitans des pays limitrophes de l'Espagne à se procurer eux-mêmes des individus des deux sexes, par les voies qu'ils croiront les plus courtes et les plus économiques.

Des laines qui entrent dans le département.

Outre les laines qu'on retire de nos troupeaux, les négocians en font venir une grande quantité de la Cerdagne française, du Capsir, du Roussillon, et sur-tout de l'Aragon, de la Castille ou d'autres parties de l'Espagne. Ils les lavent et les revendent à des fabricans ou à d'autres négocians qui les portent hors du département.

Des laines d'Espagne.

On porte les laines d'Espagne en contrebande, pour ne pas payer le droit exhorbitant de sortie, qui se monte à environ cinq francs par myriagramme; et les passages sont si heureusement placé pour ce commerce interloppe sur notre route de Barcelone par Ax,

qu'il se fait sans risque, malgré les précautions qu'on prend en Espagne pour l'empêcher. On le fait même presque sans numéraire, et on prend les laines en échange contre d'autres objets et principalement contre de la cire, dont la consommation est beaucoup moindre parmi nous depuis la suppression du clergé.

Des manufactures de draps.

Il n'y a pas, à proprement parler, de manufactures de draps dans le département pour l'emploi de ces laines. Les négocians d'Ax, qui en font venir environ seize mille myriagrammes par an, se bornent à les laver et à les rendre extrêmement blanches par le moyen de leurs eaux thermales et savoneuses, dont la température est d'environ soixante et treize degrés sur le thermomètre décimal, et ensuite ils les vendent comme les autres laines aux fabricans des départemens voisins.

Il y a néanmoins des fileurs ou des fileuses et des tisserands dans toute l'étendue du département; mais ces ouvriers qui ont diminué par l'effet des réquisitions et des conscriptions, comme ceux de tous les autres genres, ne travaillent le plus souvent que pour d'autres départemens, et particulièrement pour celui

de l'Aude. On ne fait guères pour celui-ci que des étoffes grossières à l'usage des habitans de la campagne.

L'ancienne administration avait été frappée, en 1788, de l'heureuse position de la ville d'Ax, pour tirer les laines d'Espagne par des échanges, pour les laver avec ces eaux chaudes, pour se procurer des huiles de l'ancien Roussillon dont elle n'est pas éloignée, pour établir des foulons et des ateliers de teintures auxquels l'eau de ces rivières est également propre. Sachant d'ailleurs que dans les environs de cette ville, les terres ne produisaient qu'une partie des denrées nécessaires pour la consommation du pays; que pendant l'été, qui y est très-court, tous les bras qui s'y trouvaient étaient à peine suffisans pour les travaux de la campagne, qui doivent tous être faits dans un fort petit intervalle de tems; que dans l'hiver au contraire, qui est fort long, une partie du peuple manquant de travail et de subsistances, était forcée d'en aller chercher ailleurs et particulièrement dans la Catalogne; cette administration essaya de mettre fin à ces émigrations annuelles, et de fixer les habitans de cette contrée dans leurs foyers

par quelque manufacture de draps. Elle accorda des encouragemens à des négocians qui entreprirent cet établissement. Les mouvemens d'une grande révolution ont dérangé ces essais : il faut espérer qu'on les reprendra lorsque le calme sera tout-à-fait rétabli.

Plusieurs autres communes, telles que Pamiers, St.-Girons et Mirepoix, offrent aussi de grands avantages pour de pareils établissemens, et déjà quelques fabricans ont commencé de travailler dans la première.

Fabriques de droguets.

On fabriquait autrefois à Sainte-Croix et dans quelques autres communes du département, une grande quantité de droguets et d'autres petites étoffes dont la consommation se faisait dans les ci-devant provinces de Bretagne, de Poitou, de Saintonge et quelques autres ; mais ce commerce fut ruiné avant la révolution, par le traité qui fut fait avec l'Angleterre.

Fabriques de chapeaux.

On fait à Foix et en quelques autres endroits du département, une assez grande quantité de chapeaux, et il serait facile d'y en former des fabriques considérables.

Fabriques de peignes.

La culture des bestiaux dans le département y a encore porté un autre genre d'industrie

Les cornes des bœufs et des moutons servent à faire des peignes, dont la sciure et les recoupes forment un excellent engrais pour les vignes et les vergers. Il y en a des fabriques au Mas-d'Azil, il y en a aussi au Peyrat où l'on fait également des peignes de buis et d'autres bois, ainsi qu'à Laroque, à Belesta et à Fougax, ce qui fait une branche de commerce ou quelques négocians ont fait des fortunes considérables.

Tanneries.

L'abondance des cuirs a donné lieu à l'établissement de plusieurs tanneries. Il y en avait onze à Foix avant la création de l'impôt sur les cuirs. Mais cet impôt, qui s'élevait à trois francs par myriagramme, força plusieurs tanneurs d'abandonner leurs fabriques, et il n'en reste plus aujourd'hui que trois dans cette commune. Elle est cependant très-bien située pour cette sorte de travail. On y est à portée de se procurer beaucoup de peaux vertes, et il s'y trouve des eaux douces qui sont excellentes pour les préparer.

On tire du Carla-de-Roquefort, qui n'est qu'à environ deux myriamètres de distance, l'écorce qui sert à faire le tan pour les cuirs de veau, et on en a huit myriagrammes

rendus à Foix pour cinq francs. Celle qui sert pour les cuirs de vache ou de bœuf vient de Carcassonne, où l'on envoye en échange des cuirs préparés, et revient à quinze décimes par myriagramme aussi rendu à Foix. Mais on ne fait guères que des cuirs pour des souliers dans cette commune, c'est-à-dire, de la vache blanche et brune et du veau au tan et à l'huile. La qualité des cuirs a même bien déchu depuis environ dix ans, parce que les fabricans ont voulu abréger le tems et les frais de la fabrication. Autrefois on laissait les cuirs de bœuf un an dans la fosse, et les cuirs de veau trois mois. Aujourd'hui on les y laisse moitié moins de tems. On épargne ainsi l'écorce, qu'il était d'usage de changer tous les trois mois pour les cuirs de bœufs. On épargne encore quelque chose sur le travail, on fait rentrer plutôt les fonds, et l'on réitère plus souvent la fabrication. On renouvelle et l'on accroît le bénéfice, qui avait déjà augmenté par la suppression de la marque des cuirs, sans que le prix de cette marchandise eût diminué. Ces avantages ne tournent qu'au profit du fabricant ; mais à peine compense-t-il les pertes qu'il éprouve d'un autre côté par

la rareté et le renchérissement des ouvriers, qu'occasionnent les besoins continuels des armées. Il y a aussi des fabricans qui, en abrégeant le séjour des cuirs dans la fosse, sont parvenus néanmoins à leur donner une aussi bonne préparation qu'on le faisait anciennement. La méthode du citoyen Seguin remplirait encore mieux leurs vues, s'ils savaient la mettre en usage. Un amateur zélé en a fait des essais dispendieux qui, loin de réussir complètement, n'a fait autre chose que renchérir le tan par la grande consommation qu'il en a faite. Mais pour mettre cette méthode en usage, il faut avoir recours à l'ouvrage qui a été publié il y à long-tems, à ce sujet, par les citoyens Lelièvre et Pelletier. Il a été ajouté depuis à l'art de tanner de nouveaux degrés de perfection, qui ont été consignés dans les annales des arts et manufactures (1). On y voit que le chêne n'est pas le seul arbre qui puisse fournir le tan, et qu'on peut en tirer de l'orme, du frêne, du saule et d'un grand nombre d'autres.

(1) Tome Ier, page 278 et suivantes; tome II, page 53 et suiv.

Nous avons encore à Mirepoix une fabrique de vache brune et de cuir blanc à l'alun ; à Pamiers une semblable fabrique avec deux autres de vaches blanches ou brunes, et de veaux au tan et à l'huile ou au redon ; à St.-Girons, trois de veau ; à Laroque, deux de vache brune et veau ; à Léran, quatre semblables à celles de vaches et veaux de Pamiers ; à Tarascon, trois de vache blanche et veaux, et trois de peaux blanches.

Règne minéral. Après avoir traité des substances animales et végétales, il nous reste à parler de celles que nous retirons du règne minéral, et qui sont en grand nombre.

Marnes. Nous avons des marnes en abondance dans certaines communes, telles que celles de Mirepoix, de Pamiers et de Saverdun ; et il y a déjà long-tems qu'on a commencé d'en faire usage avec succès, pour fertiliser les champs qui en sont à portée, et dont les terres sont ordinairement grises ou fauves, légères, friables et propres à recevoir cet amendement.

Poterie. Nous avons des terres fortes près de Mirepoix, dont on fait d'excellente poterie pour les viandes salées, qui s'y conservent sans la détruire ; des terres sablonneuses près de Foix,

dont on fait de la poterie qui résiste fort bien au feu ; de la terre à faïence près de Labastide-de-Serou et de Sainte-Croix. On a établi dans ces deux communes des manufactures de faïence blanche, et particulièrement de faïence brune, qui supporte le feu presqu'autant que la poterie précédente. On trouve encore de la terre à faïence à Montesquieu-de-Lavantés, où l'on établit une nouvelle faïencerie. Faïence.

Nous avons aussi des tourbes ou terres combustibles, qui proviennent du mélange de la terre franche, avec les dépouilles des végétaux dans les lieux marécageux. Il y a peu de tems qu'on ignorait, assez généralement, jusqu'au nom de cette terre dans ce département. Le citoyen Vergnies-Bouischères en a découvert une quantité considérable dans la commune de Vicdessos, et il n'est pas douteux qu'on n'en trouvât en beaucoup d'autres endroits : on en a déjà remarqué des indices dans les environs de Castillon. Si la rareté du bois continue d'augmenter comme elle fait depuis quelques années, il faudra bien qu'on se détermine à brûler de la tourbe, et pour lors les lieux Tourbes.

où elle se trouve seront bientôt recherchés et connus.

Houille. Il y a certainement des mines de houille dans le département de l'Ariège. Gensane en a découvert une veine à fleur d'eau près de la digue du moulin de Mirepoix, et en a trouvé des signes évidens aux environs de Sabarat. On en a remarqué aussi à Labastide-de-Bousignac, au Mas-d'Azil, à Montesquieu-de-Lavantés et à Vernajoul. On commença, il y a quelques années, d'en exploiter une mine près de Pereille, qui paraît abondante, et l'on a fait quelque puits et quelque galerie dans la commune de Baulon, où l'on a trouvé quelque peu de charbon de bonne qualité, mais où l'on n'a encore rencontré aucun filon assez puissant pour dédommager des frais du travail. Les particuliers paraissent rebutés de continuer des travaux qui ne peuvent être que coûteux, et dont le succès est incertain; et ce n'est guère que par le secours du Gouvernement qu'on pourrait espérer de les voir reprendre des recherches qui pourraient être d'une grande utilité.

Mines de jais. Dans la gorge où coule le Lers, entre

Labastide-du-Peyrat et l'Aiguillon, on trouve des veines de jais et des ouvertures d'où l'on en a tiré. Gensane a cru reconnaître que ces veines s'étendaient jusqu'aux environs de Laroque.

Ardoise.

Il y a quelques montagnes schisteuses dans le département, et celle de Saleix fournit de l'ardoise de bonne qualité.

Carrières de plâtre.

Les communes de Bonpas et de St.-Martin-de-Caralp ont des carrières, la première de plâtre blanc, la seconde de plâtre rouge. Il y a aussi du gyps cristalisé près de Rimont, et l'on en trouve dans la commune de Montferrier de superbes prismes transparens comme des cristaux de roche.

Pierre de taille de grès.

La belle pierre de taille de grès, dure et grise, est abondante aux environs de Labastide-de-Bousignac et de Lagarde, d'où l'on en a extrait plus de dix mille mètres cubes pour la construction du pont de Mirepoix sur le Lers, de celui de Sibra sur le Touire, et de celui de Rieucnos sur le Douctouire. Il y en a des carrières aux environs de Camon, de Foix, de Daumazan, de St.-Girons et de plusieurs autres communes. Cette pierre ne résiste pas au feu qui la fait éclater. Il y en

Amiante et asbeste. Expilly (1) dit que c'est dans les montagnes de ce département que se trouve le lin minéral ou l'amiante et l'asbeste, dont les toiles incombustibles sont composées. On en a trouvé en effet des échantillons dans la vallée du Salat, au-dessus du pont de la Taule, et il est vraisemblable qu'il y en a aussi dans la vallée de Vicdessos, où l'on voit de grandes roches de serpentine couvertes de jade, qui peut produire ces matières; mais on n'en fait absolument aucun usage.

Alun. Dietrich a remarqué une belle mine d'alun dans la commune de Bouan. On s'en est servi pour la préparation des cuirs blancs, qu'il rendait un peu jaunes, lorsqu'il était employé tel qu'il avait été extrait de la mine, mais qui les rendait parfaitement blancs, comme fait l'alun de Rome, lorsqu'on avait la précaution de l'épurer en l'écumant. On a porté des échantillons de cette mine à Paris, où l'on n'a pas réussi à la cristaliser. Un particulier a fait des essais plus heureux, qui l'ont engagé à deman-

(1) Dictionnaire Géographique des Gaules et de la France.

der une concession pour l'exploiter. Le produit paraît se porter à environ vingt-cinq pour cent. Cet objet pourrait devenir une nouvelle source de richesses pour la République. La carrière est immense, on ne connaît pas en France beaucoup de mines de ce genre. On y fait néanmoins une grande consommation d'alun pour la teinture, et nous payons, ainsi à l'étranger, un tribut dont nous pourront désormais nous affranchir (1).

Substances volcaniques.

On ne trouve pas des substances volcaniques dans ce département, si ce n'est aux environs de Quérigut. Gensane a remarqué sur les montagnes voisines de Casels et de Serre-Mèje, dans le département de l'Aude, aux deux côtés du ruisseau de Rebenti, des volcans éteints, d'où il présume que sont sorties les laves dont la commune de Rodome est bâtie (2).

Des mines métalliques.

Les mines métalliques sont fort répandues

(1) Les divers essais nouvellement faits de cette mine n'ont donné qu'un produit de douze pour cent. La concession n'a pas été accordée.

(2) Histoire nationale du Languedoc, tome IV, pag. 170 et suivantes.

dans le département, et peu de pays en contiennent en aussi grande abondance. Il y a de l'or, de l'argent, du cuivre, du plomb et du fer.

Mine d'or. Il y a une mine d'or à la montagne d'Houllé, commune de Siguer, et l'on en a extrait depuis peu d'années du minérai qu'on vendait à Toulouse, environ quatre francs le myriagramme. Peut-être serait-elle abondante, si l'on y faisait des travaux un peu profonds.

Paillettes d'or. L'or se trouve aussi en paillettes dans l'Ariège, et en si grande quantité qu'autrefois, selon Gensane, celui que les orpailleurs en tiraient et faisaient passer à la monnaie de Toulouse, se montait annuellement à environ quatre-vingts mille francs (1); mais il y a apparence que dans cette somme était compris le montant des paillettes qu'on trouvait dans le Salat, qui en porte aussi considérablement. Il a été des tems où les orpailleurs en ont ramassé pour environ cinquante ou soixante francs chacun par jour. Ces paillettes se trouvent parmi du sable et de très-petites

(1) Histoire national du Languedoc, tome V, page 233 et suiv.

pierres ferrugineuses et lisses, qui sont leur plus sûr indice.

On disait aussi autrefois que la rivière de Larget, qui se jète dans l'Ariège au-dessous du pont de Foix, portait des paillettes d'argent; mais ce n'était-là qu'un bruit populaire qui nous a été transmis par Olhagaray (1), auteur fort crédule, et qui avait été, sans doute, occasionné par les paillettes blanches de Talc ou de Mica qu'on voit à la surface des pierres que roule cette rivière, et parmi les sables qui proviennent de leurs débris.

Mines d'argent.

Il y a des mines d'argent sur la montagne de St.-Barthélemi, qui fut un des repaires ou points fixe dont on se servit pour lever la grande carte de France. Elles se trouvent du côté qui regarde Comus dans l'ancien pays de Foix. Ces mines se trouvent avec celles de plomb; 1°. au-dessus d'Aulus, à un endroit appelé Castel-Minié, où l'on a essayé depuis peu d'en extraire; 2°. à la montagne de Mi-

Mines d'argent et de plomb.

(1) Histoires des Comtes de Foix, Béarn et Navarre, dans la Préface et dans la Carte qui la suit.

Morte ; au-dessus de Conflens sur le Salat ; 3°. à la montagne où est le château ruiné de Lagarde, près du confluent de la même rivière et de celle d'Aleth ; 4°. sur la montagne opposée, où il y en a un filon considérable, et où il a été fait de grands travaux qui maintenant sont écrasés.

Belle mine de plomb. Dans le lieu appellé le Col-de-Boulogne, commune de Massat, est une mine de plomb qu'on avait commencé d'exploiter avant la révolution. On en a extrait depuis plusieurs centaines de myriagrammes de minerai, qui a rendu soixante-douze pour cent, et on en a retiré des blocs de galène qui pesaient plus de cent soixante myriagrammes. Il y a aussi des mines de plomb dans les communes de Montferrier et de Freichenet, et l'on en trouve des indices dans les communes de Celles et de Genat.

Plombagine. On a encore trouvé de la plombagine parmi les rochers de la commune de Suc, où il est vraisemblable qu'on pourrait en trouver quelque filon considérable de bonne qualité.

Mines de cuivre. On a remarqué dans la vallée de Seix, une grande quantité de veines qui annoncent des mines de cuivre.

Mais les mines qui abondent le plus dans nos montagnes, sont celles du fer. En certains endroits on en trouve qui sont en grains, même à la surface de la terre, mais dont on ne fait aucun usage, parce que ce sont les plus pauvres de toutes. La minière de la Serrère, dont nous avons parlé ci-devant et qui ne sert que pour les forges de l'Andorre, est bonne et féconde. Mines de fer.

On trouve dans les communes de Saurat et de Montferrier, des mines de fer qui ont quelque apparence de richesse. On en a extrait quelque petite quantité de minérai qui a donné du fer aigre; mais il est vraisemblable qu'on en trouverait de meilleur, si l'on s'enfonçait profondément dans les minières, comme cela arrive pour l'ordinaire.

Il y avait anciennement une grande minière à Château-Verdun, près de l'Ariège dans la commune des Cabannes. On ne l'exploitait que par le moyen d'une machine hydraulique mue par le courant de la rivière. Cette minière a été abandonnée depuis environ quatre-vingts ans, non qu'elle ne pût encore fournir une grande quantité de minérai, mais parce qu'on en avait de plus riches et de plus faciles à exploiter,

et ce sont celles de Rancié, dans la vallée de Vicdessos.

Exploitation des minières de Rancié.

Ces minières ne sont exploitées que par les habitans de la vallée qui en ont la propriété, et qui en sont extrêmement jaloux. Le sol de leur territoire étant fort ingrat, c'est dans le sein même de la terre qu'ils vont chercher leur subsistance, et ils ne souffrent qu'avec peine qu'on aille visiter leurs travaux, dans la crainte qu'on y fasse quelque inovation. Ces habitans ne se bornent pas à l'extraction de la mine, ils la mettent encore en œuvre, et avec ceux des gorges voisines des Cabannes, de Rabat et de Saurat, ils se sont pour ainsi dire emparés de toutes les forges du département et des environs, où l'on ne trouve que des forgeurs de cet arrondissement, qui circulent de l'une à l'autre; ensorte qu'on peut dire que c'est un petit peuple de cyclopes qui force continuellement la terre, l'eau, l'air et le feu à lui donner du fer.

Leur abondance.

Les minières de Rancié, alimentent depuis un tems immémorial cinquante forges, et fournissent environ deux millions de myriagrammes de minérai par an, lorsque ces for-

ges ne chôment que pendant le tems qu'elles n'ont pas assez d'eau pour travailler

Les filons ne sont pas d'une grosseur uniforme. Tantôt ils sont étranglés, tantôt ils forment des masses énormes. Il y en a plusieurs qui ont été exploités depuis long-tems, et à la place des masses de minérai qui en ont été enlevées, il restait de grandes cavernes qui se sont englouties. Leurs filons.

Il n'y a plus maintenant qu'une galerie où tous les travaux ont été portés. C'est là que le mineur, à la faible lueur d'une lampe, va sans crainte établir son atelier, et qu'après environ une ou deux heures de marche souterreine, il extrait avec gaieté le minérai d'où il tire sa subsistance: le voyageur au contraire que la curiosité attire dans ce lieu, ne voit qu'en frissonnant ces vastes et lugubres cavernes, dont son œil ne peut mesurer l'étendue; ces pendentifs effrayans, qui, dans le fracas des travaux, ont l'apparence de se détacher des voûtes pour l'écraser; ces routes sineuses et glissantes où il ne peut assurer ses pieds; ces abymes affreux, qui semble prêts à l'engloutir. Leur état présent.

Danger de les perdre.

Les écroulemens qui ont détruit peut-être à jamais les autres galeries, pourraient fermer également celle-ci, et ce serait une vrai calamité publique. Les forges du pays deviendraient dès-lors inutiles, la plupart des ouvriers qu'on y emploie et qui n'ont d'autres moyens pour gagner leur vie, seraient à la mendicité, et la principale branche du commerce du pays serait perdue jusqu'à ce que l'on eût ouvert d'autres minières abondantes, qu'on ne rencontrerait peut-être qu'après de longs travaux. La crainte de ce malheur est assez fondée pour qu'elle doive exciter la sollicitude du gouvernement. Les agens et les ingénieurs des mines qu'il y a envoyé, croyent qu'il serait bon d'ouvrir une galerie au bord du ruisseau qui cerne la montagne; que cet ouvrage, qui pourrait être établi au-dessous des mines dont les eaux ont enciennement empêché l'extraction, servirait de galerie d'écoulement pour ces mines, et en même tems d'entrée pour en reprendre l'exploitation; qu'on abrégerait ainsi la route de plus de deux heures; qu'il est possible, qu'il est même vraisemblable que cette galerie rencontrerait quelque masse de mine, si on la conduisait au travers de

Projet d'une nouvelle galerie.

quelques champs sous lesquels on en a trouvé, et qu'alors le travail ne couterait plus rien, puisque le mineur qui le ferait en serait amplement payé par la mine qu'il serait forcé d'en extraire.

Secours nécessaires pour l'ouvrir.

Mais il n'y a pas de particulier qui puisse raisonnablement exposer sa fortune, pour se livrer à cette entreprise sans recevoir des secours du gouvernement; et cet objet est d'une trop grande importance, les secours nécessaires paraissaient même trop peu considérables, pour qu'on puisse se persuader que le gouvernement ne s'empressera pas de les fournir aussitôt qu'il sera instruit de leur utilité. Il pourrait même, ainsi qu'on l'a proposé, pourvoir à la dépense que ce travail occasionnerait, par une légère imposition sur la mine, comme d'un centime par myriagramme, qui produirait environ 6000 francs par an, sans que personne en fût incommodé. Il nous reste encore, pour faire mieux connaître la valeur des minières, à dire un mot sur la qualité des mines et sur les forges où on les convertit en fer.

Mines hématites.

La plus grande partie de la mine de la vallée de Vicdessos est en pierres hématites, noires ou grises. Ces pierres sont communément lui-

santes à leur surface, qui est unie ou couverte de mamelons. Il y en a qui sont hérisées de pointes ou criblées de cavités, dont l'intérieur est tapissé d'une efflorescence de chaux de fer, qui a l'apparence d'un velour noir, et cette efflorescence est souvent ornée de traits argentés, qui forment quelquefois des arborisations ou des dendrites brillantes et très-agréables à la vue.

On voit de ces pierres qui sont disposées en grappes noires ou parées des couleurs les plus vives. Leur intérieur est fibreux ou strié. Leur poids est très-considérable et leur produit en fer est ordinairement d'environ quarante pour cent de leur poids, quoiqu'il souffre toujours un plus ou moins grand déchet, que l'incapacité des ouvriers rend quelquefois très-considérable.

Mines spathiques.

Les mines hématites se détachent de la roche et sont ordinairement couvertes de quelque couche de spath, le plus souvent cristalisé, et qui forme quelquefois de superbes cristaux d'Islande, remarquables par leur double réfraction. Il y a des morceaux de minérai qui réunissent la plupart des accidens dont je viens de parler.

University of MICHIGAN

On trouve aussi dans la montagne de Rancié, de beaux filons de mine spathique, brune ou noire et quelquefois, mais rarement, blanche ou grise. Les mines spathiques sont plus riches, mais moins abondantes que les hématites, et elles donnent du fer doux et liant. Elles s'attachent fortement à la roche dont les hématites sont au contraire détachées, comme on vient de le dire. Ces deux sortes de mines ne sont pas mêlées ensemble, et sont au contraire toujours séparées. Le spath qui couvre les unes et qui se trouve mêlé avec les autres, est un fondant suffisant qui dispense d'en ajouter aucun autre quand on les emploie dans les forges. Ordinairement les hématites et quelquefois les spathiques, sont accompagnées d'une plus ou moins grande quantité de manganèse ou d'autres espèces de mines, mais jamais de l'aimant. Elles ne produisent même aucune attraction sur les barreaux aimantés, et cette propriété peut être extrêmement utile en permettant de faire usage de la boussole pour la conduite et la direction des travaux.

Manganèse et aimant.

On trouve encore dans les mêmes minières une mine de fer micacée, qui se réduit aisément en petites écailles ou paillettes luisantes,

Mines de fer micacées.

dont on se sert en guise de sable pour jeter sur l'écriture, et qu'on emploie quelquefois pour donner du brillant à des colifichets et à des papiers peints pour tapisser les murs. Cette mine qui fait un fer très-aigre à cause de l'arsenic qu'elle contient, est heureusement en très-petite quantité, et mêlée avec la mine de bonne qualité, elle ne produit aucun mauvais effet sensible.

Des forges du pays de Foix.

Les forges du pays de Foix, et celles des environs où l'on traite les mines de Vicdessos, paraissent merveilleuses par la simplicité de leur construction. Elles ne sont composées que de quatre murs d'une médiocre hauteur, d'un toit qui est percé au-dessus d'un foyer, ou creuset sans cheminée, d'une trompe qui, par des chûtes d'eau, produit le vent, d'un mail ou gros marteau que l'eau fait mouvoir, et d'une grande pierre qui sert d'enclume. Il y en a aujourd'hui quarante-quatre dans le département, dont trois dans l'arrondissement de Pamiers, huit dans celui de Saint-Girons, et trente-trois dans celui de Tarascon, où les minières sont situées.

Avantages qu'elles offrent.

Six heures de tems suffisent pour faire une loupe ou un massé de fer doux ou fort, de quinze à seize myriagrammes, avec quarante-

huit myriagrammes de mine et quarante-huit miriagrammes de charbon. Après avoir fait un massé, on peut faire cesser le travail tant qu'on veut. On peut aussi le reprendre quand on le juge à propos, et le continuer tant que la mine, le charbon et l'eau ne manquent pas. Au commencement de l'opération, quand on jète la mine dans le creuset, on est aussi avancé que dans les grandes forges des départemens septentrionaux, quand on a fondu la gueuse destinée à faire du fer forgé; puisque cette gueuse ne sert qu'à jeter dans le creuset, comme notre belle et riche mine de Rancié. Cependant on préparait anciennement cette mine par un grillage avant de la mettre au creuset, et quelques maîtres de forge le font encore. Ils y trouvent l'avantage d'abréger le tems de la fabrication, de faire environ un huitième de massés de plus dans un même tems, et d'avoir du fer de meilleure qualité. La mine cuite est brisée à coups de marteau, par un ouvrier appelé pique-mine. La mine crue est triturée sous le mail. Celle qui n'est que concassée sert à charger le creuset au commencement de l'opération du massé. La plus menue, qu'on nomme greillade, est

jetée de tems en tems sur le feu, pendant le cours de cette opération.

Dans le peu de tems qu'on met à la fabrication, les inégalités de la chaleur et du vent doivent en produire de sensibles dans la cuisson et la qualité du fer, et dans sa combinaison avec le principe carbonique qui le rend plus ou moins fort; mais il y a apparence que la différence des mines hématites et spathiques qu'on employe, influe encore davantage sur les qualités du fer.

On ne doit donc pas être étonné que le fer d'un même massé ne soit pas tout homogène. Celui du milieu est ordinairement doux, celui des bords est le plus fort et approche plus ou moins de la nature de l'acier, surtout du côté de l'ouverture par laquelle on fait sortir les scories. On a remarqué que les mines hématites sont les plus propres à donner du fer fort, ce qu'on attribue à la manganèse dont elles sont chargées. On s'est aussi apperçu que les charbons de bois dur contribuent à cette production, ainsi que les manipulations des forgeurs. C'est ce qui rend la quantité de fer si variable dans les différentes forges et dans les différents

massés, qu'il y a des forges où l'on n'en fait presque point, et d'autres où l'on en fait beaucoup, et que dans ces dernières, il y a des tems où l'on ne fait presque que du fer doux, et d'autres où le fer fort est très-abondant.

Manière de faire du fer fort.

Tous les maîtres de forge conviennent que pour faire du fer fort, il faut, en général, employer du charbon de bois dur, jeter peu de greillade sur le feu, et en extraire souvent les scories. Le citoyen Vergnies a remarqué que les eaux basses, un vent faible et toutes les causes qui peuvent ralentir le travail, augmentent la quantité du fer fort du massé (1). Cependant le citoyen Ruffié, l'un des maîtres de forge qui fabriquent le plus de fer fort, assure qu'il le fait en accélérant le travail par la force et la sécheresse du vent, sans toutefois négliger les autres moyens. Il a même le soin de tenir un peu basse l'issue du laitier, pour le faire évacuer plus facilement et pour l'empêcher de croupir dans le creuset.

---

(1) Traité sur les mines et les forges du comté de Foix, par M. de la Peyrouse, pag. 198 et 303.

Il est quelquefois arrivé que ces moyens ont été assez puissans pour que des massés entiers fussent de fer fort ou d'acier, et sans doute qu'un habile physicien parviendrait à en avoir constamment une grande quantité, en combinant les causes qui les produisent, et en suppléant à celles qui manquent par celles qu'on peut augmenter.

Le fer fort sert principalement pour l'agriculture. Il y en a dont la surface est gercée, et qu'on réserve pour les outils tranchans. On en rencontre quelquefois qui vaut de l'acier d'Allemagne.

Des trompes.

La trompe est composée de deux arbres creusés ou de deux grands tuyaux placés verticalement, par lesquels l'eau tombe du fond d'un réservoir dans une chambre ou caisse-à-vent. L'intérieur de ces tuyaux est beaucoup plus large que leur entrée ; l'eau a ainsi la liberté de se diviser en gouttes qui entraînent dans la caisse-à-vent l'air qu'elles rencontrent ; et cet air est continuellement remplacé par celui qui s'introduit à travers des ventouses ; c'est ainsi qu'on appelle des trous faits en pente de dehors en dedans, au côtés des tuyaux. L'eau frappe sur une taque ou table horizon-

tale, elle se sépare, en rebondissant, de l'air qu'elle entraîne et tombe au fond de la caisse. Elle y trouve une issue par laquelle elle ne peut s'échapper en aussi grande quantité qu'elle y arrive sans la surmonter de quelques décimètres pour acquérir une vitesse suffisante. L'air qui s'accumule au-dessus de la surface, se trouve ainsi renfermé et sort par la première ouverture qu'il rencontre, et par conséquent par celle qui répond à la tuyère, qui est la seule qu'on lui offre. Le vent est d'autant plus sec que cette dernière ouverture est plus élevée.

Les trompes n'ont pas été toujours en usage dans nos forges. On assure qu'autrefois il y avait des soufflets et que l'effet en était avantageux. On voit aussi sur une montagne de Belesta, des vestiges d'une forge à bras, où vraisemblablement on animait le feu du fourneau en l'exposant au vent naturel. C'est ainsi que sont situés, dans la grande Bretagne, les plus anciens fourneaux dont il y reste des vestiges, pour la fusion de la mine de fer. Il y a apparence qu'il y a eu une pareille forge sur la montagne d'Alzen, où l'on trouve une immence quantité de scories.

De la nature de leur vent.

Il y a quelques années qu'il fut élevé des doutes sur la nature de l'air des trompes, à l'académie des sciences de Toulouse, mais les savans étrangers savaient depuis long-tems que ce n'était que de l'air atmosphérique, et il y a plus de trente ans qu'on a fait, en Angleterre et en Suisse, des expériences pour le produire avec peu d'eau (1): ce qui pourrait être ici d'une très-grande utilité, puisque certaines forges qui, faute d'eau, chôment dans les saisons où les ruisseaux sont bas, pourraient travailler plus long-tems ou même toute l'année.

Moyen de le produire avec peu d'eau.

Le moyen de parvenir à ce but important est simple; car puisque ce n'est que par la division de l'eau en gouttes que l'air est porté dans la caisse-à-vent, s'il y a une partie de la colonne tombante qui ne se divise pas, cette partie devient inutile. C'est ce que l'on empêchera, si l'on introduit l'eau dans chaque tuyau, au travers d'un culot percé comme une espèce de passoire, et de cette manière

---

(1) Expérience physique de Lewis, tome II, pag. 194 et suiv. 214 et suiv.

on pourra produire avec moins d'eau un plus grand effet que celui qu'on obtient sans ce secours.

Perfectionnement dont les forges du département sont susceptibles.

Nos forges seraient donc susceptibles d'être perfectionées, et l'on pourrait non-seulement y fabriquer de meilleur acier et en plus grande quantité, mais encore en prolonger considérablement le travail.

Obstacles qui s'y opposent.

Deux choses s'opposent à des améliorations si importantes. La première est l'obstination des forgeurs qui, accoutumés à une routine aveugle, ne peuvent se déterminer à s'en écarter. Il n'y a pas d'ouvriers qui soient plus récalcitrans, quand on leur propose quelque innovation. La seconde est l'intérêt des maîtres, qui essuyent le plus souvent de grandes pertes au moindre dérangement qui arrive à leurs forges, parce que les forgeurs n'en reconnaissent pas les défauts et qu'ils n'y remédient qu'à la longue et par des moyens qu'ils ne rencontrent qu'à force de tâtonner.

Tronçon-du-Coudrai a fait un traité des forges du pays de Foix; le citoyen Lapeyrouse, en a fait un autre plus étendue, et appuyé sur les observations qu'a faites avec beaucoup de soins et d'intelligence le citoyen Ver-

gnies-Bouischères, pendant plusieurs années, sur une forge dont il est propriètaire dans la vallée de Vicdessos. Comme son principal but est d'être utile aux praticiens et de leur servir de guide, les moyens qu'il donne pour améliorer une forge, ressemblent à ceux que suivent les architèctes pour exécuter les différens ordres d'architecture dans de belles proportions. Ils consistent à observer la forge quand elle donne un bon produit, et à la maintenir dans le même état, où à la conformer à un autre qui aille bien et qu'on puisse prendre pour modèle.

Moyens économiques de les éviter.

Il serait à desirer, comme il le propose, que le gouvernement établît une forge d'expérience, conduite par un habile phisicien, qui ferait tous les essais qu'il croirait propres à éclairer et à perfectionner la pratique des ouvriers. Cet établissement ne serait pas d'une grande dépense, et le produit en couvrirait les frais et vraisemblablement les surpasserait.

Forge d'expérience à établir.

On pourrait aussi faire des essais sur la fusion de la mine dans un haut-fourneau. On en a déjà fait quelques-uns dans celui qui a été bâti à Villeneuve-d'Olmes, sous la direction du citoyen Henry, qui a donné des vues

utiles pour tirer parti d'un pareil atelier, en y ajoutant tout ce qui serait nécessaire pour faire d'excellent acier.

On y coulerait aussi des plaques, des marmites et autres ustensilles, ou des mobiles de guerre, tels que des boulets et des canons.

Peut-être même pourrait-on parvenir au même but sans l'emploi des hauts-fourneaux. On a déjà fait couler une assez grande quantité de fer dans une forge à la Catalane (1); on pourrait donc y faire des ouvrages moulés, et certainement d'une qualité bien supérieure à ceux qu'on fabrique dans les hauts-fourneaux. On y a fait aussi des massés entiers d'acier ou de fer fort. Il n'y aurait donc qu'à perfectionner les moyens qui ont produit ces effets. Le chef-d'œuvre de l'art serait de fabriquer les plus beaux ouvrages de fonte et le meilleur acier, de la manière la moins longue et la moins dispendieuse, et c'est ce qu'il ne paraît pas impossible de faire dans nos forges.

Les autres usines du département qui sont mues par le moyen de l'eau, sont : Autres usines du département.

(1) Traité sur les mines et forges du comté de Foix, pag. 191 et suiv.

1°. Des martinets en grands nombre, où l'on pare les fers des forges, destinés à employer en barreaux carrés, ronds ou plats, pour les bâtimens, et où l'on fait aussi des chevilles et des outils aratoires.

2°. Quelques martinets où l'ont fait des ustensiles de cuivre. Il y en a un à Foix et un autre à Castelnau-de-Durban.

3°. Des papeteries nombreuses dans l'arrondissement de St.-Girons, où l'on fait d'assez bon papier, et où l'on pourrait en faire de beaucoup meilleur.

4°. Des moulins à scier le bois, placés à portée des grandes forêts, comme à Montsegur et à Belesta.

5°. Quelques moulins à scier le marbre dans la commune de Seix.

6°. Quelques moulins à huile, à foulon, à tan, dispersés dans différens endroits du département.

7°. Un très-grand nombre de moulins pour la mouture des grains.

8°. Plusieurs moulins à jais dans les communes du Peyrat, de Belesta et de Laroque. Dans ces deux dernières communes on les convertit en moulins à farine ou à huile, à

cause du peu de cours qu'a maintenant le jais dans le commerce.

Nous avons encore quelques moulins à vent pour les grains ; des moulins à huile ou à tan, qu'on fait jouer par le moyen d'un cheval ou d'une bête asine ; trois verreries de verre commun, qui sont dans la partie occidentale du département, et un assez grand nombre de clouteries placées à Queille, à Villeneuve-d'Olmes et dans la vallée de Barguillère.

Les curiosités naturelles qu'on remarque dans le département, outre les minières dont nous avons parlé, sont : Enumération des curiosités naturelles.

1°. La fontaine de Belesta, appelée *Fontestorbe*, qui sort d'un antre large et profond, taillé dans le roc, au pied d'une montagne. Elle est si abondante, que ses eaux, jointes à celles de la rivière de Lers, qui dans ce lieu n'est qu'un petit ruisseau, suffisent pour alimenter, en se divisant, une grande forge et quelques autres usines, placées à quelques centaines de mètres de distance. Sa voûte est percée d'un soupirail qui s'élève perpendiculairement et sort à une hauteur considérable. Le tout forme un beau spectacle, dont plu-

sieurs peintres ont profité pour composer de charmans tableaux. Cette fontaine est encore très-remarquable par son flux et reflux, ou plutôt par l'intercalation à laquelle elle est sujète dans l'automne. Salluste-du-Bartas en fit une description pompeuse dans son poëme de la *Semaine de la Création.*

Mais ce qui l'a rendue si célèbre, c'est qu'elle a fait le sujet des méditations du père Planqueet du savant Astruc, qui ont rendu raison de son cours périodique, par le jeu du syphon, ce qui a donné l'explication de toutes les fontaines intermittentes ou intercalaires.

Ce beau monument de la nature, que tant d'amateurs et de curieux sont venus visiter de si loin, a été sur le point d'être sacrifié pour un faible et vil intérêt. On a voulu barrer l'ouverture de la fontaine et en faire une simple retenue pour la construction d'un moulin à scie, qu'on avait déjà placé à douze mètres de l'antre, et qui aurait payé une rétribution annuelle de douze francs. Ce lieu enchanté n'aurait donc plus été qu'un sentier fétide, encombré de bois à scier, et infecté par le fumier de la sciure des planches. Heu-

reusement la commune s'est élevée contre ce vandalisme, et ce moulin a été porté dans un autre local.

2°. De grandes grottes pleines de stallactites, qui forment une infinité de figures. On en voit près des bains d'Ussat, près de Montsegur et ailleurs. Il y en a une à Belesta, au-dessus de la fontaine de Fontestorbe. La plus renommée est celle qui est dans la commune de Bedeillac.

3°. Le puits naturel de Lourou, sur la montagne de Bentaillou. Sa profondeur est inconnue, mais elle paraît prodigieuse par la durée du bruit qu'on entend lorsqu'on y jète des pierres et qui se prolonge pendant plusieurs minutes, ce qui fait juger que le vide de cette caverne est très-sinueux au lieu d'être uniforme et perpendiculaire. Il sert de repaire aux corneilles et autres oiseaux qui y font un grand tumulte.

4°. Le percé naturel et spacieux d'une montagne où passe la rivière d'Arise, sans cascades, et qui a pu servir d'asile pendant les anciennes guerres, ce qui, selon Olhagaray, a fait donner, au bourg le plus voisin, le nom de Mas-d'Azil. C'est aujourd'hui la retraite

d'une immense quantité de chauve-souris.

5°. Le gouffre qu'on appèle l'entonnoir, situé entre Lavelanet et Laroque, dans lequel se jète une partie de la rivière de Touire, qui va ressortir au Carla, qui en est éloigné d'environ huit kilomètres, où elle est utile pour le jeu d'un moulin, en augmentant les eaux du Douctouire.

6°. Les cornes d'Ammon qu'on trouve en abondance sur les champs de la commune de Laroque.

7°. Les coquillages pétrifiés qu'on rencontre de tems en tems dans les montagnes. Il y a quelques années que près de Belesta et au-dessus de Fontestorbe, je trouvai à la profondeur de quatre ou cinq mètres, dans la terre franche, qu'on creusait pour asseoir la route de Belesta à Montlibre, un bloc de pierre d'environ trois mètres cubes, composé de coquilles maritimes pétrifiées, entremêlées de quelques charbons et de quelques petits amas de cendres, le tout recouvert d'une belle enveloppe de spath cristallisé.

8°. Les diffentes eaux minérales, ou thermales, qui pour la plupart sont fort fréquentées.

Les plus remarquables sont les eaux savonneuses ou smectiques d'Ax, qui paraissent bouillir, mais dont la température ne s'élève qu'au 63e. degré ou environ du thermomètre décimal, comme on l'a déjà dit. Elles servent à laver les laines qu'on y porte d'Espagne, et qui leur doivent en partie leur réputation. Eaux thermales et minérales.

On a construit à Ax des bains très-propres, à différens degrés de température, où tous les ans on vient en foule de très-loin, pendant l'automne.

Il y a aussi des bains doux très-fréquentés à Ussat, près de Tarascon, de même qu'à Carcanières, où il y en a aussi de forts et de très-chauds. On trouve encore des eaux thermales à Merens, à Labastide-du-Peyrat et à Audinac près de St.-Girons.

Aux environs de Pamiers et de Varilles, on a des sources salutaires d'eaux ferrugineuses.

Enfin le département renferme des sources d'eau salée. On en voit aux Andreaux près de Labastide-de-Serou, et dans la commune de Camarade, où il y a un puits salant, d'où on tire le sel, en en faisant bouillir l'eau dans des chaudières. Eaux salées.

Je ne parle pas des grands lacs que l'on trouve

sur nos montagnes à la source de la plupart des rivières qui coulent dans le département : c'est une chose qu'on voit trop ordinairement sur les grandes montagnes. On peut néanmoins observer que nos lacs sont pour la plupart fort poissonneux, et que la truite qu'on pêche dans quelques-uns est d'une excellente qualité.

Vieux châteaux.

Il n'y a pas de places fortes dans le département ; mais on y voit les ruines d'un grand nombre de châteaux, la plupart situés sur des hauteurs et souvent sur des montagnes en pains de sucre. Tel est celui de Montsegur, célèbre par la défaite des Albigeois, qui y furent massacrés. Ce château est taillé dans un roc calcaire. Les matériaux qui en furent extraits servirent pour la pierre de taille, le moellon, la chaux et le sable qu'on employa pour élever, par des murailles, les quatre côtés de l'excavation, car tous ces matériaux sont d'une même nature. Peut-être qu'on trouva sur les lieux le bois nécessaire pour le reste du bâtiment, mais au moins, suivant les apparences, celui qu'il fallut pour la cuisson de la chaux ; et les eaux pluviales qui se ramassaient dans l'excavation, où l'on voit encore une citerne,

suffirent pour l'éteindre et pour faire le mortier. L'accès de ce château est difficile, et l'on n'y parvient que par quelques sentiers extrêmement roides. Il paraît qu'il y avait anciennement, du côté du nord, un plateau, ou place d'armes, assez spacieux, et qui a été réduit presque à rien par les éboulemens fréquens de la montagne, qui de ce côté est à pic et qui est fort droite de tous les autres côtés.

L'un des plus beaux châteaux qu'il y eut dans le pays, était celui de Lagarde, où il se faisait environ pour quinze à vingt mille francs de réparations tous les ans, quoique depuis long-tems il fût en bon état. Il aurait pu servir à bien des usages; mais il a été démoli depuis six ans, par la sottise ou la méchanceté d'un homme abjet, qui l'indiqua comme un château fort, quoique les tours dont il avait été flanqué eussent été démolies et remplacées par des objets d'agrément, ainsi que tout ce qui avait été fait dans le principe pour le fortifier.

Le château de Foix est situé au pied d'un rocher, qui anciennement était presque inaccessible, et que Philippe-le-Hardi fit escarper en 1272 pour en faire le siége. Roger-Bernard,

neuvième comte de Foix, s'y était réfugié; après avoir pris et détruit, de concert avec le comte d'Armagnac, celui d'Hautpouy ou de Sompoui, que Geraud de Casauban avait mis sous la protection de ce monarque (1). Le rocher, dont on vient de parler, est placé au confluent de l'Ariège et du Larget. Son sommet est couronné de trois tours en pierre, l'une ronde, les autres carrées, toutes bien conservées et sur-tout la première. A côté de ce même rocher, vers le nord, on voit de grandes masses qui en sont tombées, ou qui en furent détachées par les travaux qu'ordonna Philippe-le-Hardi, et qui encombrent les bords du Larget.

On ne fera pas ici l'énumération de tous les châteaux du département. Plusieurs ont été brûlés ou démolis dans le cours de la révolution, et entr'autres celui de Ganac, bâti par Gaston-Phébus. Ceux de Mazères, de Montaut, Mauvesin et Fornex, qui ont été

(1) Histoire du Béarn, par Marca, pag. 779: et Histoire général du Languedoc, par D. Vaissette, tom. IV, pag. 7.

bâtis par le même comte de Foix, n'ont rien de remarquable.

Les autres édifices du département ne méritent pas non plus une grande attention. On peut distinguer néanmoins, 1°. le clocher gothique de la ci-devant cathédrale de Mirepoix. Sa flèche est une pyramide octogonale très-déliée et d'une belle élévation, dont les murs, qui n'ont qu'environ deux décimètres d'épaisseur, sont hérissés sur tous les angles, d'une sorte de consoles ou de modillons qui ont une grande saillie; 2°. la ci-devant église cathédrale de Pamiers, qu'on dit avoir été bâtie sur les dessins de Mansard; 3°. le pont de Mirepoix, a sept arches en pierre, d'environ vingt mètres d'ouverture, construit d'après les principes du célèbre Perronet, et quelques autres ponts en pierre, faits depuis un petit nombre d'années. Le pont de Foix, a deux arches en pierre, sur l'Ariège, faits ou commencé dans le douzième siècle, par Roger dit Bernard-le-Gros, et achevé ou refait dans le quinzième siècle par Gaston, fils de Jean et de Jeanne d'Albret (1), est un ouvrage qui

Édifices remarquables.

(1) Histoire des comtes de Foix, par Olhagaray, pag. 62 et 363.

serait très-commun pour le tems actuel, mais qui était considérable pour le tems où il fut construit.

Grandes routes.

Nos grandes routes sont assez nombreuses. La principale est celle de Toulouse à Puicerda, qui traverse le département sur plus de cent mille mètres de longueur. Elle est fort importante pour le commerce d'Espagne, d'où nous tirons de la laine et du numéraire, et où nous envoyons des bestiaux, des étoffes, des toiles, de la cire, des merceries et quelquefois du grain. Elle n'est faites que jusques à Ax, et ensuite ébauchée jusqu'à Merens. Il serait d'autant plus à desirer qu'elle fût continuée et bientôt finie, qu'elle pourrait être par-tout construite sur des pentes fort douces. Cette route a un embranchement à Sabart, au-delà de Tarascon, qui conduit à Vicdessos et aux grandes minières dont nous avons parlé.

Les autres routes sont celles qui conduisent de Bayonne par St.-Girons, par Foix ou par Pamiers, et par Mirepoix, tant à la ligne de la poste de Toulouse à Montpellier, qu'au canal du midi et aux divers ports de la méditerranée, et qui ont des embranchemens pour Castelnaudary, pour Limoux et pour

Carcassonne ; celle de Foix à Toulouse, par Lezat ; celle de Toulouze à Montlibre, par Mirepoix, avec des embranchemens pour Chalabre et pour Tarascon ; celle de Toulouse en Espagne, par St.-Girons et quelques autres. Toutes ces routes ne sont faites que sur environ quatre cents kilomètres de longueur et il en reste à-peu-près autant à faire pour les compléter. Elles sont utiles en général pour le commerce avec l'Espagne, dont nous avons déjà parlé, et pour celui de l'intérieur, pour le service des forges et des autres usines, pour celui de l'agriculture, pour la circulation des troupes et pour la correspondance. Mais leur utilité ne pourra se faire bien sentir que lorsqu'elles seront achevées, et c'est alors que le produit des barrières sera considérable, au lieu qu'il est très-modique, aujourd'hui qu'il n'y a pas de ligne de chemin d'une certaine longueur, qui ne soit interrompue par des parties qui ne sont pas encore commencées. Telles sont, 1°. la route de Toulouse, en Espagne ; qui n'est ouverte que jusqu'à une petite distance au-delà de Merens ; 2°. celle de Saint-Martory à Carcassonne, qui est interrompue sur la plus grande partie de la distance de

Sabarat à Pamiers; 3°. celle de St.-Girons à Tarascon, qui n'est que légèrement tracée, depuis Massat jusqu'à Saurat; 4°. celle de Foix à Toulouse, par Lésat, dans les vallons de l'Argensal et de la Lèze, où il n'y en a que quelques parcelles qui soient près d'être achevées.

Les parties mêmes qui avaient été faites sont pour la plupart extrêmement dégradées, faute d'un entretien régulier depuis plusieurs années. Celles de Foix à St.-Girons, et de St.-Girons à Massat, sont tout-à-fait ruinées; celle de Mirepoix à Fanjaux est devenue impraticable hors des limites du département, et force les charretiers de passer par Toulouse, pour aller de Foix à Carcassonne, et de faire ainsi quatre journées de chemin au lieu de deux.

Mauvais état de la plupart des ponts.

Mais la principale cause qui nous prive d'un grand nombre de communications, c'est le défaut ou le mauvais état de la plupart des ponts. Celui de Tarascon sur l'Ariège, qui est en bois, a son plancher presque pourri. Celui de Pamiers, aussi en bois, sur la même rivière, est tombé depuis peu. Celui de Saint-Girons, qui est en pierre, s'est écroulé en partie, et les voitures n'y passent plus. Il en

est beaucoup d'autres qui sont hors de service. Il y en a même qui n'existent qu'en projets sur des routes qui sont faites et qui par cette raison restent inutiles, au moins lorsque les eaux sont grosses. Tels sont ceux de Camon et de Roumengoux sur le Lers, où sont interrompues nos communications avec les villes de Chalabre et de Limoux, du département de l'Aude, remarquables par leur commerce et par leurs manufactures; et ceux de Saint-Paul et de Prat, sur les petites rivières de Sios et de Gouarège, qui interceptent quelquefois les routes de Tarascon à Lavelanet, et de St.-Girons à St.-Martory.

Chemins vicinaux.

Les chemins vicinaux sont encore dans un très-mauvais état. Cependant ils sont absolument nécessaires pour l'agriculture et le commerce, qui exigeraient qu'on les réparât avec soin. Malheureusement les communes ont été depuis quelques années dans l'impossibilité d'y faire quelques dépenses, malgré la bonne volonté que quelques-unes en avaient, parce qu'elles n'ont pas eu la faculté d'imposer les sommes qui auraient été nécessaires pour cet objet.

Des ports sur les montagnes.

Les routes traversent quelquefois une chaîne de montagnes à l'endroit le moins élevé et le plus commode de son sommet. Ces passages, qui ont proprement le nom de cols, ont celui de ports dans ce pays, où ils sont en grand nombre. Le port de Puy-Maurin, sur la route de Toulouse à Puicerda, est le plus important de tous, soit à cause de l'utilité de la route, soit parce qu'il est facile à passer et peu sujet à la neige. Après celui-là, le plus fréquenté est celui de Salau, qui conduit de Seix à Balaguer et à Tortose, par la vallée de la Noguéra-Pallaressa. Ceux d'Aula, de Leziou, d'Ustou, de Lalée, et d'Aulus, conduisent dans la même vallée. Ceux d'Orle et de la Hourquette, servent pour aller de St.-Girons, à la vallée d'Aran. Il y en a plusieurs dans l'intérieur du département, tels que ceux de Marmare et de Paillères, au passage de Tarascon et d'Ax à Quérigut, et celui de Lirs, sur la communication de Vicdessos à Aulus.

Navigation.

La navigation est presque absolument nulle dans le département. L'Ariège et le Salat, sont les plus considérables de ses rivières, et

ce n'est à-peu-près que lorsqu'elles en sortent; qu'elles commencent d'être navigables pour la descente seulement.

La navigation n'a lieu dans le Salat, que pour des barques qu'on construit à Taurignan, où il y a un atelier pour les faire, à Bonrepeaux, où il y en a deux, et à Lacave, où les habitans ne savent faire autre chose que des bateaux. On ne les calfate qu'avec de la mousse sans les enduire de goudron, et lorsque une barque est faite, on va la vendre à Toulouse. Elle est ensuite goudronnée, soit dans cette commune, soit dans d'autres lieux situés le long de la Garonne, pour servir à la navigation de ce fleuve. Sur le Salat.

On profite de la descente des barque pour porter plusieurs objets de commerce à Toulouse; tels que du fer, qu'on tire des forges d'Erce, d'Alos et de Massat; des planches de sapin, qui viennent de Massat, d'Ustou et de Salau; du merrain, qui vient de Salau et d'Arbas; des denrées que fournissent les environs de St.-Girons et de Castillon, comme des pommes-de-reinette et de plusieurs autres espèces, des pommes-de-terre, des veaux, des moutons et des cochons, et enfin du plâtre

et de la chaux qu'on fait sur les bords du Salat. Mais toute la navigation se borne là, et les barques ne remontent point, encore n'est-elle possible que pendant sept mois de l'année, hors lesquelles les eaux sont trop basses. On pourrait la rendre plus commode et plus sûre, et la faire même commencer à plusieurs kilomètres au-dessus de Taurignan; mais cela ne serait utile qu'autant qu'on voudrait faire de grandes exploitations de marbre dans la commune de Seix, pour le faire passer sur la Garonne, et alors il serait indispensable de reprendre les travaux de la route de Seix à Saint-Girons, qui n'est que commencée, et de la continuer au moins jusqu'à l'endroit où l'on rendrait le Salat navigable.

Sur l'Ariège. L'Ariège ne commence de l'être qu'à trois cents vingt-sept mètres au-dessous du moulin appelé le Moulinadou, dans le département de la Haute-Garonne, et à la distance de sept cents neufs mètres des limites de celui de l'Ariège. Ce ne serait qu'avec de grandes dépenses qu'on pourrait étendre cette navigation jusqu'à Pamiers; et dans l'état présent des choses, ce travail ne serait d'aucune utilité; car tout ce qu'on transporte à Tou-

louse, se réduit à-peu-près aux fers qu'on y fait passer des environs de Foix, par des voitures, et du bois qu'on prend aux environs de Saverdun. Or il serait très-important qu'on prît des mesures pour empêcher que le bois ne sortît du département, où il est devenu si rare, qu'il y en manquent considérablement pour la fabrication du fer, et que beaucoup de forges chôment souvent faute de charbon. Pour ce qui est du fer, il est à remarquer que le poids de celui qu'on envoye à Toulouse, est inférieur ou au moins égal à celui des autres objets qu'on en fait venir; que l'on serait toujours obligé de transporter ces objets sur des charrettes, puisque la navigation ne serait praticable qu'en descendant; que ces charrettes s'en retourneraient à vide si l'on faisait passer le fer par eau, et qu'ainsi la navigation n'épargnerait rien, tandis que son entretien serait très-dispendieux. On voit par-là, combien peu sont fondés les auteurs qui ont dit et répété qu'il serait très-utile d'étendre la navigation de l'Ariège, jusqu'à Pamiers, ou même plus haut. Cette navigation deviendrait utile pour le transport de la mine, si l'on construisait un grand nombre de forges aux environs de

la Garonne; mais ces constructions auraient l'inconvénient de renchérir le bois et le charbon à Toulouse, et aux autres villes qui sont sur le même fleuve, où il n'est déjà que trop cher.

Idée d'un nouveau canal.

Ce qu'il y aurait de plus à desirer, ce serait une navigation qui pût servir à porter dans le département, les charbons et toutes les denrées qui lui sont nécessaires, et à en sortir les fers, et s'il était besoin la mine. Or, c'est ce qu'on ne saurait obtenir qu'autant qu'on joindrait l'Ariège avec le canal du midi; et si cette jonction, comme on pourrait le croire, n'est pas impraticable, elle procurerait de si grands avantages, que le département, qui en général est un pays pauvre, deviendrait au contraire très-florissant.

MÉTÉOROLOGIE-STATISTIQUE.

Sur les observations et le but de toute Météorologie-Statistique.

Si l'on peut dire que le tems détruit tout, ce qui signifie qu'il voit, en quelque sorte, tout se détruire; on peut ajouter que c'est lui qui mûrit tout, qui amène toutes les mutations possibles, et qui fait éclore toutes les vérités utiles.

En vain m'efforcerai-je de démontrer combien il est important, pour l'avantage des habitans d'un pays, et pour celui de son gouvernement, de bien connaître les influences de l'atmosphère sur tous les corps vivans qui l'habitent, sur les productions diverses et sur le sol même de ce pays; en vain mettrai-je en évidence tous les moyens qui sont propres à faire acquérir ces utiles connaissances, et qui, tant qu'ils seront abandonnés au zèle d'un observateur isolé, ne s'obtiendront jamais. Je sens que je ne dois attendre les succès qui doivent pénétrer les hommes de ces vérités, que du tems et des circonstances qui y seront favorables.

Ce n'est pas une entreprise si facile que celle d'attirer et d'obtenir l'attention des hommes sur un objet utile, et même sur celui qui doit le plus les intéresser. Si cet objet n'offre pas des jouissances toute préparées ou présentes, et des avantages acquis dont on n'ait plus qu'à profiter, personne ne daignera s'y arrêter.

Heureux encore, si l'envie qu'inspire à certaines personnes les efforts tentés pour opérer le bien, ne réussit à répandre la défaveur sur les entreprises même les plus utiles.

Aussi, je le répète, proposer des travaux quelconques, des recherches et des soins, enfin inviter à interrompre des habitudes, pour arriver à la jouissance même d'un grand bien que l'on peut acquérir; si la possession de ce bien est encore éloignée, chacun approuve le plan dès qu'il le trouve bien fait, applaudit aux vues d'utilité s'il les juge bonnes, et s'occupe ensuite d'autre chose.

Ce penchant naturel de l'homme vers les jouissances présentes, et qui le porte à négliger tout effort propre à lui en procurer d'éloignées, quelques grands que soient les avantages qu'il en pourrait retirer, fait que toute amé-

lioration de son état, est toujours et par-tout infiniment lente.

Qui est-ce qui contestera solidement l'importance qu'il y a de recueillir périodiquement et simultanément, dans différens points d'un grand pays, tous les faits qui peuvent nous éclairer sur l'ordre successif des principales variations atmosphériques dans chacun de ces points; sur les véritables circonstances qui accompagnent chaque météore qu'on y observe; sur la nature et les termes d'influence que chaque variation atmosphérique et même que chaque sorte de météore produisent dans ces mêmes points; enfin sur les modifications remarquables que causent les différentes localités dans les effets de ces variations?

L'évidence de cet intérêt pour le gouvernement de chaque pays, et pour l'avantage de ses habitans, est trop grande et trop facile à sentir, pour qu'il soit utile que je m'étende plus au long sur ce sujet.

La France, sous l'administration remarquable du citoyen *Chaptal*, a pris l'initiative sur les autres pays de l'Europe, par l'établissement d'une *Météorologie-Statistique*, qui est encore à sa naissance. Quoique réduit à un petit nom-

bre de points d'observations, cet utile établissement luttera sûrement avec succès contre les difficultés inséparables de toute nouvelle entreprise, et s'étendra sans doute avec le tems dans tous les départemens de ce grand pays, par l'effet des lumières et du zèle des préfets qui y résident.

Ce bel exemple, je n'en doute pas, sera suivi par les gouvernemens qui savent apprécier leur véritable intérêt; car ils s'appercevront sûrement que si la *Statistique terrestre* et *économique* d'un pays, est un objet d'un grand intérêt, elle est entièrement dépendante de la *Statistique - Météorologique* du même pays. Or, les suites de l'attention sérieuse qu'on donnera vraisemblablement peu-à-peu par-tout à cette considération importante, ne se borneront pas aux avantages particuliers de la Météorologie-Statistique de chaque pays; elles avanceront en outre, considérablement nos connaissances sur la Météorologie générale.

Puisque l'entreprise de tout tems si desirable, d'une *Météorologie-Statistique* dans nos climats, commence enfin à être appréciée en France, et que déjà par la volonté du Ministre elle y reçoit une exécution, à la vérité encore

très-bornée, je dois aux efforts que j'ai faits pour en établir l'importance, ajouter ceux qui me paraîtront propres à la diriger convenablement, afin de la rendre profitable.

Ainsi je vais essayer de tracer successivement, dans différens numéros de ces *Annales*, la méthode que je crois la plus convenable pour que les observations que l'on fait dans divers points de la France, remplissent réellement l'objet que l'on doit avoir en vue.

Trois sortes de connaissances Météorologiques intéressent singulièrement sous différens points de vue : en voici l'énoncé ;

1°. La connaissance de l'ordre qui existe, quelqu'obscure qu'elle soit, dans la succession des grandes variations de l'atmosphère en nos climats.

2°. Celle des circonstances qui accompagnent essentiellement la formation de chaque météore.

3°. Celle enfin de l'influence des différens météores sur les animaux, sur les végétaux et sur le sol de chaque lieu déterminé.

Si ces trois sortes de connaissances sont d'un grand intérêt, elles sont sans doute extrêmement difficiles à acquérir. Mais est-il

prouvé qu'à cet égard tout succès soit impossible? qui est-ce qui ne sent pas tout ce que peut la constance dans l'observation, l'ordre et la méthode dans les recherches, et surtout dans la distribution et la comparaison des faits recueillis, enfin le choix des moyens pour arriver au but desiré?

Je devrais peut-être d'abord m'occuper de la première des trois sortes de connaissances Météorologiques citées ci-dessus. Mais comme c'est la plus difficile à acquérir, et qu'elle dépend beaucoup de nos progrès dans celles de la seconde sorte, je vais commencer par développer les considérations et les moyens qui mènent à l'acquisition de cette seconde sorte de connaissances, et j'essayerai ensuite d'en montrer tous les avantages.

(*La suite au numéro prochain.*)

Suite et extrait des observations Météorologiques faites à Paris, à Strasbourg, et à Besançon, pendant la 18e. *et* 19e. *constitution de l'an* 10.

C. Australe du 23 floréal an 10.

Le 23 floréal, le baromètre monta à Paris,

pendant toute la journée, et à Besançon, il ne monta que jusqu'à midi pour redescendre ensuite jusqu'au soir. A Strasbourg, au contraire, le baromètre descendit pendant la journée entière, et l'on peut voir par les observations insérées dans le n°. 7 de ces *Annales*, que cette descente du baromètre à Strasbourg, n'était qu'une continuité de celle du jour précédent. Ce jour fut pluvieux dans les trois points ; les vents étaient méridionaux, et il y en eut de mixtes, disposés de manière qu'à Paris, ceux de la couche inférieure venaient du *nord* et ensuite du *nord-ouest*, et à Besançon, ils souflèrent du *nord-est*.

Le 24, le baromètre monta dans les trois points, mais il éprouva dans l'après-midi un léger abaissement à Besançon. Ce jour le vent soufla par-tout des régions du nord; le ciel fut simplement couvert ou nuageux, et dans la nuit du 24 au 25 il gela à Paris, ce qui fit beaucoup de tort.

Le 25, on vit le baromètre descendre partout, mais d'une quantité médiocre, sur-tout à Besançon, où elle fut moindre que dans les deux autres points. Le vent continua cependant de souffler des régions du *nord* et parti-

culièrement du *nord-est*. Le tems par-tout était froid ; il tomba néanmoins une pluie fine le matin à Besançon.

Le 26, le baromètre descendit encore toute la journée à Paris ; mais à Strasbourg et à Besançon, il ne descendit que dans la matinée. Le vent se soutenait encore au nord-est à Besançon ainsi qu'à Strasbourg, jusques vers le soir. Mais à Paris, dès dix heures du matin, il s'inclina vers l'ouest et ce ne fut que le soir qu'il subit un changement dans les deux autres points. On eut de la pluie à Paris ; l'influence de la pleine lune qui approchait se fit sentir dès ce jour.

Le 27, jour de la pleine lune, les vents furent méridionaux à Strasbourg et à Besançon, et soufflèrent d'abord du *nord-ouest* à Paris, et ensuite les vents boréaux s'établirent seulement dans la couche inférieure. On eut de la pluie à Paris et à Strasbourg. Le baromètre cependant monta régulièrement par-tout dans le cours de la journée.

Le 28, le baromètre continua de monter à Strasbourg et à Besançon ; mais à Paris, après une légère ascension le matin, il resta ensuite stationnaire. Le vent variait entre le

nord-ouest et le sud, et on eut à Strasbourg et à Besançon de la pluie et de la grêle.

Le 29, jour du lunistisce austral, on vit le baromètre descendre par-tout, et même fortement à Paris ainsi qu'à Strasbourg. Le vent soufflait des régions méridionales dans les trois points. Ce ne fut néanmoins qu'à Paris, qu'on eut un peu de pluie le matin. Le mouvement de l'air avait été fort et eut peu de durée. C'était le produit d'un *point mutateur*.

Le 30, le baromètre remonta fortement pendant la journée à Paris et à Strasbourg. Il remonta aussi à Besançon, mais seulement jusqu'à midi. Le vent à Besançon et à Strasbourg variait du nord-est au *sud-ouest* et au *sud*, et à Paris, du *nord-ouest* au *sud-ouest*. Le tems néanmoins fut beau par-tout.

Le 1er. *prairial* fut encore un jour de beau tems. Le vent avait repassé dans les régions du nord à Besançon et à Strasbourg, et à Paris il s'était incliné de l'*ouest-sud-ouest* au *sud-est*. Le baromètre ne varia que médiocrement, il monta un peu d'abord, et ensuite on le vit redescendre de la même quantité, à Strasbourg et à Paris. Les observations du baromètre manquent pour ce jour à Besançon.

Le 2, jour du *périgée* de la lune, le baromètre descendit à Paris et à Besançon, au moins dans l'après-midi. Il fut stationnaire à Strasbourg. Le vent était *sud-est* à Paris et à Besançon, et *nord-est* fort à Strasbourg. On eut d'assez beau tems par-tout, et le périgée ne fit sentir qu'une légère influence.

Le 3, on eut encore d'assez beau tems, quoique le baromètre continua de descendre par-tout. Les vents variaient dans les régions de l'*est*. Le mouvement du baromètre semble indiquer l'influence du voisinage du périgée compliquée de celle du dernier quartier du lendemain.

Le 4, jour du dernier quartier, le baromètre stationnaire jusqu'à midi à Paris, descendit ensuite d'une ligne entière, tandis qu'à Strasbourg il descendit davantage, mais seulement dans l'avant-midi. Son mouvement à Besançon, suivit à-peu-près celui qu'il faisait à Paris. Les vents variaient encore dans les 3 points dans les régions de l'est; ils furent un peu forts, et ce n'est qu'à Besançon, qu'on eut un peu de pluie le soir.

Enfin le 5, dernier jour de la constitution, le baromètre reprit dans les différens points

ses proportions de situation. Ayant un peu trop descendu la veille à Besançon, on le vit ce jour remonter par redondance jusqu'à midi, et onduler pour reprendre sa juste situation. Il offrit peu de variation dans les deux autres points. Les vents toujours dans les régions de l'est, s'affaiblissaient à Paris et à Besançon, et l'on y vit un courant venant du *sud-ouest*, s'introduire dans la couche moyenne. A Paris seulement, on eut une petite pluie dans le milieu de la journée.

C. Boréale du 6 prairial an 10.

Le 6 prairial, on vit le baromètre monter un peu dans les trois points jusques à midi. Il descendit ensuite à Strasbourg et à Besançon, mais à Paris le mercure fut stationnaire le reste du jour. Le vent toujours *nord-est* à Strasbourg, souflait inférieurement du *sud-ouest* à Paris et à Besançon. On eut de la pluie le matin dans cette dernière ville.

Le 7, le vent repassa et soufla par-tout dans les régions de l'*est*; il marquait un affaiblissement des influences lunaires. Aussi le baromètre monta dans les trois points, au moins

jusques à midi, et on eut du beau tems partout.

Le 8, jour d'un *point mutateur*, ses effets commencèrent à Paris, et se firent ressentir par la descente du baromètre toute la journée; mais à Strasbourg et à Besançon, le baromètre ne descendit que dans l'après-midi. Les vents à Strasbourg et à Besançon variaient dans les régions de l'*est*, tandis qu'à Paris un vent de *sud-ouest* souflait inférieurement. Néanmoins on n'eut point de mauvais tems nulle part. La température déjà fort élevée en garantissait à Paris.

Le 9, offrit le *maximum* de l'influence du *point mutateur*. Le baromètre descendit partout; les vents souflèrent assez fortement du *sud* à Strasbourg, du *sud-ouest* à Paris et à Besançon. On eut de la pluie dans la première moitié du jour à Paris, dans la soirée à Besançon, et seulement dans la nuit à Strasbourg.

Le 10, le mouvement de redondance (1)

---

(1) Voyez l'*Annuaire Météorologique* de l'an XI, pag. 133.

commença à Paris, et l'on vit toute la journée remonter le baromètre. L'ascension du mercure fut très-légère dans les deux autres points. Le vent souflait par-tout des régions meridionales; et le soir il passa au nord-ouest à Strasbourg. Malgré l'ascension du baromètre on eut de la pluie dans les trois points, et en outre on eut de l'orage à Paris et à Strasbourg.

Le 11, jour de la nouvelle lune, malgré ce point lunaire, et malgré l'approche du lunistice boréal, la redondance fit remonter brusquement par-tout le baromètre. Les vents cependant continuaient de souffler des régions méridioanles; ils étaient *sud-ouest*, et on eut ce jour de la pluie dans les trois points.

Le 12, jour du lunistice boréal, le baromètre fit une descente brusque le matin, et ensuite remonta fortement dans le cours de la journée. Les vents toujours méridionaux tendaient à remonter vers l'*ouest* et même vers le *nord-ouest*. On eut de la pluie et ensuite de l'orage à Strasbourg et à Besançon.

Le 13, le baromètre à Paris, était à la fin de son mouvement d'ascension, aussi fut-il stationnaire jusques vers le soir; où il commença à descendre. A Strasbourg et à Besan-

çon il monta encore jusqu'à midi. Les vents étaient très-composés à Paris, un peu moins à Strasbourg, et à Besançon où on ne les indique que simples, ils varièrent dans les régions de l'*ouest*. Le ciel y fut couvert ou très nuageux, et on eut du beau tems dans les deux autres points.

Le 14, une descente générale et régulière du baromètre fut observée par-tout; c'était la veille d'un point *mutateur* très-puissant. Les vents furent mixtes ou composés à Paris et à Besançon; le courant supérieur venait de l'ouest-sud-ouest; et à Strasbourg, ce qui est étonnant, ils soufflèrent du nord-est. Au reste ils furent faibles par-tout. On eut ce jour de l'orage à Paris.

Le 15, on observa encore une descente continuelle et régulière du baromètre à Strasbourg et à Besançon. Ce ne fut que dans l'après-midi qu'il descendit à Paris. Les vents uniquement *sud-ouest* à Besançon, se composaient à Paris, de courans boréaux et de courans méridionaux. On eut de la pluie toute la journée dans cette dernière ville, et de l'orage le soir.

Le 16, le baromètre se trouvait à la fin de sa longue descente; aussi après quelques heures,

le vit-on remonter généralement, avec les proportions relatives aux latitudes des lieux. Les vents dans les trois points souflaient cependant des régions méridionales. On eut ce jour de la pluie dans ces trois endroits, et même à Paris la pluie fut presque continuelle.

Le 17, jour de l'apogée, on vit le matin monter brusquement le baromètre ; mais ce fut la fin d'une petite redondance, car à Paris et à Strasbourg, il fut bientôt stationnaire et commença à redescendre vers le soir. Les vents continuaient de soufler du sud ou du sud-ouest dans les trois points ; le ciel fut plus ou moins nuageux, et on eut un peu de pluie le matin à Strasbourg.

Le 18, fut un jour de descente générale du baromètre. Cette descente néanmoins se termina dans le milieu du jour à Paris ; tandis qu'à Strasbourg, elle se propagea jusqu'au lendemain, et seulement jusqu'au soir à Besançon. Les courans d'air méridionaux continuaient, mais ils s'introduisaient dans la couche moyenne ; aussi à Strasbourg et à Besançon, on ressentit dans la couche inférieure, un courant de *nord - est* et d'*est - nord - est*.

Ce jour, on eut de la pluie dans les trois points comparés.

Le 19, jour du premier quartier, et le dernier de la constitution, le vent soufla par-tout avec force du *sud-ouest* et de l'*ouest-sud-ouest*; on eut de la pluie dans les trois points et en outre de l'orage à Strasbourg. Le baromètre cependant remonta par-tout dans la première partie de la journée, reprit dans chaque point ses proportions de situation, et fut stationnaire le reste du jour dans les trois endroits mis en comparaison.

Remarque.

A ceux de nos lecteurs qui n'apperçoivent pas à quoi peuvent conduire ces observations, elles leur paraîtront sans doute d'un intérêt médiocre; et j'avoue que si l'on se bornait à ne comparer ainsi que celles de trois points, ces moyens seraient trop faibles pour fournir des résultats importans.

Cependant, en attendant qu'il soit possible de faire plus et mieux, je crois qu'il est extrêmement utile de présenter aux amateurs de

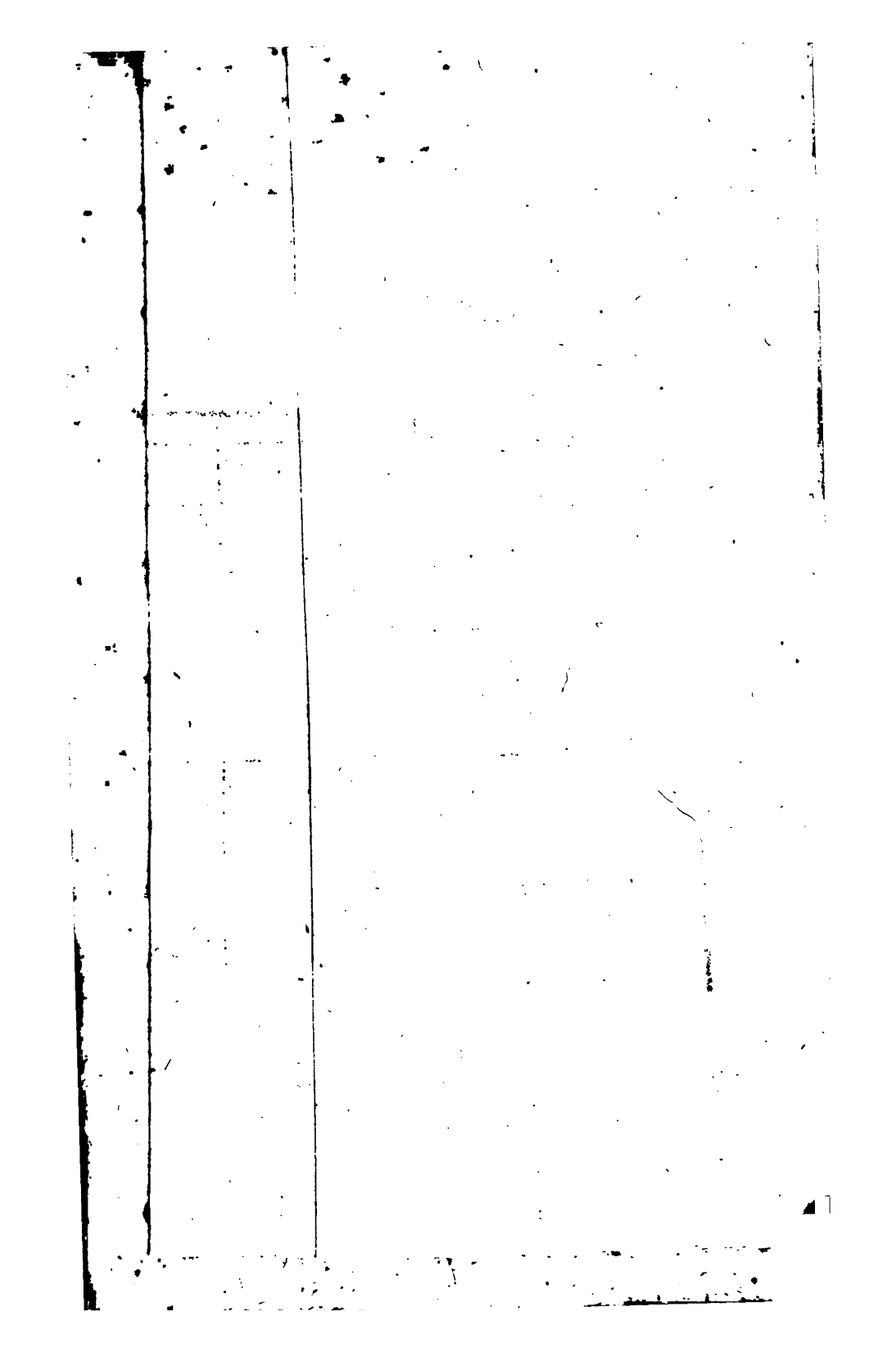

Météorologie ce petit nombre de faits; car en les soumettant à leur attention et à leur sagacité, je les mets dans le cas de concourir, peut-être avec de grands succès, à la découverte de connaissances très-avantageuses à mes semblables. Cela vaut bien la peine de faire quelques efforts.

Au reste voyez à cet égard, dans le numéro VII de ces *Annales*, page 315, les réflexions que j'ai exposé sous l'article intitulé OBSERVATIONS.

J. B. LAMARCK.

MÉLANGES.

CORRESPONDANCE.

Au cit. *BALLOIS*, rédacteur des Annales de Statistique.

CITOYEN,

Dans le n°. 6 de vos Annales, mois de *vendémiaire* dernier, page 54, article *Bassin du Rhône*, extrait d'un ouvrage (1) qui se trouve à Lyon chez les citoyens *Ballanche*, père et fils; le citoyen *Verninac* s'exprime ainsi: « Le citoyen Gonin, *héritier du beau noir* » *inventé par ses pères.* »

Le citoyen *Verninac*, et beaucoup d'autres personnes, pouvaient ignorer les faits à l'égard de cet objet de teinture; mais la vérité veut que je réclame, et qu'ils soient rétablis. Les voici bien fidèlement; et je vous prie de vouloir bien insérer, dans votre prochain numéro, mes observations.

(1) *Description physique et politique du département du Rhône.*

Depuis plusieurs générations, la famille *Gonin* a fait des découvertes dans l'art de la teinture, avec des succès qui sont connus. Mais le beau noir dont il s'agit ici, est une découverte qui m'appartient exclusivement. C'est à l'âge de vingt-trois ans que je commençai mes recherches à cet égard, invité par MM. *Trudaine* et *Turgot*, à ne rien épargner; et six à huit ans après, mes procédés furent dans la perfection qu'ils ont acquis et qui ont donné lieu à cette réputation qu'il ne faut absolument rapporter qu'à mon travail. Le citoyen *Desmarets*, membre de l'Institut-National, est l'un des témoins de mes opérations et de leur succès.

On trouverait à Lyon, chez les citoyens *Girardon* (successeur de Macorse) et *Dugay*, notaires, dépositaires des procès-verbaux des chambres du commerce, de la fabrique d'étoffes et de la fabrique de bas, des preuves incontestables de ce que j'avance ici. L'un de ces procès-verbaux fut dressé par suite de mes opérations, faites par ordre du roi et son conseil, en présence de quatre commissaires pris parmi les anciens échevins, quatre autres commissaires, maîtres-gardes marchands, et

quatre maîtres-gardes ouvriers. Ce procès-verbal a été fait et déposé au lieu même où mes épreuves ont été faites ; c'est-à-dire au bureau de la fabrique, rue St.-Dominique à Lyon.

(On peut s'en procurer une copie.)

J'observe, en outre, que ma découverte n'a été communiquée à qui que ce soit, pas même à aucun de mes enfans.

GILBERT GONIN.

Maison Montaigu, Cloître Notre-Dame, nº. 4, près le Terrein, à Paris.

DÉPART. DE LOT ET GARONNE.

Agen, 5 nivôse an 11 de la République française.

L. Delsoert, bibliothécaire de l'École Centrale, et membre du Conseil de Statistique du Département de Lot et Garonne,

Au Citoyen BALLOIS.

Citoyen, votre journal aussi intéressant par son objet que par la manière dont il est rédigé, est sans doute plutôt destiné à recueillir des faits exacts, et à apprendre à les observer,

qu'à offrir un cours d'économie politique : cependant il existe un tel rapport entre cette science et la Statistique qui lui fournit toutes ses données, qu'en indiquant les effets, on est toujours tenté de remonter aux causes ; et delà naissent des propositions théoriques, plus ou moins justes, dans les mémoires que chacun vous adresse. Par exemple, votre n°. 8, dans les observations sur la chaîne des montagnes de la ci-devant Auvergne, contient une assertion qui ne me paraît pas exacte, bien que l'auteur y revienne à deux fois.

On y lit, que des manufactures établies dans ce pays pauvre, pour fabriquer les vêtemens du peuple, y seraient un malheur, parce que le manufacturier gagnerait sur ces étoffes, en les revendant aux mêmes particuliers dont il aurait acheté les matières brutes, qu'ils travaillent eux-mêmes aujourd'hui, en profitant du bénéfice de la fabrication.

Une manufacture est un établissement dans lequel, à l'aide de l'ordre, de l'économie et de l'ensemble, on fabrique des objets d'un usage commun, mieux, en moins de tems, avec moins de peines, enfin à meilleur marché que si chaque consommateur faisait lui-même ces

objets dans son ménage, suivant ses besoins. Toute fabrique qui ne donnera pas ses produits à meilleur marché que ceux que le travail individuel peut fournir, ne se soutiendra pas. Or, il me paraît évident que, dans le cas dont il s'agit, les manufactures ne peuvent être dangereuses que pour celui qui tenterait de les établir, et nullement pour le peuple qui aurait toujours la liberté de ne pas acheter leurs ouvrages; s'il s'y décidait, on pourrait bien croire qu'il y trouverait son compte, ce qui serait déja un bien : mais les avantages de ces établissemens seraient bien plus importans encore. Ils fourniraient du travail à une population, dont une partie est forcée de s'expatrier périodiquement; ils donneraient une valeur plus constante aux matières brutes, dont il est, sans doute, difficile de tirer parti, lorsque le propriétaire ne peut pas les consommer; ils accéléreraient la circulation de l'argent, inspireraient le désir d'améliorer les denrées, par l'espoir d'un meilleur débit, soit dans le pays, soit au dehors; et quand il serait vrai que les ouvrages qu'ils produiraient seraient plus chers qu'ils ne sont actuellement, ce qui est impossible, doit-on compter pour rien le

surcroît de loisir qui résultera, pour les particuliers, de cet arrangement, qui leur permettra de se livrer à d'autres travaux plus productifs, soit dans l'agriculture, soit dans les arts ? Une considération générale vient à l'appui de ce que j'avance. La perfection de la société n'est pas d'isoler chaque province, chaque canton, chaque famille et chaque individu ; mais au contraire d'enlacer tellement leurs besoins et leurs intérêts, de les *feutrer*, pour ainsi dire, de manière que tous les membres de l'état soient liés les uns aux autres par une dépendance réciproque, et ne fassent qu'un seul corps, dont chaque partie puisse ressentir et partager les jouissances et les privations de tout le reste ; c'est alors que le patriotisme qui pourrait n'être qu'un sentiment vague et éloigné, devient une affaire de calcul et d'intérêt personnel toujours bien écouté lors même que le sentiment est affaibli ; or, les manufactures, intermédiaires entre l'agriculture qui produit et le commerce qui échange, contribuent évidemment à cet enchaînement desirable.

Après avoir parlé en faveur des manufactures, je vais plaider la cause des propriétaires, assez vivement attaqués dans la lettre de votre correspondant de Chartres (n°. 8, pag. 492,) à

l'occasion de la disproportion entre le prix du travail et celui de la subsistance, (disproportion que l'on ne doit admettre que pour les travaux les plus grossiers, et dans les campagnes seulement.) L'auteur après avoir cité Colbert qui ne comptait qu'un quart des Français nécessaires à la culture, accuse les cultivateurs d'avoir augmenté le prix des grains par cupidité, ce qui a détruit l'équilibre. On pourrait rechercher si les calculs de Colbert sont bien exacts? ou plutôt si ce grand ministre, un peu trop partisan des manufactures peut-être, a bien voulu dire ce qu'on lui impute? et si réellement l'industrie ne travaille que des matières brutes produites par la nature, sans parler du concours de l'agriculture? On pourrait demander encore pourquoi les pays où le pain est *constamment* cher, sont précisément ceux où l'industrie est la plus active, et où le même nombre de bras fournit la plus grande masse d'ouvrage, et par conséquent de richesses? Je me bornerai à réfuter la cause prétendue de la disproportion dont on se plaint, ainsi que le remède que l'auteur propose.

Il suppose que tous les cultivateurs se sont coalisés pour augmenter le prix de leurs denrées, sans augmenter en même-tems le salaire des ouvriers. Cette coalition est impos-

sible, surtout en France où une foule de petits propriétaires sont trop pressés de vendre, et trop envieux des riches pour concourir avec eux à une spéculation odieuse, d'autant plus qu'ils sont journaliers eux-mêmes quand ils peuvent, ce qui est sans doute un mal, parce que cette classe mitoyenne travaillant ou ne travaillant pas, suivant que ses récoltes sont faibles ou abondantes, concourt, dans les mauvaises années, avec les véritables manœuvres qui n'ont que leurs bras, pour faire la petite quantité de travaux que la classe aisée peut ordonner; d'où il résulte que le nombre de journaliers n'est jamais fixe dans un canton, et n'est jamais plus grand que lorsqu'il y a peu d'ouvrages. D'ailleurs ces propriétaires-journaliers peuvent se louer à meilleur compte que les autres, quelquefois même au-dessous des frais de subsistance. Delà vient aussi l'ardeur avec laquelle le paysan recherche les moyens de devenir possesseur de terre. Les grands propriétaires ne complottent pas sans doute l'abaissement des salaires, mais ils ne manquent pas de profiter de la concurrence des ouvriers pour les faire travailler à bon marché, comme ils profitent de la concurrence des acheteurs pour vendre leurs denrées

plus cher. C'est une loi générale et réciproque dans toutes les transactions de la société, dont on ne peut pas plus faire un crime à une classe qu'à une autre.

La disproportion dont il s'agit ne suppose donc autre chose qu'un nombre de bras à employer, supérieur à celui des travaux, non pas à faire, mais à payer. C'est dans cette dernière disproportion qu'il faut chercher les causes et les remèdes de la première. Parmi les causes, outre l'influence du papier-monnaie, et l'inégalité des récoltes ou des débouchés pendant la guerre, on doit compter le dérangement des anciennes fortunes, et peut-être aussi le discrédit des nouvelles. Lorsque l'on suprima les dixmes et les redevances féodales, on réduisit une foule de Maisons aisées à la plus étroite médiocrité. Les paysans héritèrent de leurs dépouilles, mais très-inégalement : celui qui avait déjà quelque chose gagna beaucoup, et celui qui ne possédait que très-peu ou rien, n'éprouva qu'imperceptiblement les avantages de cette suppression, et tout le poids de la stagnation des travaux qui en résulta nécessairement, tomba sur lui, de sorte que la suppression donna le superflu aux uns, et ôta le nécessaire aux autres. En

général c'est toujours ceux qui ne possèdent rien qui ressentent le plus vivement les atteintes portées à la propriété. Dès-lors, le très-petit nombre de travaux que les propriétaires découragés, par une foule de vexations révolutionnaires, ont osé entreprendre, a été disputé par une multitude de journaliers, qui ont été forcés de les accepter aux conditions les plus dures; et cet ordre de choses, qui disparaît journellement dans les villes, subsiste encore dans les campagnes. Peut-être n'y a-t-il d'autres remèdes à ce malheur (bien plus sensible dans les mauvaises années), que la paix, le commerce et la confiance. Mais de tous, le moins bon, à mon avis, serait la taxe des subsistances, proposée par l'auteur : car en taxant les denrées des propriétaires, il faudra aussi taxer les journées des manœuvres; autrement les premiers, que l'on suppose capables de connivence pour ruiner les seconds, sauront encore abaisser le prix des salaires, et maintenir la disproportion; ensuite il faudra taxer le nombre de journées que chaque propriétaire sera tenu d'employer, et une série d'absurdités dépendantes de la première! Les principes sur lesquels on appuye cette singulière proposition sont aussi erronés que les

conséquences en sont pernicieuses. « Abus du » droit des propriétés..... Les cultivateurs » ne sont, dans le fait, que les dépositaires » des subsistances nationales.... Tous les ha- » bitans de la France ont droit aux productions » de son sol ainsi qu'à la propriété..... Le » Gouvernement a droit de taxer, chaque an- » née, le prix des grains.... On peut appré- » cier leur valeur, avec la juste indemnité qui » est due aux cultivateurs.... »

Il serait trop long et trop facile de réfuter ces assertions ; j'observerai seulement qu'elles sont les mêmes qui nous ont conduit au maximum, aux réquisitions, et finalement à la famine. L'auteur s'appuye de l'autorité des assemblées nationales, qui se sont emparées des biens du Clergé, et confisqué ceux des émigrés, etc. sans distinguer les cas extraordinaires, des tems communs. Tous les exemples qu'il cite, appartiennent à des circonstances urgentes, où le salut du peuple était la suprême loi. Mais personne n'imaginera d'éterniser ces mesures violentes, dont une seule épreuve laissera long-tems douteuse, peut-être, l'utilité dont elles ont pû être à la France en général.

Si ces réflexions, qu'il serait facile d'éten-

dre, et peut-être plus utile de resserrer, vous paraissent, citoyen Rédacteur, étrangères à l'objet de votre journal, vous êtes bien le maître de les supprimer. Mais je pense trop bien de votre esprit et de votre cœur, pour croire que vous approuviez les opinions que j'attaque, surtout la dernière.

Salut et considération.

L. DELSOERT.

DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR.

Chartres, le 9 nivôse an II.

Au citoyen BALLOIS.

Si quelque chose peut consoler les amis de l'humanité des malheurs occasionnés par une guerre aussi longue que désastreuse, c'est de voir la sollicitude et le zèle avec lequel le Gouvernement s'empresse de les réparer, en protégeant et encourageant tous les arts, sources de la prospérité nationale ; mais nous ne devons pas nous le dissimuler, cette même guerre a étendu ses ravages dans toutes les contrées de l'Europe, dont les chefs séduits par la politique perfide du cabinet de Saint-James, s'étaient armés contre nous : tous ces

princes, revenus aujourd'hui de leur erreur, vont sans doute, à notre exemple, s'attacher à faire fleurir dans leurs états l'industrie et le commerce; dès-lors il est à présumer que l'avantage du débit, dans les marchés étrangers, sera pour la nation qui pourra produire les plus beaux ouvrages, et à un moindre prix; et à cet égard le soin que prend le Gouvernement, secondé par le génie qui est propre aux Français, pourra nous assurer cette supériorité.

Mais il est une branche de commerce étranger qui constitue toutes les nations tributaires de l'Inde, et dont les Anglais se sont exclusivement emparés : ce sont eux qui nous revendent toutes les belles mousselines qui se fabriquent dans ces différentes contrées, et dont la consommation, pour la France, est estimée à plus de 40 millions. J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt les visites faites par le Ministre de l'intérieur, dans les différens ateliers et fabriques de Paris, et je n'ai rien vu de relatif à une mécanique du citoyen BARNEVILLE, ancien Commissaire des Guerres, pour la filature du coton. Une invention aussi précieuse serait-elle destinée à tomber dans l'oubli, dans le moment surtout où l'attention

du Gouvernement se porte sur le perfectionnement des arts ? J'ai vu les productions de cette ingénieuse mécanique ; le fil de coton qui en provient surpasse de plus de moitié en finesse celui qui est filé dans l'Inde ; et les plus belles mousselines du Bengale n'approchent pas de la finesse de celles fabriquées par le citoyen *Barneville*. L'ancien gouvernement, en 1787, avait fait venir des Indiens pour former des établissemens de filature en France ; mais lorsqu'ils virent les échantillons de fil provenant de la mécanique du citoyen *Barneville*, ils déclarèrent que jamais ils ne pourraient atteindre à ce degré de finesse ; ils furent renvoyés dans leur pays, et l'année suivante le gouvernement fit l'acquisition de la propriété de l'invention de ce citoyen, moyennant une pension viagère de 2,000 livres. Le ministère, au lieu de profiter de cette utile découverte, et de former un grand établissement pour la fabrication des mousselines superfines, se contenta d'envoyer cette mécanique à Rouen, où elle fût détruite, en 1789, dans une émeute populaire.

Depuis, le citoyen *Barneville* a offert à la Convention de se mettre à la tête d'un établissement de filature de coton et de fabrication

de mousselines superfines ; il demandait à cet effet une maison nationale, et une avance de 200,000 francs, sans intérêts, pendant dix ans : tout lui fut accordé ; mais le discrédit des assignats qui survint à cette époque, a été sûrement la cause qui s'est opposée au succès de cette entreprise. Mais je connais le citoyen *Barneville*, il aime trop son pays pour ne pas s'empresser de seconder les vues du gouvernement, du moment qu'il en sera requis ; et quel est le Français, s'il est digne de ce nom, qui pourrait se refuser à concourir au bien-être de ses concitoyens, en étendant la source de nos richesses, et en prouvant à nos éternels rivaux, que, si malgré tous les crimes dont leur ancien gouvernement s'est couvert, il n'a pû empêcher la nation Française de parvenir au plus haut degré de puissance et de gloire ; nous pouvons, en tems de paix, les surpasser par le perfectionnement de nos arts et de notre industrie ?

Puisse ma lettre, si vous la croyez digne de figurer dans votre intéressant journal, servir d'appel au citoyen *Barneville* ou à ceux qui voudraient l'imiter !

BOUCHER-SAUVEUR, fils.

N°. IX.

Trente Nivose an 11.

BULLETIN D'ANNONCES.

Mémoires sur l'Égypte, publiés dans les années 7, 8 et 9. — Tome 4e. — A Paris, de l'imprimerie de P. Didot, l'aîné, Imprimeur du Sénat Conservateur, au Palais des Sciences et Arts, galeries n.° 3, an 11.

C'est le dernier volume de la collection commencée en Egypte; réimprimée et augmentée sous la direction et la surveillance de notre collaborateur le citoyen *Desgenettes*.

Dissertation sur l'analogie du scorbut avec la fièvre adynamique (putride), présentée et soutenue à l'École de Médecine de Paris, le 3 frimaire, an 11. Par *Charles-Louis Jourdanet* de Lorient, Département du Morbihan; — et se trouve à Paris chez Lebour, libraire, palais du Tribunat, galerie de bois, n.° 229.

Notre collaborateur le citoyen *Desgenettes*, qui a été le censeur de cette dissertation, a jugé que l'École de Médecine devait l'accueillir favorablement.

Théorie des Jardins, ou l'Art des Jardins de la Nature; par *J.-M. Morel;* ancien architecte, membre ordinaire de la Société d'Agriculture, de Botanique et des Arts utiles du département du Rhône, et de l'Athénée de Lyon; *seconde édition*, revue par l'auteur, enrichie de notes et suivie d'un *Tableau Dendrologique*, contenant la liste des plantes ligneuses indigènes et exotiques acclimatées, la manière dont elles se propagent, le terrein et l'exposition qui leur conviennent, leur grandeur, les principaux caractères de leurs feuilles, le mois dans lequel

éclosent les fleurs des plantes en qui elles sont apparentes, leurs fruits cultivés ou sauvages, enfin la qualité de leurs bois. Ouvrage au moyen duquel tous propriétaires pourront donner à leurs propriétés, les avantages réunis de l'utile et de l'agréable.

Deux vol. *in*-8.°, avec une gravure; imprimés sur beau papier. — An 11. — Prix 9 fr. et 11 fr. 50 c. franc de port. — A Paris, chez la V.e *Panckoucke*, imprimeur-libraire, rue de Grenelle, faubourg St.-Germain, n.° 321, en face de la rue des Saints-Pères; et chez *Gérard*, libraire, rue St.-André-des-Arcs, n.° 44.

On a tiré un petit nombre d'exemplaires en papier vélin. — Prix, cartonnés, 21 francs.

Cours de Minéralogie, rapporté au Tableau méthodique des minéraux donné par *Daubenton*, ou Démonstrations élémentaires et naturelles de Minéralogie; par *N. Jolyclerc*, professeur d'Histoire naturelle et membre de plusieurs sociétés savantes, etc. — A Paris, chez la Veuve *Panckoucke*, imprimeur-libraire, rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain, N.° 321, en face la rue des Saint-Pères. — Un vol. *in*-8.° de 450 pages, imprimé sur beau papier. — Prix, 7 fr. et 8 fr. 50 centimes franc de port.

Mémoire sur la Colonie Française du Sénégal, avec quelques considérations historiques et politiques, sur la traite des Nègres, sur leur caractère, et les moyens de faire servir la suppression de cette traite à l'accroissement et à la prospérité de cette Colonie. Accompagné d'une carte exactement relevée sur les lieux. Par le cit. *Pelletan*, ancien administrateur et directeur général de la compagnie du Sénégal. Avec cette épigraphe :

Scilicet et tempus veniet cum finibus illis
Agricola, incurvo terra molitus aratro....
VIRG. Georg. liv. I.

—Volume *in*-8.°—Prix, 1 fr. 50 c. et 2 fr. franc

de port. — Chez la V.e *Panckouke*, imprimeur-libraire, rue de Grenelle, n.° 321, en face de la rue des Saints-Pères, faubourg Saint-Germain.

Mémoire sur l'Opium; par *Michel Attumonelli*, médecin de Naples, professeur de Physiologie, membre de la Société de Médecine de Paris. (Lu par l'Auteur à la Société de Médecine de Paris.) —*In*-8.°—Prix, un fr. 50 c., et 1 fr. 75 c. franc de port.—An 11.—A Paris, chez la V.e *Panckoucke*, imprimeur-libraire, rue de Grenelle, n.° 321, en face de la rue des Saints-Pères, faubourg Saint-Germain; *Gabon*, libraire, place de l'école de Médecine; *Croullebois*, libraire, rue des Mathurins.

Voyage à Pétersbourg, ou *nouveaux mémoires sur la Russie*; par M. *de la Messelière*, précédés du Tableau historique de cet Empire jusqu'en 1802, par *V. D. Musset-Pathay*.—Un volume *in*-8.°.—Prix, 3 fr. 50 cent., et 4 fr. 50 cent. franc de port.—Chez la V.e *Panckouke*, imprimeur libraire, rue de Grenelle, n.° 321, en face de la rue des Saints-Pères, faubourg Saint-Germain; et chez *Gérard*, libraire, rue Saint-André-des-Arcs, n.° 44.

Annales du Musée et de l'École moderne des Beaux-Arts: 3.e volume, 2.e année, 10.e cahier. Neuf livraisons par trimestre; chaque livraison est composée de quatre gravures au trait, et de huit pages *in*-8.° de texte pour l'explication des sujets. — Prix, 24 liv. pour l'année, 6 liv. pour trois mois, franc de port, pour toute la République. — A Paris, chez le cit. *Landon*, peintre, quai Bonaparte, n.° 23.

Le cahier que nous annonçons contient un tableau du *Poussin*, un autre de *Vandick*, un dessin de *Jules Romain*, et trois statues de la Galerie des Antiques.

Architecture Civile, 7.e livraison. — Maisons de

ville et de campagne, de toutes formes et de tous genres, projettées pour être construites sur des terrains de différentes grandeurs. — Ouvrage utile à tous constructeurs et entrepreneurs, et à toutes personnes, qui, ayant quelques connaissances en construction, veulent elles-mêmes diriger leurs bâtimens. — Par L. A. DUBUT, architecte, et pensionnaire du gouvernement, à l'École moderne des Beaux-Arts.

Premier supplément au Manuel Administratif. — 1 Vol. *in*-8.° petit romain et petit texte de plus de 700 pages. — Prix, 7 fr. — Par le cit. *Fleurigeon*, chef de bureau au Ministère de l'Intérieur. — An 11. — A Paris, chez l'*auteur*, rue Mandar, n.° 4.

Rien ne prouve mieux l'utilité de cet ouvrage que le succès qu'il a obtenu. — Les trois premiers volumes qui ont paru en l'an 9, ont eu déjà deux éditions.

Les Fonctionnaires publics trouvent un avantage à demander ce *Supplément* directement à l'auteur, parce qu'ils ouissent de la remise qu'il est d'usage de faire à la librairie. Il peuvent encore bénéficier sur le prix du port en en demandant plusieurs exemplaires.

Almanach historique et politique de la ville de Lyon et du département du Rhône, pour l'an 11 de la République. 1 volume *in*-8.° — A Lyon, chez *Ballanche* père et fils. — à Paris, chez *Callixte Volland*, quai des Augustins, et *Capelle*, rue J. J. Rousseau.

(Nous reviendrons sur cet ouvrage.)

Annuaire Statistique du département du Nord, pour l'an 11 de la République, rédigé, sur l'invitation du cit. Dieudonné, préfet, par S. *Bottin*, son secrétaire particulier, auteur des annuaires du département du Bas-Rhin, des années 7, 8 et 9. — Avec la carte du département. — A Douai, de l'imprimerie de Marlier. — Se trouve à Paris, chez Levrault, frères, libraires, quai Malaquais; — a Strasbourg, chez les mêmes; — et dans le départe-

ment du Nord, chez l'éditeur et les principaux libraires des chefs-lieux.

Nous reviendrons sur cet intéressant *Annuaire* où l'on retrouve tout le talent que le citoyen *Bottin* a montré dans ses précédens ouvrages.

Annuaire Statistique, ou *almanach général du département de l'Isère*, pour l'an 11.—Par BERRIAT (St.-Prix) professeur à l'École Centrale. — A Grenoble, chez J. Allier.

(Nous reviendrons sur cet ouvrage.)

Mémoire sur la Gélatine des os, et son application à l'économie alimentaire, privée et publique, et principalement à l'économie de l'homme malade et indigent; par A.-A. CADET-DE-VAUX. Imprimé et distribué par ordre du Ministre de l'Intérieur. — A Paris, chez Marchant, libraire, rue des Grands-Augustins, n.° 12.

L'objet de cet ouvrage intéresse toutes les branches de l'économie nourricière, et principalement l'humanité souffrante. On ne peut que féliciter l'auteur d'avoir trouvé cet heureux moyen de venir au secours de l'indigence et de la maladie.

Mémoire qui a remporté le prix à l'Académie d'Amiens, le 25 août 1787, pour garantir les bourgs et villages d'incendie. — Contenant principalement l'art précieux des toits et planchers incombustibles, propre à tout cultivateur. — Prix, 1 fr. 25 c. — Se vend à l'atelier de M. COINTEREAUX, professeur d'architecture rurale, situé à Saint-Mandé, sur le chemin de Vincennes, tout près la barrière du Trône, et chez tous les libraires.

Le Journal de Poche, nécessaire contenant des tables précieuses, instructives et amusantes, à l'usage de l'un et l'autre sexe. Calendrier pour l'an-

née 1803 — an 11. — A Paris, chez *Debray*, place du Musée Central, n.° 9, et *Janet*, rue Saint-Jacques, vis-à-vis celle des Mathurins. — Prix, 2 fr. 40 c. papier fin, cartonné, avec souvenir. Il y a des exemplaires en papier vélin.

Journal de Médecine préservative, rédigé par *F. Pinglin*. Les anciens ne cherchaient, dans l'étude de la nature, que les moyens d'améliorer leur tempéramment, de se préserver de maladie, et de rendre leur existence moins fugitive. Il est probable qu'ils découvrirent sur ces objets trop négligés par les modernes, toutes les vérités qu'il est donné à l'homme de saisir; mais toutes ne nous ont pas été transmises. Il en est qu'il faut retrouver. Les autres sont éparses dans une foule d'ouvrages que tout le monde n'est pas à portée de lire: la plupart, d'ailleurs, sont entre-mêlées d'erreurs qu'il n'est pas toujours aisé de distinguer, ou se retranchent à des hypothèses, de vaines théories, qui inspirent une juste méfiance; et les meilleurs livres, en ce genre, n'offrent guères qu'une lueur pâle équivoque, incertaine, qui ne vaut peut-être pas mieux que l'instinct auquel le plus grand nombre s'abandonne.

Ce qui manque dans le monde, ce ne sont pas les bonnes maximes, c'est le talent de les appliquer.

Rien n'est salubre que relativement. En fait de régime, ce qui profite à l'un, nuit à l'autre. Il y a plus, ce qui était bon hier, peut-être mauvais aujourd'hui pour la même personne.

Ainsi, il ne suffit pas d'avoir une notion générale des causes qui influent sur la santé; l'essentiel est de prévoir l'effet qu'elles produiront infailliblement sur tel homme, dans telle circonstance déterminée. Or, comment le prévoir, si l'on ne connaît pas le tempérament de cet homme, si l'on est incapable de calculer les degrés de résistance que sa disposition individuelle leur opposera?

L'objet de ce journal est de faciliter la solution de ce problême; et d'étendre, s'il est possible, à toutes les classes de la société, la connaissance pratique des préceptes de l'hygiène. Le rédacteur développera successivement, dans le plus grand détail, et dans leurs diverses applications, les propositions fondamentales qu'il a tâché d'établir dans ses différens cours sur la *connaissances des tempéramens*, sur les *moyens de se préserver de maladie*, et sur *l'art de vieillir lentement, ou de ralentir les progrès de l'âge*. Il s'attachera particulièrement à ce qui concerne les deux époques de la vie qui exigent le plus d'attention, l'enfance et la vieillesse. Il n'aura pas moins

à cœur de prémunir contre les maladies contagieuses, contre les épidémies, et contre la pire espèce de toutes, contre les spécifiques des charlatans. SALUBRITÉ PARTICULIERE, SALUBRITÉ PUBLIQUE; tels seront les objets exclusifs de cette feuille, dont il paraîtra un numéro par semaine, à commencer le premier pluviôse prochain.

On souscrit, à Paris, chez le citoyen *Coutom*, au Louvre, passage du jardin ci-devant de l'Infante; et dans les départemens, chez les directeurs de la poste, et chez les principaux libraires. Prix de l'abonnement, 15 francs pour l'année; et 8 francs pour six mois, franc de port.

Jurisprudence Administrative, ou précis exact des décisions et instructions destinées à guider les fonctionnaires publics dans les opérations qui leur sont confiées, ou à éclairer les administrés sur leurs intérêts et leurs devoirs. Contenant, par ordre de matières, l'extrait des actes publics les plus importans émanés du gouvernement et des différentes autorités constituées dans chaque département de la France. Publié par L. - J. - P. BALLOIS, Jurisconsulte, membre de l'Académie de Législation, auteur des Annales de Statistique. Avec cette épigraphe :

Ut enim tutela, sic procuratio Reipublicæ ad utilitatem eorum qui commissi sunt, non ad eorum quibus commissa est, gerenda est.

(CICER. I. Offic.)

On s'abonne à Paris, chez l'*Auteur*, quai de l'Horloge du Palais, n.° 42. Il est nécessaire d'affranchir les lettres et l'argent.

Conditions de la souscription.

Le prix de l'abonnement (*franc de port*) est de 15 fr. par livraison composée de cinquante feuilles d'impression, format *in*-4.° et distribuée en cahiers dont le volume est augmenté ou diminué suivant l'abondance des matières.

On peut souscrire aussi pour une livraison de 25 feuilles seulement, moyennant 7 fr. 50 c.

Les cahiers ne paraissent point à des époques fixes; le rédacteur ne prend, à cet égard, d'autre engagement que celui de ne rien négliger pour atteindre le but d'utilité qu'il se propose. A ce titre il espère que les fonctionnaires publics se montreront particulièrement jaloux de le seconder; et il compte sur des communications fréquentes de leur part.

NOTA. Quelques personnes ont demandé au citoyen BALLOIS si, indépendamment des travaux littéraires auxquels il se livre, il continuerait l'exercice de sa profession de *Jurisconsulte*. On lui pardonnera de consigner ici sa réponse à cette obligeante question Appelé, dans plusieurs circonstances, à remplir des fonctions publiques infiniment laborieuses, il n'a cependant jamais refusé de donner ses conseils en matières judiciaires (et plus particulièrement en MATIÈRE ADMINISTRATIVE) toutes les fois qu'on lui a fait l'honneur de le consulter. Maintenant encore il attache trop de prix à la confiance de ses concitoyens pour n'être pas aloux de la mériter à différens titres. — Le cabinet du citoyen BALLOIS demeure donc toujours ouvert au public. Il reçoit tous les jours (excepté le dimanche) depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

Les lettres doivent être affranchies.

L. J. P. BALLOIS, *Rédacteur.*

DE L'IMPRIMERIE DE VALADE,
RUE COQUILLIÈRE.

ANNALES
DE
STATISTIQUE.

STATISTIQUE.
DESCRIPTION DE LA FRANCE.

Paris, ce 29 nivôse, an 11 de la République.

J. NAUCHE, *Médecin de Paris, Président de la Société Galvanique,*

A M. *BALLOIS*, rédacteur des Annales de Statistique.

MONSIEUR,

J'AI l'honneur de vous adresser la statistique du département de la Corrèze, rédigée par M. *Firmigier*, mon ami; je vous prie de vouloir bien l'insérer dans l'un de vos numéros.

Vous vous convaincrez par vous-même que l'auteur a réuni, à l'exactitude dans les détails qu'il a puisés lui-même sur les lieux, la méthode et la précision; points essentiels dans ces sortes d'ouvrages. Mieux que

personne, monsieur, vous êtes à même de l'apprécier.

Je me plais à croire que le recueil important et neuf, à la rédaction duquel vous mettez tant de zèle et d'activité, ne sera pas déparé par ce fragment.

Agréez, monsieur, l'assurance de la plus parfaite considération.

NAUCHE.

BASSIN DE LA GARONNE.

ESSAI DE STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE.

PAR AUGUSTE FIRMIGIER, fils, *Membre de la Société académique des Sciences, de l'Académie de Législation, de la Société de Statistique*, etc.

CE département, à-peu-près au centre de l'ancienne France, se compose de ce qu'on appelait avant notre organisation, *Bas-Limosin*, c'est-à-dire, de tout le ci-devant diocèse de Tulle et d'une partie considérable de celui de Limoges.

Il est situé sous le 45e parallèle latitude nord (et se trouve ainsi couper juste la distance du pôle à l'équateur); il est au méridien de Paris, et par le 20e degré de longitude du méridien de l'île de Fer.

Les départemens de la Haute-Vienne et de la Creuse le bornent au nord; ceux du Puy-de-Dôme et du Cantal à l'est; au sud, le département du Lot; et celui de la Dordogne, à l'ouest. Sa température, comme on le voit, est la moyenne pour tous les pays placés entre la ligne et le pôle.

Etendue, Population.

Son territoire est d'environ 5800 myriares, (233 lieues carrées, de 25 au degré), dont plus d'un tiers en friche. Ses derniers tableaux de population la portent à 243,650. Sa garde nationale sédentaire se compose de 50,000 hommes à-peu-près. Sa contribution foncière est de 1,800,000 fr. La contribution mobilière, somptuaire et autres impôts indirects, élèvent la masse des charges annuelles du département à 2,350,000 fr. (an 8). Ce qui, comme on voit, donne pour chaque tête, 10'03 fr., en négligeant les autres fractions.

Le département est divisé en trois sous-préfectures, *Tulle*, *Brive*, *Ussel*. Leur population respective est celle-ci: 106,000 pour la première; 90,400 pour la deuxième, et 47,200 pour la troisième (fract. néglig.) La popula-

tion particulière de Tulle, chef-lieu du département et siége de la préfecture, est d'environ 10,000. Celle de Brive d'environ 6000. Les principaux chefs-lieux de canton (le département en a 29) sont Uzerche, ancien district; Argentat, Donzenac...., petites villes, à égale distance, à-peu-près, du chef-lieu de la préfecture. La population, inégalement répandue sur les divers points du département, annonce assez la différence du produit des terres. Dans l'arrondissement d'Ussel, on ne trouve que 700 habitans par lieue carrée; dans celui de Tulle, 900, tandis que celui de Brive en présente de 1450 à 1500.

La *Corrèze* (voir l'art. hydrograph.) a donné son nom au département qu'elle arrose. Elle baigne les murs de Tulle et de Brive.

Antiquités.

Baluze, dans son histoire de Tulle, a fait graver les restes d'un amphithéâtre qui existent au lieu encore appelé *Arènes de Tintiniac*, *Arenae Tintiniacences*, à 5 kilomètres nord de Tulle. Cet amphithéâtre paraît avoir 64 mètres de long, sur 48 à-peu-près de large. On a trouvé, dans les environs, et à diverses reprises,

des urnes et vases antiques en verre et en terre cuite ; des têtes romaines en marbre blanc et en pierre assez belle, dont Baluze donne également les dessins. L'une est couronnée de lauriers et semble appartenir à quelqu'empereur. Baluze, si versé dans l'histoire des monumens de tout genre, a en vain cherché, parmi les historiens et les géographes anciens, quelque trace de ce qu'il appèle *Oppidum Tintiniacum*. Alors il s'est déterminé à croire qu'il avait existé là une ville de ce nom, ou que ce pouvait être le *Ratiastum* de Ptolémée.

Mais le séjour d'une seule ou de plusieurs légions romaines, lors de la conquête des Gaules, et particulièrement de cette partie montagneuse de l'Aquitaine, qui fut si vaillament défendue, suffirait pour expliquer l'existence d'un amphithéâtre, et les noms romains ou mythologiques que portent encore les villages d'alentour : *Césarin*, *Bach*, *Temporieux*, *Soleilhavons*, *Montjose* (Mons-Jovis, etc.)

Hydrographie.

Le département de la Corrèze est sans rivières navigables, et c'est là une des premières causes de l'état presque misérable de ses campagnes.

La *Dordogne* seule se charge de batelets ; de Beaulieu jusqu'à quelque distance d'Argentat. Cette rivière, qui prend sa source dans les rochers du Mont-d'Or à l'ouest, descend, à travers d'affreux précipices, et poursuit sa course dans le département, en commençant par baigner Bort, gros bourg enfoncé sous des montagnes, puis la Maison, ci-devant abbaye de Valette ; ensuite elle se rend à Beaulieu, en passant par Argentat, traverse le département qui porte son nom et va déboucher dans la Garonne, au Bec-d'Ambès.

La Dordogne, à cause des anfractuosités continuelles, ou des sauts que présente un lit tout de roche, presque toujours pratiqué au pied de montagnes escarpées, ne peut servir qu'à floter le merrein, fourni par les taillis voisins.

Après la Dordogne, vient la *Corrèze*, qui coule de l'est à l'ouest, et qui, ayant pris sa source dans la partie montagneuse du département (*), le traverse dans toute son étendue. Elle

(*) La coupole que forment ces divers groupes de montagnes porte le nom de *Mille-Vaches*. La *Creuse* et la *Vienne* en coulant au nord ; la Corrèze et la Vezère, au midi.

n'a quelque consistance que de Tulle à l'Arche. A quelque distance de ce dernier lieu, elle se joint à la *Vézère*.

Celle-ci est la troisième rivière du département : elle descend également des montagnes qui séparent la Corrèze et la Creuse, près du lieu appelé *Chamberet*, baigne les murs d'Uzerche, la belle plaine du Saillant, au milieu de laquelle est la maison des Mirabeau (1) ; et finalement, après avoir lentement arrosé des côteaux couverts des riche vignobles, reçoit la Corrèze, comme nous l'avons dit, et va se mêler aux eaux de la Dordogne à Limeuil.

Ici se place naturellement l'annotation suivante, sur le parti qu'on pourrait tirer de la Vézère.

Un citoyen connu (2), du département, dans un ouvrage où il a développé beaucoup d'autres vues d'útilité publique, a proposé à l'ancien gouvernement un canal pour joindre la Vienne et la Vézère, et, par elles, la Loire à la Garonne, faire communiquer ainsi la méditerranée à l'océan et toutes les parties de la France entr'elles, du Rhin aux Pyrénées (*). Par les

(*) On sait qu'il est question de joindre le Rhin à la Seine, par la Marne.

canaux de Briare et du midi, Henri IV et Louis XIV ont joint la Seine à la Loire, et l'une à l'autre mer. Il serait beau que l'ère de la république fût marquée par le canal de *Garonne et Loire*. Le ministre de l'intérieur (François de Neufchâteau) a déjà indiqué ce point aux ingénieurs, dans le projet général de navigation intérieure.

Le trajet du canal ne serait que de quelques myriamètres, au moyen du *Brédascou* qui s'épanche dans la Vézère, et d'un autre gros ruisseau, *la Briance*, qui prend sa source à quelque distance, aux confins des deux départemens de Corrèze et Haute-Vienne, et va joindre la rivière de ce nom. Ainsi, l'on procurerait d'avantageux débouchés à tous les départemens formés de l'ancienne Guienne, du Limosin et du Poitou ; avantage que réclament trop l'aridité naturelle du sol des deux derniers pays, et l'état malheureux du plus grand nombre de leurs habitans.

Forêts.

Le département ne possède pas de forêts proprement dites, si ce n'est celle du ci-devant duché de Ventadour, près Egletons, et celles de Montar et de Pouriras aux confins des deux

départemens de Corrèze et Haute-Vienne. Il paraît au contraire que, vers les 8e et 9e siècles, ce pays, comme presque toute la Gaule, était encore couvert de bois, que la population accrue et les besoins ont détruits depuis. Le premier passage vers l'état de civilisation, est toujours marqué par la disparition des forêts: c'est une conquête pour l'agriculture.

Les bois de haute futaie, que les habitans appèlent assez improprement forêts, sont plus communs. Uzerche en a plusieurs dans ses environs : taillis de Meilhars, bois de Blanchefort, de S. Jal. La maison de Valette en possède un assez étendu. Mais la vraie richesse en bois pour la contrée, ce sont les châtaigniers qui la fondent, en ce qu'ils sont tout-à-la-fois bois productifs, comme arbres à fruits, bois de construction et de chauffage. Un inconvénient grave, c'est que le châtaignier est exposé à une caducité précoce et tombe ordinairement en poussière un demi-siècle après sa transplantation, tandis que le chêne et le hêtre sont des siècles à croître et voient s'écouler cinq à six générations avant d'appeler la coignée. Le châtaignier est en outre facilement atteint par la gelée, et un hiver comme celui de 1788, ruine tous les bois pour dix années.

Géologie.

On a déjà remarqué, à l'article précédent ; que les rivières coulent toutes de l'est à l'ouest : ce qui indique assez la direction des montagnes qui les laissent s'échapper de leurs flancs. Notre département, au nord-est et à l'est, se trouve comme encaissé entre les deux chaînes de montagnes qui l'enceignent. Celle du nord-est part du Puy-de-Dôme, et s'étend dans la direction de l'est au nord-ouest : elle sépare les trois départemens du Puy-de-Dôme, de la Creuse et de la Corrèze. Cette chaîne non interrompue forme un plateau de plusieurs hectomètres d'élévation, et conserve une atmosphère constament froide et souvent glacée. La seconde chaîne commence au roc du Mont-d'Or, et se prolonge de l'ouest à l'est, jusqu'au Puy-de-Dôme. Une troisième chaîne, qui ne nous appartient point, part encore dans une direction qui forme, avec la deuxième, un angle de 60 dégrés environ, et va couvrir le Gévaudan (Lozère et Haute-Loire), en sorte que le Puy-de-Dôme, semblable à une pyramide triomphale, élevée par quelque conquérant célèbre, commande à tous les pays d'alentour, dans un rayon de près de 20 myriamètres.

Ces diverses chaînes de montagnes restent cachées sous les neiges huit mois ou plus. J'en ai franchi une au mois de frimaire an 7, et j'ai eu l'occasion de m'assurer par moi-même que le froid y est très-vif. La campagne rase, à l'ouest du Puy-de-Dôme, était couverte de 7 à 8 décimètres de neige (au 15 frim.), et cela ne faisait que commencer.

C'est particulièrement la sous-préfecture d'Ussel, située sous l'influence du Mont-d'Or, qui offre ces masses tristes et silencieuses. Une brume glacée, durant toute la saison rigoureuse, vous cache les corps à une très-courte distance; vous marchez sur un sol de neige; les cheveux sont blanchis par la vapeur qui se condense; et si quelquefois, vers le milieu du jour, un soleil pâle vient éclairer la cîme du Mont-d'Or, qui est devant vous, l'aspect sauvage de tout ce qui vous entoure vous remplit d'une involontaire terreur.

A l'est, le canton de Bugeat n'est guère plus riant que l'ouest dont je viens de parler.

Le sol du département est en général rocailleux, et la couche végétale, lorsqu'il en existe une, très-mince. Dans les Landes, appelées *de Bras*, elle est à-peu-près nulle, et le tuf est à découvert.

La stérile végétation de la bruyère (*erica cinerea* des Bot.) est des siècles entiers à amender les terres dont elle s'empare. Cette plante parasite couvre près de la moitié des campagnes du département, à défaut de propriétaires fonciers et riches, qui s'occupent de la remplacer par des plantations.

Les terres de la sous-préfecture de Brive, sont d'une beaucoup meilleure qualité, presque toutes argileuses et ocracées. Les vignobles qui bordent la Vézère offrent cette dernière modification d'une manière plus marquée; il paraît même que le vin y gagne.

Rien, au reste, qui puisse alimenter la curiosité du géologiste. Absence absolue à la surface de matières volcaniques, de pétrifications de substances marines; au point que l'on serait presque tenté de croire que la mer n'a laissé dans cette contrée, qui n'en est cependant éloignée que de quelques 40 myriamètres, aucune trace de son séjour; s'il n'en existait des preuves irrécusables, à une élévation immense, de l'autre côté du Puy-de-Dôme.

Minéralogie.

Le département de la Corrèzep ossède d'abondantes mines de fer et de houille ou charbon de terre. Il a des carrières inépuisables d'ar-

doise et de pierres calcaires, dont Brive est bâtie. La principale mine de fer est connue sous le nom de forges *de la Grénerie*, près Meilhars: elle fournit à tout le département le fer de toutes qualités et pour tous les usages.

Les carrières d'ardoise sont, pour la plupart, dans le voisinage d'Allassat: celles de pierres calcaires à bâtir, au nord de Brive; et celles de pierres à chaux, à l'ouest. Enfin, les mines de houille qui alimentent la manufacture d'armes de Tulle, se trouvent dans les cantons d'Egletons, Argentat et Laplau. Elles sont toutes en activité.

Il y a aussi des minières de cuivre près d'Issandon, qui paraissent assez riches.

On a découvert, il y a peu d'années, dans les environs d'Ayen, des mines d'argent, d'antimoine et de plomb; mais il est résulté de l'essai qu'on en a fait, que leur produit serait loin de couvrir les frais d'exploitation, et elles ont été abandonnées. Il en est ainsi de la plupart de celles des métaux précieux, jusqu'à présent découvertes en France.

Botanique.

Le corps législatif a accordé un domaine na-

tional, pourvu d'un très-joli jardin; pour l'école centrale. Un professeur distingué (Joly-Clerc) a présidé à son organisation. Il s'occupera sans doute de la Flore du département, qui sera assez variée.

Un grand nombre de plantes parasites couvrent les champs: la fougère, les gramens de toute espèce, mais sur-tout ceux que les botanistes appèlent *triticum repens, panicum dactylon*, etc.; la crête-de-coq, si funeste aux terres à seigle, (*rhinantus crista galli*): toutes les moutardes des champs; les raiforts sauvages (*sisymbrium amphibium* Linn.) qui dévorent le sarrasin; la nielle, le chardon ordinaire, les lichens, les convolvulus, et une espèce de latyrus, qui s'attachent aux terres fortes ensemencées en froment.

Les *chaenopodium*, anserine, et les renoncules, principalement le *sceleratus*, et le *repens*, que l'on appèle *patte-de-loup*, par rapport à la forme des feuilles, incommodent beaucoup les jardins.

Les céréales cultivées sont toutes celles connues en France, blé, orge, avoine, auxquelles il faut ajouter le sarrasin; malheureux auxiliaire, étranger aux pays de grande culture, et qu'on

ne voit croître que dans les terres froides et appauvries d'une partie stérile de la Champagne, dans la Marche et le Limosin.

La partie méridionale du département est riche en arbres à fruits de toute espèce : châtaignier, maronier d'Europe, que l'on a appelé, avec raison, l'*arbre à pain* de notre occident ; le pomier, le poirier, le cerisier, le pêcher, l'abricotier, y donnent les plus beaux fruits et presqu'avec profusion. (*Nous renvoyons à l'art. des productions, pour y voir de plus amples développemens sur cet objet*).

La Cryptogamie enfin, offre ici une grande variété et une grande abondance. Les bois châtaigniers, en rapport et convenablement espacés, favorisent singulièrement le développement de toute la famille des champignons. L'agaric oronge (*agaricus coccineus*), qui se reproduit avec une activité prodigieuse vers les premiers jours de l'automne, est une véritable richesse, inconnue à la France de la rive droite de la Loire : les chanterelles ou morilles, et les porcelaines, lui succèdent. Enfin, le champignon comestible (*boletus edulis*), également inconnu au nord, est si abondant, que les troupeaux terminent une récolte qui a lassé les hommes.

Comme les champignons croissent spontanément, durant toute la belle saison, on ne fait presqu'aucun usage du petit agaric des Parisiens, et on le dédaigne.

La truffe, celle qui a usurpé le premier rang dans la famille, croît à 15 ou 20 kilomètres de Brive, au sud-ouest : elle commence vers les confins de la Corrèze et de la Dordogne. Mais quoique les marchés de Brive en soient fournis tout l'hiver, elle n'appartient proprement qu'à ce dernier département. La truffe *est du Périgord :* les environs de Terrasson produisent la meilleure.

Zoologie.

Entre tous les animaux domestiques répandus en France, l'espèce du bœuf est la plus commune dans le département dont nous nous occupons. C'est à ce laborieux et infatigable compagnon de l'homme que sont réservés tous les travaux de la culture : on l'emploie au tirage et à la charrue, à tout ce qui fait, en un mot, la tâche des chevaux en-de çà de la Loire.

Une singularité remarquable, c'est que dans un pays dont les chevaux sont renommés, on s'en serve si peu pour les travaux de la cam-

pagne. Il y a à-peu-près raison à tout, et principalement dans l'ordre des usages. Ici, elle est dans le défaut de marais ou prairies naturelles : ce n'est pas que le terrein ne soit assez coupé de ruisseaux, comme le sont toujours les vallées au pied des montagnes ; mais l'inégalité presque continuelle d'un sol montueux et sec, s'oppose à ce que ces ruisseaux distribuent au loin leurs eaux. Forcés de couler rapidement dans les enfoncemens qui leur livrent passage, souvent une bruyère aride en borde les rives. On en est donc réduit, dans la très-grande partie du département, à quelques arpens de *pré-noue*, fumés avec soin et arrosés par de petits réservoirs artificiels, qui, quoique d'un entretien très-coûteux, à cause de leur multiplication, sont à sec la moitié de l'année ; d'un autre côté, il n'est pas possible de couvrir en luzernes ou en treffles la partie la plus substantielle des terres labourables, qui sont presque toutes par lambeaux, à moins de se décider à voir ses récoltes nulles en peu de tems. Les fourages seront donc toujours rares dans un tel pays, et l'immense majorité des agriculteurs sera hors d'état de fournir à la consommation journalière de plu-

sieurs chevaux de labour. Les bêtes à cornes sont d'un bien plus facile entretien ; elles se contentent d'une nourriture commune, qu'elles prennent elles-mêmes sur les montagnes ou sur les bords des ruisseaux ; le lait et la chair de ces animaux, d'ailleurs, est une ressource de tous les jours.

Un animal bien utile et bien mal récompensé, en possession de recueillir tous les mépris, d'être écrasé sous le poids et sous les coups, sans que son infatigable patience à tout supporter puisse émouvoir la pitié de ses maîtres, l'âne est, dans toute la contrée, la bête de somme du pauvre ; il laboure l'héritage du malheureux, lui sert de monture, voiture ses provisions, fait souvent toute sa richesse.

On élève une assez grande quantité de cochons dans tout ce qui composait l'ancien district d'Uzerche. Les bois de hêtre et de châtaignier y étant plus multipliés et plus étendus, en donnent la facilité. (*Voir, pour les détails, l'art. Industrie et Commerce*).

Les campagnes du département sont couvertes de chèvres, quadrupède d'une utilité médiocre, qui cause sur les jeunes bois et les haies des dégâts incalculables.

Les abeilles sont assez communes; mais rien, dans ces pays, ne se fait en grand, toujours faute de ressources et d'avances. Ainsi, l'on se contente d'avoir un rucher, plus ou moins considérable et en plein air, avec la simple précaution d'envelopper chaque ruche d'une chemise de paille. Pour peu que les jours du solstice d'hiver soient rigoureux (et cela arrive souvent), la moitié, quelquefois la totalité des familles est emportée. Pas plus de précautions pour procurer un aliment facile à l'abeille; les prairies au printems, la bruyère et les champs de sarrasin, dans les autres saisons, lui fournissent ses provisions. En Champagne et dans les Ardennes, on place les ruches en lieu clos, sur des rayons disposés par étage, où elles sont à l'abri du froid et de l'humidité; dans le Loiret (la ci-devant Sologne), on les fait voyager sur des tombereaux, pour leur procurer des récoltes plus abondantes. Au pied des Pyrénées, enfin, on leur donne des soins continuels et particuliers: ici, nos propriétaires d'abeilles n'en connaissent aucun.

Les rivières sont abondantes en poisson. Le saumon remonte la Dordogne et la Vezère, au moment du frai, quelquefois aussi la Cor-

rèze. Celui qu'on prend suffit à la consommation : on retire de l'alose de la première de ces rivières ; le brochet et les poissons plus ordinaires sont communs. Les nombreux ruisseaux qui filtrent des rochers donnent une truite excellente, qu'on ne connaît point à Paris, et de plus, une grande quantité d'écrevisses.

Avant la révolution, les environs de la chartreuse de *Glandier*, étaient couverts d'étangs, où les moines faisaient entretenir une immense quantité de carpe, de tanche, d'anguille. La pêche de ces étangs multipliés était alternée et réglée avec un ordre inconnu aux séculiers ; ensorte que ce qui excédait la consommation annuelle de ces messieurs suffisait aux besoins des villes voisines, pendant la saison difficile où l'église interdit l'usage de la viande. — Il existait quelques autres étangs autour des châteaux ; en l'absence des propriétaires, ces dépôts ont été violés, et le poisson de marais est devenu rare.

Haras de Pompadour.

Le superbe haras que possède le département de la Corrèze, est connu en France et

à l'étranger. Cet établissement est en tout digne de fixer les regards et l'attention. Les étalons de race, qui le composent, sont d'une grande beauté. C'est là le type de l'espèce connue sous le nom de chevaux *Limosins*. Les chevaux de cette race excellent moins par leur vitesse, quoiqu'elle soit grande, que par la vigueur et la durée, et plus encore par la douceur incomparable de leurs mouvemens. Sous ce rapport, les jumens limosines l'emportent sur tous les coursiers de l'Europe. En terme de maquignonage, cette qualité supérieure s'appèle *finesse*; ainsi, l'on dit une jument fine, pour exprimer, tout à-la-fois, le délié et l'extrême douceur de l'allure.

Le haras de Pompadour est un mélange de chevaux barbes et andalous, que les derniers rois de France ont introduit chez nous à diverses reprises. Les descendans ont perdu quelque chose de la délicatesse et du moëlleux des formes de leurs souches : ils sont cependant, à cet égard, infiniment supérieurs aux chevaux normands, et ils nous peuvent consoler, jusqu'à un certain point, d'être moins bien montés que les Arabes du désert.

Depuis les courses à *l'anglaise*, du ci-devant

comte d'Artois, au bois de Boulogne ou à Vincennes, les grands et les gens du bon ton ont voulu monter des chevaux anglais, et l'on a poussé l'anglomanie jusqu'aux harnais et à la posture à cheval. Nos chevaux français se sont ainsi trouvés tout-à-coup ravalés. Maint coursier limosin a été métamorphosé en coursier anglais; mais malheureusement, pour satisfaire à la mode, il en a été réellement tiré beaucoup d'Angleterre; et en France, comme dans les autres parties du continent, les chevaux anglais ont été préférés aux nôtres; ainsi, une démarche inconsidérée fait souvent à un pays un tort irréparable. Il est tems de reporter les yeux sur nous-mêmes, de voir nos richesses territoriales et indigènes, de nous en enorgueillir, et de ne payer plus un tribut honteux à l'étranger.

Quelques établissemens en France, comme celui de Pompadour, ne nous laisseront rien à envier ni aux Castillans, ni aux Anglais (*).

(*) Le beau dépôt de *Versailles*, composé de chevaux amenés en France par l'armée d'*Egypte*, remplit déjà l'espoir et les vœux de tous ceux dont la prospérité de la patrie est le premier besoin, c'est-à-dire, de tout véritable français.

On a récemment augmenté notre dépôt de plusieurs têtes de bêtes à corne, qu'on a extraites de la Suisse, et de béliers espagnols de Rambouillet.

Productions.

Nous l'avons déjà vu, le département qui nous occupe se divise naturellement en deux parties, *nord* et *midi*; et, comme on le sait, la température détermine essentiellement la nature des produits de la terre. Dans la première partie, (arrondissement d'*Ussel*, et de *Tulle* pour quelques cantons,) nous n'aurons donc que des récoltes d'hiver, que l'on peut sans crainte confier à la terre, et auxquelles une couche de neige sert comme de manteau. Le seigle sera presque l'unique ressource, l'avoine et l'orge tiennent le second rang. De nombreux troupeaux dédommagent ces habitans des montagnes, de la sorte de stérilité dont leur atmosphère glacée frappe leurs campagnes sept à huit mois de suite.

La partie méridionale, au contraire, jouissant d'une température plus douce, voit couvrir ses champs de moissons variées, ses côteaux de riches vignobles. Les plantes légumineuses et les fruits délicieux croissent dans ses vergers.

Le blé, le maïs, la pomme-de-terre, font trois récoltes séparées et successives : la vendange vient ensuite : le noyer, le maronier, le châtaignier, jonchent tous à-la-fois la terre de leurs coques ouvertes. Le cultivateur est abondamment payé de ses soins.

Durant toute l'année, il se fait un échange réciproque entre les deux portions du département ainsi divisé. La première, ou *montagne* fournit les grains nécessaires à la consommation de Tulle et Brive et de toute la partie vignoble, qui en récolte peu. Elle en retire les fruits, la cerise, le melon, la pêche et tout le vin qu'il lui faut, ensorte que, dans les années ordinaires, le département se suffit à lui-même ; mais pour peu que les récoltes en grains soient mauvaises, l'on est forcé d'avoir recours à ce qu'on appelait anciennement l'Agenois, ou même ailleurs.

La châtaigne, par-tout où elle croît, fait le tiers ou plus de la subsistance pour la classe indigente ; un pain de seigle, dont on n'a extrait que la bâle, noir, mal cuit et rassis ; de la pomme-de-terre et du laitage fournissent au reste. (*Voir l'art. Habitudes*).

Les environs de Tulle produisent beaucoup

de noix. L'huile qu'on en retire est employée à la consommation journalière ; elle remplace les substances grasses pour les malheureux.

La châtaigne est séchée jusqu'à dessication parfaite dans de petits *séchoirs ;* et conservée en cet état pour toute l'année (*).

Le bois le plus commun est celui du châtaignier ; il sert exclusivement au chauffage du pauvre, qui le mêle quelquefois au genêt à balais. Le bois de mêche (noyer, cerisier, et par extension, hêtre, frêne et chêne), est réservé à l'approvisionnement des villes.

Industrie, Commerce, Manufactures.

Le commerce est presque nul dans un pays obstrué de montagnes, sans rivières navigables, et trop éloigné de la mer. On conçoit que dans une telle situation, le mouvement de circulation doit être extrêmement ralenti : tout se réduit au débit de quelques milliers de bœufs, engraissés durant l'hiver, et qu'on envoie au printems, aux marchés de Paris ; plus, à la

(*) L'auteur de cet essai a fourni, en l'an 7, à l'institut national, un mémoire sur cette opération, et sur la préparation de la châtaigne pour l'usage de l'homme et des animaux.

vente de trois ou quatre mille porcs gras, destinés aux salaisons pour la marine, que des marchands de Montauban viennent prendre pour les conduire à Montpellier, à Bayonne ou à Bordeaux.

Tulle fournit quelques huiles de noix au Cantal et au Puy-de-Dôme, et cette branche de commerce occupe habituellement de six à huit cents femmes pour le triage, ce qui, sous ce rapport, est infiniment avantageux, puisque ce travail soustrait à l'oisiveté et à l'indigence un excédent de population, toujours difficile à occuper.

Le vin est un faible objet d'exportation, si ce n'est pour les environs de Beaulieu et le quartier appelé *Puy-d'Arnac*, attendu l'échange *nécessaire* dont nous avons déjà parlé. Les vins du cru se consomment à-peu-près dans le département (*).

Il n'y a que deux manufactures dans toute l'étendue du département; l'une d'armes à feu, établie à Tulle (nationale), l'autre de cotons, à Brive.

(*) Les vins de Beaulieu sont forts en couleur; et comme ceux de Cahors, ont besoin d'être gardés.

La manufacture d'armes occupe ordinairement de 3 à 400 ouvriers. Durant la guerre, ce nombre s'est élevé jusqu'à 700. Il y en a de trois sortes : ouvriers pour la fabrique et le forage des canons, appelés *canoniers*; ouvriers pour la facture des platines, et autres articles accessoires, dit *fondeurs*; et enfin, d'autres occupés à déboucher, à polir les bois, et à monter les fusils, appelés *monteurs*.

On fait à Tulle des pistolets très-beaux et très-sûrs, et des sabres d'une bonne trempe, des piques, haches d'armes, piques d'arbordage, etc. La fabrication pourrait s'élever à 12,000 armes par an. Cet établissement important travaille particulièrement pour le service de la marine; les capitaux qu'il représente sont divisés en un nombre déterminé d'actions égales, et divisées sur plusieurs têtes. Un administrateur général, propriétaire d'actions, régit au nom de l'association.

Un membre de la convention, envoyé à Tulle

---

pour déposer la partie extractive surabondante. Après trois ou quatre ans, c'est un excellent vin d'entremets.

Les vins blancs du Saillant et de la Rochette sont très agréables, et peuvent être gardés.

en l'an 2 ; pour activer les travaux de la manufacture dont nous parlons, a employé beaucoup de bras à l'exécution de projets d'agrandissement, qui sont restés sans suite.

L'établissement est à l'ouest de la ville, à quelque distance, et lui sert pour ainsi dire de faubourg, sous le nom de *Souillac*. On tire les bois de fusil des environs de Tulle, où, heureusement, le noyer abonde. La houille, qu'on extrait de mines à deux ou trois myriamètres, comme nous l'avons indiqué, sert d'unique combustible.

La manufacture qui existe à Brive occupe plusieurs centaines d'ouvriers, hommes, femmes et enfans ; mais beaucoup moins qu'avant la révolution. Elle est principalement destinée à la filature et teinture des cotons, située sur la Corrèze, dans un endroit enchanté. Les manufactures de ce genre ont l'avantage inapréciable, pour les villes qui les possèdent, de recevoir des élèves au sortir de l'enfance.

On fabrique à Tulle des *ras*, qui portent dans le commerce le nom de la ville, recommandables par la préparation des laines qu'on y emploie. L'habitude de faire cette sorte de dentelle, dont les modistes de Paris font un si

grand usage ; et qu'elles appèlent *plissé de Tulle*, ou tout simplement *du Tulle*, est à-peu-près perdue dans le lieu où elle paraît avoir pris naissance. Il n'y a plus que quelques religieuses qui conservent la tradition.

Les environs de Tulle offrent plusieurs papeteries, des tuileries, briqueries, etc.

Il y a une quinzaine d'années qu'une verrerie s'est établie au milieu de la forêt de S. Jal, canton de Seilhac. Mais, soit mauvaise administration, soit toute autre cause, elle ne s'est soutenue que quelque-tems ; et la faillite de l'un des *entrepreneurs* a anéanti l'établissement. Située avantageusement entre Uzerche et Tulle, avec quelques fonds d'avance et plus d'ordre, on pourrait reprendre cette entreprise. Le département est forcé de tirer sa verrerie de Limoges ou de Clermont : cela est dispendieux et incommode. (*Voir l'art. mœurs et habitudes pour les autres genres d'industrie*).

Grandes routes, Hospices, Service public.

Le département est traversé, durant 8 myriamètres, à l'ouest, par la route de Paris à Toulouse, qui coupe Uzerche et Brive. Un embranchement part de l'avant dernier lieu pour

le service du département du Cantal, en passant par Tulle et Argentat.

Une troisième route est établie entre Tulle et Clermont, et sert à la communication de la sous-préfecture d'Ussel avec le chef-lieu de la préfecture. Une dernière est ouverte de Tulle à Bordeaux.

Malheureusement, l'embranchement principal de la route de Paris, dont nous venons de parler, ayant été déplacé il y a peu d'années, la voie qu'on lui a substituée n'a pas pu, dans les circonstances difficiles de la révolution, recevoir la dernière main.

En général, on le sait trop, les routes étaient horriblement négligées depuis quelque-tems, et les dégradations allaient toujours croissant. Les dernières mesures vont opérer ou opèrent déjà un heureux amendement, et le département de la Corrèze se ressentira, comme les autres, de l'activité et de la munificence du gouvernement.

Il y a à Tulle un établissement correspondant aux messageries nationales. Le service des postes se fait par la malle de Toulouse.

Tulle possède un hospice civil et militaire tout ensemble, confié ordinairement aux soins

des Dames de la Charité, et surveillé par un conseil d'administration. On y reçoit les malheureux sans asile et les mendians non valides. Les enfans exposés par leurs parens, sont élevés aux frais de l'établissement. Dans l'intérieur, tous les individus, de l'un et de l'autre sexe, capables de travail, sont occupés à la filature du coton (*). On y entretient constament plusieurs centaines de malades ou infirmes, de toutes les parties du département, Brive exceptée.

Un établissement à-peu-près semblable, mais moins considérable, existe à Brive. Il en existe quelques autres dans les principales communes, mais dans un état de délabrement absolu.

Administration civile et militaire.

Comme nous l'avons déjà vu, le département est divisé en trois sous-préfectures: le chef de l'administration réside à Tulle, où siége aussi le tribunal criminel. Trois tribunaux de première instance sont placés dans chacun des trois chefs-lieux d'arrondissement. Le dépar-

(*) La fabrique de cet hospice est loin de pouvoir couvrir ses frais: et avec une grande économie, elle est chargée d'un passif qui s'accroît chaque jour.

tement ressortit du tribunal d'appel à Limoges.

Il fait partie de la 20e division militaire, dont le chef-lieu est à Périgueux. Il y a à Tulle, à résidence fixe, un commissaire des guerres, un capitaine de gendarmerie, commandant de la place, et une compagnie de vétérans nationaux.

Quinze bureaux du domaine sont distribués dans les diverses parties du département.

Le directeur des contributions réside à Tulle: un inspecteur, à Brive.

La Corrèze est comprise dans le dixième arrondissement forestier, dont le conservateur réside à Moulins. Un sous-inspecteur est établi à Tulle.

Par le dernier concordat, le territoire a été réuni au diocèse de Limoges, et le siége de l'évêché de Tulle aboli. (*Voir la notice hist. à la fin*).

Mœurs, Habitudes, Caractère des Habitans.

Les mœurs de nos montagnards, si l'on veut les considérer du côté de la probité et de la loyauté, sont d'une sévérité qui les font admirer des étrangers. Quant à leur intérieur, il faut bien oser le dire, car la plupart des hommes cherchent à dissimuler à eux et aux autres, ce qui est évident pour tous; en voyageant dans

diverses parties de la France, il m'a semblé que, sous le point de vue de la communication des sexes, les mœurs sont par-tout assez relâchées, et il faut avouer que les habitans même de nos montagnes ne font pas exception, quoiqu'on se plaise à le dire souvent, ou par habitude, ou par ignorance. Il est, d'ailleurs, d'observation que les guerres meurtrières et les levées précipitées d'hommes, portent toujours un coup funeste aux mœurs, en brisant spontanément et avec violence, les liens ordinaires qui unissent les individus entr'eux dans l'état de société.

La portion des êtres que la nature n'a pas destinée au métier des armes, exposée tout-à-la-fois par sa propre faiblesse et par la hardiesse des hommes, cède plus facilement aux sollicitations et aux promesses : l'équilibre entre les sexes est rompu ; les mariages deviennent plus rares, le désordre s'introduit par-tout.

Revenons à nos montagnards. Leur caractère se ressent un peu de l'isolement où ils vivent et de l'âpreté du climat ; ils sont forts et robustes, et fournissent à presque toute la France des scieurs-de-long, des maçons, etc.

Le canton de Servière, autrement appelé

Xaintrie, situé au-delà de la Dordogne, fournit les marchands de parapluie, qu'on retrouve par-tout.

Les habitans de la partie méridionale (campagne), sont moins agrestes que les premiers ; mais les femmes sont généralement d'un sang moins beau ; les hommes sont aussi moins robustes et plus maladifs. La châtaigne et le mauvais pain dont ils se nourrissent, presque sans exception, contribuent sans doute beaucoup à débiliter le tempérament et à abréger la vie. On rencontre dans cette partie très-peu de paysans au-dessus de 50 et 60 ans.

Baluze a dit en parlant des habitans de Tulle : « *Ingeniosorum sanè et habilium atque apto-* « *rum ad bonas artes, si... uti velint* ». Ce que l'on peut dire également des habitans des autres villes du département, en le traduisant ainsi : « Assez spirituels, ingénieux et propres aux arts, s'ils veulent s'y appliquer. »

L'épithète de *Gaillarde*, qu'on donne quelquefois à Brive, et dont les habitans ne se fâchent point, indique le caractère particulier qu'on peut leur assigner. Il est vrai que cette ville, située dans une vallée charmante, traversée par deux belles routes (de Paris et de

Bordeaux), et jouissant en abondance de toutes les productions qui peuvent rendre la vie commode, est bien propre à inspirer la joie et l'amour du plaisir. C'est la seule ville du département aussi heureusement située; et la situation, à mon sens, influe singulièrement sur les goûts et les habitudes.

La nuance particulière aux habitans d'Uzerche est un caractère martial plus marqué : les jeunes gens y ont un goût décidé pour les armes, et sont en général d'une belle stature et d'une complexion propre à supporter les fatigues. Cette propension, au surplus, se manifeste également chez les habitans de Tulle, où, même avant la révolution, il n'y avait presque pas de propriétaire ou d'artisan qui n'eût passé quelques années de sa jeunesse au service (*).

Le peuple de la campagne, pour la partie montagne, est couvert d'une bure blanche ou grisâtre sans teinture, fabriquée dans le pays;

(*) Peu de départemens ont produit autant d'hommes illustrés au champ de l'honneur, et dont les périls ont développé le courage et les talens : les généraux BRUNE, DELMAS; MARBOT, mort à Gênes,

les vignerons la font teindre en rouge ou en bleu, et les marchands de parapluie, comme on le voit, ont adopté la couleur ramoneur, qui n'est autre chose que celle de la laine noire. Depuis des siècles, nos montagnards, comme ceux d'Ecosse, conservent le même costume pour la forme et pour la couleur; et, quoique les scieurs, voyagent habituellement de Bayonne à Colmar, ils n'en changent point. C'est une chose remarquable, en traversant leur pays, que de ne voir jamais un homme habillé autrement que son voisin; si cela arrive, on peut affirmer hardiment qu'il est étranger: voilà qui peut vraiment s'appeler l'habit de la patrie.

Leurs femmes fixent leur coiffure sur la partie supérieure de la tête avec une espèce de diadême, formé de plusieurs fils en laiton, qui vient s'arrêter près des tempes. Ce costume laisse entièrement à découvert une figure ordinairement fraîche et jolie.

---

dans l'avant-dernière campagne; SAHUGUET, SOUHAM, VACHOT, DESBRULYS, VIALLE, font rejaillir leur gloire sur le pays qui les a vu naître, et cependant ce département est l'un des plus petits de la république.

Sciences et beaux Arts.

Les Corréziens sont studieux et se livrent aux sciences avec succès. Les belles-lettres ont été enseignées à Tulle durant un siècle et demi par une compagnie de Jésuites, (de 1620 jusqu'à la suppression) , et l'on sait que ces hommes faisaient d'excellens élèves. Les doctrinaires tenaient un collége à Brive. Deux institutions littéraires aussi rapprochées , répandaient tout autour une instruction facile et pour ainsi dire gratuite; aussi , toute la classe aisée avait-elle reçu le premier degré d'instruction , ou ce qu'on appèle plus ordinairement une éducation libérale.

Les Théatins, appelés à Tulle pour le rétablissement des études, qui languissaient depuis la dispersion des Jésuites, ont occupé leur place durant les dix années qui ont précédé la révolution.

Une école centrale leur a enfin succédé , après une longue interruption, et existe en ce moment à Tulle , en attendant l'organisation nouvelle de l'instruction publique; il y a auprès d'elle une bibliothèque, formée des débris de celles des moines et de quelques émigrés ins-

truits. Une société d'agriculture s'est organisée à Tulle, en l'an 9.

Entre les hommes auxquels le département s'honore d'avoir donné le jour, il faut placer *Guyon de la Nauche*, médecin distingué d'Uzerche au 16me. siècle, auteur du *Miroir de Beauté*, livre plein d'érudition, et même de goût pour son tems (*); *Etienne Baluze*, écrivain infatigable, bibliothécaire de Colbert, et l'un des hommes les plus érudits de son siècle. Ses principaux ouvrages sont : *les Capitulaires de nos Rois;* l'*Histoire des Papes d'Avignon;* celles *de Tulle*, sa patrie; *de la Maison d'Auvergne*, etc., etc. Il n'a écrit qu'en latin; son style est toujours pur et souvent élégant. Les Capitulaires de Baluze, aujourd'hui, font autorité dans toute l'Europe savante.

Le jésuite *Jarrige*, de Tulle, connu par la satire sanglante, intitulée le *Jésuite sur l'échafaud*, qu'il publia, après s'être fait luthérien en 1647. *Melon*, économiste éclairé, auteur du livre *sur le Commerce des Blés*, dont Voltaire fait un si bel éloge dans ses Questions En-

(*) Il n'est pas très-certain que Guyon soit né à Uzerche, où il a vécu et composé son livre.

cyclopédiques. Le jurisconsulte *Salviat*, auteur de la *Jurisprudence du Parlement de Bordeaux*, ouvrage précieux avant la révolution, où les principes sont discutés et les matières approfondies; enfin, le respectable *Marmontel*, récemment enlevé aux lettres, l'auteur aimable du *Bélisaire*, des *Contes Moraux*, des *Incas*, de *Zémire et Azor*, etc. (3)

Le département compte aussi quelques savans encore existans, membres de l'institut et autres (*).

Des personnages, célèbres dans l'église, ont pris naissance dans le même département: *Grégoire XI*, pape en 1370; *Guillaume Lagarde*, de Tulle, archevêque d'Arles et patriarche de Jérusalem, vers l'an 1371;

(*) *Cabanis*, auteur de l'ouvrage ayant pour titre: *De la certitude de la Médecine*, et de celui intitulé: *Rapport du Physique et du Moral de l'homme*; membre de l'institut.

Latreille, auteur d'un *Système d'Entomologie*; associé de l'institut.

Durand, auteur d'un *Voyage au Sénégal*.

Treilhard, jurisconsulte distingué, coopérateur de l'ancien recueil de jurisprudence, l'un des rédacteurs du nouveau Code de procédure. (Projet.)

Desrenaudés, jeune, traducteur de la vie d'Agricola, de Tacite.

enfin, un homme, trop connu pour le céler, le cardinal *Dubois*, né à Brive.

(ART. OMIS.). *Foires.*

Art. industrie et commerce. Les principales Foires du département sont, pour Tulle, celles dites de la *Saint-Clair*, fixées au 13 prairial, et celles de la *Saint-Antoine*, qui commencent aux derniers jours de nivôse, et se continuent jusqu'aux jours gras. Les premières sont destinées aux gros bestiaux, et particulièrement aux chevaux; aux marchandises de tout genre, comme toiles, clincaillerie, bijouterie, etc. Les autres sont exclusivement destinées à la vente des porcs gras.

Les Foires de Brive, dites *Foires-Grasses*, sont fixées en mars; et la principale d'Uzerche, au premier vendémiaire. Elle est entièrement consacrée au débit des chevaux.

On trouve réunis les bœufs engraissés dans presque tout le bas Limosin, au marché de la Grolière, près Uzerche, vers la fin de l'hiver, (du 15 au 20 ventôse.) De-là, ils sont envoyés à Paris. *Observation importante.*

Quelques personnes respectables du département, auxquelles j'ai communiqué l'idée de cette esquisse, auraient desiré que j'eusse insisté davantage sur l'état de langueur où a jeté les

campagnes la masse énorme des contributions directes qui pèsent sur elles. Cette surcharge existe depuis que le Limosin a été soumis aux droits d'aides et de gabelle, en contravention aux stipulations faites avec Charles VII, à l'époque où la province passa dans le domaine de France; stipulations par suite desquelles les impôts directs avaient été successivement augmentés, en raison de l'absence des impôts indirects. Mes concitoyens voudront bien, j'espère, ne pas douter de mon zèle et de ma bonne volonté; mais ce zèle est inefficace dans un particulier. Il n'appartient qu'aux magistrats, à qui le peuple a confié le soin de veiller spécialement à ses intérêts, de le rendre de quelqu'utilité. Le Limosin a eu le bonheur de posséder un administrateur aussi éclairé que sage; et chacun des habitans des deux départemens qu'a formé la province, en porte encore le souvenir dans son cœur. Turgot, il n'est presque pas besoin de le nommer, Turgot a fait tous ses efforts pour soulager ses administrés d'une portion du fardeau qui les accable; il a cherché à procurer des communications à toutes les parties, en les coupant par des grandes routes. Il n'a eu que la *volonté* du bien : et les citoyens qui faisaient l'objet constant de sa sollicitude,

l'ont perdu au moment où ils allaient recueillir le fruit de ses soins. Depuis, la province a gémi. Aujourd'hui, de quel effet pourrait être une voix perdue dans la foule ?

Au surplus, mes concitoyens, dont, par-dessus tout, j'ambitionne l'estime, voudront bien remarquer que le style d'une *Statistique* ne doit pas ressembler tout-à-fait à celui d'une pétition destinée au ministre des finances ou au conseil-d'état ; et, en tout cas, je les supplie de se rappeler que je n'ai donné à ce travail que le titre d'*Essai*.

Cette dernière réflexion pourra aussi servir de réponse à ceux qui m'accuseraient de n'avoir pas fait sonner assez haut les avantages d'un ou plusieurs canaux, le parti à tirer des nombreuses minières, des forêts, etc. La *Statistique* est l'exposé de ce qui est, non de ce qui devrait être.

Il me semble qu'après avoir considéré avec attention l'ensemble du tableau, les reproches se réduiront à peu de chose. J'eusse aussi désiré, si cela eût pu être de quelqu'utilité, rappeler la perte qu'a éprouvé le département, par la distraction d'un canton tout entier, circonstance qui a privé Uzerche, ville ancienne, si intéressante à tous égards, d'obtenir une sous-préfecture. Mais, encore une fois, c'est une voix dans le désert.

NOTES.

(1) Mirabeau, l'orateur, a passé quelques années de sa jeunesse (avant son mariage) au château du Saillant. Il a commencé là à enrichir son esprit des connaissances immenses qui le rendaient si étendu ; mais il n'est devenu éloquent qu'à Vincennes. (Mém. justificat. de Mirabeau à son père. Lettres orig. tom. Ier.)

La postérité recueille les moindres circonstances de la vie d'un grand homme. En parlant du département de la Corrèze, je n'ai pas dû passer celle-là sous silence, avec d'autant plus de raison qu'ayant eu le projet de donner une édition des ouvrages politiques de l'orateur français, j'ai mis une attention particulière à le suivre à toutes les époques de sa vie.

(2) Il faut rendre à chacun ce qui lui appartient. C'est au cit. Grivel, professeur de législation à Paris, auteur de plusieurs ouvrages sur l'éducation, que le département devra, si elle s'exécute jamais, d'avoir rappelé l'idée du canal de Garonne et Loire. Le cit. Grivel a fourni plusieurs articles d'Économie politique à l'Encyclopédie.

Notice biographique sur Marmontel.

(3) Nous devons, à ses compatriotes, une notice sur Marmontel, de l'académie française.

Né dans la petite ville de Bort, au pied du Mont-d'Or, Marmontel, poursuivant à Toulouse le cours de ses études, fut couronné aux jeux floraux, et attiré à Paris par les conseils de Voltaire, qu'il a toujours appelé son maître.

Il débuta, dans le monde littéraire, par *Bélisaire*, qui le mit d'abord en évidence, en lui procurant pour antagonistes les messieurs de Sorbonne.... Il s'est depuis exercé dans presque tous les genres de littérature : la tragédie, l'opéra, le vaudeville, le conte... Il a excellé dans ce dernier, et les *Contes moraux* sont peut-être l'ouvrage moderne le plus répandu dans l'Europe. Il a aussi écrit une poétique, et a prouvé, après mille autres, qu'il est plus facile de tracer des règles que de les suivre. La meilleure poétique pour le théâtre, ce sont les tragédies de Racine, comme pour l'ode et la fable, les ouvrages de Rousseau et de Lafontaine.

Marmontel a vu périr successivement ses protecteurs et ses amis : Voltaire, Vauvenargues, Florian... Malheur réservé à ceux qui parcourent une longue carrière. Il est mort à Gaillon, (ancien palais des Archevêques de Rouen), le dernier jour de l'an 1799 (v. st.), plus qu'octogénaire. Ce siècle, célèbre à jamais par les plumes éloquentes des Montesquieu, des Buffon, des Rousseau, des Dalembert, des Voltaire, des Thomas, et par les productions aimables des Florian, des Favart et des Marmontel, a, pour ainsi dire, été fermé par lui.

Tout ce qui sort de la classe commune des hommes, a ses détracteurs et ses ennemis. Notre auteur eut les siens. Entr'eux, le plus irascible et le plus décidé, a été l'ex-oratorien Palissot, qui n'a pas cru trop faire en écrivant tout entier un poëme contre le bon Marmontel; et ce poëme, sous le nom anglais

de *Dunciade*, a eu deux éditions, tant la satire est du goût du grand nombre! Depuis la mort de Marmontel, M. Palissot a tourné ses armes contre l'astronome Lalande. C'est M. Palissot qui a dit, en parlant de Fontenelle, il eut l'*avantage de survivre à tous ses ennemis.*

Marmontel a long-tems habité une jolie petite maison à Grignon, hameau près Choisi, à quelque distance de la Seine (*). Malgré son grand âge, il n'a pas laissé de ressentir les outrages de la tempête politique. Porté sur le *grand théâtre*, sans l'avoir souhaité, il a été exclu du conseil des anciens, où il siégeait depuis quatre mois, par le décret du 18 fructidor an 5.

Marmontel remplaça, en 1763, l'académicien Bougainville, et fut fait ensuite historiographe de France. On sait qu'il a plaidé, au tribunal de l'opinion, la cause des paysans esclaves du nord.

Sur l'ancienne langue du Limosin.

Le peuple des campagnes parle encore un idiôme qui tient de la langue portée par les Gots dans les Espagnes. Les verbes les plus

---

(*) J'ai passé quelque-tems dans cette paisible retraite de notre compatriote.

usuels, *être*, *avoir*, *aimer*, ont à-peu-près la même conjugaison dans l'une et l'autre langue. Les articles et les pronoms conservent les mêmes désinences, *questo*, *quello*, *io*, *etc.*

Les Gots, comme on sait, occupèrent la France méridionale (Aquitaine) dès le commencement du 5e siècle. Honorius, empereur d'occident, la leur céda en 418. Depuis cette époque, l'Aquitaine eut sa langue particulière, comme eurent la leur les Bourguignons, les Francs, et plus tard les Normands. Ainsi, quoiqu'avec des inflexions diverses, tous les peuples de la rive gauche de la Loire, ou plutôt de la Vienne aux Pyrénées, parlent une langue commune, avec la prononciation des Italiens et des Espagnols. Ces trois langues modifiées, de nos jours, ont une origine semblable, le passage et le séjour des Gots. Aussi les ouvriers que le besoin et l'industrie appèlent de l'Auvergne et du Limosin dans la Castelle, se familiarisent-ils promptement avec la langue du pays.

Une différence sensible, pourtant, existe entre le *languedocien* ou le *provençal*, et l'idiôme parlé entre la Dordogne et la Vienne. Cette

différence est due, à n'en pas douter, d'abord au séjour d'environ deux siècles qu'ont fait les Anglais dans la Guienne et le Limosin (depuis la cession de Louis IX, en 1259, jusqu'à leur entière expulsion sous Charles VII, en 1451), et aux guerres continuelles des Français et des Anglais, dont ce malheureux pays fut le théâtre. En second lieu, aux guerres civiles et religieuses qui, au 16e siècle, nécessitèrent le séjour des troupes royales opposées aux rois de Navarre (*). Ces circonstances, et peut-être d'autres encore qui me sont inconnues, ont fait passer la prononciation française ou anglaise dans un très-grand nombre de mots languedociens, et souvent même les ont fait oublier entièrement. Par exemple, *castel*, *capella*, *caminare*...., ont pris le costume français, *chastel*, *chapella*, etc., mais la pronon-

(*) C'est par cette raison qu'un grand nombre de vieux mots du 16e siècle sont restés dans le pays parmi le peuple : *adonc*, *ores*, *chopper*. De même les mots *mensonge*, *ongle*, *épi*, etc., qui ont passé au genre masculin, depuis Marot et Montaigne, conservent leur premier genre dans cette langue, le féminin.

ciation du *ch* est anglaise, *thc*, *thcastel*... Il est est inutile de dire que le *ch* doux est propre aux Francs et aux Normands, et que le seul nom de Cateau-Cambrésis, entre le Rhin et la Loire, annonce une origine étrangère.

Le languedocien a une infinité de mots latin-pur (prononcés à l'italienne); de mots italiens et espagnols. Les instrumens de labourage, *v. g.*, conservent les noms transmis par Columelle et Virgile : les diverses pièces de la charue s'appèlent encore *dental*, *stiva*, etc. Les autres outils de la culture, *flagellum*, *ligo*, le fléau et la houe ont leur nom romain, à très-peu de chose près. On est assez étonné d'entendre le maçon et le charpentier donner des noms latins à la poutre et à la muraille, *trabs*, *paries*, *parès*. Le pot nourricier enfin, la principale pièce de la batterie du pauvre, conserve, comme en espagnol, son nom latin, *olla*. — Les mots de cette dernière langue, *cabeça*, *prado*, *rio*, *sabbatos*, *caminare*, etc., sont restées sans altération, outre les verbes qui en ont subi une. Mais l'italien sur-tout en fournit une quantité innombrable, avec ses augmentatifs et ses diminutifs, qui lui prêtent tant de charme.

Voici deux exemples propres à donner une idée de la richesse et de la flexibilité du languedocien.

jument.	*Cavallacea*,	grande et vieille jument.	pré.	*Prado*,	vaste prairie.
	Cavala,	cavale.		*Pradaria*,	prairie.
	Egua (*equa*),	jument.		*Prat* (*pratus*),	pré.
	Cavaletta,	jolie petite jument.		*Pradel*,	petit pré.
	Cavalouna,	très-petite et jeune jument.		*Pradelou*,	très-petit pré.

Tous ces mots ne sont ni entièrement italiens, ni entièrement espagnols, mais l'on voit que, pour la construction, c'est la marche de l'italien. Il y a de plus des diminutifs, toujours dans le même goût, qui me semblent d'une douceur incomparable : *augelou*, *troupelou*, *boscarelou*, *vedelou*, etc., etc., c'est-à-dire, tout petit oiseau, tout petit troupeau, etc. Tous les mots ne sont pas susceptibles d'une si grande variété, mais ils ont toujours un diminutif, à moins qu'ils ne soient d'origine française, ceux-ci en manquant souvent.

Les Anglais ont aussi laissé quelques-uns de leurs mots, quoiqu'en moindre quantité, sans doute parce qu'ils se sont trouvés trop durs à prononcer pour des gens accoutumés depuis sept à huit cents ans, à une langue si douce. Les paysans emploient le verbe anglais *to-harry*,

pour presser la marche d'un cheval ou d'une monture quelconque ; le verbe *to showe*, pour faire éloigner un cochon. (En anglais, *sow* est le nom de la truie, et c'est apparemment la raison pour laquelle on a restreint à ce seul cas l'usage du verbe *sowe* (pr. *tchove*). Les fermières se servent aussi du mot anglais *bog*, pour appeler l'animal ; enfin, les nourrices de la campagne provoquent le sommeil de leurs nourrissons, en répétant sur un air lent et monotone le *night* des Anglais (pr. *naït*). (*)

La langue d'oc a été celle des Troubadours, ainsi que chacun sait. Les coutumes de l'Auvergne et d'autres provinces, ont été écrites dans cette langue au 15e siècle; elle a de la mollesse et de l'expression. Dans une chanson à la louange de celui qui a planté la vigne, que chantent les gens de la campagne, en Limosin, la treille est appelée l'arbre qui a la jambe torse. Cette image est gracieuse et d'une ingénieuse simplicité.

Sainte-Pélaie a réuni les couplets les plus agréables, qui nous sont restés dans l'histoire des Troubadours.

(*) Je me suis permis ces derniers exemples pour faire observer que les mots anglais ne sont restés que dans la bouche des pauvres gens.

Notice historique sur la ville chef-lieu de département.

Baluze, en commençant son histoire de Tulle, s'exprime ainsi : « *Institui tutelam meam, velut* » *alteram Ithacam in asperrimis saxulis tan-* » *quam nidulum affixam, describere.* J'essaie » de faire connaître Tulle, ma patrie, comme » une autre Ithaque, juchée sur les flancs d'âpres » rochers ». (La délicatesse de l'original ne se traduit pas).

Voilà pour la partie topographique, en ajoutant que Tulle est bâtie au confluent de Corrèze et Solane, et coupée par les deux.

Tulle doit son origine à un monastère, élevé à l'extrémité de l'angle presque droit, formé par les deux rivières, et dont notre historien n'a pu suivre la trace au-delà du septième siècle.

La première époque remarquable pour l'abbaye de Tulle, est celle de la donation du domaine utile de plus de vingt églises, que lui fit Ademar, vicomte d'Echelles, et seigneur du lieu. Le motif de cette donation pieuse est curieux. « *Haec omnia*, est-il dit dans le testament, « *cum injustè nec sine crimine possi-* 930.

1348. La famine et la peste suivirent ce premier fléau, et accablèrent la contrée. C'est de cette époque que date le pélerinage expiatoire de la St.-Jean, qu'on faisait autour de la ville, et qui attirait encore la foule au moment de la révolution.

1373. Avant que le fils du brave et malheureux Jean fut parvenu à chasser les Anglais du sein de ses états, les habitans de Tulle eurent encore l'honneur d'être visités par le duc de Lancastre, parcourant en vainqueur l'Aquitaine et les provinces voisines. Les malheurs de la France eurent un terme, et le prudent Charles V, aidé de Duguesclin, parvint à pousser les Anglais vers les frontières maritimes ; l'intérieur fut dégagé.

1422. Charles mourut trop tôt pour la patrie, (en 1380). Dès 1415, la guerre recommence avec les anglais, et la bataille d'Azincourt met Henri V en possession de la France. Si une mort inopinée ne l'eût enlevé au milieu de ses triomphes, l'ancienne Gaule allait, peut-être, devenir une province d'Angleterre. Enfin, après l'un des plus malheureux règnes que nous connaissions, celui de Charles VI, Jeanne parvient à faire lever le siége d'Orléans et à asseoir Charles VII sur le trône. Celui-ci, ayant convoqué le con-

tile de Bourges, où fut résolue la pragmatique, fait un voyage dans les provinces du midi; et, en revenant de Toulouse, s'arrête à Tulle, où il célèbre la pâque, qui, alors, commençait l'année nouvelle.

François Ier établit un sénéchal à Tulle. 1528.

Nous touchons à l'époque fatale où les vengeurs de la Saint-Barthélemi déchirent le sein de la patrie. Des milliers de soldats armés sont sortis du sang de 60,000 victimes, et marchent sous les drapeaux de Henri de Navare (Henri IV). Les malheurs incalculables occasionnés par les guerres de religion, depuis le milieu du 16e siècle, pèsent de tout leur poids sur la France. Henri, vicomte de Turenne (*), pour le roi de Navarre, s'empare de Tulle, et y établit Lamaurie, son lieutenant, en qualité de gouverneur. Celui-ci y passa l'hiver et commit toutes sortes d'exactions. Appelé ailleurs, il sortit enfin de la ville le 9 février. En mémoire du départ de ce soldat cruel, on célèbre depuis, chaque année, une 1585 8bre.

(*) La ci-devant vicomté de Turenne, illustrée à jamais par le guerrier qui en porta le nom, est enclavée dans la sous-préfecture de Brive.

fête à Tulle, appelée *Lamaurie*, ou fête de la délivrance.

1620. Louis XIII donne des lettres patentes pour l'institution d'un collège.

1637. Présidial établi. — 1670. Création d'un hospice ; il s'organise par les soins de Mascaron.

1681. François Lagarde, citoyen de Tulle, lègue ses biens pour l'institution d'un séminaire.

1696. Etablissement de la manufacture d'armes à feu, par *Fénis*, habitant de Tulle.

1789. A l'époque de la nouvelle organisation de la France, décrétée par l'assemblée nationale constituante, Tulle est déclarée chef-lieu du département de *la Corrèze*.

Le pont dit de l'*Escurol*, à Tulle, a été bâti vers l'an 1464, et l'église du collège commencée en 1665, et finie en 1701.

BASSIN DE LA MEUSE.

Saint-Hubert, 22 frimaire, an 11.

Le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Hubert,

Au citoyen BALLOIS.

CITOYEN,

L'intérêt que présente l'ouvrage aussi utile qu'instructif dont vous êtes le rédacteur, m'a engagé à vous adresser la notice ci-jointe sur le quatrième arrondissement du département de *Sambre et Meuse.* C'est le résultat des observations que j'ai faites et que j'ai recueillies depuis que l'administration m'en est confiée. Cette notice, au premier aspect, pourra paraître peu propre à fixer l'attention du public, parce que ce pays est peu connu. C'est précisément, au contraire, parce qu'il est peu connu, qu'il importe plus particulièrement d'en donner la description, puisqu'enfin le quatrième arrondissement du département de *Sambre et Meuse* ne mérite pas moins de fixer les regards, l'attention et l'intérêt du gouvernement et du public, que les autres portions de la France; et j'ose espérer que le tableau que je vous présente ne déparera pas vos *Annales.*

Je desirerais de savoir si, en effet, cet essai aura mérité votre attention. Si du reste vous aimiez d'avoir des renseignemens ou des explications ultérieures, je m'empresserai de vous les donner.

J'ai l'honneur de vous saluer.

DEWEZ.

DÉPARTEMENT DE SAMBRE ET MEUSE.

Statistique de l'arrondissement de S.-Hubert, 4e du département de Sambre et Meuse (*).

PAR le citoyen DEWEZ, *sous-préfet de cet arrondissement.*

Division, Population, Etendue.

L'arrondissement de Saint-Hubert est composé de quatre-vingt-sept mairies ou communes proprement dites, qui, en y comprenant leurs dépendances ou annexes, forment cent-dix communes, tant villages que hameaux, dont neuf ressortissaient au duché de Bouillon, huit au pays de Liége, et deux à la province de Namur.

Les autres dépendaient de la province de Luxembourg.

Les justices de paix ont été fixées au nombre de quatre, par l'arrêté des Consuls du 17 frimaire an 10; savoir : Gédinne, Saint-Hubert, Nassogne et Wellin.

(*) La *Sambre*, qui prend sa source dans la ci-devant province de Picardie, et la *Meuse* qui reçoit cette rivière à Namur, donnent leur nom à ce département.

La population de l'arrondissement est à-peu-près de 21,000.

Son étendue est de 7 myriamètres de longueur sur 2 myriamètres 5 kilom. de largeur.

Rivières.

Les rivières qui l'arrosent, sont la *Lesse*, *L'Homme*, l'*Ourte* et la *Semoy*.

La *Lesse* tire son origine de divers ruisseaux qui arrosent le ci-devant canton de Villance et ne prend son nom qu'au petit village de Lesse, mairie de Redu ; elle descend aux forges de Neupont, passe à Chanly, Resteigne et Belvaux, où elle disparaît entièrement en s'enfonçant dans les vastes grottes d'une montagne calcaire, qu'elle traverse de part en part pour reparaître dans la commune de Han, arrondissement de Marche, à deux kilomètres de son entrée. Le cours de cette rivière, dans l'arrondissement, depuis Lesse jusqu'à Belvaux, est de 2 myriamètres.

L'Homme prend sa source à la fontaine de Nomal, à Bras. Elle est autrement dite Noire-Eau, du nom d'un ruisseau qui sort des bois de Bras ; elle coule entre les finages de Hatrival et de Libin, passe entre ceux d'Arville, de

Smuid et de Mirwart, arrose Grupont, d'où étant grossie du ruisseau de Masblette, au-dessous de Lesterny, elle arrive à Forrière, de manière que son cours dans l'arrondissement, depuis Bras jusqu'à Forrière, est de 3 myriamètres environ.

L'*Ourte*, qui a sa première source à Ourt, département des Forêts, hameau très-voisin de l'arrondissement de Saint-Hubert, commence son cours dans cet arrondissement à Bougnimont; descend entre Bougnimont et Rondu dans le village de Remagne, passe au-dessus de celui de Moirey, où elle rejoint ses eaux à une autre source, qui traverse Séviscour et Freux, pour couler ensemble dans celui de Moirey, passe auprès de Jehenville, Bonnerue, Tonny et Lavacherie, laissant à droite le département des Forêts au-dessous de ce dernier village, pour arriver aux forges de Ste.-Ode, où elle quitte cet arrondissement, de façon que son cours indirect, depuis Bougnimont jusqu'à Ste.-Ode, est de 2 myriamètres.

La *Semoy*, qui a sa source en-deçà d'Arlon, département des Forêts, en sort pour entrer dans celui des Ardennes au canton de Bouillon, traverse cette ville, entre dans l'arrondissement

de Saint-Hubert, au-dessus d'Alle, passe à Mouzaive, Chairriere, Laforêt, Vresse, Membre et Bohan, de sorte que son cours très-sinueux entre des rochers granitiques et des montagnes escarpées, est dans cet arrondissement de 2 myriamètres, 7 kilomètres.

Ces rivières produisent des poissons très-délicats. Dès leurs sources, elles abondent en truites, en écrevisses, tanches, brochets, barbeaux et anguilles.

La *Semoy* produit dans le tems du frai et dans les crues d'eau d'automne et d'hiver, des saumons et d'autres gros poissons qui remontent de la Meuse.

Montagnes.

Ce pays en général est montueux ; mais il ne présente aucune montagne qui soit désignée par un nom particulier, c'est-à-dire, aucune montagne proprement dite. Ces parties du sol produisent des plantes médicinales.

Forêts.

Il est couvert de vastes forêts, dont l'étendue est évaluée en bois nationaux à 10,865 hectares, 27 ares, 62 centiares; et en bois communaux à

8,656 hectares, 46 ares, 56 centiares; en total, 19,521 hectares, 74 ares, 18 centiares.

Nature du climat.

Le sol de cet arrondissement est froid, maigre, aride, rocailleux et conséquemment stérile. Il ne produit ni chaux ni marne. Les cantons de Wellin et de Nassogne produisent quelques pierres calcaires. Le pays est élevé, couvert de bruyères et de landes incultes; mais l'air y est très-vif et très-sain.

Le froid y est plus rigoureux que dans le reste du département, et l'hiver y est plus long, parce que la quantité de neige qu'y attire la grande étendue des forêts, et qu'y entrétient la froideur du sol, l'y prolonge.

Productions.

Les principales productions du pays sont les bois, les mines et les bestiaux.

Le chêne, le hêtre, le charme, le platane, le frêne, l'orme et le bouleau y viennent très-heureusement.

Les mines de fer sont riches et abondantes dans les communes de Bras, Grupont, Forrière et Lesterny, et s'y manifestent souvent jusqu'à la superficie du sol.

Les moutons d'Ardennes sont célèbres : ils sont d'une petite race ; la chair en est tout-à-fait ferme, délicate et succulente. Les friands de Paris ornent volontiers leurs tables d'une gigue de mouton d'Ardennes. La laine, dans des tems heureux, a une grande vogue et un bon débit : elle passe à Nancy, Reims, Sedan, Néau, Verviers, et dans quelques autres endroits où l'on fabrique des draps et des étoffes.

Les bêtes à cornes et les porcs sont également nombreux dans cet arrondissement. Cependant, malgré la grande quantité de bétail, il ne fournit pas le beurre nécessaire à la consommation des habitans, qui le tirent en grande partie de Namur et de Herve. Ce n'est qu'à la sécheresse du pâturage qu'on peut attribuer ce défaut.

Les chevaux y sont nerveux, endurcis, propres aux fatigues, et conséquemment au service militaire ; mais il ne serait pas impossible, peut-être pas difficile, peut-être pas même dispendieux d'en améliorer la race. Le moyen serait de la croiser avec des étalons étrangers. Le gouvernement est souvent dans le cas d'envoyer de fortes sommes à l'étranger pour cet objet. Si

donc il était possible de les employer dans l'intérieur, ce ne serait plus une dépense, ce serait un mouvement de plus dans la circulation. Une qualité qui manque généralement aux chevaux de ce pays, est la taille. La difficulté d'y en élever de bons provient de ce qu'il ne produit que de chétifs étalons qui saillissent les jumens au hazard dans les herdes.

Ce ne serait pas une dépense exorbitante pour le gouvernement d'acheter un nombre suffisant d'étalons choisis, que l'on revendrait dans les différens cantons au dernier enchérisseur, à condition qu'ils ne serviraient qu'à un prix fixe et modéré, pendant un certain nombre d'années, après lesquelles les acheteurs en disposeraient à leur gré. Ces chevaux seraient alors remplacés, et la dépense diminuerait à mesure que la race des chevaux se perfectionnerait.

Les productions territoriales sont le seigle, l'avoine, le sarrasin et les pommes de terre.

Le seigle y est de la plus mauvaise qualité. Le pays en produit, tout au plus, la moitié de la quantité nécessaire à sa consommation.

Les avoines, qui y sont assez abondantes, se

consomment toutes dans le pays, parce que celle des pays voisins, qui y est en plus grande quantité, est aussi de meilleure qualité.

Le sarrasin ne se cultive avantageusement que sur les côteaux de la Semoy, où la chaleur plus concentrée par le reflet des montagnes, l'amène à maturité plus tôt que dans le plat-pays, que les gelées du printems et de l'automne désolent plus tôt ou plus tard.

Les pommes de terre y viennent très-heureusement; mais elles sont très-souvent détruites par les gelées fréquentes et tardives.

Il y vient encore, mais fort mal, un peu d'orge, et un peu de gros chanvre, pour l'usage du cultivateur.

Le canton de Wellin, moins stérile que les autres, produit de l'épeautre.

Celui de Nassogne en produit également, mais en moindre quantité.

Agriculture.

On distingue dans cet arrondissement deux espèces de terres, les labourables et les *sartables*, (c'est le terme du pays): la manière de les forcer à produire est différente.

Pour cultiver les terres labourables, il faut,

comme il est aisé de le comprendre, une grande quantité de fumier. Quand une terre est bien engraissée, on y sème du seigle la première année, et les deux suivantes de l'avoine et des pommes de terre, qui demandent encore un peu de fumier, pour ne pas épuiser tout-à-fait cette triste terre, qu'il faut ordinairement, après ce travail, laisser reposer de six à dix ans, pendant lesquels elle produit un peu d'herbe très-menue et très-courte, destinée au pâturage. En supposant même qu'elles reposent l'une parmi l'autre sept années seulement, et en ajoutant les trois années de culture, il s'ensuit que les terres du pays produisent sur dix ans, une récolte de seigle. Dans certains endroits, on retire trois avoines après le seigle ; ce qui fait quatre années de culture.

Dans les endroits où la terre n'est cultivée que pendant trois ans, elle produit du foin pendant les années suivantes, et il diminue tous les ans à mesure que l'engrais s'absorbe et que la mousse reprend le dessus et étouffe les graminées. Dans ceux où elle est cultivée pendant quatre ans, elle ne produit que faiblement la quatrième année. Ce n'est donc, peut-être, pas une augmentation, puisque la terre étant plus

épuisée, ne produit qu'une très-petite quantité de foin ; elle perd, par conséquent, en fourrages, ce qu'elle gagne en grains.

Comme il faut employer une grande quantité de fumier, il pousse aussi dans les grains une grande quantité d'herbes parasites, qui font que la plante étant privée des sucs nécessaires, ne produit qu'une tige fort menue, un épi mal garni et un grain fort petit, qui, à la mouture, laisse beaucoup d'écorce et donne peu de farine, dont on ne peut faire qu'un pain fort noir et fort grossier. Cet inconvénient est inévitable parce qu'il provient de la nature du sol.

Un autre mal qui désole souvent ces languissantes campagnes, ce sont les gelées tardives, qui ne font que trop souvent manquer entièrement la récolte du seigle, au point qu'on en retire à peine la semence, et qu'on ne peut guère en employer la paille, parce qu'elle est gâtée.

L'exploitation de landes exige un genre de culture plus singulier, plus pénible, plus long et plus ingrat. Ces sortes de campagnes composent ordinairement les biens dits communaux, et forment la propriété usufructuaire des

habitans de chaque village. La vingt-cinquième partie des biens communaux se partage annuellement entre les habitans. On commence par lever le gazon qu'on dresse en forme de cônes pour les faire sécher à l'air et au soleil, et qu'on arrange, quelques semaines après, en monceaux auxquels on met le feu ; la cendre de ces gazons forme l'engrais. Cette espèce de culture est appelée dans le pays *sart*. Après avoir manié, préparé, dompté par le fer et par le feu cette terre avare, on lui confie la semence, qui souvent est détruite par les rigueurs de l'hiver, qui exerce impitoyablement ses ravages dans ce pays pendant sept à huit mois. Si cependant, malgré l'intempérie des saisons et l'ingratitude du sol, le cultivateur a le bonheur de recueillir les fruits de ses soins et de ses fatigues, il ne retire qu'une très-modique portion d'un mauvais seigle qui ne peut l'indemniser des travaux qu'il a employés à cette pénible culture, et après un espace de 25 ans, il revient à cette terre qu'il arrose de rechef de ses sueurs.

Ce sont les pommes de terre, principale ressource des habitans, qui suppléent au défaut de seigle pour la très-grande partie

d'entr'eux. Les plus aisés y suppléent en tirant du seigle et du froment des marchés d'Arlon, de Bastogne et de Sedan, de l'épeautre et de l'orge des cantons de Wellin et de Nassogne, et de l'arrondissement de Marche.

La culture des terres n'est donc qu'un moyen secondaire de subsistance. La principale ressource du pays consiste dans le bétail. Cette ressource dépend principalement du pâturage, dont une partie essentielle est dans les bois, où le bétail ne fait aucun tort, quand ils sont défensables; mais il faut essentiellement en préserver les jeunes taillis par les moyens les plus efficaces.

Les avoines et les foins, productions du pays, servent à la nourriture du bétail; mais il est important de faire ici une réflexion relative à ces deux productions. Si l'on voulait évaluer le produit de l'arrondissement en foin et en avoine, soit des prairies naturelles, soit des champs ou des prairies artificielles, il serait très-difficile de parvenir à un résultat même approximatif; et si l'on y parvenait, il faudrait déduire ce produit de celui du bétail, puisque ces objets sont une impense nécessaire à sa nourriture, c'est-à-dire, pour présenter

cette idée sous une autre forme qui sera peut-être plus claire, que le foin et les avoines qu'on appelle généralement le fourrage, sont consommés par le bétail. Si donc l'on considérait le bétail et le fourrage comme deux produits distincts du pays, on ferait évidemment un double emploi, puisque l'un entre dans l'autre.

INDUSTRIE. — *Manufactures.*

L'art du forgeron est presque la seule branche d'industrie de ce pays. Cet arrondissement contient trois usines : *Poid*, *Sainte-Ode* et *Neupont*.

La première appartenait à l'abbaye de Saint-Hubert ; elle appartient actuellement à un particulier qui en a fait l'acquisition.

Les deux autres sont des biens patrimoniaux.

Ce sont ces établissemens, quand ils sont dans leur pleine activité, qui donnent de la valeur aux forêts domaniales, dans lesquelles elles s'approvisionnent en grande partie.

Chacune de ces forges a ses fourneaux qui lui donnent ses fontes : ces fourneaux sont situés dans le département des Forêts.

C'est du fer tendre, propre à la clouterie, sur-tout pour l'usage de la marine, qui se fa-

brique dans les forges; il se transporte en grande partie jusqu'à Barvaux et en partie jusqu'à Laroche seulement, d'où il descend l'Ourte jusqu'à Liége ; mais les bateaux ne peuvent descendre que quand les eaux sont extraordinairement grosses.

Navigation intérieure.

A peu de frais, il serait possible de rendre l'Ourte plus navigable dans la plus grande partie de l'année. Elle a assez d'eau ; mais son lit est embarrassé dans plusieurs endroits par des rochers; il serait très-important d'envoyer un ingénieur sur les lieux pour en faire une exacte inspection ; l'objet est assez intéressant pour provoquer cette mesure.

En général, il serait bon de nettoyer le lit des petites rivières dans ce pays où on ne l'a jamais fait ; ce serait le moyen de faciliter entr'autres le flottage des bois. La Masblette n'est qu'un gros ruisseau, à la source duquel on a creusé un étang, qu'on lâche lorsqu'on veut flotter du bois.

Ce moyen sans doute est bon ; mais il faudrait encore nettoyer le lit du ruisseau, qui est encombré de grosses pierres.

Si on les retirait sur les bords, il se rétrécirait et s'approfondirait, et la dépense serait compensée par l'augmentation de la valeur des bois au milieu desquels ce ruisseau coule, et c'est cette situation qui lui donne de l'importance.

Mœurs et Caractère des habitans.

Les mœurs des habitans sont douces et simples, comme celles de tous les peuples qui mènent la vie pastorale. Ils sont laborieux, industrieux ; ils se décident aisément à chercher dans des climats étrangers, en exerçant ou leur industrie, ou leurs bras, une aisance ou pour le moins une subsistance que le sol ingrat de leur patrie paraît leur refuser. Ceux qui, avec de très-petites ressources et de très-grandes peines, peuvent cultiver leur esprit (et en général les Ardennais sont très-habiles à l'étude), vont fréquenter les écoles publiques, pour se former un état et un sort par le moyen de leurs études. Saint-Hubert, chef-lieu de l'arrondissement, a la gloire d'avoir donné le jour, entr'autres, aux citoyens *Redouté*, frères, *Pierre* et *Henri*, peintres du muséum d'histoire naturelle, si avantageusement connus pour la per-

fection et la fidélité de leurs dessins coloriés de fleurs et de plantes, et sur-tout des liliacées, la plus riche et la plus brillante des familles du règne végétal, dans la peinture desquelles ces inimitables artistes rivalisent avec la nature.

Situation intérieure du pays.

La plus grande tranquillité règne dans ces cantons. Ce pays est couvert de vastes forêts et de landes désertes. Cependant les chemins publics y sont tellement sûrs que jamais les voyageurs n'y sont inquiétés : on traverse les bois, les bruyères, sans armes, sans défense, le jour, la nuit, sans craindre d'être inquiété ni rencontré par des brigands. Les grands crimes sont rares dans ce pays ; les délits champêtres et forestiers sont les seuls, pour ainsi dire, qui y occupent les tribunaux de police.

La mendicité n'est pas très-commune dans ce pays, si peu avantagé des bienfaits de la nature. La raison de cette contradiction ne paraîtra peut-être pas facile à saisir au premier aspect.

Cependant elle est assez sensible. Les Ardennais, aussi sobres qu'ils sont laborieux, possè-

dent l'avantage précieux de savoir borner leurs desirs et diminuer leurs besoins.

C'était dans les environs de Saint-Hubert que les mendians étaient autrefois le plus multipliés. La riche abbaye des Bénédictins qui y existait, entretenait avec les espèces d'aumônes, qui ne consistaient guère qu'en une portion de soupe, qu'on distribuait dans les maisons religieuses à certains jours réglés, un grand nombre de fainéans, qui, parce que ce secours modique, qu'ils tiraient de l'abbaye, ne suffisait pas, à beaucoup près, au nécessaire qui leur manquait, y suppléaient par la mendicité, qui à la fin était devenue pour ces oisifs une habitude, ou pour mieux dire, un métier.

L'expérience a prouvé que depuis la suppression de l'abbaye, les pauvres ont dû abandonner leurs besaces, pour se livrer, comme les autres habitans du pays, à la culture de la terre.

Le territoire de Saint-Hubert était peut-être celui du pays où le sartage était le moins pratiqué; mais depuis l'époque de cinq ou six ans, cette terre, arrosée des sueurs de l'infatigable cultivateur, offre de loin en loin, au lieu de

landes arides, des parcelles coupées de terrain, qu'un travail opiniâtre et une culture pénible forcent de produire la petite portion de seigle, rigoureusement nécessaire pour fournir à une famille le pain noir et grossier qui fait sa principale nourriture.

L'exportation des grains et l'importation des marchandises prohibées sont inconnues dans ce pays ; elles y sont même, pour ainsi dire, impossibles ; elles n'offriraient d'ailleurs aucun attrait à la cupidité des spéculateurs. La raison en est évidente ; d'une part, le sol ne produit que du seigle en petite quantité, et de l'épeautre en moindre quantité encore ; et le commerce, d'un autre côté, ne consiste que dans un très-menu détail des objets les plus nécessaires.

L'esprit public est bon dans ces cantons. Les lois y sont respectées ; les magistrats y sont honorés ; et l'attachement au gouvernement augmente en raison des efforts qu'il fait pour assurer la félicité générale.

APERÇU GÉNÉRAL (*)

DES *Mines de houille exploitées en France, de leurs produits, et des moyens de circulation de ces produits.*

BASSIN DU RHIN.

Départemens du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Les mines de houille qui sont exploitées dans ces deux départemens, ne sont pas d'une grande importance, ni par leurs produits, ni par leurs moyens de circulation. Néanmoins ces mines sont précieuses par les ressources qu'elles offrent aux cantons dans lesquels elles se trouvent.

Ainsi, les houillères de Sainte-Croix et de Rodern, dans le Haut-Rhin, fournissent à la consommation de la ville de Colmar et des pays voisins.

Celles de Charbes et la Laye, dans le Bas-Rhin, sont utiles à la manufacture d'armes de Klingental, où on est parvenu à fabriquer des

(*) C'est au cit. *Lefebvre*, membre du conseil des mines, que nous devons ce travail intéressant.

damas qui le disputent en qualité et en beauté avec les lames de Syrie.

Les produits de houillères exploitées dans ces deux départemens, paraissent être de 200,000 myriagrammes environ par an. Ce qui est très-borné, comme on le voit. Le prix moyen est de. . . . . .

On exploite, dans le Bas-Rhin, à Lamperlosch, canton de Soultz, des couches de sable ou grès, contenant de l'asphalte. Cette substance bitumineuse est séparée, par des procédés particuliers, des matières terreuses qu'elle imprègne, et livrée au commerce. Elle est employée aux mêmes usages que le goudron; et on la mêle avec avantage aux graisses dont on enduit les tourillons des machines, les essieux des voitures, etc.

Cette extraction donne lieu à un commerce assez étendu de ce bitume minéral.

On exploite aussi à Soultz des couches analogues, et il s'y trouve même des couches de houille.

Auprès de Strasbourg, le cit. *Hecht*, ex-élève des mines, a commencé et continue des recherches sur des amas d'un minéral très-

bitumineux, qui lui donne l'espoir de parvenir à de la véritable houille.

On a rencontré fréquemment, dans ces deux départemens, des indices de sables bitumineux et de houille, mais jusqu'à présent il n'a pas été donné beaucoup de suite à ces découvertes.

Il y a lieu d'espérer que la présence d'un ingénieur des mines, dans cette contrée, ne tardera pas à déterminer des travaux utiles.

Département du Mont-Tonnerre.

Plus de 30 mines de houille sont connues dans ce département. Plusieurs ont été abandonnées par suite de la guerre.

Les cantons qui en offrent le plus, sont ceux de Lautereck, Wolfstein, Obermoschel.

Les produits de ces diverses mines peuvent être portés, dans l'état actuel, à environ 425,000 myriagrammes. Elles pourraient fournir beaucoup plus si la consommation exigeait que l'extraction fût augmentée.

La qualité varie. Il y en a peu de très-bonne; mais elle est généralement propre au chauffage des poëles.

Le prix sur les mines est de 8 centimes le myriagramme. Ces houillères n'ont d'autres dé-

bouchés que les besoins du pays. On en emploie considérablement à la calcination de la chaux, tant pour la bâtisse que pour être répandue sur les terres en culture.

Elles servent aussi pour les fonderies de mercure, dont ce département possède plusieurs mines très-importantes, et pour l'évaporation aux belles salines de Kreutznack.

Ce département reçoit des houilles de première qualité de la Sarre et de la Moselle; et il paraît qu'il en est aussi versé des mines de la rive droite du Rhin, dans les cantons de la rive gauche de ce fleuve. Les colporteurs et entreposeurs de ces dernières houilles, ont soin d'accréditer le préjugé qui veut qu'elles soient préférables aux nôtres; mais il est reconnu que celles de Saint-Ingbert, de Duttweiller, etc., dans la Sarre, sont de la meilleure qualité.

Département de la Sarre.

Ce pays offre les plus belles mines de houille qui soient connues, les plus faciles à exploiter, et aussi les mieux exploitées pour la régularité et l'ordre des travaux.

Plusieurs extractions sont établies sur les territoires de plus de quinze communes diffé-

rentes. Les principales sont Saint-Imbert, Dwtweiller, Selsbach, Illing, Walcheidt, Gueisweiller, Busbach, Schwalbach, Wellesweiller, Schiffweiller, Breytenbach, Godelhausen, etc.

On estime le produit annuel de l'extraction, dans ce département, à environ 4,000,000 myriagrammes.

Cette quantité est probablement au-dessous de la réalité. Il est bien certain qu'elle pourrait facilement être quadruplée si les besoins l'exigeaient.

Les diverses mines de la Sarre offrent des houilles de toutes sortes de qualités. On y en trouve de très-bonnes pour la forge et les diverses fabrications de ferronnerie et de quincaillerie, d'autres qu'on emploie avec avantage et sans aucune incommodité pour le chauffage et les divers besoins domestiques. On se sert de ce combustible à Saarbruck, même pour la cuisson du pain, et on y fait de très-beau et très-bon pain.

Le prix moyen est de 8 à 10 centimes le myriagramme.

Les débouchés sont la consommation des nombreuses usines et manufactures de ce département; celles des départemens de la Mo-

selle et de la Meurthe; les salines de ce dernier; la portion du département des Forêts qui avoisine la Sarre et la Moselle ; enfin le département de Rhin-et-Moselle.

Les houilles de la rive droite du Rhin sont importées sur la rive gauche, dans les quatre départemens réunis, au détriment des mines de la Sarre et de la Roër, qui peuvent fournir bien au-delà de leurs besoins.

Les motifs qui font admettre de préférence à la rive gauche les houilles de la rive droite du Rhin, sont, 1°. leur prix inférieur; 2°. un préjugé accrédité par les colporteurs de ces houilles, qui tend à faire envisager celles de la Sarre comme mauvaises, incommodes pour l'usage, et même dangereuses.

Le préjugé disparaîtra bientôt, en faisant faire dans le pays même des expériences comparatives avec les houilles de la rive droite, qui démontreront les qualités respectives de ces combustibles minéraux. Ces expériences, appuyées de preuves et rendues publiques, ne laisseraient aucune inquiétude aux consommateurs, qui s'empresseraient bientôt de faire usage de la houille de ce département.

Le premier motif de préférence, celui de

l'infériorité du prix des houilles de la rive droite, est absolument déterminant pour le consommateur. Cette infériorité du prix tient à la proximité du Rhin, et à la facilité de l'arrivage de ces houilles sur le cours de ce fleuve sans transports par terre. Il y a trois moyens de mettre les mines de la Sarre en état de contre-balancer cet avantage ; c'est d'abord de faciliter les transports, et de les rendre le moins coûteux possible ; en second lieu, de diminuer un peu le prix de la houille sur les mines ; et enfin de mettre à l'importation des houilles de la rive droite, un droit proportionnel à la différence de prix qui resterait entre ces houilles et celles de la Sarre.

Il serait bon que le droit pesât sur-tout sur la houille de médiocre qualité ou menue, qui est à ce qu'il paraît, celle qu'on apporte en plus grande abondance, et qu'on a accoutumé les consommateurs à préférer, en rejetant la houille infiniment meilleure des mines de la rive gauche.

Je ne terminerai pas ce qui concerne le département de la Sarre, sans faire observer les avantages infinis que ce pays présente par le grand nombre de fabrications qui y sont en

activité, et dont la majeure partie est due à l'abondance et à la variété des substances minérales que la nature y a déposées et accumulées.

A chaque pas de hauts fourneaux pour traiter les minerais de fer, des forges pour concentrer et affiner ce métal, attirent l'attention. Autour de ces grandes usines, d'autres ateliers secondaires sont en activité ; ce sont des platineries, des ferblanteries, des fabriques de différens objets de taillanderie ; plus loin, des verreries, des poteries, offrent une multitude de vases, de formes et de couleurs variées; en d'autres lieux, on fait cristalliser le sulfate de fer et l'alun, obtenus des couches schisteuses qui accompagnent les houilles ; d'un autre côté encore, on remarque des distillations en grand qui produisent ici l'ammoniaque, là le noir de fumée ; enfin des fabriques de bleu de Prusse, offrent à l'œil satisfait ces riches nuances d'azur qui le disputent au doux éclat du ciel le plus serein.

L'observateur ne peut parcourir ces lieux sans éprouver cette sorte d'admiration qu'imprime l'aspect des grands établissemens industriels, et qui le portent à s'énorgueillir de l'intelli-

gence humaine. Cependant, ce département offre encore un champ riche à de nouvelles entreprises. D'autres fabriques peuvent encore y être créées. Les mines de fer inépuisables, et la qualité des fers et des aciers qu'on en obtient, doivent déterminer à y fixer, avec certitude du succès, un genre de fabrication qui n'est pas encore assez perfectionné en France, celui des faulx, faucilles, etc. Le département de la Sarre réunit tout ce qu'il faut pour rivaliser à cet égard avec la Styrie. Enfin l'application de la houille au traitement du fer en grand, est encore un objet de la plus grande importance, et qui doit être pratiqué dans ce pays plutôt que par-tout ailleurs.

Le gouvernement a déjà donné une attention particulière à cette contrée minéralogique. Il a arrêté qu'il y aurait aux forges de Geislautern une École pratique, spécialement destinée au traitement des minerais de fer, au perfectionnement des divers procédés relatifs à ce métal, et à ses nombreuses modifications.

Département des Forêts.

On n'exploite pas de houille dans ce département, qui peut recevoir, dans sa partie mé-

ridionale, les produits des mines abondantes des environs de Saarbruck, et les houilles qui peuvent être transportées par la Moselle.

Département de Rhin-et-Moselle.

Plusieurs recherches ont été entamées dans ce département, dans l'espoir de rencontrer de couches de houille, notamment aux environs de Bonn et dans les communes de Kirn, Treizen et Godelsberg. Il ne paraît pas qu'il y ait encore d'exploitation en activité.

Les cit. *Boley* et *Slhor* se disposent à faire de nouvelles tentatives sur les territoires des communes d'Arrieuschwang et Daubach.

On saura ce qu'on doit attendre de ces diverses indications, quand elles auront été visitées par un homme en état de les apprécier; ce qui va avoir lieu d'après les mesures arrêtées par le ministre de l'intérieur, puisque des ingénieurs des mines sont fixés dans cette contrée pour la visiter, et rendre compte des ressources qu'elle peut présenter.

Le département de Rhin-et-Moselle consomme des houilles qui y sont versées des départemens de la Sarre et de la Roër; mais il tire la majeure partie de sa consommation en

ce genre, des mines qui sont situées sur la rive droite du Rhin. On estime qu'elles lui en fournissent annuellement environ 150,000 myriagrammes, et que cette importation est de la valeur de 111,380 fr.

Ces mêmes houillères de la rive droite, versent aussi sur la rive gauche, dans les départemens du Mont-Tonnerre, de la Sarre et de la Roër. La somme de ces importations, en y comprenant celle dont je viens de parler pour le département de Rhin-et-Moselle, est portée à 4,210,000 myriagrammes, qui coûteraient 747,696 fr.

Il est probable que la somme de ces importations est exagérée; mais toujours est-il certain qu'elle est assez considérable.

Il est étonnant que la France reçoive des houilles étrangères dans des départemens aussi voisins de mines abondantes de ce combustible, et qui en contiennent d'extrêmement riches et de bonne qualité, comme la Sarre et la Roër.

Il paraît que ce qui donne de l'avantage aux produits des mines de la rive droite, c'est la facilité qu'ont ces exploitations de les transporter en bateaux au sortir des mines jusque sur le Rhin.

Il paraît aussi que les marchands qui colportent ces houilles étrangères, ont soin de propager et d'accréditer un préjugé défavorable aux mines de la Sarre. Ils répandent que les houilles en sont extrêmement fétides, et même dangereuses pour les personnes qui s'en servent. Il est au contraire bien constant que les départemens de la Sarre et de la Roër, fournissent des houilles d'aussi bonne qualité que celles qui viennent de la rive droite, et que se conservant même en plus grosse masse que ces dernières, elles présentent plus d'avantage au commerce et au consommateur.

Département de la Roër.

Des mines de houilles très-importantes sont connues à Eschweiller, Cornelis-Munster, Weisweiller, Bardenberg et Heyden.

Les couches de Weisweiller sont réservées.

Les produits des autres houillères montent à environ 20,000,000 myriagrammes par an.

La qualité des houilles varie suivant les diverses veines ou couches dont elles proviennent. On connaît seulement à Eschweiller 40 veines successives et inférieures les unes aux autres.

Le prix moyen de ces houilles est, sur les lieux, de 11 centimes le myriagramme.

Les mines d'Eschweiller sont exploitées, depuis plusieurs années, avec beaucoup moins d'activité qu'elles ne pourraient l'être. L'état actuel des travaux d'exploitation, nécessiterait des réparations aux anciennes machines et galeries d'écoulement, et l'exécution de nouveaux moyens d'épuisement, qui permissent de porter l'extraction à une plus grande profondeur. Ces mesures, qui sont déterminées depuis plus d'un an et demi, et qu'il était très-urgent de mettre à exécution, sont restées suspendues beaucoup trop long-tems pour des motifs qui n'auraient point dû apporter de retard à des travaux de cette espèce. En attendant, les consommateurs, le commerce, sont privés des ressources très-abondantes que devraient fournir les mines d'Eschweiller; les concessionnaires se découragent, et portent leurs spéculations sur d'autres objets; le trésor public ne profite pas d'un revenu d'environ 30,000 fr. que devrait lui produire l'exploitation de ces mines.

Ces inconvéniens graves résultent de la diversité des pouvoirs qui prétendent avoir à or-

donner, relativement à l'administration des mines.

Le ministre de l'intérieur a cette administration sous son autorité; mais s'il s'agit d'un objet qui produit, il faut que l'affaire soit aussi soumise au ministère des finances, d'où il résulte des lenteurs très-préjudiciables, et souvent des mesures incohérentes et nuisibles aux établissemens. Il faudrait donc que l'administration des mines et usines fût toute entière sous l'un ou sous l'autre ministère.

Les houillères du département de la Roër fournissent à la consommation du pays, et aux nombreuses fabriques de Stolberg et des environs. Elles concourent avec celles de Rolduc, département de la Meuse-Inférieure, pour alimenter Aix-la-Chapelle et ses fabriques, ainsi qu'une portion de ce département.

Ces mines devraient exclure de la rive gauche du Rhin les produits des houillères de la rive droite, qui y sont versés pour la consommation sur-tout des communes voisines du fleuve.

Le gouvernement s'occupera sûrement avec efficacité des moyens de parvenir à ce but. Les plus certains seraient d'ordonner prompte-

ment l'exécution des mesures qui assureront aux mines d'Eschweiller une extraction très-abondante, et de faciliter les communications vers le Rhin.

MÉLANGES.

STATISTIQUE ÉTRANGÈRE.

STATISTIQUE DE LA BATAVIE.

PAR ÉMILAND ESTIENNE, *Médecin, ex-Officier de santé en chef des hôpitaux ambulans de l'armée Gallo-Batave, et Membre de plusieurs Sociétés savantes. — Publiée par ordre du Ministre de l'intérieur.* — Avec cette épigraphe :

> La Statistique ne demande que des faits et des résultats ; elle laisse au Lecteur à en tirer les conséquences.
>
> (FRANÇOIS (de Neufchâteau), *Annales de Statistique*, n°. 2, page 322).

PREMIER EXTRAIT.

La Batavie, *Batavia* (César), *Batavorum insula* (Pline), *Palustris humilisque insula* (Tacite); surnommée, en 1064, la Hollande,

du flamand *hol*, creux; *land*, pays (la Martinière); en janvier 1579, république des Provinces-Unies (traité d'Utrecht ou de l'Union); en janvier 1795, république batave; (fuite du Stadhouder, entrée victorieuse des Français en Batavie), est située à l'extrémité la plus basse de la terre que nous habitons (Buffon), depuis le premier jusqu'au cinquième degré de longitude à l'orient de Paris; et entre 51° 20', et 53° 30' de latitude septentrionale (Sotzmann).

Cette République reçoit une grande partie des eaux de l'Europe; elle est bornée à l'est par l'Allemagne; au sud, par la république française; à l'ouest et au nord, par la mer d'Allemagne.

Son élévation moyenne au-dessus du niveau de la mer, ne paraît pas encore bien connue, malgré les différens nivellemens entrepris depuis 1570; suivant Lulofs, la hauteur moyenne du jusant serait de 649 millimètres au-dessous des terres du département de Hollande (1).

La superficie de la Batavie est de 341, 2800 myriamètres carrés (1728 lieues carrées, de 25 au degré); sa population de 1,881,881 in-

dividus (2); ce qui, déduction faite de 59.8425 myriamètres carrés (303 lieues carrées), pour les terres inondées, donne 6686.674 individus par myriamètre carré (1320 $\frac{891}{1485}$ individus par lieue carrée).

Les naissances, année commune, sont dans le rapport de 1 à 23.610; les décès, dans celui de 1 à 26.233; la vie moyenne, de vingt-quatre ans quatre mois six jours; et le nombre annuel des mariages n'est pas supérieur au rapport de 1 à 94.040 (3).

Toute la population batave est répartie entre vingt-quatre îles ou cantons entourés de grandes eaux; deux mille villages ou hameaux; et cent douze villes, la plupart fortifiées, bien bâties, bien propres, et dans lesquelles on compte vingt-huit hâvres presque tous formés artificiellement à des distances plus ou moins grandes de la mer, beaucoup d'arsenaux, beaucoup d'établissemens pour le commerce, la marine (4), les sciences et les arts, quelques maisons de travail forcé (5), autant d'hospices pour les nécessiteux invalides de toutes les religions, et une foule d'établissemens de bienfaisance particuliers aux départemens, aux villes, aux villages, aux sectes de religion, aux

artisans, aux sociétés de bienfaisance, ouverts à la vieillesse indigente, à l'enfance abandonnée, aux pauvres, aux malades, et dont les biens sont administrés avec égalité de zèle, de lumière et de probité (6).

Les poids et mesures seront désormais uniformes, basés sur le système métrique (décret du corps législatif batave, du 19 prairial an 10), et invariables comme la monnaie (7).

Les impôts sont trop variés, leur produit et leur recouvrement présentent trop d'anomalies pour qu'on puisse évaluer les revenus et les ressources de la République autrement qu'en les balançant avec ses dépenses, qui se sont élevées, l'année dernière (1801), à 71,353,319 flor. 19 6 (8); (152,899,971 fr.), non compris les impôts ou partie d'impôts, dont le produit sert à l'entretien des digues, des chemins, des écluses, des canaux, des moulins à évacuer les eaux, et à celui des villes et des villages, qui est très-dispendieux.

L'air qu'on respire dans la Batavie est dense, humide, et très-variable sous les rapports de sa pesanteur (9), de sa mobilité, de sa température (10), et de sa constitution chimique (11).

Les vents dominans sont ceux d'ouest et de

sud-ouest (12); leur influence est marquée à ce point que tous les grands végétaux sont plus ou moins inclinés vers l'est et le nord-est.

Les météores ignés, abstraction faite des aurores boréales (13), (*noorder licht*) et des feux follets, *ambulones*, qu'on observe au-dessus des tourbières à la fin de l'été, sont fort rares dans la Batavie. Mais en revanche, les météores aqueux y sont très-communs; rarement une décade se passe sans pluie. La quantité moyenne de ce météore, plus abondant en été, plus fréquent en hiver, est annuellement de 757 millimètres (14). L'évaporation surpasse un peu la pluie; elle est de 784 millimètres (15).

La salubrité des eaux est en raison inverse de leur abondance, et de la force des animaux et des plantes qui couvrent le sol. Les départemens les plus voisins de la mer qui renferment le plus de rivières, de canaux, de tourbières, d'étangs, de lacs, de puits, de citernes et de marais; où les hommes et les bêtes se font le plus remarquer par leur force et leur grandeur; où la vigueur de la végétation paraît être à son *maximum*, sont aussi les départemens où les eaux, même pluviales, employées

de préférence à des usages diététiques, réunissent le plus de mauvaises qualités (16).

Le sol repose sur des forêts, des chaussées, des maisons englouties, qui, elles-mêmes, ont pour base des débris de corps marins, des squelettes de baleine et de cachalots, des ancres, des débris de vaisseaux (17). Il est visiblement le produit des différens sédimens déposés par l'eau des fleuves, dont les atterrissemens, joints aux travaux de l'art, ont reculé les eaux de la mer, et conquis une partie de son lit (18). La terre noire, *humus atra*, le sable et le limon, l'argile et la tourbe, la glaise et la terre calcaire, ordinairement combinée avec l'argile et le sable, dominent tour-à-tour dans sa composition. *Ce sol que la terre étonnée a vu sortir des ondes* (Delille), et qui voit, en beaucoup d'endroits, alternativement la rame et la faulx, est coupé, dans tous les sens, par un nombre considérable de fleuves, de rivières et de canaux, dont plusieurs débouchent dans la mer, et facilitent parfaitement les relations commerciales avec l'intérieur et l'étranger.

Les canaux qui traversent la plupart des villes, sont revêtus d'une jolie maçonnerie de brique, bordés de tilleuls taillés en éven-

tail, et surmontés, de distance en distance, par des ponts-levis peints de différentes couleurs, dont l'utilité principale est de fournir un passage commode aux bateaux garnis de leur mâture. Tous ces fleuves, toutes ces rivières, tous ces canaux sont à la Batavie ce que le pavé des plus belles routes est à la France, et servent aux mêmes fins; avec ces différences qu'au lieu de berlines et de chariots, les Bataves se servent de barques, *treck-schuyten*, et de bateaux, et que leurs routes liquides sont pour la plupart bordées de maisons, dont les unes attirent les regards par leur magnificence, la beauté du marbre qui en décore l'entrée, le brillant du cuivre dont toutes les portes sont garnies, la vigueur des grands arbres qui les entourent communément, et surtout par leur solidité sur un sol mouvant; d'autres par leur agréable simplicité, la fraîcheur, la symétrie de leurs boulingrins et de leurs vergers, toutes par leur extrême propreté, l'uniformité de leurs jardins et de leurs portions de prairies. On dirait que la loi agraire, que le peuple romain demandait à si grands cris, est en vigueur dans ce climat tranquille.

La minéralogie se borne à bien peu de

chose dans la Batavie. Quelques fossiles, quelques pyrites martiales nées du limon fangeux; quelques pierres énormes, *hunnen-bedden*; posées les unes sur les autres, apportées, dit-on, par les Huns, on ne sait pas trop comment et pourquoi, beaucoup de galets ou de cailloux roulés, plus ou moins gros, de la nature des rochers voisins de la source des fleuves qui débouchent dans la Batavie; voilà tout ce que le lithologiste peut espérer de trouver ailleurs que dans les cabinets des curieux.

La botanique est plus riche; on compte, sur la surface de la République, plus de douze cents espèces de plantes qui, la plupart, ont un grand nombre de variétés employées presque toutes à des usages diététiques, économiques ou médicinaux, dont le produit annuel, estimé en argent, est de 395,183,010 francs (19), que l'industrie des habitans rend peut-être encore quatre fois plus considérable.....

Abstraction faite des taupes, des lapins, des lièvres, des chevreuils, des biches et de quelques cerfs, il y a peu de mammifères ou quadrupèdes sauvages dans la Batavie; les

sangliers, les loups, les renards n'y sont connus que par le souvenir de leurs antiques ravages, et par l'usage des claquettes métalliques fixées aux chariots de poste, *post-wagens*, pour éloigner, par le bruit de ces machines, ces animaux malfaisans.

Les animaux domestiques, moins les ânes (20) et les mulets, sont les mêmes qu'en France : les races y sont seulement un peu plus vigoureuses (21), plus grandes et plus fécondes; les vaches ont souvent deux veaux à la fois, les brebis trois ou quatre agneaux d'une portée; mais en revanche la laine de ces derniers animaux est moins fine que les belles laines de France et d'Espagne, avec lesquelles on les mêle ordinairement.

Indépendamment des oiseaux de volière, de passage et de proie, communs dans nos départemens du Nord, on y trouve beaucoup plus de cigognes, de cignes, de pluviers, de vanneaux, de cormorans, de mouettes, de courlis et d'oiseaux du genre des palmipèdes, scolopaces et imantopèdes.

Si l'on excepte les grenouilles, abondantes, comme on sait, dans la Batavie, les reptiles y sont rares; mais, en revanche, la classe des

poissons, et celle des mollusques, offrent aux Bataves une infinité de ressources (22). Enfin, le génie de cette nation sait tirer grand parti des insectes, des vers et des zoophytes.

La République offre l'aspect de tous les genres de commerce connus en Europe. Chaque arrondissement a son lot commercial plus ou moins lucratif, tacitement respecté par tous les autres arrondissemens. Le commerce des Indes (23), organisé naguère par compagnies privilégiées, est en régie nationale. Deux conseils d'administration dirigent ce commerce, administrent les revenus, surveillent l'exécution des lois dans les possessions de la République aux deux Indes (24), et arrêtent les dispositions nécessaires à leur défense, lorsqu'il n'y a pas été pourvu par le Gouvernement, auquel ces conseils doivent compte de toutes leurs opérations.

Dans quelques cantons, les cultures se font en trois ou quatre soles. Dans tous les autres, les jachères sont remplacées par des prairies artificielles.

Le limon des eaux, les balayures des villes, le fumier des bestiaux, la colombine, les cendres de tourbe, de houille, de bruyère et de roseau, sont les engrais parmi lesquels le

cultiver ces arts, dont elle sait merveilleusement s'approprier les produits par le commerce.

De nombreux moulins, dont la vitesse est proportionnelle à celle du vent qui les fait mouvoir, et dont le mécanisme est principalement employé à prévenir l'inondation des prairies, ou à les dessécher, lorsqu'elles sont inondées, à faire de la farine ou du gruau, raper du tabac ou piler du tan, scier des planches ou faire du ruban, laminer du cuivre et filer des métaux (27), attestent que l'art de varier les machines est aussi familier à l'artiste batave, que la science de faire servir les arts à des spéculations vastes et lucratives, est familière aux négocians de cette nation.

Les naturels du pays sont grands; ils ont des muscles bien prononcés, des épaules larges, et leur tempérament doit être plus fort qu'on ne le suppose assez généralement, pour surmonter, borner, arrêter, modifier, neutraliser l'action des puissances nuisibles au milieu desquelles ils vivent, et pour qu'on rencontre autant de vieillards de quatre-vingt-dix, de quatre-vingt-quinze, et même de cent ans, dans un pays ou la fièvre tierce bilieuse ou bé-

nigne (28), les phlegmasies musculaires et catarrhales, l'asthme, la phthisie, la migraine et le scorbut paraissent endémiques dans plusieurs départemens, et dont le célèbre Haller a dit: *Batavia insalubris et brevis ævi.*

Une commission de huit membres, choisis parmi les médecins, les chirurgiens, les accoucheurs, les apothicaires, les physiciens, les chimistes les plus distingués par leurs lumières, examine, reçoit, surveille dans chaque département les chirurgiens, les accoucheurs, les apothicaires et les sages-femmes, repousse les charlatans, en un mot, s'occupe de tout ce qui est relatif à la santé, aux maladies, à la mortalité, à la population et à ses progrès.

L'amour du lucre et de la liberté sont les deux passions dominantes des Bataves, et ils ont tout ce qu'il faut pour les alimenter : ils sont sobres, laborieux, économes (29), patiens dans l'adversité, courageux dans les dangers (30), actifs, pénétrans et impénétrables dans les affaires : leur principal secret dans le commerce, est de savoir se contenter d'un petit profit répété souvent : leur politique usuelle de garder le silence lorsqu'ils n'ont rien à dire qui puisse ajouter à l'opinion qu'on a d'eux.

Le millionnaire et le manœuvre à un florin par jour (2 fr. un décime), suivent, à cet égard, absolument la même marche.

Les jeunes gens sont de bonne heure en état d'être utiles à leurs parens. Rarement ceux-ci terminent leur carrière sans leur laisser plus ou moins de fortune, et jamais ils ne meurent avec le remords d'avoir négligé leur éducation. Tous savent calculer, lire et écrire la langue batave: ils ont de l'aptitude pour les sciences, les arts libéraux et les lettres; témoins *Astingius*, *Boerhaave*, *Camper*, *Delarue*, *Erasme*, *Forest*, *Grotius*, *Huyghens*, *Leuwenhoek*, *Musschenbroek*, *Nieuwentyd*, *Poot*, *Ruyter*, *Swammerdam*, *Trudenius*, *van-Huysum*, *Zorgdrager*, etc., etc.; mais ces belles parties de nos connaissances ont pour eux généralement peu d'attraits : ils préfèrent l'étude des hommes, celle des arts lucratifs, et sur-tout celle de la statistique du globe que nous habitons. Ils s'appliquent à bien connaître les différens peuples, les produits du sol qu'ils habitent, et ceux de leur industrie; ils étudient leurs différens idiômes, leurs usages, leurs goûts, non pas pour les adopter, mais pour en faire leur profit.

Leur manière d'user la vie est simple, économique, désagréable si l'on veut, par la monotonie, l'usage habituel de la pipe et la mastication du tabac ; mais elle est bonne, utile, nécessaire même dans un pays extrêmement humide, où il pleut souvent, où les vicissitudes de l'air sont presque incroyables, et où l'atmosphère est chargée: en été, des émanations putrides, des eaux stagnantes et des canaux des villes; en hiver, d'une épaisse fumée produite par la combustion de la tourbe, de la houille, de la bruyère et des roseaux dont se chauffent les habitans; en tout tems, de gaz hydrogène sulfuré, carboné, oléfié (31), qui se dégage des marais, des tourbières, du limon fangeux déposé par les marées; en un mot, de tous les lieux où la nature travaille en grand à quelque décomposition végétale ou animale. Le défaut de précautions dans un tel pays, l'intempérance sur-tout, l'orgasme qui l'accompagne, l'atonie qui la suit, en auraient bientôt fait un désert.

Deux ou trois habits de bon drap, suivant la saison, un gilet de laine sur la peau, pour entretenir la transpiration insensible, un surtout de grosse étoffe, pour se garantir en été

de la fraîcheur du soir et de celle qu'occasionne le reflux de la mer, en hiver pour prévenir l'influence dangereuse du passage subit de la chaleur des habitations au froid extérieur, et *vice versâ*; voilà ce qui compose d'ordinaire l'habillement d'un batave.

Un plat de poisson, de la viande de boucherie, beaucoup de légumes, des compotes de fruits, un peu de pâtisserie, quelques tranches de pain blanc, une bouteille de vin de Bordeaux, du beau linge et beaucoup d'argenterie, c'est tout ce qu'on voit ordinairement sur les meilleures tables. Le bourgeois se contente de pain de seigle noir, *roggebrood*, de beurre, de fromage, de pommes de terre, de gruau d'orge apprêté avec du lait de beurre, de poisson, de viande salée, une ou deux fois la semaine, et de bière pour boisson. L'habitant de la campagne se nourrit comme le bourgeois; peut-être mange-t-il un peu plus de légumes et de laitage; mais tous, sans distinction, boivent au moins trois ou quatre fois par jour du thé (32), ou du café en abondance. La classe la plus fortunée boit son thé très-fort, blanchi avec quelques gouttes de

lait ; l'artisan et le villageois préfèrent le café au lait, et le prennent très-faible.

Un autre genre d'aliment salutaire à toute la nature humaine, et plus commun dans la Batavie que chez les autres nations, ce sont les divertissemens populaires. En hiver, lorsqu'ailleurs chacun cherche des plaisirs au-dedans des maisons ; les bataves sortent en foule pour aller glisser sur les rivières, les canaux et les lacs couverts alors de tentes et de rafraîchissemens. Les uns glissent avec des patins, sur lesquels ils sont si fermes, même en courant avec une prodigieuse rapidité, que plusieurs paysans peuvent porter, sans les casser, des œufs sous leurs bras. D'autres, parmi lesquels on voit des femmes, glissent en colonnes mobiles. Plusieurs enfin glissent en poussant de petits traîneaux où sont commodément placés leurs femmes, leurs maîtresses ou leurs enfans. La jeunesse batave la plus distinguée ne dédaigne pas ces différens exercices ; mais elle les partage avec un autre amusement, celui de courir sur les rivières et dans les rues, lorsqu'elles sont glacées, avec de beaux chevaux, *hard-draavers*, chargés de grelots, et richement harnachés, attelés chacun à un traîneau

brillant d'or et de peinture. La rapidité, l'originalité de ces courses ne peuvent se comparer qu'à l'adresse et au plaisir des couples fortunés qui s'en amusent.

En été, c'est une multitude indicible d'habitans de toutes les classes et de tous les âges, qui, principalement les jours de fête, vont respirer l'air de la campagne, chanter, danser, jouer aux quilles, à la boule, à la crosse, au billard, aux dames, aux échecs, et finalement remplir les jardins, les bosquets, les vergers, les maisons de plaisance, les cabarets champêtres, où la quantité de bière, de vin, d'eau-de-vie, de grains, *genever*, de liqueur, de punch, de *bisschop* (33), de thé, de café, de biscuits et de gâteaux qui se débitent, fait presqu'oublier que la Batavie est le sanctuaire de l'économie.

Les femmes sont aussi avantageusement constituées que les hommes : elles ont la peau très-belle, et d'une grande blancheur; elles sont fécondes, elles ont beaucoup de lait, elles aiment à joindre la qualité de nourrice à celle de mère; et leur genre de vie, leurs habitudes, leurs goûts les préservent également du fracas des plaisirs, et des regrets amers qui trop sou-

vent les suivent. Leurs habillemens sont d'un plus grand prix que ceux des hommes, mais ils sont également chauds. Elles portent, dans toutes les saisons, des caleçons de futaine blanche (*broeken*), et des ceintures de santé de même étoffe (*gezondheidband borst-rok*) sous leurs vêtemens. Quelques femmes de la campagne, au lieu de ceintures, portent encore de ces maudits corps de baleine si justement proscrits dans les villes. On donne universellement le titre de bonnes ménagères aux femmes de la Batavie ; elles le méritent : une femme riche, en France, s'occupe rarement d'autre chose que de sa toilette et de ses plaisirs. Dans la Batavie, c'est précisément le contraire : plus il y a de fortune dans une maison, plus on en voit la maîtresse sédentaire, vigilante, attentive à ce que rien ne se déplace, se détruise ou se perde. Leur surveillance va si loin, qu'au moyen des miroirs placés extérieurement aux croisées de leurs appartemens, personne ne saurait passer dans la rue, s'arrêter ou sonner à leurs portes, entrer ou sortir de leurs maisons, sans en être apperçu. A Paris, une femme du bon ton se croirait humiliée, si celui qui lui prend la main pouvait

s'appercevoir qu'elle s'occupe de son ménage, ou qu'elle a touché autre chose que son chansonnier, ses romans, ses habits de bal, sa musique, ses bijoux, ses bonnets, ses dentelles, ou les innombrables objets de sa toilette. A Amsterdam, c'est encore l'opposé : mieux une femme est née, mieux elle connaît l'histoire et la géographie; mieux elle parle les différentes langues vivantes; mieux elle sait coudre, tricoter, broder, marquer, faire de la tapisserie; conduire, plier, arranger une lessive; commander, conseiller une cuisinière; soigner un fruitier, diriger une basse-cour. Pour tout dire, enfin, veut-on voir un ménage bien ordonné, bien propre et souvent magnifique (34); des domestiques laborieux et fidèles; des commis assidus et discrets; des enfans charmans, bien vêtus, bien élevés; des époux contens de l'être; une femme vertueuse au milieu de tout cela; il faut venir faire visite à un amsterdamois, et boire du thé avec sa famille.

La république batave, une et indivisible, est gouvernée par une régence d'Etat, *Staats-Bewind*, composée de douze membres, renouvelés chaque année par douzième, dont le traitement annuel est de 10,000 florins (35). Cette

régence dispose des flottes et des armées de la république, nomme les ministres, les agens près les puissances étrangères, tous les officiers de terre et de mer, et conclut les traités de paix, d'alliance et de commerce, sous la condition de la ratification du corps législatif, qui seul peut autoriser les déclarations de guerre (36). On ne décidera pas si cette nouvelle forme de gouvernement est préférable à la précédente, ou si celle-ci valait mieux que l'ancienne; on se bornera à citer des faits qui mettront le lecteur à portée d'apprécier l'influence de ces différentes révolutions politiques sur le sort de la république.

Nulle part on ne s'inquiète moins des opinions religieuses et politiques d'un individu, que dans la Batavie. Calvinistes, luthériens, quakers, labadistes, arminiens, déistes, rhins-bourgeois, anabaptistes, moraves, sociniens, anglicans, ménonites, juifs, chrétiens, jansénistes, molinistes, turcs, chinois, démocrates, oligarchistes, républicains, royalistes, tous, sauf leur responsabilité devant et selon la loi, professent le culte ou l'opinion sociale qui leur plaît. La loi autorise toutes les sociétés reli-

gieuses qui reconnaissent un Être suprême, et lui rendent hommage, à requérir, de chacun de leurs membres, une contribution annuelle pour l'entretien de leurs autels et de leurs ministres, exclus, par la constitution, de toutes les fonctions dépendantes du gouvernement (37).

La législation est simple : elle a pour base la liberté, l'égalité, la représentation populaire. Un syndicat national et une haute cour de justice, dont les membres sont inamovibles, veillent sans cesse aux droits du peuple. Les membres du corps législatif, ceux de la régence d'état, tous les grands fonctionnaires publics, peuvent être traduits devant la haute cour nationale, pour tous les faits qui auraient pu les rendre criminels pendant la durée de leur administration, et même après qu'ils ont cessé leurs fonctions (38). La république entière nomme ses législateurs. Chaque département nomme ses administrateurs, et tous les autres fonctionnaires publics, civils et militaires, y compris les juges, sont nommés, ou par le corps législatif, ou par les administrations départementales, ou enfin par la régence d'état, qui tient son autorité du peuple par

l'intermédiaire des administrations départementales, chacune à leur tour, et du corps législatif (39).

Le bonheur de tous est la 1re. des lois constitutionnelles de la république. Chaque commune, chaque ville, chaque département soigne immédiatement ses intérêts domestiques, et arrête toutes les dispositions locales jugées avantageuses pour la commune ou le département (40), sauf à en rendre compte au gouvernement, qui approuve, annulle ou modifie ces arrêtés lorsqu'ils contrarient les intérêts des autres communes, villes ou départemens de la république. En un mot, les lois paraissent plus encourageantes que formidables pour les habitans; plus favorables que repoussantes pour les étrangers, quel que soit le motif qui les attire dans la Batavie.

Il est peu de contrées sur la terre où les législateurs soient plus vertueux, les juges plus équitables, les administrateurs plus éclairés et plus probes; où l'homme riche soit plus disposé à secourir l'homme infortuné, où les pauvres soient moins nombreux, et reçoivent autant d'aumônes; où les crimes soient plus

rares ; où les contributions se paient mieux ; où l'esprit public et l'opulence, l'argent et la liberté fraternisent d'avantage ; où enfin les intérêts d'un département, d'une ville, d'un village, d'un simple citoyen même soient mieux d'accord avec l'intérêt général de la république.

Le pavillon batave est accueilli par-tout avec autant d'égards que celui des nations les plus puissantes de l'Europe. Il y a plus : ce pavillon est encore le seul reçu au Japon ; le seul un peu estimé de ces fiers insulaires, les seuls de l'Asie à qui la victoire a toujours été fidèle ; et cependant les forces de terre et de mer de la Batavie sont loin d'être formidables.

Sa marine militaire se compose de quelques vaisseaux échappés aux malheurs de la guerre qui se termine ; et toute son armée de terre, y compris 10,000 hommes de troupes françaises à sa solde, n'excède pas 30,000 hommes (41).

La Batavie n'entretient ni maréchaussée, ni gendarmerie, ni aucun corps armé de cette nature. Un bailli, *schout*, quelques valets de ville, *stads dienaars*, quelques veilleurs de nuit, *nagt-waakers*, *klepper-mans*, établis

dans chaque commune, et postés, les uns, avec des trompettes, aux clochers des temples; les autres, avec des hallebardes, des sabres et des claquettes, dans les différens quartiers qu'ils parcourent à toutes les heures de la nuit, maintiennent la tranquillité publique, repoussent les vagabonds étrangers, veillent à la sûreté des personnes et des propriétés, invitent, le soir, les citoyens au repos, les rappèlent, le matin, au travail, leur apprennent, toute la nuit, l'heure qu'a sonné l'horloge; en un mot, remplissent si bien l'objet de leur institution, que nulle part on ne saurait être plus en sûreté pour sa fortune et pour sa vie, soit de jour, soit de nuit.

A toutes les heures du jour, des crieurs publics parcourent les différens quartiers, et annoncent, au son d'un bassin de cuivre sur lequel ils frappent, tout ce qu'il importe aux habitans de savoir, les denrées à vendre, les effets perdus, les navires, les bateaux d'occasion, etc. etc.

La Batavie produit à peine la moitié des grains nécessaires pour nourrir ses sobres habitans. Elle n'a ni vignobles (42), ni forêts,

ni carrières (43), ni mines qui méritent véritablement ce nom, et elle semble condamnée par la nature à payer les denrées de première nécessité, un tiers plus cher que la France. Mais les soins du gouvernement, pour maintenir la république en paix avec ses voisins, sa sollicitude active et éclairée pour étendre, ou du moins conserver à la nation les avantages de son commerce, son attention à pourvoir à ce que le prix de la journée de travail soit toujours proportionnel à celui des denrées, et, par dessus tout, l'exemple de sa constance dans ses résolutions, et de sa fidélité dans ses engagemens, joint au crédit, à la ressource des banques (44), des lombards (45), des caissiers (46), à toutes les institutions propres à favoriser le commerce (47), au génie prévoyant et mercantile des habitans, à leur esprit d'ordre, de conservation et d'économie, à la bonne réputation dont ils jouissent universellement, à l'avantage qu'ils ont de savoir se contenter d'un léger bénéfice, de pouvoir créditer leurs voisins, et leur payer largement tout ce qu'ils ont à vendre, concourent à faire de la Batavie un marché toujours ouvert, une

foire perpétuelle, où les grains, les bestiaux, les vins, les bois, les métaux, les épiceries, la soie, la laine, les denrées de tous les pays abondent, où l'ouvrier trouve toujours du travail, l'étranger une patrie (48), le spéculateur des chances à courir, le capitaliste à placer ses fonds, le commerçant, enfin, à se défaire avantageusement de ses marchandises, même de celles qui sont avariées, et dont la vente serait impossible dans tout autre pays, où l'art de purifier, d'assortir, d'utiliser toutes les denrées, ne serait pas, comme dans celui-là, parvenu à un degré presque incroyable de perfection.

Ce n'est pas tout : la nature travaille sans relâche à engloutir la Batavie ; ses rivaux et ses envieux voudraient la ruiner, ses ennemis lui donner un prince ; et cette république, au triomphe de l'art et de la sagesse, reste invariablement, au nord, l'asile du silence et du repos, une vivante image de la vie pastorale ; au midi, l'asile du commerce et de l'industrie ; par-tout celui de l'aisance et de la liberté du peuple.

NOTES.

(1) L'ÉLÉVATION de la haute mer est excessivement variable sur toute la côte batave, et l'heure à laquelle les marées ont lieu ne l'est guère moins. Ici, le flux arrive régulièrement deux fois, et le reflux deux fois, durant la période journalière de 24 heures 49 minutes; là, le reflux arrive plus tard, et dure plus long-tems qu'il ne devrait, d'après la théorie; (*Voyez les Recherches d'Euler et de Daniel Bernoulli sur le flux et reflux; et les observations faites sur la côte maritime batave, en* 1775, *par Agge-Roskam-Kool.*) ailleurs, c'est le reflux qui dure davantage; et, suivant la tradition, on a vu au Texel, le 13 juillet 1672, une escadre anglaise qui avait fait voile pour surprendre et brûler la flotte hollandaise, forcée de reprendre le large à cause du reflux, qui dura, ce jour-là, douze heures consécutives, et donna aux Bataves le tems de se préparer à recevoir les Anglais, qui refusèrent l'abordage.

Quant à la Batavie, on la croit généralement plus basse qu'elle n'est réellement. Plusieurs auteurs prétendent que la mer est plus haute que son sol, et que ce dernier sera, tôt ou tard, submergé. D'autres, au contraire, soutiennent que les dunes empiètent journellement sur la mer; que leur élévation actuelle est plus grande que du tems des Tromp et des Ruyter, époque où le canon des flottes incommodait encore les villages situés près de la côte, ce qui serait physiquement impossible à présent; et que la grève

est beaucoup plus large aujourd'hui qu'elle n'était autrefois.

Il paraît certain, d'après les renseignemens qui nous ont été donnés, que, depuis plus d'un siècle, les plus hautes marées ne se sont pas élevées suffisamment pour pouvoir pénétrer fort avant dans les terres, et que les inondations partielles dont la Batavie est encore malheureusement témoin de tems en tems, sont toujours l'ouvrage des fleuves qui l'arrosent, et jamais celui de la mer qui la baigne; quoique celle-ci, dans plusieurs endroits de la côte, ne soit resserrée dans son lit, ni par des dunes, ni par des digues. L'écoulement des fleuves dans la mer, l'élévation plus ou moins grande des terres au-dessus de l'eau des puits., nous paraissent encore autoriser l'opinion de ceux qui soutiennent que le sol de la Batavie est généralement plus élevé que le niveau de la mer qui la baigne.

(2) On a, dans ce travail, indiqué la population batave d'après le dénombrement officiel du 17 novembre 1798, intitulé : *Verdeeling van de Bataafsche Republiek in departementen en ringen volgens de publicatie van het uitvoerend Bewind, van* 17 *nov.* 1798.

Nous dirons, dans un moment, comment nous avons opéré pour établir, à l'aide de ce dénombrement, la population actuelle des nouveaux départemens dont l'étendue et la population relative ont éprouvé de grandes modifications depuis 1798. Mais avant, nous rappelerons sommairement les changemens survenus dans la constitution politique de la Batavie durant la

dernière guerre. La révolution de 1795, opérée sous les auspices de l'armée française, détruisit, comme on sait, le stathoudérat, et réhabilita dans leurs droits le pays de Drente et le Brabant Batave; celle du 22 janvier 1798 abolit le fédéralisme, établit l'unité, l'indivisibilité de la République, et produisit une constitution basée sur la représentation nationale, la liberté, l'égalité des citoyens; celle du 12 juin suivant exaspéra les esprits, et entrava la marche de la constitution du 22 janvier; enfin, la constitution du 18 octobre 1801, nonobstant la division du territoire, décrétée par la constitution du 22 janvier 1798, rétablit, à quelques changemens près, sous le nom de départemens, les anciennes provinces dans les limites où elles étaient avant l'entrée des Français dans la Batavie, en 1795.

Voici maintenant comment nous avons opéré pour déterminer la population des nouveaux départemens dont il s'agit. Nous avons tracé sur la carte topographique de la Batavie, par Sotzmann, les départemens tels qu'ils sont décrétés par l'article XXI de la constitution du 18 octobre 1801. A l'aide d'une loupe, nous avons relevé, avec toute l'attention possible, les noms de villes, villages et hameaux inscrits dans l'aire de chacune des figures tracées sur la carte. A la suite de chaque nom inscrit, nous avons ajouté la population telle qu'elle est indiquée dans le dénombrement du 17 novembre 1798, et le résultat de ce travail (*Voyez le tableau ci-joint*) nous a démontré que le célèbre auteur du *Dictionnaire Géographique*, de

l'*Encyclopédie méthodique* (tome Ier., page 772, lig. 3) a exagéré, au moins de 700,000 ames, la population de la ci-devant province de Hollande. Nous citons ce fait en passant, pour ceux qui affirment que la Batavie est parfaitement connue en France.

(3) Les institutions civiles et religieuses relatives aux naissances, mariages et sépultures, diffèrent peu de ce qui se pratique aujourd'hui en France à cet égard; voici ce qui nous a paru particulier à la Batavie.

Lorsqu'une femme enceinte sent approcher le terme douloureux de sa grossesse, les femmes de son quartier, ses plus proches voisines, sont appelées près d'elle, et ne la quittent plus qu'après l'accouchement, dussent-elles attendre plusieurs jours et plusieurs nuits, et assistent à la petite fête que donne la famille de l'accouchée, à l'occasion de la naissance de l'enfant. Lorsqu'un individu dangereusement malade n'a pas assez de fortune pour se faire servir, ses voisins viennent le soigner jusqu'à ce qu'il ait terminé sa carrière, ou recouvré sa santé. Mais aussi ces mêmes voisins sont appelés aux mariages comme aux enterremens... Et ce qui paraît assez singulier, c'est qu'on les régale à-peu-près de la même manière, après ces deux cérémonies un peu différentes.

Les pauvres ne sont pas oubliés dans tout cela. C'est un honneur, chez les Bataves, d'être enterré le plus tard possible; et cet honneur se vend au profit des pauvres de la commune, en raison inverse, de l'heure de l'après-midi, où se fait la cérémonie fu-

nèbre. Arrêtons-nous ici pour donner quelques détails sur l'étendue de la vie moyenne des habitans de la Batavie.

Suivant la table composée en 1732 par M. de Kerseboom, pour établir l'ordre de mortalité du département de Hollande, la vie moyenne de ce département serait de trente-cinq ans, c'est-à-dire, environ dix ans plus longue qu'en France (Voyez Moheau, *Recherches et considérations sur la population de la France*, liv. I, pag. 156), ce qui n'est ni vraisemblable, ni vrai, comme on peut s'en convaincre en divisant le nombre exact des habitans de ce département par la quantité moyenne des naissances et des morts d'une année, et retranchant six mois du quotient; au lieu de calculer, comme M. de Kerseboom a été obligé de le faire, d'après une population supposée. D'ailleurs, ce savant a basé ses calculs sur la population des villes les plus commerçantes de la Batavie, c'est-à-dire, sur celles qui reçoivent le plus d'étrangers, de négocians, de domestiques, d'ouvriers qui viennent s'y établir après avoir passé la mortalité de l'enfance, et qui s'en retournent souvent avant que la vieillesse arrive, ce qui est une autre cause d'inexactitude.

Tout en affirmant cependant que nos calculs approchent plus de la vérité que ceux de M. de Kerseboom, nous ne pouvons pas certifier leur exactitude mathématique. Nous les avons bien, à la vérité, basés sur des faits positifs; nous avons eu même l'attention de choisir, de préférence, les communes qui, comme

telle de Berg-op-Zoom, dont la population exacte est de 4,722 habitans, où l'on compte, année commune, 50 mariages, 200 naissances, et 180 décès, sont situées entre les départemens les plus salubres et les départemens les plus mal-sains de la Batavie, où il y a peu ou point d'immigrations et d'émigrations, où presque toutes les femmes nourrissent leurs enfans, où tous les genres de professions sont réunis, etc., etc.

Mais, pour garantir l'exactitude de semblables résultats, il faudrait avoir opéré sur toutes les communes de la république; et c'est ce qu'il nous a été impossible même de tenter dans un pays où nous n'avions aucun titre, aucune qualité pour provoquer les recherches nécessaires à ce travail.

(4) La direction supérieure de la marine batave confiée à un conseil de marine composé de sept est membres, nommés par le gouvernement, et responsables envers lui de leur gestion.

Ce conseil est chargé d'administrer et de gérer, conformément aux loix de la république, toutes les affaires relatives à la levée desdeniers *sur les eaux*, ou ce qu'on appelle *les convois et licences*, de juger de toutes les affaires relatives aux vaisseaux armés ou en course, ainsi que de prononcer sur les prises.

Toutes les affaires relatives au pilotage sont également de son ressort. (*Charte constitutionnelle de la république batave, du* 18 *octobre* 1801, art. XLVI).

(5) Les mauvais sujets enfermés à Amsterdam, dans les maisons discipline et de correction, sont

occupés, les hommes à scier ou râper du bois de Brésil, et les femmes à filer. On châtie avec sévérité ceux qui ne font pas leur tâche ; et si les coups ne suffisent pas pour les obliger au travail, on les enferme dans une cave qui se remplit d'eau peu-à-peu, et où ils seraient enfin noyés, s'ils ne vidaient l'eau en pompant sans relâche.

(6) Les autorités constituées nomment, selon la règle particulière à chaque établissement, un certain nombre de citoyens respectables, et des femmes considérées, pour administrer les maisons de charité. Jamais l'homme et la femme ne peuvent être administrateurs d'une même maison. Les hommes se mêlent des grandes affaires, les femmes s'occupent du ménage ; les premiers s'appellent les pères, les femmes se nomment les mères de la maison.

Les uns et les autres doivent s'assembler au moins une fois par semaine. Ceux qui manquent à cette assemblée, ou qui s'y rendent après l'heure indiquée, paient une amende au profit des pauvres de la maison.

Les élus se donnent bien garde de refuser ces emplois gratuits : ils seraient regardés comme de vils égoïstes, ils perdraient leur crédit ; et jamais ils ne seraient appelés, par la république, à aucune fonction lucrative.

(7) La monnaie de la république batave porte ces deux légendes :

A. *Hâc nitimur*, *hanc tuemur*. Nous nous appuyons sur celle-ci (la religion) ; et nous défendons celle-là (la liberté).

B. *Luctor et emergo.* Je lutte (un lion à demi-plongé dans la mer), et je surnage. Les pièces courantes sont :

En or. . .	Le ryder, qui vaut	14	flor.
	Le demi-ryder	7	
	Le ducat	5	$\frac{5}{4}$
En argent.	Le ducaton	3	3 s.
	La risdale (*ryksdaalder*) . . .	»	52
	Le dale, *daalder*	»	30
	La pièce de	»	28
	Le florin (2 fr. 17 centimes) . .	»	20
	Le triple flor., *steaaten-gulden*.	»	60
	L'escalin, *schelling*	»	6
	L'escalin réduit, *zesde-halve*. .	»	$5\frac{5}{8}$
	Le sou double, *dubbeltie*. . . .	»	2
	Le sou simple, *stuyver*.	»	16 d.
En cuivre .	La dute, *duyt*	»	2

(8) Les impôts de la république batave consistent principalement en accises, *belastingen*, sur le pain, le vin, la bière, l'eau-de-vie, les liqueurs, la viande, le beurre, le poisson, le chauffage, les fruits, le bois, la tourbe, le charbon, le sel (excepté celui qui s'emploie pour la salaison du poisson), le tabac, les pipes à fumer, le plomb, la tuile, la brique, la pierre, le ciment, la chaux, l'ardoise, etc., etc.

En capitation, *hoofd-geld*; en taxes sur les ouvriers, sur les domestiques, *dienstboden-geld*; sur les passagers, *weg-geld*; sur les chevaux, les carrosses, les cabriolets, les bêtes à cornes, etc., etc.

En taille, *verpondingen*, sur les biens, meubles et immeubles qui, dans les besoins pressans de la République, paient un trentième de leur valeur, et même encore au-delà.

En impôts sur le papier timbré, *collectief of quitantie*, sur les successions collatérales, *collateraale-successie*; sur les ventes d'immeubles, de navires, etc.

En droits d'entrée et de sortie, *couveyen en licenten*, sur les denrées commerçables; en loteries, dont le produit est de trois millions de florins; en droit de pesage des grains, des semences, des farines, *waag-geld*, et de la plupart des denrées sèches.

Voici le budjet de 1801, intitulé :

Recapitulatie der algemeene begroting der staatsbehoeften voor de Bataafsche Republiek, voor den jaare 1801.

	florins.		
1 *Algemeen bestuur.* (Gouvernement général).	1,266,881	0	0
2 *Buitenlandsche zaaken.* (Relations extérieures).	550,935	0	0
3 *Defensie te water.* (Département de la marine). . . .	10,320,251	0	0
4 *Defensie te lande.* (Département de la guerre). . . .	21,988,463	0	0
5 *Agentschap van financiën, mitsgaders voor renten en interessen van de wegensmande generaliteit, voormalige admiraliteiten, enz.* (Agence des finances, rentes et inté-			

		florins.		
	rêts de la soi-disant généralité, des ci-devant amirautés, etc.).	8,038,179	16	10
6	*Agentschap van justitie.* (Agence de la justice).	28,800	0	0
7	*Agentschap van politie en waterstaat.* (Agence de la police et des digues, etc.). . .	1,841,450	0	0
8	*Agentschap van nat. opvoeding.* (Agence de l'éducation nationale).	38,000	0	0
9	*Agentschap van nat. Oeconomie.* (Agence de l'Economie nationale).	138,100	0	0
10	*Oost-Indischen handel en bezittingen.* (Possessions et commerce des Indes Orientales).	2,633,988	9	0
11	*West-Indischen handel en bezittingen.* (Possessions et commerce des Indes Occidentales).	472,313	11	12
12	*Levantschen handel.* (Commerce du Levant).	87,000	0	0
13	*Het voormalig gewest Holland.* (La ci-devant province de Hollande). . . .	15,515,617	0	0
14	— *Zeeland.* (Zélande). . .	1,674,355	14	0
15	— *Friesland* (Frise). . . .	1,482,049	4	0
16	— *Utrecht.* (Utrecht). . .	1,138,230	6	0

		florins.		
17 —	*Gelderland.* (Gueldre). . .	708,302	7	0
18 —	*Staden Lande.* (Groningue et Ommelandes).	610,455	2	0
19 —	*Overyssel.* (Over-Yssel).	413,996	16	0
20 —	*Bat. Braband.* (Brabant Batave).	572,138	13	0
21 —	*Drenthe.* (Pays de Drente).	38,782	16	0
22	*Huishoudelyke kosten der acht departementen.* (Dépenses domestiques des huit départemens).	294,980	0	0
23	*Extraordinaire.* (*Voor de vervulling van de transactie met den Keurvorst van Paltz-Beyeren op den 24 february 1801., aangegaan, tot overneeming van alle deszelfs goederen binnen de Bataafsche Republiek geleegen.*) Dépense extraordinaire pour l'exécution de la transaction faite avec l'électeur Bavaro-Palatin, le 24 février 1801, relativement au dédommagement de ses biens situés dans la République Batave.	1,500,000	0	0
	Somme.	71,353,319	15	0

(9) Voy. Noppen, *Mémoires de l'Académie des Sciences de Harlem*, pour le mois d'avril 1751.

(10) Wagenaar, *Beschryving van Amsterdam deel* 11, *boek* 20 an 1674. Noppen, l. c. sept. 1751.

(11) Plusieurs essais eudiométriques sur l'air de la Batavie, faits en l'an 8 avec le gaz nitreux, et répétés en l'an 10 avec le sulfure de potasse liquide, à Nimègue et à Berg-op-Zoom, c'est-à-dire, à des distances très-différentes de la mer, nous ont appris que la quantité d'air vital variait dans l'air atmosphérique de la Batavie, depuis 0,21 jusqu'à 0,28; qu'à la fin de l'automne, l'atmosphère ne contenait que 0,21 d'air vital, tandis qu'en hiver, après plusieurs jours de gelée, il contenait jusqu'à 0,28 de ce même gaz.

(12) Hartzoeker, *Princ. de Physiq.*, pag. 217, édit. in-4°., Paris, 1696.

(13) Voici le nombre des aurores boréales observées par Musschenbroek (*Beginsels der natuur kunde beschreeven ten dienste der land genooten*, § 2489.), tant à Utrecht qu'à Leyde, dans l'espace de vingt-neuf ans.

Janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet
49	47	72	103	110	34	37

août	septembre	octobre	novembre	décembre.
59	64	74	47	34

Total, 750.

On peut voir aussi le traité publié par Lulofs, en 1735, intitulé : *Uit geleezen verhandelingen.....*, p. 209, dans lequel il établit, avec Derham et quel-

ques autres physiciens, que les aurores boréales sont composées d'une matière sulfureuse ; et l'observation de Musschenbroek, l. c. § 1047, sur la conversion en *tartre vitriolé* (sulfate de potasse), du *sel de tartre* (tartrite de potasse), exposé au grand air dans la Batavie.

(14) 28 pouces. Musschenbroek, l. c. § 1565.

(15) 29 pouces. Musschenbroek, l. c. § 1495.

(16) Les départemens de Gueldre et d'Utrecht sont les seuls de la Batavie où l'on trouve de l'eau légère, claire, sans odeur ni couleur, d'une saveur vive et fraiche, qui dissout bien le savon, cuit bien les légumes, et que l'ammoniaque, la potasse et le nitrate mercuriel liquide ne troublent que peu ou point. Partout ailleurs, les eaux sont plus ou moins pesantes, coloriées, fades, nauséabondes, chargées de miasmes putrides, de gaz délétères, notamment de gaz hydrogène sulfureux, saturé de carbone, etc. ; et fournissent, par la seule évaporation, une huile épaisse empyreumatique, mêlée de manière extractive de muriate de chaux et de fer, auquel la plupart des eaux de la Batavie doivent leur couleur, et les teinturiers bataves l'excellence de leur teinture en noir.

(17) Voyez Berkey, *Histoire naturelle de la Hollande* ; Buffon, *Hist. Nat.*, tom. I ; Commelin, *Description d'Amsterdam* ; Cruquius ; Gesner, *de Petrif.* ; Hartsoëker, *Princip. de Phys.* ; Janiçon ; Junius, *Hist. Bat.* ; cap. XIII ; Lulofs, *Nat. en Wisse Besehouw*, pag. 413 ; Martinet ; Varénius, *Géogr. Univers.*, p. 50 ; Wagenaar, *Hist. d'Amsterdam*, et Woodward, *Géogr. Phys.*, p. 4.

(18) C'est par la construction de leurs *polders* (Voy. pag. 139, note 80), et leur conservation, à l'aide de voiles tendues, dans les tems orageux, pour rompre la force des flots et détruire leur action sur les digues, que les Bataves sont parvenus à conquérir sur la mer une partie du sol qu'ils habitent. Voici comment le célèbre Huet raconte cette admirable conquête :

Tellurem fecêre Dii, sua littora Belgæ
Immensaque manus molis utrique labor.
Dî vacuo sparsas glomerârunt æthere terras :
Nil ubi, quòd cœptis posset obesse suis ;
At Belgis Maria, et terræ et natura Deorum
Obstitit : obstantes hi domuêre Deos.

(19) Il est connu que la Batavie produit, année commune, la totalité des pommes de terre, et la moitié des grains nécessaires à la consommation de ses habitans.

Or, en supposant que chaque individu, l'un portant l'autre, a besoin, pour sa consommation annuelle, de 150 kilogrammes de grains, on trouve, en multipliant le nombre des habitans par la moitié du grain qu'ils consomment, c'est-à-dire, 1,881,881 par 75, que le produit des grains de la Batavie est annuellement de 14,114,107 myriagrammes 50 hectogrammes.

En calculant pareillement le nombre des habitans par la quantité moyenne de pommes de terre nécessaires à la consommation annuelle de chacun d'eux, quantité appréciable à 100 kilogrammes par an, on trouve que la récolte de cette racine doit être de 18,818,810 myriagrammes.

Réunissant ces deux produits, grains et pommes de terre, on a un total de 32,932,917 myriagrammes 50 hectogrammes, qui, à raison de 3 francs le myriagramme, l'un portant l'autre, font une somme de 98,798,752 francs 50 centimes pour cette partie du produit territorial de la république.

D'autres faits, d'autres observations, d'autres calculs, dont le développement serait trop long pour trouver place ici, ont fait admettre, en thèse générale, que le produit des prairies, des vergers, des pépinières, des bois, de la garance (Voy. pag. 138, note 77) et du tabac (Voy. pag. 125, note 53), est triple de celui des grains et des pommes de terre; et d'après nos renseignemens et nos calculs particuliers, ce produit peut être estimé 296,384,257 fr. 50 cent.; ce qui, avec les 98,798,752 fr. 50 cent. pour le produit des grains et des pommes de terre, donne 395,183,010 fr. pour le produit annuel et général des terres de la Batavie.

(20) L'opinion, ou, si l'on veut, le préjugé, que le lait d'ânesse guérit la phthisie, a naturalisé quelques-uns de ces animaux dans la Batavie; mais ce sont les Juifs seuls qui se livrent à ce genre de spéculation, qui est fort peu important.

(21) On croit, dans beaucoup d'endroits, que les chevaux de la Batavie sont généralement mous et paresseux. Nous pouvons affirmer le contraire; nous avons eu plus d'une occasion de nous assurer, par l'expérience, que nulle part on ne fait de plus longues courses avec les mêmes chevaux que dans la Batavie;

que nulle part ce bel animal n'est plus sensible aux coups, et en a moins besoin pour aller grand train.

(22) Tout le monde sait que la pêche du hareng et de la baleine fut jadis la mine d'or de la Batavie ; et le gouvernement batave, qui le sait encore mieux que qui que ce soit, encourage ces deux pêches de tout son pouvoir : chaque bâtiment destiné à la pêche du hareng, dans l'arrière-saison, reçoit, outre la prime ordinaire, une gratification de 300 florins. Malgré cet avantage, les pêcheurs se livrent plus volontiers à la pêche du cabillaud, qui paraît être aujourd'hui la plus lucrative.

Les moules et les huîtres, principalement celles de Zierikzée, fournissent un aliment estimé des amateurs ; mais la chaux et les divers cimens que les Bataves préparent avec les coquilles de ces animaux, et en général avec les coquilles de tous les mollusques testacés, sont des produits beaucoup plus importans pour la république.

(23) On n'a pas encore fixé les indemnités dues aux actionnaires de la ci-devant compagnie des Indes Orientales. D'après l'avis du gouvernement batave, il faudrait échanger les actions, montant ensemble à la somme de 6,400,000 florins, contre des effets sur le pays, portant trois pour cent d'intérêt, ou bien concéder aux actionnaires, pour vingt-cinq ans, le privilége de la navigation de la Chine, et lui prêter six millions de florins pour commencer ce commerce.

La première indemnité paraît insuffisante aux intéressés : le corps législatif trouve la seconde trop avan-

tageuse. Tel est l'état actuel des affaires de cette compagnie orientale-hollandaise, si fameuse autrefois par le nombre de ses vaisseaux et de ses soldats, de ses richesses et de sa puissance aux Indes, qui égalait celle des gouvernemens les plus absolus de l'Europe.

(24) Charte constitutionnelle, du 18 octobre 1801, art. XLVII.

(25) Vingt mille familles, au moins, vivent de la pêche dans la Batavie. On estime à deux ou trois cents le nombre des bâtimens qui sortent annuellement des différens ports de la république pour les diverses pêches, dont on évalue le produit à deux millions de florins, déduction faite de tous les frais d'armement.

La pêche du hareng exotique est plus spécialement favorisée (Voy. pag. 110, note 22) que toutes les autres par le gouvernement. Cette pêche se fait sur les côtes d'Angleterre, à la hauteur de Hitland et de Fairhil; il est défendu aux pêcheurs de jeter leurs filets avant le 24 juin; et il y a des peines très-rigoureuses contre les pilotes, les pêcheurs, les encaqueurs et tonneliers de harengs, qui seraient convaincus d'avoir vendu aux étrangers leurs ustensiles, frété leurs barques, ou enfin de s'être engagés à leur service

On est moins sévère relativement à la pêche du cabillaud, de la merluche, de la sole, de la limande, de la plie, etc., qui se fait dans le voisinage du *Dogger-banc* (Banc du chien), situé entre le Jutland (presqu'île du Danemarck) et l'Angleterre.

Il en est de même de la pêche du *schel-visch*, de l'esturgeon, du saumon, des anchois, du brochet, de la carpe, et des autres poissons qui se pêchent dans la Batavie.

Quant à la pêche de la baleine, qui nécessite des dépenses assez considérables, et qui présente beaucoup de chances, beaucoup de dangers à courir, il est heureux pour la Batavie et pour les arts qui emploient l'huile, les fanons, le blanc de baleine, les dents de narval et de cachalot, qu'il se trouve encore des négocians intéressés à l'entreprendre, sous le rapport des denrées que l'armement pour cette pêche leur donne occasion de débiter.

Quoi qu'il en soit, cette année (1802) fera époque dans les annales de cette pêche : seize vaisseaux bataves, partis pour le Groenland et le détroit de Davis, ont rapporté soixante-deux baleines ; et le corps législatif a accordé à une société de négocians, formée à Amsterdam, un octroi de quinze ans pour pêcher ce cétacée sur les côtes d'Afrique, et dans les eaux du cap de Bonne-Espérance.

(26) L'Inde, que les géographes divisent en Inde en-deça du Gange, *India intra Gangem*, et en Inde au-delà du Gange, *India extra Gangem*, rigoureusement parlant, ne devrait désigner que cette partie des états du Mogol, située sur le grand fleuve *Indus*.

Mais le peuple batave et les négocians de tous les pays, appellent *Indes Orientales*, non-seulement la presqu'île en-deçà du Gange, et la presqu'île au-delà du Gange ; mais encore l'Indostan, les îles de la mer

des Indes, telles que Ceylan, Sumatra, Java, Bornéo, les Célèbes, les Maldives, les Moluques, les Philippines, les îles Mariannes, le Tonquin, la Chine, le Japon, généralement toutes les terres situées à l'orient du cap de Bonne-Espérance; et *Indes Occidentales*, toutes les terres situées à l'occident de ce cap, en y comprenant le Brésil, les Antilles et toute l'Amérique, excepté les Etats-Unis.

(27) L'avantage des machines, considérées sous leur rapport avec la statistique d'un état, est beaucoup plus grand que certains publicistes ne l'imaginent; aujourd'hui qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de se loger, de se vêtir, de se nourrir, de s'abreuver, de s'éclairer, de se poudrer, de se faire enterrer même, sans qu'il en coûte la vie à une multitude d'ouvriers, ou du moins sans que le ministère dangereux qu'ils prêtent à nos goûts, à nos caprices ou à nos besoins, altére sensiblement leur santé.

En effet, les machines substituant des instrumens à des bras, éloignent l'artisan d'une foule de substances nuisibles, dont la préparation est l'objet de la plus grande partie des métiers; elles dispensent beaucoup d'ouvriers d'une attitude toujours uniforme, et par cela même dangereuse; elles épargnent à l'humanité des travaux odieux; bref, les machines donnent à l'homme le plus faible, une puissance supérieure à celle qui suffirait pour accabler plusieurs hommes forts et vigoureux.

(28) Boerhaave, le grand, le trop oublié Boerhaave,

regardait la fièvre tierce bilieuse, *fièvre de Zélande* des Bataves, comme avantageuse à la population de la Batavie. *Corpus*, dit-il, *ad longævitatem disponit, et depurat ab inveteratis malis*, Aph. 754. Le conseil de santé des armées françaises, dans son excellent avis sur les moyens de conserver ou de rétablir la santé des troupes à l'armée d'Italie, et dans ses grandes vues sur les cours d'instruction dans les hôpitaux militaires, ne diffère pas du sentiment de Boerhaave : « La fièvre, dit-il, (*Vues*, *p.* 47), est pour » le commun des hommes, ou la maladie elle-même, » ou son accessoire le plus imposant. Mais si l'homme » instruit voit souvent, dans son intensité, le plus » grand danger, presque toujours c'est dans ses mou- » vemens bien ordonnés qu'il aperçoit le moyen le » plus assuré de guérison. Les fièvres intermittentes « régulières, ajoute-t-il, (*Avis*, *p.* 54), sont évi- » demment *salutaires et dépuratoires* ; il faut les con- » sidérer plutôt comme le remède que comme le mal ». Mais quand les conseils de la sagesse et de l'expérience seront-ils universellement écoutés ? Quand les médecins seront-ils tous au-dessus des empyriques dont la vue ne s'étend pas au-delà de ce qui frappe leurs sens ?

(29) C'est un axiome reconnu de tous les Bataves, que chacun doit dépenser moins qu'il ne gagne ou qu'il n'a de revenu. Un homme qui, dans la Batavie, s'aviserait de dépenser annuellement la totalité du produit de son travail ou de ses fonds, serait rangé dans la même catégorie qu'on met un dissipateur en

France ; il perdrait infailliblement sa réputation et son crédit, expressions à-peu-près synonymes chez les Bataves. Doit-on s'étonner, d'après de pareilles maximes, de ce que ces derniers soient inépuisables d'argent ?....

(30) Si l'on en croit Jules-César, *de Bello Gall.*, *l. II*, et les historiens anciens, tels que Pline le jeune, *Hist. Nat.*, *l. IV*, *ch.* 15 ; Tacite, dans plusieurs de ses ouvrages ; Plutarque, dans la *Vie d'Otton* ; Suétone, *Vie de Caligula*, chap. 43 et suiv.; Dion-Cassius ; Hiphilin ; Sosime ; Ammien-Marcellin ; et parmi les géographes, Strabon ; Ptolomée; Pompeius-Mela....., la Batavie fut jadis la patrie des plus audacieux guerriers. L'histoire moderne nous apprend aussi que la république des Provinces-Unies fut, durant près d'un siècle, l'école où la jeunesse, née pour les armes, venait apprendre à tout oser. Aujourd'hui, la république Batave pourrait être l'étude de ceux qui voudraient se former dans l'art d'attendre, de combattre, de vaincre les obstacles et les dangers. C'est une chose admirable, par exemple, que le courage passif d'un Batave sur un navire battu par la tempête : il allume et fume sa pipe, fait la manœuvre et le service intérieur de son vaisseau avec la même quiétude que si la mer était calme, ou trop peu hardie pour oser l'engloutir.....

(31) Le gaz hydrogène oléfié est un gaz *sui generis*, auquel les chimistes modernes n'ont pas fait attention jusqu'à présent.

Ce gaz est ordinairement saturé de carbure et de

sulfure de fer. Il se mêle en toute proportion avec les météores aqueux ; les brouillards denses et fétides en recèlent une assez grande quantité. Le froid de l'atmosphère le condense, et le précipite en vésicules plus ou moins grosses, plus ou moins visqueuses, sur la façade des maisons, que ce gaz colore, comme si on les eût frottées avec du crayon ; sur les pierres à chaux, où il forme des taches d'un aspect huileux ; enfin, sur la surface des eaux stagnantes, où il forme une pellicule grasse, colorée en rouge, plus ou moins foncé. (Voy. Kolbe, *Beschryving van de Kaap* ; Le Francq de Berkei, *Hist. nat. de la Hollande* ; *Philos. trans.* n°. 220, année 1695 ; et surtout l'excellent chapitre de Musschenbroek, sur les météores de l'air en général, l. c, § 1182 et suiv.)

(32) Le peuple du milieu de la France, principalement celui de Paris, croit le thé relâchant, affaiblissant, et pernicieux pour l'estomac ; c'est une erreur : le thé précipite le fer de ses dissolutions, conséquemment il est astringent ; il arrête l'effet d'un purgatif trop violent, conséquemment il fortifie, bien loin d'affaiblir.

Ce n'est pas tout : le thé détruit le mauvais goût des eaux marécageuses, la mauvaise odeur de l'eau hépatisée, c'est-à-dire, chargée de gaz hydrogène sulfureux, aussi-bien que l'oxide de manganèse, recommandé par Proust, et plus avantageusement, pour l'économie diététique, que l'oxide de plomb et les acides sulfurique et nitrique indiqués, pour le même objet, par les chimistes français.

Enfin, l'expérience des Chinois, des Indiens, des Anglais, des Bataves, des Français même, du nord de la République, etc., etc, prouve que le thé, indépendamment des réunions agréables et peu dispendieuses qu'il opère partout où son usage est établi, communique à l'eau des propriétés qu'on décrirait vainement à ceux qui sont prévenus pour ou contre cette feuille asiatique; et que, pour remédier au défaut de chaleur suffisante du corps et des alimens, rétablir la transpiration, prévenir les maladies de la peau, dissiper les incommodités causées par les vicissitudes de température atmosphérique; l'infusion chaude du thé, prise en boisson, est beaucoup plus efficace que les liqueurs fermentées, qui, trop souvent, exaspèrent, abrutissent l'homme, et qui toujours accroissent la chaleur animale aux dépens de la force vitale de l'organisation (on veut dire en augmentant le ton naturel des organes), et fréquemment en produisant l'orgasme, l'érétisme, et tous les maux qui en dérivent.

(33) Le *bisschop* des Bataves est une boisson assez agréable. C'est tout simplement du vin rouge de Bordeaux, ou du moins qui lui ressemble, chauffé avec du sucre, et aromatisé avec un peu de teinture spiritueuse que débitent les apothicaires, et qui est préparée avec l'alkool ou simplement l'eau-de-vie, le girofle, la cannelle, le macis, et quelques autres ingrédiens de cette nature.

(34) Les beaux tableaux, principalement ceux de l'école flamande; les tapis de Perse, les riches tapisse-

ries, les glaces, les meubles d'acajou, la vaisselle d'or, d'argent, et sur-tout la porcelaine française, font aujourd'hui les principaux objets de l'ameublement des gens riches. Les ustensiles de cuivre, d'étain, d'airain, de fer, de terre et de bois, qui composent les principaux meubles des villageois et des ouvriers, prennent entre les mains de leurs femmes cet air de propreté qui fait tant de plaisir à voir, et il n'y a point de ménage batave, quelque peu fortuné qu'il soit, qui n'ait aujourd'hui un buffet plein de porcelaine des Indes.

(35) Charte constitutionnelle, art. 29.

(36) *Ibidem*, art. 35, 36 et 39. L'article 53 défère au corps législatif le droit de dispenser des lois, d'accorder des lettres de rémission et de grâce; et le suivant fixe à 4,000 florins (8,688 francs) le traitement annuel de chaque législateur.

(37) *Ibidem*, art. 27.

(38) *Ibidem*, art. 90 et 91.

(39) *Ibidem*, art. 34.

(40) *Ibidem*, art. 65 et 74.

(41) Depuis la mémorable époque de 1648, où le roi d'Espagne renonça, tant pour lui que pour ses successeurs, à toutes prétentions de souveraineté sur la Batavie, la puissance de l'argent, plutôt que la force des armes, a presque toujours décidé et décidera vraisemblablement, encore long-tems du sort de la Batavie.

Avant la dernière guerre, l'état militaire de cette république était, en infanterie et en cavalerie, de 35 à 40,000 hommes, Allemands, Ecossais, Danois, Suisses, Wallons, et déserteurs de presque tous les états de l'Europe.

Voici son état militaire actuel, savoir :

1°. Sept demi-brigades, chacune de trois bataillons, le bataillon composé de 569 hommes, y compris les officiers, ci.	11,949
2°. Quatre bataillons d'artillerie à pied, chacun de 405 hommes, y compris les officiers, ci.	1,620
3°. Deux régimens de cavalerie, chaque régiment de 495 hommes, ci.	990
4°. Un régiment de dragons, ci.	495
5°. Un régiment de hussards.	495
6°. Deux compagnies d'artillerie légère, ci.	200
7°. Cinq bataillons de troupes auxiliaires allemandes de Waldeck, ci.	1,279
8°. Un régiment de Saxe-Gotha, aussi nombreux que les cinq bataillons de Waldek, ci.	1,279
9°. Corps du génie, ci.	79
10°. Pontonniers, ci.	80
11°. Mineurs et sapeurs, ci.	160
12°. Troupes françaises, ci.	10,000
	28,626

La marine militaire batave, suivant le mémoire

justificatif du stadhouder, présenté aux états-généraux de la république, le 7 octobre 1782, était de :

4 vaisseaux de	70 canons, dont	3 en commiss. (*).
9	60	5
15	50	15
7	40	6
15	36	13
17	24	12
2	12	0
69	292	54

(42) Quoique la Batavie n'ait pas de vignobles, les Bataves ne sont pas pour cela privés de l'agrément de manger, dans la saison, d'excellens raisins. Plusieurs d'entr'eux plantent des vignes contre leurs maisons; la chaleur réfléchie des murailles, des tuiles et des treillis de bois, fait mûrir le raisin, lui communique cette saveur agréable qu'on lui connaît, et les fruitiers s'en emparent ensuite pour le débiter aux amateurs.

(43) On ne doit pas donner le nom de *carrières* aux pierres à chaux, au gypse feuilleté, au grès micacé, au quartz opaque qu'on rencontre çà et là dans

(*) La commission des vaisseaux de guerre bataves est spécialement de convoyer les vaisseaux marchands sur la méditerranée, de les défendre des corsaires, et de protéger l'arrivée des vaisseaux des Indes.

les départemens d'Over-Yssel, de Gueldre, d'Utrecht et de Hollande ; nous avons vu la plupart de ces prétendues carrières, et nous sommes persuadés que les pierres qui les constituent, dont la grosseur et la pesanteur varient, à la vérité, depuis un gramme jusqu'à plusieurs myriagrammes, ont été, les unes roulées par les eaux, les autres apportées par les hommes.

(44) La Batavie possède deux banques ; l'une est la fameuse banque d'Amsterdam, érigée sous l'autorité de la municipalité de cette ville, en 1609, passée récemment sous la surveillance immédiate du gouvernement Batave, dont personne ne connaît exactement le trésor, et que tout le monde apprécie à 3000 tonnes d'or, évaluées à 100,000 florins la tonne. L'autre est la banque de Roterdam, érigée le 18 avril 1635, moins fameuse que la précédente, mais qui, au premier coup d'œil, paraîtrait plus favorable au commerce que celle d'Amsterdam, attendu qu'elle reçoit l'argent de la république sans rabais, qu'elle tient ses livres en argent courant et en argent de banque, et qu'elle paie en papier ou en argent au gré des négocians.

La banque d'Amsterdam, au contraire, oblige tous les habitans de cette ville, qui ont des paiemens à faire au-dessus de 300 florins, à lui porter leur argent, qu'elle reçoit toujours au-dessous de sa valeur courante, et elle ne tient ses livres et ne paie qu'en argent de banque, c'est-à-dire, en assignation ou crédit dans ses livres, qui, lorsqu'on a besoin de les

convertir en argent courant, perdent chez les caissiers particuliers (voyez la note 46), un huitième pour cent, ou à peu près, suivant le cours du change.

(45) Presque toutes les villes de la Batavie ont un lombard ou mont-de-piété, *bank-van-leeninge*; on y reçoit toute espèce de valeur, jusqu'à des chemises et des vêtemens.

L'intérêt de l'argent, prêté dans ces maisons, est en raison inverse de la valeur du gage apporté. Le *minimum* de l'intérêt est de six pour cent, et le *maximum* de vingt pour cent.

Ces maisons préviennent plus d'une faillite parmi les petits marchands, et relèvent souvent les crédits chancelans.

(46) La profession de caissier, qui n'est connue qu'à Amsterdam, et qui consiste tout simplement à recevoir et à faire des paiemens pour le compte des négocians, qui, pour cela, leur confient tout ce qu'ils possèdent d'argent, et leur donnent un huitième pour cent, ou à peu près, de provision, produit une augmentation factice de numéraire presqu'incroyable, et cela parce que les caissiers deviennent perpétuellement créanciers de ceux dont ils ont eu de l'argent en caisse, c'est-à-dire, en bon français, que les caissiers spéculent et font des avances avec l'argent qu'ils ont en dépôt; bien assurés, disent-ils, par l'expérience, que les révolutions du commerce ne peuvent jamais les exposer à devoir payer à la fois toutes les sommes differentes dont ils sont dépositaires. D'ailleurs, comme les caissiers, dont le nombre n'est que de

cinquante-quatre, font presque tous les paiemens en argent courant, ils sont intéressés à se faciliter réciproquement les paiemens qu'ils ont à faire ; et pour cela ils se servent du *riscontre* (valeur contre valeur).

(47) La Batavie est remplie d'agens de commerce, auxquels l'habitant et l'étranger peuvent se fier. On trouve, dans tous les ports, des courtiers, des *cargadors* (courtiers pour le chargement des navires en cueillette), des *convoyen-loopers* (courtiers pour la déclaration et le paiement des droits d'entrée et de sortie de la république), des *schuyten-voerders* (maîtres de bateaux qui surveillent l'arrivée, le départ, le chargement, le déchargement des navires, etc.), des *waag-dragers*, etc. (porte-faix jurés, chargés de transporter, de faire peser les marchandises).

(48) On a vu, en 1686, le gouvernement Hollandais poursuivre criminellement un envoyé extraordinaire du roi d'Angleterre, nommé *Skelton*, pour avoir voulu arrêter, par ordre de son maître, un anglais réfugié à Rotterdam, quoique l'arrestation de ce dernier n'eût pu s'opérer, à cause de la résistance du peuple de cette dernière ville, qui prit subitement ce réfugié sous sa protection.

RUSSIE.

D'après une note exacte présentée par le sénat dirigeant, il a été constaté qu'il y a eu, dans le courant de l'année 1801, parmi les

sujets du rit grec répandus dans tout l'empire de Russie, 298,158 mariages. Le nombre des naissances a été, pour les deux sexes, de 179,476, et celui des décès de 726,271. — Parmi les morts, on en a compté deux cent seize qui avaient atteint l'âge de 100 ans; trente-sept de 101 ans; trente-deux de 102; quatorze de 103; dix-sept de 104; trente-deux de 105; sept de 109; dix de 107; cinq de 108; neuf de 109; quinze de 110; un de 111; un de 112; un de 118; deux de 114; douze de 115; deux de 116; un de 117, douze de 120; deux de 121; un de 123; un de 124; deux de 126; deux de 128; et quatre de 130.

CORRESPONDANCE.

NOTE DU RÉDACTEUR. Plus la science qui fait l'objet de nos travaux marche vers la perfection, plus elle acquiert d'importance et d'utilité, et plus nos relations prennent cette activité, cet accroissement qui semblent devoir rendre ces *Annales* les véritables archives de la Statistique.

Dans le 4e. et le 5e. cahiers (*thermidor* an 9, et *vendémiaire* an 11) nous avons donné, avec les noms de plusieurs de nos correspondans, la notice des mémoires qu'ils avaient eu la bonté de nous adresser. Nous continuerons de tems à autre cette espèce d'in-

ventaire que le défaut d'espace nous force, toute fois, de resserrer dans des bornes étroites.

Le cit. A. LAFRENAYE, président du conseil d'arrondissement de *Falaise* (Calvados), nous adresse un mémoire contenant ses réflexions sur les routes de cet arrondissement. « Mon but, nous écrit-il, a été » d'attirer les regards du gouvernement sur une con- » trée sans commerce, surchargée d'impôts et peu » riche, quoiqu'elle fasse partie d'un des plus riches » départemens. J'ai démontré que le seul moyen » de nous ranimer était d'ouvrir une route de *Falaise* » à *Lisieux*, qui, en établissant le passage de *Rouen* » vers la (ci-devant) Bretagne, nous donne- » rait communication avec le pays d'Auge, » pays admirable où celui qui veut planter et cul- » tiver est sûr de recueillir le double de ses espé- » rances. — Je demande aussi l'achèvement d'une » route commencée, il y a douze ans, vers la (ci- » devant) Bretagne, afin de faciliter le service de la » foire de *Guibray*; car il est inconcevable qu'un » rendez-vous général de commerce aussi immense » n'ait pas une communication directe avec *Rouen* et » avec la (ci-devant) Bretagne: nous n'avons de » débouchés que sur *Caen* et sur *Alençon*; les autres » chemins sont exécrables: il faut y voyager pour » s'en faire une juste idée ».

Dans le recueil de mémoires que le conseil des mines a bien voulu nous adresser, nous avons distingué celui du cit. LEFEBVRE, *sur les mines de*

houille exploitées en France, sur leurs produits, et sur les moyens de circulation de ces produits. Nous avons pensé que l'aperçu général qu'il présente pourrait intéresser nos Lecteurs ; et dans ce numéro même, (V. pag. 236), nous leur montrons un coin de ce tableau. Forcés de le partager ainsi en plusieurs parties, nous avons préféré dans cette occasion, comme dans toutes les autres, la distribution par *Bassins*. Le suffrage public a déjà sanctionné cette méthode.

Le cit. BOURIAT, secrétaire général de la société médicale de *Tours*, nous adresse le *Précis de la Constitution médicale observée dans le département d'Indre-et-Loire, pendant le* 3e. *et le* 4e. *trimestre de l'an X, et pendant le* 1er. *trimestre de l'an XI.* Les travaux de cette société savante peuvent-être offerts comme modèles à toutes celles qui voudront atteindre le but réel de leur institution.

Condillac a dit avant nous, mais ne nous lassons pas de répéter avec lui : « Des faits constatés ; voilà » proprement les seuls principes des sciences ». (*Traité des Syst.*).

Précis Statistique du département de la Meurthe, pour servir d'Introduction au Dictionnaire topographique-Historique-Statistique du même département. Tel est le titre d'une brochure, dont le cit. REGNARD-GIRONCOURT est l'auteur, et que nous

ferons connaître, comme il le désire. L'épigraphe nous en a paru bien choisie :

Observez les trésors que la nature assemble ;
Venez, marchons, voyons et jouissons ensemble.

(DELILLE, *Georgiq. Franç.* chap. III).

Nous avons eu occasion de citer, (page 62 de la 3e. livraison de cet ouvrage), le juste hommage rendu par le préfet du département de la *Dordogne* à la générosité du cit. LABORIE, ancien titulaire du prieuré de *Monpazier* « qui, forcé par des per-» sécutions révolutionnaires à abandonner un hos-» pice qu'il y avait fondé et entretenu jusqu'alors, » s'est empressé de sacrifier à sa restauration les » faibles restes de sa fortune, et dont la seule ambi-» tion, s'il pouvait obtenir quelques secours du gou-» vernement, serait de faire de cet hospice une mai-» son de secours, de travail et même d'instruction ».

Aujourd'hui, le cit. LABORIE nous fait connaître, dans le plus grand détail, le plan de cet utile établissement, tel qu'il existait autrefois sous les auspices du gouvernement et avec le suffrage de tous les philantropes éclairés. Nous nous proposons d'en consigner l'analyse dans notre *Jurisprudence administrative*.

Comme ce dernier ouvrage est plus particulièrement consacré aux branches nombreuses de l'administration publique ; nous y mentionnerons également avec plus d'étendue que nous ne pourrions

le faire dans les *Annales*, les moyens employés avec tant de succès par le cit. DOULCET-PONTÉCOULANT, préfet du département de la *Dyle*, pour l'extinction de la mendicité. Ce magistrat vient de nous adresser la 3e édition du *Recueil de pièces administratives* qu'il a publiées à ce sujet ; elle est augmentée des améliorations survenues pendant le courant de l'an X, dans les établissemens des ateliers publics et du refuge, ouverts à *Bruxelles* et à *Vilvorde*.

Le cit. NIEL, à qui nous devons l'excellent Mémoire inséré dans notre 5e numéro, sur la topographie du ci-devant *Tricastin*, nous a fait parvenir ses *Observations sur quelques montagnes du ci-devant Gapençais* (*département des Hautes-Alpes*). — Nous les publierons incessamment.

Le cit. J. C. LAPIERRE, professeur d'histoire naturelle du département de la *Loire*, nous adresse une notice sur le jardin botanique de l'école centrale établie à *Roanne*. « Surpris, dit-il, que vous » n'ayez encore rien publié sur le département de » la *Loire*, quoique j'aie travaillé à la confection » d'un grand nombre de tableaux qui ont dû vous » être transmis, j'oserais vous prier d'insérer l'ar- » ticle ci-joint ; il concerne notre jardin botanique. » Il serait à regreter qu'il ne fut pas mieux connu ». — Nous satisferons avec d'autant plus de plaisir au desir du citoyen *Lapierre*, que l'établissement dont

il parle nous paraît mériter en effet un intérêt tout particulier.

Le cit. *Joseph* ROSNY, commissaire du gouvernement à *Autun* (Saône-et-Loire), nous annonce, comme très-prochain, l'envoi du tableau statistique des environs de cette ville, si célèbre par son antiquité et par le grand nombre des merveilles de la nature que renferme son territoire.

Le cit. *Emiland* ESTIENNE, médecin, nous a remis son écrit, ayant pour titre : *Statistique de la Batavie.* Ce précieux ouvrage, que nous nous empressons de publier (voyez pag. 250), contient dans un tableau très-concis, à-peu-près tout ce qu'il importe de savoir sur la république Batave : — *son origine, sa situation géographique, son élévation au-dessus du niveau de la mer, son étendue territoriale, sa population et son rapport avec l'étendue territoriale.* — *Nombre annuel des naissances, mariages et sépultures.* — *Durée moyenne de la vie.* — *Dénombrement des îles, villes, villages, hâvres et établissemens publics.* — *Poids, mesures et monnaies de la Batavie.* — *Ses revenus et ses ressources.* — *Nature de l'air, des eaux, des vents et des météores.* — *Nature du sol, des végétaux qui le couvrent, des animaux qui l'habitent, et des fossiles qu'il recèle.* — *Etat des sciences et des arts, du commerce et de l'agriculture, de l'industrie nationale et des*

manufactures. — Constitution physique des habitans, leurs mœurs, leurs usages, leurs vêtemens, leurs alimens, leurs combustibles, leurs divertissemens, leurs maladies, leur police médicale. — Amour des hommes pour la liberté; leur goût pour les arts lucratifs. — Inclinations des femmes, leur éloignement pour la plupart des amusemens qui font les délices des Parisiennes. — Idée générale de la législation, des législateurs, des juges et administrateurs. — Tolérance politique, civile et religieuse du gouvernement. Considérations dont il jouit chez l'étranger. Forces de terre et de mer dont il peut disposer. — Police générale. — Triomphe de la république sur ses ennemis.

Le cit. JERPHANION, préfet du département de la *Haute-Marne*, nous écrit : « J'étais préfet » du département de la *Lozère* avant d'être nommé » à la préfecture de la *Haute-Marne*; m'étant » occupé du travail statistique du premier de ces » départemens, le ministre de l'intérieur a bien » voulu m'en témoigner sa satisfaction. J'ai l'hon- » neur de vous en adresser un exemplaire, vous » priant d'en faire mention dans vos *Annales Sta-* » *tistiques* que je lis avec beaucoup d'intérêt ». — Nous avons cru devoir publier cette lettre, en attendant que nous puissions mettre sous les yeux de nos lecteurs le mémoire où, suivant les expressions mêmes du ministre, le citoyen JERPHANION a su être exact, intéressant, et ne présenter que des faits

dignes de fixer l'attention de ceux qui se livrent à des études utiles.

Nous avons reçu la *Statistique du département de la Meuse-Inférieure*, imprimée à Maëstricht, et nous remercions de cet envoi le cit. CAVENNE, ingénieur des ponts-et-chaussées, qui en est l'auteur. Il nous observe qu'elle diffère de celle imprimée à *Paris*, dans laquelle il s'est glissé beaucoup d'incorrections, de fautes et de répétitions fatiguantes pour le lecteur. — Incessamment nous rendrons compte de cet ouvrage.

« J'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire » de l'*Annuaire* que je viens de publier pour le » département du *Nord* (nous écrit le cit. BOTTIN, secrétaire général de préfecture de ce département). — « Mon but sera rempli si on juge » ce nouvel essai aussi utile que l'ouvrage du même » genre que j'ai publié, pendant trois ans, dans le » département du *Bas-Rhin*, et dont vous avez inséré » l'analyse dans votre second numéro ». — Déjà nous avons exprimé notre opinion sur le dernier annuaire du cit. BOTTIN. Il ne nous reste qu'à inviter les auteurs dans ce genre d'ouvrages, à ne jamais perdre de vue un auss bon modèle.

Le cit. MICHEL (*d'Eyguières*), auteur d'un écrit sur le *Nouveau Mode de Contribution*, nous adresse la *Statistique du département des Bouches du Rhône*, qu'il vient de rédiger, et qui a obtenu le suffrage du ministre de l'intérieur.

—Nous ne pouvons donner, au cit. MICHEL, une plus grande preuve de l'estime que nous faisons de son ouvrage, qu'en prenant ici l'engagement de le publier en entier, s'il est possible, dans notre plus prochain numéro.

(B-s.)

ANNONCES

Concernant les Sciences, les Arts et la Littérature.

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE.

Plusieurs citoyens distingués par leurs lumières et des travaux utiles, ayant pris en considération les efforts du gouvernement pour répandre en France le goût et l'étude des connaissances *Statistiques*, se sont réunis afin de concerter entre eux les moyens de seconder, autant qu'il serait en leur pouvoir, ses vues sages et bienfaisantes.

Ce but leur a paru ne pouvoir mieux être rempli que par une association d'hommes éclairés, qui, s'occupant exclusivement de recherches relatives à la *Statistique* de la France et des autres Etats de l'Europe, recueillent et comparent avec soin les renseignemens déjà publiés, en ajoutent de nouveaux, et consignent le résultat de ce travail, soit dans les feuilles publiques, soit dans des mémoires spécialement destinés à être mis sous les yeux du ministre de l'intérieur.

La nécessité de déterminer avec précision la nature et les limites de la *Statistique*, afin de tracer le cercle dans lequel cette science doit être circonscrite, a fixé leur attention particulière.

Ce projet ayant obtenu un assentiment unanime, la première séance de la SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE a eu lieu le 16 de ce mois (*pluviôse*).

Elle a élu pour son président le cit. MENTELLE, de l'institut national. — Pour vice-président, le médecin en chef DESGENETTES. — Pour secrétaire perpétuel, le cit. BALLOIS, jurisconsulte, auteur des *Annales de Statistique*, membre de l'Académie de Législation. — Pour secrétaire temporaire, le cit. FIRMIGIER, de la Société académique des sciences, de l'Académie de législation, etc. — Et pour trésorier, le cit. CHANLAIRE, membre de l'Athénée des Arts, et chef de division à l'administration générale des forêts.

Dans la même séance, la Société a admis au nombre de ses membres différens candidats (*) qui lui ont été présentés. Elle s'est aussi choisi plusieurs

---

(*) L'un des hommes qui, par leurs lumières, leurs talens et leur expérience, peuvent le plus utilement coopérer aux travaux de la Société naissante, est le cit. *Duquesnoy*, maire du dixième arrondissement de Paris, et ancien rapporteur auprès du ministre *Lucien Bonaparte*. Ce magistrat si estimable, si laborieux, si juste appréciateur de toutes les institutions utiles, ne pouvait manquer d'applaudir à celle qui a pour but d'avancer les progrès d'une science à laquelle il a lui-même

associés-correspondans, tant étrangers que nationaux.

Après ces premières opérations, la Société voulant établir dans ses travaux l'ordre et la régularité nécessaires, a arrêté qu'elle nommerait, sur la présentation du bureau, six commissions composées chacune de sept membres, et entre lesquelles seront réparties les différentes branches de la *Statistique* dans l'ordre suivant :

1°. Commission de Topographie, { physique. médicale.

2°. Commission de Météorologie-Statistique et d'Histoire Naturelle ;

3°. Commission de Population et des Secours publics ;

4°. Commission d'Agriculture et d'Economie rurale ;

5°. Commission de l'Industrie, du Commerce et des Travaux publics.

---

rendu des services importans. Aussi s'est-il empressé d'écrire au cit. *Mentelle*, président de la société, la lettre suivante : « Je » reçois, citoyen, la lettre que vous avez la bonté de m'écrire » pour m'informer que la *Société de Statistique* m'a fait l'hon» neur de me choisir pour un de ses membres résidens. Je suis » sensiblement touché de ce témoignage d'estime, et je vous » prie de recevoir l'hommage de ma reconnaissance pour vous » et pour la Société. Agréez, etc. (*Note du Rédacteur*).

6°. Commission de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. (*Extrait du Journal de Paris*).

Nouvelle notice sur le même sujet.

On croit devoir ajouter à l'annonce que l'on a déjà faite de la formation de la *Société de Statistique*, quelques développemens essentiels pour faire connaître au Public le but réel de cette nouvelle institution.

S'il ne s'agissait, en effet, comme on pourrait le penser, que de demander, recueillir, analiser des mémoires qui sont faits sur les lieux par des hommes que leur position met à portée de tout voir et de bien voir, une réunion nombreuse de savans et de gens de lettres ne serait pas pour cela fort nécessaire; car depuis long-tems un travail de ce genre s'exécute avec succès par les ordres du gouvernement.

Mais, fixer enfin d'une manière positive les principes de la *Statistique*, et tracer le cercle qui doit la circonscrire dans ses limites naturelles; — Réaliser l'idée conçue par quelques bons esprits, de l'établissement d'une chaire spéciale pour l'enseignement de cette science, dont chaque jour on apprécie davantage l'importance et l'utilité; — Ajouter ou comparer, aux travaux déjà connus, les faits, les renseignemens, même les observations critiques que l'on peut obtenir encore de personnes instruites, judicieuses et amies de la vérité; — Déduire de ces FAITS, (mais seulement quand l'exactitude en sera bien

constatée) ; des conséquences et des résultats intéressans pour la physique, la médecine, l'histoire naturelle, l'agriculture, l'industrie, le commerce, la législation, l'instruction et la morale publique, les beaux arts, etc. ; — Enfin, offrir l'exemple d'une réunion d'hommes se consacrant à l'étude, trop négligée, des rapports qui nous lient à nos voisins, et donner ainsi, peut-être, une heureuse impulsion à tous les pays policés ; . . . . . cette tâche, pour être bien remplie, exige sans doute de grands efforts, un zèle constant et éclairé. Les membres de la *Société de Statistique*, encouragés par l'estime et l'attachement que le digne ministre de l'intérieur a bien voulu leur témoigner, donneront à la patrie et aux sciences cette nouvelle preuve de leur dévouement.

Ventôse an XI.

Bibliothèque Commerciale, ouvrage destiné à répandre les connaissances relatives au Commerce, à la Navigation et aux divers établissemens qui ont l'un et l'autre pour objet.

Par Jacques PEUCHET, *membre du conseil de commerce au ministère de l'intérieur et de celui du département de la Seine, de la société d'agriculture et de commerce de Caen, et professeur de droit commercial et maritime à l'université de jurisprudence.*

Cet ouvrage est le seul qui ait pour objet exclu-

sif, de publier deux fois le mois des traités, mémoires et instructions relatifs aux diverses branches du commerce, de la pêche et de la navigation. C'est un recueil utile de renseignemens précieux aux personnes qui se livrent, soit aux spéculations commerciales, soit à l'étude des matières d'économie publique qui s'y rapportent.

Il ne l'est pas moins pour ceux qui, par état ou par goût, cultivent le droit maritime et commercial. C'est une partie essentielle de son ouvrage, et les cahiers qui ont paru contiennent déjà plusieurs dissertations ou mémoires intéressans sur cette matière.

L'auteur s'est renfermé dans la partie positive, et a évité, avec grand soin, les théories incertaines, les discussions systématiques qui embrouillent les idées, et ne laissent aucune instruction dans l'esprit. Il a voulu aussi rappeler à l'attention du gouvernement et des négocians, les institutions qui, soit en France autrefois, soit dans l'étranger aujourd'hui, font fleurir le commerce et le mettent à l'abri des incertitudes dans lesquelles nous le voyons continuellement flotter.

Il y a recueilli principalement les mémoires sur le commerce national et étranger, sur les moyens de le faire, et les résultats qu'il présente sur la pêche, sur les fabriques.

Ce travail, entrepris par le zèle d'un homme instruit dans ces matières, et à portée de puiser dans

de bonnes sources, réunit tous les genres d'utilité que l'on peut attendre.

Les principes de M. PEUCHET sont connus : ennemi des systèmes et des prétentions des économistes, son livre peut-être utile à tous les hommes, dans tous les tems et dans tous les pays.

Ce Journal paraît deux fois le mois, en deux cahiers de 50 pages chacun. Il y en a déjà vingt en vente. On souscrit à raison de 21 fr. par an, chez *Buisson*, imprimeur-libraire, rue Hautefeuille, n. 20, à Paris.

Essai sur le scorbut qui a régné à Alexandrie, en Égypte, pendant le blocus de cette place, en l'an XI, présenté et soutenu à l'École de Médecine de Paris, en pluviôse an 11, par HUMBERT MILLIOZ, chirurgien de première classe des armées. — Paris, an XI (1803).

Cet essai est particulièrement intéressant en ce qu'il détermine les causes malheureuses et peu connues qui ont le plus puissamment nécessité la capitulation d'*Alexandrie*. On doit regarder cet écrit comme un supplément indispensable qui termine l'*Histoire médicale de l'armée d'Orient*, publiée vers la fin de l'an X, par notre estimable collaborateur, le cit. *Desgenettes*.

AVIS.

Jaloux de justifier la confiance des souscripteurs et de rendre son ouvrage de plus en plus digne du suffrage public dont il est honoré, l'auteur des Annales de Statistique *ne néglige aucun sacrifice, aucun*

effort pour atteindre le but d'utilité qu'il s'est proposé. Trois mois de cette année ont été par lui employés à visiter, dans les contrées méridionales, plusieurs départemens qu'il desirait de connaître, et sur lesquels il a obtenu, par ce moyen, les renseignemens les plus détaillés et les plus complets.

Ce voyage, dont quelques journalistes ont jugé l'objet assez intéressant pour en informer leurs lecteurs, a cependant donné lieu à un inconvénient, momentané, il est vrai, mais pourtant assez grave pour que plusieurs de nos abonnés aient cru devoir s'en plaindre. Je veux parler du retard qu'a éprouvé l'envoi de nos derniers numéros. — Nous les invitons à prendre en considération la légitimité des motifs de ce retard involontaire, et l'impossibilité presqu'absolue, d'ailleurs, de faire paraître chaque mois, à jour fixe, un ouvrage dont la confection exige nécessairement beaucoup de tems et beaucoup de soin.

Au surplus, nous espérons prouver à nos souscripteurs, par notre zèle et notre activité, que nous ne desirons rien tant que de leur être agréable.

(B-s.)

P. S. *Au moment même où les dernières feuilles de ce cahier sont sous presse, nous recevons de M. le chevalier* JOHN SINCLAIR *une lettre fort étendue, par laquelle cet illustre membre du parlement de la Grande-Bretagne nous annonce son prochain voyage en France. Rien de plus louable, rien de plus philantropique que le but de ce voyage.... — Nous satisferons, à cet égard, la juste curiosité de nos compatriotes, en publiant prochainement, suivant l'intention de M. de* Sinclair *lui-même, la lettre intéressante qu'il nous a fait l'honneur de nous écrire.*

(B-s.)

LISTE ALPHABÉTIQUE

Des Souscripteurs

AUX ANNALES DE STATISTIQUE.

Les CC.

ABEL, à Paris.

ACADÉMIE DE LÉGISLATION. (les administrateurs de l')

ACHESON, (le colonel) à Londres.

ADMINISTRATEURS GÉNÉRAUX DES FORÊTS. (Les)

ALLEMAND-CHAMPIER, à Paris.

AMABERT, secrétaire-général du ministère des finances.

ANDRÉ DE MONTAUSIER, à Tours.

ANDREOSSY, ambassadeur de France près S. M. B.

ANGIBAULT, architecte, à Paris.

AUVRAY, chef de brigade, préfet du département de la Sarthe.

AVET, (Laurent) sous-préfet à Moutiers. (Mont-Blanc).

AZÉMA, (Auguste) à Argelliers, près Narbonne.

B***, à Paris.

BACQUET, à Paris.

BAGUENAULT, banquier, à Paris.

BAILLY, (Ch.) à la Vairouzière, près Sablé. (Sarthe).

BAILLY-FRESNAY, à Laval.

BALDWIN, (le colonel) à Strasbourg.

BALGUERIE, préfet du Gers.

BALLANCHE, père et fils, imprimeurs, à Lyon.

BALLIN, instituteur, à Paris.

BARANTE, préfet du Léman.

BARBÉ-MARBOIS, ministre du trésor public.

BARBIER-NEUVILLE, chef de division au ministère de l'intérieur.

BARILLON et compagnie, banquiers, à Paris.

BARRÉ, sous-préfet à Beaupréau. (Maine et Loire).

BAUFLEURY, à Bordeaux.

BAUMS, professeur à l'école de médecine de Montpellier.

BEAUGEARD, homme de loi, à Vitré. (Ille-et-Vilaine).

BEGUILLET, directeur des contributions directes, à Toulouse.

BÉLANGER, architecte, à Paris.

BELDERBUSCH, préfet de l'Oise.

BELLOC, préfet du Cher.

BELLOC, (Franç.) homme de loi, à Clairac. (Lot et Garonne).

BELLUGOU, secrétaire-général de la sous-préfecture de Lodève. (Hérault).

BÉNARD, directeur des postes à Dinan. (Côtes du Nord).

BENOIST, chef de division au ministère de l'intérieur.

BERGERET, libraire, à Bordeaux.

BERLIER, conseiller-d'état, président du conseil des prises.

BERRYER, jurisconsulte, l'un des conseils de la banque de France.

BERTEAUX, secrétaire-général de préfecture de la Moselle.

BERTAUD, architecte, à Paris.

BERTIER (de Sauvigny).

BERTHIER, (Alex.) ministre de la guerre.

BEUGNOT, préfet de la Seine-Inférieure.

BEURNONVILLE, ambassadeur de France près S. M. C. le roi d'Espagne.

BEYENS, sous-préfet à Audenarde. (Escaut).

BEZZERA, (le chevalier) envoyé extraordinaire de Portugal, près la république batave.

BOCHART SARON, à Paris.

BOCQUET, chef de bureau au ministère de l'intérieur.

BOHAIN, chef de division, *idem*.

BOILEAU, préposé du trésor public, à Tarbes.

BOISSY-D'ANGLAS, tribun.

BON, officier supérieur attaché à l'état-major de la première division militaire.

BONAPARTE (Napoléon), premier consul.

BONAPARTE, (Joseph) sénateur.

BONAPARTE, (Lucien) sénateur.

BONJOUR, officier de santé, à Paris.

BONNAIRE, préfet de la Charente.

BONNEAU, employé au secrétariat du ministère de l'intérieur.

BONTEMS (E. I.) banquier, à Paris.

BORDAS, chef du bureau d'organisation judiciaire au ministère de la justice.

BOSC, tribun.

BOSSANGE et compagnie, imprimeur-libraire, à Paris.

BOTTIN (S.) secrétaire-général de préfecture du Nord.

BOU, agent de change, à Paris.

BOUCHER, associé de l'institut national, directeur des douanes, à Abbeville.

BOUCHER-SAUVEUR, inspecteur de la loterie nationale à Chartres.

BOUCHESEICHE, chef de division à la préfecture de police de Paris.

BOUCHET, (P.) et compagnie, banquiers, à Paris.

BOUCHET, le jeune, à Paris.

BOUCQUEAU, préfet de Rhin et Moselle.

BOUILLON, neveu, à Beziers.

BOULLÉ, préfet des Côtes-du-Nord.

BOURIAT, D. M., secrétaire-général de la société médicale de Tours.

BOUYÉ, à Libourne. (Gironde).

BOYER, officier en chef du génie, à Saint-Wast-la-Hougue. (Manche).

BOYSSET, D. M., de la faculté de Montpellier, à Châlons-sur-Saône.

BLANCHARD, ingénieur-géographe, à Paris.

BRET, à Beauvoir-sur-Mer. (Vendée).

BRISSON, aîné, négociant et fabricant de tabacs, à Bordeaux.

BRUN, préfet de l'Ariège.

BRUNE, ambassadeur de France près la Sublime Porte.

BRUNEAU, SÉBAULT et compagnie, banquiers, à Paris.

BUACHE, hydrographe de la marine, à Paris.

BUCQUET, médecin, à Laval.

BURELLE, conseiller de préfecture, à Moulins.

(*Nous donnerons la suite de cette Liste dans nos prochains numéros. — Les Souscripteurs sont priés de nous indiquer les fautes qui pourraient s'être glissées dans l'ortographe de leurs noms*).

ERRATA.

Page 163, ligne 14, au lieu de 1,800,000 fr., lisez 1,556,000 fr.

Pag. 174, lig. 14, au lieu de *Tichen*, lisez *Lychnis*.

Pag. 181, lig. 9, au lieu de *leurs mouvemens*, lisez *leur mouvement*.

Pag. 187, lig. 23, au lieu de *c'est*, lisez *ils font*.

Pag. 206, lig. 20, au lieu de *Castelle*, lisez *Castille*.

Pag. 230, lig. 19, au lieu de *elles*, lisez *ils*.

ANNALES
DE
STATISTIQUE.

STATISTIQUE.
DESCRIPTION DE LA FRANCE.
BASSIN DU RHONE.

Paris, le 25 pluviôse an 11.

A M. *BALLOIS*, Propriétaire-Rédacteur des Annales de Statistique.

MONSIEUR,

J'ai fait la Statistique de mon département, (*celui des Bouches-du-Rhône*). J'en ai communiqué le manuscrit au ministre de l'intérieur qui, par sa lettre du 22 *frimaire* dernier, en fait l'éloge.

Cette considération me détermine à donner de la publicité à cet ouvrage. Je vous prie, en conséquence, de l'imprimer dans vos *Annales*.

La lettre du ministre que je me borne à vous communiquer, et que vous voudrez bien ne pas publier à cause de tout ce qu'elle contient d'obligeant

pour moi, vous suffira, j'aime à l'espérer, pour croire que mon ouvrage mérite de figurer dans votre précieux recueil.

J'ai l'honneur de vous saluer.

J. E. MICHEL.

NOTE DU RÉDACTEUR.

Nous ne pouvons que répéter ici, à l'occasion de la Statistique des *Bouches-du-Rhône*, ce que nous en avons dit dans le dernier numéro. L'empressement que nous mettons à la publier doit être pour l'auteur la plus grande preuve que nous partageons entièrement, et sur sa personne et sur son ouvrage, l'opinion avantageuse exprimée par le ministre de l'intérieur dans sa lettre du 22 *frimaire*. C'est de lui que le citoyen *Rabaut*, membre du corps législatif, a dit quelque part : « C'est un ancien administrateur, depuis long-» tems dévoué à la chose publique, et infiniment ja-» loux des succès et de la prospérité du gouverne-» ment actuel. Puissions-nous posséder beaucoup » d'aussi bons citoyens que lui » !

Ajoutons que si tous ceux qui réunissent sur leur département des connaissances aussi étendues, aussi positives que celles du cit. *Michel*, sur les *Bouches-du-Rhône*, prenaient la peine d'en offrir, comme lui, le tribut à leurs concitoyens, la France, dans quelques années, serait enfin connue et justement appréciée sous le double rapport de ses besoins et de ses ressources. (B-s.)

STATISTIQUE

DU

DÉPART. DES BOUCHES-DU-RHONE.

PAR J. É. MICHEL (d'Eyguières), *Administrateur de ce département, en* 1790, 1791 *et* 1792, *membre de la société académique des sciences, de Paris.*

INTRODUCTION.

L'ÉLAN donné au génie français par la révolution, a heureusement tourné vers l'agriculture, source première de toutes les productions, et vers l'industrie qui les échange, les élabore, les fait circuler.

Le gouvernement a habilement saisi cette disposition des esprits. Tous ses efforts se dirigent vers les moyens de la favoriser. Il a demandé en conséquence la Statistique de tous les départemens, pour en faire ensuite un tout qui, en donnant la connaissance entière et parfaite des ressources territoriales et industrielles de la république, lui offrira les moyens assurés

de porter sa sollicitude paternelle vers la plus grande masse de prospérité et de bonheur possibles.

Cependant, il ne doit pas se flatter de trouver, dans les travaux particuliers des préfets, sur cette matière, toute l'exactitude nécessaire pour l'ouvrage général qu'il se propose de faire rédiger et de publier. Les préfets prennent les renseignemens des sous-préfets, et ceux-ci des maires. Ces derniers craignant, quand on leur fait des demandes officielles, qu'on ne se serve un jour de leur travail, soit pour augmenter les contributions existantes, soit pour en établir de nouvelles, ne donnent souvent que des états inexacts. C'est là une vérité généralement connue.

Le mot STATISTIQUE, du latin *à statu*, signifie : état actuel des choses.

D'après cette définition, on sent bien qu'il est impossible à un seul homme de remplir, dans toute son étendue, la tâche que ce mot impose.

Mon ouvrage ne contient donc que la partie de la statistique qui comprend la description de l'état actuel du territoire, de la population, des richesses territoriales et industrielles du département des *Bouches-du-Rhône.* J'y ai ajouté la partie de l'économie politique concernant les moyens d'amélioration que je me suis plû à indiquer à mesure que j'ai cru les appercevoir. Je finis par donner l'état de la religion, des mœurs, du caractère, des usages, des costumes, de la nourriture, de la langue des habitans de ce département. Je dis un mot aussi des bureaux des postes, et je prouve l'injustice du prix de la taxe des lettres.

J'ai suivi la division que le gouvernement a tracée par arrondissemens et par justices de paix. Cette forme m'a paru propre à produire les meilleurs effets si elle excite la curiosité des citadins. Là où j'aurai erré, ils s'empresseront de relever mes erreurs, et tant mieux; j'éprouve

d'avance quelque satisfaction à penser que l'empressement que l'on mettra à rectifier ce que j'aurai dit, tournera nécessairement à l'avantage commun en faisant naître des idées et des projets auxquels on n'aurait peut-être pas pensé de long-tems, si je n'étais venu en quelque façon les provoquer.

Nous avons beaucoup d'histoires de Provence. Quelques-unes, et c'est le petit nombre, traitent de l'histoire naturelle de cette ci-devant province. La majeure partie ne nous entretient que des guerres dont cette portion du globe a été aussi le théâtre depuis que les hommes ont cherché à s'entre-détruire (*).

Je remplis une tâche plus agréable en traitant des productions et des ressources territoriales qu'offre, de cette province, la partie connue aujourd'hui sous le nom

(*) Les guerres des comtes de Provence avec les rois de Sicile, ont duré plus de cent cinquante ans.

de département des *Bouches-du-Rhône* et des moyens de les améliorer et de les augmenter.

J'ai déjà publié un *Essai sur le commerce des bêtes à laine*, que l'administration de département fit imprimer en 1792. Aujourd'hui, j'embrasse un plus vaste champ. Puisse mon exemple avoir beaucoup d'imitateurs! Rien ne doit arrêter les bons citoyens. Nos écrits peuvent être la source de grandes richesses, qui contribueront à la force et à la splendeur de l'État, et au bonheur des Français!

LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE est un démembrement de la Provence. Il prend son nom de la principale Bouche-du-Rhône, dans la mer, sur le territoire d'Arles.

Sa superficie est de 5315 kilomètres carrés (1);

---

(1) Il faut 497 cannes 1 pan 1 menu et 1 septième pour un kilomètre. Cinq kilomètres font une lieue

Sa population de 320,252 habitans (1).

Il est divisé en trois arrondissemens communaux, comprenant

Dix-neuf justices de paix (2),

Cent huit communes.

Il confronte (3) de l'est (du levant) l'extrémité du département des Basses-Alpes au bac de Mirabeau, et le département du Var; du sud, (du midi) la mer méditérannée; de l'ouest, (du couchant) le Rhône qui le sépare

---

moyenne de 2566 toises ou 2485 cannes 6 menus. La toise, la canne, le pan étant les mesures en usage dans ce département, la génération actuelle qui ne connaît pas encore bien les mesures nouvelles, saura compter, au moyen de cette explication.

(1) La population générale que je cite ici, et la population particulière des communes, que je donnerai, ont été prises sur les rôles du conseil d'état. Je crois qu'il y a à rabatre. Elle a diminué, notamment dans les communes ruinées par la mortalité des oliviers.

(2) Je crois qu'il y en aura bientôt vingt. Il est question de diviser celle de Roquevaire et d'en donner une à Aubagne.

(3) Confront est un terme du pays qui signifie : *qui fait face.*

du département du Gard ; du nord, (bise, mistral, septentrion) le Rhône et la Durance qui le séparent des départemens du Gard et de Vaucluse.

Le premier arrondissement communal est celui de Marseille.

Aix est le second.

Tarascon le troisième.

Je vais traiter de chaque arrondissement en particulier, en suivant, dans chacun, les divisions de justices de paix, et ensuite je ferai un résumé général.

Arrondissement de Marseille.

L'ARRONDISSEMENT DE MARSEILLE se compose de trois justices de paix qui sont : la Ciotat, Marseille, son terroir et Allauch, Roquévaire.

Elles comprennent seize communes qui ont en tout une étendue territoriale de 747 et demi kilomètres carrés, et une population de 142,058 habitans.

Justice de paix de la Ciotat.

Elle comprend quatre communes sur une étendue territoriale de 162 et demi kilomètres

carrés, contenant 8,738 habitans, savoir : Cassis, par corruption du mot *Carsicis* (1), 2,030 ; Cereste (2), 638; la Ciotat, 5,770; Roquefort (3), 300.

Le territoire de cette justice de paix est léger, aride. Il abonde en vignobles, dont les vins sont enlevés soit pour le commerce, soit pour la consommation de Marseille. Le vin blanc de tout ce quartier jouit d'une réputation justement méritée.

Mais la principale richesse de ce canton, c'est la mer. Cassis et la Ciotat sont deux petits ports qui font un cabotage très-lucratif et qui fournissent beaucoup d'excellens marins dans

---

(1) Carsicis de l'itinéraire d'Antonin, qui était un port des anciens Romains, est bien Cassis d'aujourd'hui.

(2) Est le *Citharista* ou *Cezarista* de l'itinéraire maritime d'Antonin. Des historiens ont prétendu que c'était la Ciotat; mais tout annonce que la Ciotat n'existait pas du tems des Romains, et que cette ville est postérieure à l'an 1200, puisqu'il n'en est pas question dans le dénombrement des communes de la Provence, fait à cette époque.

(3) Désigné sous le nom de *Recaforti*, dans la bulle de Grégoire VII, en l'an 1084.

tous les grades, au commerce et à la marine militaire. L'amiral Gantheaume qui, pour la gloire de la France et le bonheur des Français, ramena Bonaparte d'Egypte à Fréjus, est de la Ciotat.

La construction des navires de commerce de toute grandeur, est un objet d'industrie pour Cassis et la Ciotat.

Le voisinage de Marseille ne permettra jamais à ces communes de devenir plus considérables qu'elles ne le sont, quoique l'air et la vie animale y soient très-bons.

Justice de paix de Marseille.

Deux communes qui sont Marseille et Allauch, occupant une étendue territoriale de 310 kilomètres carrés, et formant une population totale de 115,394 habitans, forment la justice de paix de Marseille divisée en six arrondissemens.

Marseille seule (1) et son territoire, figurent

(1) Marseille (*Massilia portus Græcorum*), que Cicéron nommait *novæ galliarum Athenæ*, l'Athène des Gaules; et Pline, la maîtresse des études, *magistra studiorum*, fut fondée par une colonie de Grecs.

Pytheas et Euthymène sont deux célèbres navi-

dans cette population pour 111,130 habitans, et Allauch, pour 4,264 (1).

Je ne donne pas les divisions des six arrondissemens de la justice de paix de Marseille, parce qu'elles ne présentent aucun intérêt. C'est une opération de pure localité qu'un arrêté du gouvernement peut changer à chaque minute.

La justice de paix de Marseille se compose de deux parties de territoire bien différentes, l'une arrosable, l'autre non-arrosable; et cependant je ne crois pas qu'il existe sur le globe une portion de territoire aussi belle que cette

---

gateurs, nés à Marseille trois cent cinquante ans avant J.-C. Le premier doubla le détroit de Gibraltar qui n'était pas encore connu, et se dirigea dans le nord. Le second le doubla ensuite, se dirigeant vers le midi. On juge combien la navigation en général, et Marseille en particulier, doivent à ces deux hardis navigateurs.

Marseille fut aussi la patrie d'Eratosthène, qui vivait cent trente ans avant J.-C., et qui avait composé en grec (c'était la langue du pays), l'histoire des Gaules en trente-trois volumes. On doit d'autant plus regretter la perte de cet ouvrage, qu'elle nous laisse dans une grande ignorance sur nos sauvages ayeux.

(1) *Castrum Alaug*, est la première colonie que les Marseillais établirent dans l'intérieur de la Gaule.

dernière ; par la quantité, la variété des maisons de campagne qui la couvrent. Cette grande quantité de maisons de campagne, connues sur les lieux sous le nom de *Bastides*, frappent le voyageur de surprise et d'admiration, et annoncent à l'observateur une des plus opulentes villes du monde. Cette opulence est due au commerce.

La partie arrosable du territoire est arrosée par le *Biaud*, *Jaret* et l'*Huveaune*.

Le BIAUD est un canal qui prend sa source dans le territoire même de Marseille aux *Bouïdous* de Saint-Antoine, descend par les quartiers de Saint-Joseph et les Eygalades où son volume grossit par les diverses sources qu'il reçoit dans son cours, et va se perdre dans la mer, à Areng.

JARET est une petite rivière qui commence au plan de Cuque, terroir d'Allauch, traverse les quartiers de Saint-Just, des Chartreux, et se jette dans l'Huveaune à Saint-Geniès.

L'HUVEAUNE est une rivière plus considérable qui vient du pied de la montagne de la Ste-Baume dans le département du Var, peu distante de la frontière du département des Bouches-du-Rhône, entre dans ce département par

le territoire d'Auriol, passe à Roquevaire, Aubagne, traverse le terroir de Marseille par les quartiers de St.-Marcel, St.-Loup, etc., et se jette dans la mer au quartier de Bonne-Veine, dans le golphe de Mont-Redon.

C'est de l'Huveaune qu'on dérive, et c'est au hameau de la Pomme où se trouve la prise du canal de dérivation de ses eaux qui passe sur les acqueducs dits de la porte d'Aix, et va se terminer aux Pressantines dans le bassin de division qui distribue l'eau dans les divers quartiers de la ville.

Les parties du terroir de Marseille qui sont arroséespar le Biaud, Jaret et l'Huveaune, sont plus fertiles que les parties non-arrosables, et fournissent du fourrage, du légume verd et des fruits d'été; mais la quantité est bien peu de chose relativement à la consommation de la ville.

Divers projets de canaux ont été faits pour l'arrosage de tout le territoire. Ces projets, beaux en théorie, ont été reconnus impraticables dans l'exécution.

Des sources d'eau qu'on trouve tout le long de la côte de Marseille, qui se perdent dans la mer, et entr'autres une assez considérable

qui dégorge dans le port de Portmiou, ont fait croire, à des observateurs superficiels, qu'il existe une rivière souteraine du côté de Saint-Marcel, dont on pourrait tirer parti; mais il n'est pas à présumer que la ville de Marseille eût négligé un objet de si haute importance.

Le port de Portmiou, dont l'abord est très-difficile à cause d'un rocher qui se trouve à son entrée, n'est fréquenté que par des pêcheurs; mais c'est un objet de curiosité pour le naturaliste. Il y a des momens où l'on y pêche une quantité immense de sardines.

L'arrosage de tout le territoire de Marseille ajouterait sans doute aux agrémens des *Bastides*, en permettant des plantations et des jardins qui augmenteraient les moyens de verdure; mais jamais ce territoire ne sera précieux sous le rapport de l'agriculture.

En cet état, il fournit de bon vin en petite quantité, parce que les *Bastides* et les murs accessoires couvrent une grande partie du sol, et que, d'ailleurs, on mange une grande partie des raisins. Le sol est planté aussi d'oliviers qui donnaient de l'huile de première qualité; mais depuis la mortalité de cet arbre précieux,

qui eut lieu le 6 janvier 1789, il ne donne presque plus rien dans le territoire de Marseille, où, depuis cette malheureuse époque, on en a arraché la majeure partie.

Ainsi donc, la commune de Marseille est très-peu importante sous le rapport de l'agriculture ; mais je n'hésite pas à dire qu'elle est la première ville de la république pour le commerce. Il faut, pour être bien convaincu de cette vérité, l'avoir connue avant la révolution.

Je vais citer un fait qui donnera une idée de Marseille avant cette époque. Le voici.

Le gouvernement mit, en même-tems, en vente, en 1783, et le château Trompette à Bordeaux, et l'arsenal à Marseille. C'étaient des bâtimens et des terreins nationaux devenus inutiles. Le terrein de l'arsenal à Marseille fut enlevé depuis 1000 jusqu'à 1800 francs la toise carrée, nud, et deux ans après, couvert de belles maisons et percé de superbes rues. A Bordeaux, j'ai vu, en 1788, le terrein du château Trompette encore invendu. On y trouvait des jalons plantés, portant le nom de rues à venir.

Une preuve aussi frappante ne permet pas

de comparaison entre ces deux villes qui sont les deux premières villes maritimes de la France. On voit, par le fait ci-dessus, que Marseille était infiniment plus riche que Bordeaux. Eh ! comment en serait-il autrement, avec le commerce immense que les Marseillais faisaient dans le Levant ? La population seule des deux villes est à-peu-près égale. A Bordeaux, elle s'élève à 112,844 individus. On a vu qu'à Marseille elle est de 111,130.

Un coup-d'œil rapide sur l'état ancien du commerce de cette belle et intéressante cité, ne saurait être déplacé ici.

Quelqu'éloge que fassent les historiens, de son antique splendeur, il est certain que son commerce, comme celui du reste de la France, ne peut pas être mis en comparaison avec ce qu'il était en 1790. Nous trouvons, dans un historien de Lyon, que dans les années 815, 816 et suivantes, les négocians de Lyon, unis aux Marseillais et à ceux d'Avignon, allaient, deux fois l'année, à Alexandrie acheter des épiceries de l'Inde et des parfums de l'Arabie ; ce qui annonce un commerce très-borné.

En suivant ses progrès, dans ces siècles reculés, on voit que la politique et la religion

se prétaient la main pour le favoriser en cherchant à augmenter la consommation de ces objets. Les statuts de Marseille, liv. 1er, chap. 45, rapportent que dans le 13e siècle, les consuls (1) étaient obligés de donner, tous les ans, une certaine quantité de poivre aux communautés religieuses. D'autre part, les Pères de l'église, et entr'autres Saint-Thomas, disaient que les conserves faites avec des épiceries ne rompaient pas le jeûne.

Le sucre aussi fit partie des objets que les Marseillais tiraient d'Alexandrie; mais ce devait être en bien petite quantité, puisque l'histoire de Provence nous cite, comme une chose rare, que dans un tournois donné par le roi René, à Tarascon, on servit aux dames une collation composée de confitures faites avec des épices et du sucre.

Ce qui prouverait encore combien le sucre était rare alors, c'est un fait qu'on lit dans le tom. 2, pag. 278 de l'histoire du Dauphiné, où il est dit que douze livres pesant de sucre

(1) En Provence, les administrateurs municipaux portaient le titre de consuls.

blanc, acheté pour le dauphin Humbert, coutèrent 200 fr.

Albert, d'Aix, dans son histoire de la première croisade, le nomme *Zucra*; et Quiqueron, évêque de Senez, nous apprend, dans son livre de *Laudibus provinciæ*, qu'on fit des tentatives, en Provence, pour le cultiver. Elles ont été réitérées depuis, aussi infructueusement, ce qui prouverait que le sol de Provence n'est pas propre à la culture de la plante qui le produit.

Indépendamment des épiceries, des parfums et du sucre que le commerce de Marseille apportait d'Alexandrie, il tirait encore de la soie apportée de l'Inde par les caravanes; mais c'était bien peu de chose, puisqu'il n'était permis qu'aux nouvelles mariées d'en porter. Les statuts de Marseille, livre 2, page 38, nous apprennent qu'en 1253, le prix de la façon d'une robe de soie, de femme, fut fixé à 5 sols.

Le savon, les cuirs, les peaux préparées, furent toujours des objets très-importans du commerce de Marseille. On sait combien l'usage du savon de Marseille s'est étendu, et la préférence qu'il a constamment conservée sur les autres, préférence qui a rendu à-peu-près

exclusif, l'usage du savon de Marseille (1). Il est vrai de dire que les fabriques y étaient sévèrement surveillées, pour qu'il ne s'y glissât aucun vice qui pût altérer les qualités.

Cet objet de commerce est le plus considérable de Marseille; il forme une branche importante d'industrie, et il est la source de beaucoup de fortunes.

Un quartier de la ville fut destiné aux fabriques de tannerie. Ce genre de fabrication et de commerce fut tellement en honneur à Marseille, que dans les 15e, 16e, 17e siecles, on choisissait toujours l'un des consuls dans la classe des taneurs. Cette branche de commerce avait son principal débouché sur toutes les côtes de la méditérannée, et notamment en Espagne et en Italie; mais les impôts mis sur les cuirs, par l'ancien gouvernement, ont écrasé cette partie lucrative de l'industrie marseillaise.

---

(1) La fabrication du savon nous vient des Gaulois, qui l'employaient dans la médecine, et à changer la couleur des cheveux. Ils le faisaient avec du suif et des cendres. On y ajouta de la chaux dans le 8e. siècle, et on substitua alors l'huile d'olive au suif. Depuis, cette fabrication s'est bien améliorée, comme on sait.

Les salaisons firent aussi, de tous les tems, partie de l'industrie et du commerce des Marseillais. Pline, livre 31, chap. 8, dit que les poissons salés de Marseille étaient très-recherchés des Romains. Ces poissons salés étaient, sur-tout, la sardine et le thon.

Mais, ce qui donna principalement de l'activité à la marine et au commerce de Marseille, ce furent les croisades. Le passage des croisés procura des bénéfices immenses. Il est vrai que la ville prit toutes les précautions pour exploiter avantageusement cette riche et extraordinaire mine. Des officiers furent nommés pour veiller à ce que rien d'utile et d'agréable ne manquât, pendant la traversée de ces religieux guerriers. Les Marseillais obtinrent, en Syrie, de Foulque, roi de Jérusalem, des concessions extrêmement favorables qui leur furent confirmées ensuite par Baudouin III. Il leur fut accordé, en propriété, à Jérusalem et à Acre, une église, un four et une rue, outre l'exemption de tous les droits sur les marchandises qui arrivaient à bord de leurs vaisseaux.

Des concessions tout aussi avantageuses leur furent accordées aussi en Chypre.

On juge combien, avec ces privilèges d'une

part, et les soins pour le passage, de l'autre ; les vaisseaux marseillais durent avoir la préférence pour le voyage de la terre sainte. Aussi, quand les croisades eurent cessé, les pélérinages qui leur succédèrent donnèrent encore de grands bénéfices à Marseille. Les dévots allaient eux-mêmes adorer le Saint-Sépulchre, à Jérusalem. Les autres y envoyaient. Tous s'embarquaient sur des vaisseaux de Marseille.

Cette dévotion offrait par fois des traits bien ridicules. Tel celui de Catherine de Médicis, rapporté par Brantome et par Ste.-Foix. Elle envoya un pélerin à Jérusalem, qu'elle paya bien, à la charge par lui de marcher, en faisant le voyage, trois pas en avant et un en arrière.

Cependant, tous ces moyens de prospérité pour Marseille, furent traversés par des guerres malheureuses. Cette ville partagea le sort de la Provence, qui fut ruinée et d'hommes et d'argent pendant la guerre qui suivit la mort de la reine Jeanne. Alphonse, roi d'Arragon, prit alors Marseille (en 1423), la pilla et y mit le feu. Le pape Martin V, dans une bulle qu'il publia en 1427, porte à 4000 le nombre des maisons brûlées. Ce nombre me paraît exagéré. Mais il n'en est pas moins vrai que Gênes et

Venise profitaient de ce malheureux état de Marseille, pour s'emparer de tout le commerce du Levant.

Une loi du roi René, qui créa ce tribunal connu depuis sous le nom de *Tribunal consulaire*, qui jugeait sommairement les procès entre marchands; un traité qu'il fit avec le roi de Bone en Afrique, et qui assurait la navigation du pavillon marseillais; une ordonnance qu'il publia en 1472, par laquelle il accorde une protection spéciale aux nations, soit infidèles, soit chrétiennes qui viendraient négocier à Marseille, permirent à cette ville de se réparer et d'avancer vers cette prospérité qui a fait des pas si rapides depuis le règne de Louis XIV (1).

Louis XIV ayant fait respecter le pavillon français, assuré la navigation, tant en Barbarie que dans les Echelles du Levant, en Grèce, en Syrie, en Egypte, et ayant concentré tout le commerce de cette partie du monde à Mar-

(1) Tout ce que je viens de dire sur le commerce ancien des Marseillais, je l'ai tiré en grande partie d'une notice sur Jules-François-Paul-Fauris St.-Vincent, ancien président au parlement d'Aix.

seille, Marseille dut nécessairement devenir une ville opulente. Si l'on ajoute à ces avantages, celui de sa position, qui appèle tous les vaisseaux qui, de l'océan, passent le détroit de Gibraltar, la beauté, la sûreté de son port, la moralité de ses habitans, qui leur a valu le nom de *francs*, on jugera aisément combien cette ville a dû devenir florissante.

Il n'en est pas où le commerce se fit avec autant de franchise. On traitait, à la bourse, les plus grandes affaires sans écriture; et il n'y a pas d'exemple qu'un négociant se soit jamais rétracté de sa parole, quel que fût le résultat de l'achat ou de la vente qu'il avait conclu verbalement.

On a vu avec douleur cette sévère probité souffrir quelqu'altération pendant la révolution. C'était la suite ordinaire du relâchement de tous les principes d'honneur, introduit par ces êtres que les circonstances avaient tiré de la boue, et qui avaient inondé toutes les classes de la société. Le gouvernement vigoureux et sage qui a succédé à ce débordement, ramène insensiblement les choses à cet état qui fait du négociant un homme estimable et estimé, un citoyen respectable et respecté.

Les marins n'étaient pas moins distingués par leur franchise et leur probité, que les négocians. Le nom d'un de ces marins est passé dans l'idiôme provençal, et on le cite vulgairement toutes les fois qu'on veut désigner un homme ou un enfant auquel on voit de la franchise, de la vivacité et de l'honneur : c'est *Jean Casse.* Jean Casse était un capitaine, qu'on nommait alors *patron.* L'histoire rapporte de lui plusieurs traits de courage, de droiture et de rare probité qui sont hors de mon sujet; mais j'ai dû saisir l'occasion qui se présente, d'apprendre au plus grand nombre de mes concitoyens, que ce nom, qu'ils prononcent machinalement, rappelle le souvenir d'un homme de bien.

Cette partie de la population de Marseille (les marins), a bien souffert pendant la dernière guerre. Puisse la génération qui s'élève, avoir hérité de la bravoure et de la probité de celle qu'elle va remplacer!

Le commerce de Marseille n'en a pas moins souffert. Poursuivi par les anglais, il était pillé par les français. Je ne parlerai pas du *maximum.* Toutes les communes furent soumises à cette désastreuse loi; mais telle fut la

situation malheureuse des Marseillais, relativement au commerce, que ceux de leurs vaisseaux qui étaient en relâche dans quelque port du Levant, ou ceux qui s'y réfugiaient, furent tous vendus par les agens français, soit pour alimenter l'escadre française que commandait alors l'amiral Vence dans la méditérannée, soit pour payer les fonctionnaires publics. On payait la cargaison en lettres de change sur le gouvernement qui, nonobstant la fabrication des assignats, ne paya pas.

Cependant, malgré ses pertes incalculables, il restait encore au commerce de Marseille des ressources dans ses établissemens en Afrique, dans les Echelles du Levant et dans toutes les autres parties de la Turquie. Mais la conquête de l'Egypte, par Bonaparte, nous ayant fait déclarer la guerre de la part du Grand-Seigneur, le séquestre, ou pour mieux dire, le pillage de tous les comptoirs marseillais qui s'ensuivit, porta le dernier coup à la ville de Marseille. Il est vrai que par le traité de paix qui vient d'être conclu entre la république française et la Porte-Ottomane, le Grand-Seigneur s'est obligé à restituer ce qui a été pillé et sequestré. Cet

article est extrêmement important pour Marseille.

Enfin, la paix est venue consoler l'humanité et réchauffer l'espoir du commerçant. Marseille a trouvé encore des ressources. Son port a repris de l'activité. Indépendamment de ses nombreux armemens pour le Levant et la côte d'Afrique, où ses vaisseaux, à quelques légères exceptions près, sont les seuls français qui fassent le commerce; indépendamment de plusieurs vavires sous charge pour l'Inde; dont l'un *le Philippe-et-Antoine*, armé par la maison Pierre Collique et compagnie, a déjà mis à la voile (brumaire an 10); elle ne l'a point cédé aux autres villes de la république, pour les expéditions en Amérique. On trouve dans les quarante-un navires qui étaient le 7 fructidor an X (1), dans la rade du Cap, douze marseillais, douze bordelais, cinq du Hâvre, trois de Brest, trois de l'Orient, deux de Dunkerque, deux de Nantes, deux de Saint-Malo.

Ces expéditions, quoique celles de l'Amérique aient eu de fâcheux résultats, donnent

(1) *Gazete nationale, ou le Moniteur universel*, du 19 vendémiaire an 11, pages 71 et 72.

une idée de l'esprit et de l'importance de Marseille, et prouvent que le gouvernement anglais la connaissait bien, quand, par le moyen des agens qu'il entretenait en France, il a voulu faire combler le port et détruire la ville.

D'après le tableau rapide que je viens de tracer de l'état de Marseille, on pense bien qu'il lui faudra du tems pour se relever; mais sa belle position, ses fabriques de savon, de chandelle, de liqueurs, de parfums; ses verreries, ses tanneries, ses raffineries de sucre; de souffre, d'alun; ses blanchisseries de cire du Levant, ses manufactures de corrail, de faïence, de porcelaine, de bonnets façon de Tunis, de toile peinte, de tapisseries à la détrempe, et imprimées à l'huile, ses salaisons, que le génie de ses habitans travaille à relever; la protection spéciale et les faveurs particulières que le gouvernement veut accorder au commerce français; l'ouverture des ports de la mer Noire, qui agrandissent en quelque façon son domaine, car la méditérannée, la mer de Marmara, l'Hellespont, sont les mers familières des Marseillais; tout promet à Marseille une destinée brillante.

On voit, d'après tout ce qui précède, qu'il n'est pas possible de donner aucune balance, aucun état d'exportation ni d'importation, parce que le commerce de Marseille est dans un état de *commencement*, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Il est vrai qu'il commence avec des avantages que n'ont pas les commencemens ordinaires. Il n'a besoin que de mesures sages et bien ordonnées de la part du gouvernement, pour prendre le plus grand essor; c'est dire qu'il le prendra,

La pêche produit beaucoup à Marseille. Elle est le refuge et la ressource des matelots vétérans, et l'école des jeunes. Les parages les plus ordinaires des pêcheurs de Marseille, sont le golfe de Lyon et la côte de Provence, c'est-à-dire, les parages où la navigation est souvent très-pénible et très-périlleuse; ce qui forme nécessairement d'excellens marins.

J'ai sous les yeux un mémoire imprimé du cit. *Guimet*, ingénieur du département, chargé des ports, donnant le projet d'un second port, pour faciliter l'arrivée des vaisseaux par tous les vents, et pour y établir le dépôt de franchise sans nuire aux intérêts du fisc. Ce mémoire a été adressé au gouvernement. Il fixera

sa sollicitude par les grands avantages qu'il promet à la république en général, et au commerce de Marseille en particulier.

L'air est sain à Marseille, le climat y est très-chaud. Cependant, la grande chaleur y est tempérée par un petit vent de mer qui s'élève le soir, et de tems-en-tems, peut-être même un peu trop souvent, par des coups de ce vent extrêmement violent, connu en Provence sous le nom de *mistral* (1).

La peste apportée du Levant ou de la Barbarie, et qui a souvent désolé Marseille, n'y est plus à craindre par les sévères dispositions du bureau de santé, à l'entrée du port, la belle position de la petite île de Pomègue, à une lieue de Marseille, et le lazaret sur la côte attenant la ville, et qui est le plus beau de l'Europe. Le premier est composé d'administrateurs constamment en surveillance. Aucun bâtiment ne peut entrer dans le port sans sa permission. Tous les vaisseaux venant de Barbarie et du Levant, abordent d'abord à Pomègue. Les marchandises, les passagers, les équipages passent

(1) Ce mot vient, par corruption, de *maestro*, *maestral*, qui veut dire le maître des vents.

ensuite, s'il le faut, au lazaret, pour y faire une quarantaine plus ou moins longue.

Enfin, les dispositions sont si bien prises à l'aide de ces trois établissemens, que l'abord d'un vaisseau pestiféré n'inspire plus la moindre crainte. Cela est si vrai, qu'on a vu un vaisseau, ayant la peste à bord, repoussé de tous les ports de la méditérannée, être reçu sans difficulté à Marseille, au moyen des précautions que son état exigeait, et que les dispositions existantes permettent de prendre (1).

Justice de paix de Roquevaire.

Elle est composée de dix communes, portant une population de 17,926 habitans sur une étendue territoriale de 275 kilomètres carrés.

Les communes sont Aubagne (2), contenant

---

(1) C'est le cit. Descène, ancien secrétaire-général du département des Bouches-du-Rhône, et ensuite du bureau de santé à Marseille, qui m'a donné cette notice sur la peste et le Lazaret.

(2) Dite *Albania*, dans une charte de l'an 1014. Elle fit partie de la république de Marseille. Les bains de marbre, qu'on trouve dans *la Crau* d'Aubagne,

5610 habitans; Auriol (1), 3800; Belcodene, 144 (2); Cuges (3), 1516; Géménos (4), 1560; Greasque (5), 215; Lapene, 670; Pepin (6), 800; Roquevaire (7), 3182; Saint-Saturnin (8), 429.

Le produit principal de cette justice de paix est le vin, qui va s'engloutir à Marseille pour

---

les pierres à inscription, dont une a été traduite par M. l'abbé Barthélemi, prouvent que la ville de *Lucretum* des anciens, était dans cette plaine.

(1) *Castrum Auriolum*, bulle de Grégoire VII, en 1084.

(2) *Castrum Belcodenas*, idem.

(3) *Castrum Cugis*, idem.

(4) *Castrum de Gemenos.* On voyait naguères, à l'autel de la chapelle de Notre-Dame du Plan, une pierre qu'on avait tirée du quartier de Garguiez où l'on reconnaît les traces d'une ville ancienne. Cette pierre porte une inscription faite du tems de l'empereur Antonin Pie.

(5) *Grezasca*, dans les archives de Saint-Victor; *Gredasqua*, dans la bulle de Grégoire VII.

(6) *Castrum podio Pino.*

(7) *Rupe Varia.*

(8) *S. Saturnini à Grezasca.*

la consommation de la ville ou pour l'exportation dans le nord.

En général, cette contrée est riche. Elle est arrosée en partie par les eaux de l'Huveaune. Le sol est de bonne qualité à Aubagne. Mais des réglemens faits dans des tems d'ignorance, ne permettent pas aux habitans de cette commune de retirer de l'eau de l'Huveaune, tout l'avantage qu'elle promet par son passage sur le territoire, et que l'agriculture réclame. On ne peut arroser que depuis le samedi, midi, jusqu'au lundi, midi. Pendant les autres jours de la semaine, tout le volume d'eau est destiné à alimenter deux moulins de farine; de manière que, pendant l'été, les propriétaires, dont les propriétés s'arrosent des eaux de l'Huveaune, sont comme Tantale, tourmenté de la soif, au milieu de l'eau qui pourrait le désaltérer; ils voient leurs productions territoriales, sur-tout les légumes verds, brûlées par le soleil, et l'eau couler inutilement dans la rivière. On pense pourtant bien qu'un pareil état de choses amène souvent des rixes que des réglemens mieux entendus préviendraient, sans doute, en conciliant tous les intérêts par une distribution mieux ordonnée de l'usage des eaux.

Il y a beaucoup de poteries de terre à Aubagne. Toute la poterie qu'on y fabrique se vend à Marseille.

La commune de Roquevaire n'a pas un sol aussi riche que celle d'Aubagne; mais ses habitans sont extrêmement laborieux. L'industrie est poussée au plus haut degré dans cette commune. C'est Roquevaire qui fournit la France et l'Europe des fruits secs connus sous le nom de fruits de carême; tels sont les raisins secs dits *Pances* en Provence, les figues, les prunes, les olives, les amandes, les câpres, etc. Comme le territoire de Roquevaire ne peut pas fournir tout ce que le commerce exporte de ces fruits, on achète l'excédent dans les environs.

On fabrique à Auriol tous les carreaux (malons, en langage du pays), qu'on emploie à Marseille, à Aix, dans tout le département, et même à vingt lieues à la ronde dans le département du Var, pour les pavés des salons et des chambres. Ils sont beaux et justement estimés. Ce genre de commerce occupe quelques individus, mais il n'est pas très-considérable sous le rapport du numéraire.

Il y a deux papeteries à Géménos. Cette

commune est remarquable par de belles eaux, dont on pourrait tirer plus de parti.

Arrondissement d'Aix.

L'ARRONDISSEMENT D'AIX, ou bien le deuxième arrondissement communal du département des *Bouches-du-Rhône*, se compose de neuf justices de paix qui sont Aix, Berre, Gardane, Istres, Lambesc, Martigues, Peyrolles, Salon, Trest.

Elles comprennent 59 communes, qui ont en tout une étendue territoriale de 2270 kilomètres carrés, et une population de 98,118 habitans.

Justice de paix d'Aix.

La justice de paix d'Aix est composée de six communes donnant une population de 28,909 habitans sur une étendue territoriale de 237 et demi kilomètres carrés.

Ces communes sont Aix (1), contenant

(1) *Aquiæ Sextiæ* fut fondée par les soldats du consul *Sextius Calvinus*, parce qu'il avait défait là les Salyes. Elle eut aussi le titre de colonie de Jules César, *colonia Julia*. Gabriel Simeon qui écri-

23,686 habitans; Eguilles (1), 3044; Meyrueil (2), 608; Saint-Marc de Jaumegarde, 202; Tholonet (3), 619; Venelles (4), 750.

Cette justice de paix est divisée en deux, sous la dénomination d'Aix sud, d'Aix nord.

Aix est une des villes de France qui a le plus perdu par la révolution. Son territoire est sec, mauvais, argileux. Il produit du bon vin, du bon blé; mais en si petite quantité, qu'on dit communément qu'il n'y en aurait pas assez pour la consommation des domestiques. Les oliviers en étaient la partie la plus productive. Le froid les ayant tués cinq fois depuis l'hiver de 1788 à 1789, le produit de ses huiles, si

---

vait vers l'an 1590, dit qu'il n'a jamais vu un pays aussi beau et aussi délicieux que la ville d'Aix, et où les habitans fussent plus humains.

C'est de ce Gabriel Siméon que descend le citoyen Siméon, jurisconsulte distingué, d'Aix, ancien administrateur de la province de Provence, aujourd'hui membre du tribunat.

(1) Castrum de *Aquilla*.

(2) Castrum de *Mareil*.

(3) Castrum *Todoni*.

(4) Castrum de *Venellis*.

justement renommées, est extrêmement réduit.

Cette ville, dans laquelle était concentrée l'administration, la police, la justice, les finances de la Provence, était riche et florissante par la réunion de tous ces avantages. En les perdant, elle est tombée dans un état de détresse d'où des manufactures seules peuvent la tirer. Sa population diminue journellement. Le voisinage de Marseille la dévore.

Il n'y a pas de ville où les manufactures d'étoffes de coton fussent mieux placées. Il paraîtrait même plus extraordinaire de ne pas y en trouver, si on connaissait moins la marche aveugle de chaque pays, qui porte machinalement les vues de sa population vers le genre d'occupation qui domine la localité. Ainsi, *la Plume*, si je puis employer cette expression, dut absorber toutes les facultés dans une ville qui possédait tous les établissemens d'un grand pays d'états.

Mais il n'en demeure pas moins vrai que les belles teintures d'Aix et sa proximité de Marseille, la vie animale qui y est moins chère qu'à Marseille, prouvent suffisamment que des manufactures d'étoffes de coton y réus-

siraient parfaitement. Rouen, Amiens, Troyes, tirent les cotons de Marseille, les font filer, les envoient ensuite teindre à Aix, d'où ils tournent pour revenir encore, manufacturés, à Marseille, etc.

On voit clairement que si ce coton s'arrêtait à des manufactures à Aix, on économiserait quatre fois les frais de route de Marseille, ou Aix, à Rouen, Amiens, Troyes *et vice versa.*

Je me borne à cette simple citation pour ne pas paraître prolixe. Elle suffit pour faire appercevoir à l'observateur que la position d'Aix doit en faire une des premières villes manufacturières de la république. La nature créa Marseille pour le commerce. Elle appelle les manufactures à Aix.

Aix possède des bains d'eau thermale, dont les qualités ne sont pas aussi connues, aussi renommées qu'elles devraient l'être. Peut-être ne faudrait-il qu'une occasion pour les rendre aussi célèbres que celles de Spa, de Plombières, de Barrèges, etc. Le cit. Muraire, officier de santé, et le cit. Gibelin, membre de l'institut, parlent, dans la *Décade philosophique* du 30 nivôse an 11, page 147 et sui-

vantes, de quelques mosaïques anciennes trouvées à Aix, en 1790, qu'ils ont fait placer comme ornement dans ces bains. Ils auraient pû nous dire que ces mosaïques sont décrites et gravées dans la notice sur le président de S. Vincent (1), dont j'ai déjà parlé, imprimée à Aix en l'an 8. C'est un *in-4°* qui fait beaucoup d'honneur aux presses d'Antoine Henrici, d'Aix. L'impression, en beaux caractères, est très-nette et très-correcte.

Le terroir d'Aix fournit aussi beaucoup de plâtre dans tout le département, mais on sait bien que c'est là une petite ressource.

Il y a, à Aix, trois foires : l'une dite de la *Fête-Dieu ;* la deuxième se tient le 13 frimaire ; la troisième a lieu le 15 pluviôse. On y vend

---

(1) L'antiquaire Millin ayant prononcé l'éloge de M. de Saint-Vincent, au Lycée de Paris, le citoyen Marron, pasteur de l'église consistoriale des Protestans de Paris, homme de lettre distingué, et l'un des meilleurs poëtes latins, proposa spontanément l'épitaphe suivante :

Qui patriæ, studiisque et egenis vixerat omnis,
Exiguo, quantus ! conditur hic tumulo.
Annulo Peyresci virtus doctrina que famam
Aera meruit posteritate parem.

beaucoup de bestiaux dans tous les genres : brebis, moutons, chèvres, porcs, mules, mulets, chevaux, bœufs, etc.

Eguilles possède un territoire fertile en vin, en blé et avoine. Le terrein est un mélange de bonne et de mauvaise qualité. Sa fertilité est due à l'industrie de ses habitans qui sont très-laborieux. L'excédent des grains est porté aux marchés d'Aix. Le commerce de Marseille enlève l'excédent du vin, soit en vin, soit en eau-de-vie. On y voit aussi des mûriers et des oliviers. Ceux-ci ont presque tous disparu par l'effet de la mortalité.

Meyrueil, Saint-Jean de Jaumegarde, Tholonet et Venelles, produisent, comme Eguilles, du vin, du beau et bon blé connu sous le nom de *tuelle*, (ce nom est assez commun dans tout le département pour désigner la meilleure et la plus belle qualité de blé), et du seigle. Leur territoire est mauvais.

Il faut pourtant distinguer Tholonet à cause de ses carrières de marbre, que les marbriers d'Aix et de Marseille polissent et façonnent pour le commerce.

Le territoire de la justice de paix d'Aix, n'est pas susceptible d'amélioration. L'indus-

trie des habitans en retire, au moyen d'un travail pénible et soutenu, tout ce qu'il est possible qu'il produise. On y élève aussi quelques bêtes à laine. On y trouve quelques mûriers, des arbres fruitiers, notamment des figuiers, qui rapportent quelqu'argent.

Le fourrage y est rare, les propriétés très-divisées et cultivées en grande partie *à bras d'hommes*. On emploie des bœufs dans celles qu'on cultive à la charrue.

Justice de paix de Berre.

Elle se compose de six communes qui sont Berre (1), dont la population est de 1800 habitans; Lafare (2), 800; Rognac (3), 600; Velaux (4), 1102; Ventabren (5), 1495; Vitrolles-les-Martigues (6), 972; ce qui forme

---

(1) Castrum de *Berra*. Quelques auteurs veulent que ce nom signifie, en langue celtique, pays de sel. En tout cas, c'est bien le nom qui convient à ce pays.

(2) Castrum de *Lafara*.

(3) Castrum de *Rochenqo*.

(4) Castrum de *Velaus*.

(5) Castrum de *Ventabrens*.

(6) Castrum de *Vitrola*.

un total de 6769 habitans, sur une étendue territoriale de 257 et demi kilomètres carrés.

Toutes ces communes abondent en huile d'olive d'excellente qualité qu'on vend généralement pour huile d'Aix. C'est sur cette partie du territoire du département qu'on trouve des amandes de toutes les qualités; mais sur-tout ces belles et bonnes amandes de dessert connues, sur les lieux, sous le nom d'amandes *pistaches;* et ailleurs, sous celui d'amandes *coque-fine* ou *à la princesse.*

On y récolte aussi beaucoup de figues excellentes, connues sous le nom de *figues marseillaises.*

Du reste, peu de vin, peu de grains, peu de fourrage, peu de mûriers. Il faut que le produit des amandes et des olives fournisse à tous les autres besoins. La récolte des amandes est très-casuelle; celle des huiles a beaucoup diminué par la mortalité des oliviers. Il est vrai que le haut prix auquel est porté ce liquide, dédommage du défaut d'abondance.

On nourrit un peu plus de bêtes à laine dans cette justice de paix, que dans les précédentes. On trouve à Lafare quelques troupeaux de trois à quatre cents bêtes, qui suivent le ré-

gime *transhumant*, dont je parlerai plus particulièrement ci-après.

Les chèvres sont nombreuses dans ces communes. Cet animal cause, dans le département des *Bouches-du-Rhône*, des dommages incalculables. Il y ruinera l'agriculture, si le législateur ne prend des mesures promptes et sévères contre ce fléau. Je ne crains pas de dire qu'on ne parviendra à contenir les gardiens et conducteurs que lorsque la loi autorisera le propriétaire à tuer les chèvres qu'il trouvera sur sa propriété. Jusques là, tous les autres moyens ne seront qu'illusoires.

Les mêmes mesures doivent être prises contre les bêtes à laine, quoique leur voracité ne soit pas aussi désastreuse que celle des chèvres. Il est tems de faire cesser le scandale de voir quelques gardiens de chèvres ou de bêtes à laine, ravager, pour leur intérêt privé, toutes les propriétés d'un territoire.

Je ne dois pas quitter cette justice de paix sans dire un mot de Berre en particulier. La position de cette petite ville sur la mer, ou étang de Martigues, lui vaut un cabotage qu'elle fait par le moyen d'allèges (espèces de tartanes), qui transportent par mer le sel que

produisent ses riches salines. Ces salines, justement renommées, et par la quantité, la bonté et la beauté du sel qu'elles produisent, sont des propriétés particulières qui donnent de l'occupation à quelques individus, mais qui ne procurent au pays d'autre avantage industriel que le cabotage dont je viens de parler.

L'air n'est pas sain à Berre. Il paraît qu'il y fut toujours mauvais. Rien n'annonce qu'aucune opération de l'art pût le rendre meilleur. La cause est inhérente à sa localité. Ce pays est sujet à des fièvres intermittentes qui, par les maladies plus graves et souvent mortelles dont elles sont la première cause, minent la population et s'opposeront toujours à son augmentation.

En général, il m'a paru qu'on ne tire pas de la rivière d'Arc, qui traverse ou longe les territoires d'Aix, de Ventabren, Velaus, Lafare et Berre, tout le parti qu'on pourrait en tirer en dérivant des canaux d'irrigation. C'est un reproche que l'on serait fondé à faire à beaucoup de communes de la Provence, où le climat sec et brûlant aurait dû tourner l'attention vers ce genre de richesse; car c'en est une bien grande que les canaux d'arrosage.

Justice de paix de Gardane.

Six communes forment cette justice de paix. Leur population est de 7529 habitans sur une étendue territoriale de 167 kilomètres et demi carrés.

Ces communes sont Bouc et Septemes, qui ont 2011 habitans; Cabriés (1), 897; Collongue, 958; Gardane, 2279; Mimet (2), 374; les Pennes (3), 1010.

Le terrein de cette justice de paix, sauf Gardane, est mauvais et ingrat. Il fournit du blé de bonne qualité qu'on n'obtient qu'à l'aide d'un travail opiniâtre, du seigle, de l'avoine et de l'orge.

Gardane est renommé par ses melons que Marseille consomme.

Le territoire des Pennes produit aussi quel-

---

(1) Castrum de *Cabreria.*

(2) Castrumde *Mimet.*

(3) On y voit les restes d'un temple dédié à la déesse Cybèle. *Caïus Januarius*, bedeau de son temple, fit, en son honneur, une inscription rapportée dans le premier tome de l'histoire générale de Provence, par Papon, pag. 369.

que peu d'huile d'olive, qu'on fait passer pour huile d'Aix. Elle est vraiment excellente et de première qualité.

Ces communes possèdent de vastes communaux incultes, parce qu'ils ne valent pas la peine d'être défrichés, et qu'ils nourrissent quelques troupeaux, sur-tout de chèvres.

Je ne pense pas que le territoire de cette justice de paix soit susceptible d'amélioration, sauf celle que tout propriétaire peut faire à l'aide des engrais, et encore la matière première n'y est elle pas abondante.

Justice de paix d'Istres.

Cette justice de paix, qui comprend une étendue territoriale de 347 kilomètres et demi carrés, est formée de quatre communes qui présentent une population de 5922 habitans; savoir, la commune de St.-Chamas (1), 2459;

(1) Castrum de *S. Chamas propè Istrum*. On voit à une promenade de St.-Chamas, un pont sur la Touloubre, qu'un citoyen nommé *Donnius* fit construire du tems des Romains, avec deux arcs de triomphe, pour éterniser quelqu'événement. On lit sur le côté qui se présente en venant d'Aix, une inscription

celle de Foz-les-Martigues, 465; celle de Saint-Mitre (1), 887; celle d'Istres (2), 2111.

---

rapportée par tous nos historiens, commençant par ces mots : *L. Donnius c. Flavos*, etc. Ce pont s'appellait le *Pont-Flavian*, sans doute du mot *Flavos*. Les vieillards de St.-Chamas le nomment même encore ainsi. Mais depuis longues années, on lui substitue le nom de *Pont-Surian*. C'est même sous ce nom-là qu'il est plus généralement connu aujourd'hui. C'est une usurpation contre laquelle on doit s'élever. Il paraît qu'il a existé à St.-Chamas une famille très-respectable du nom *Surian*, le célèbre prédicateur du roi, Jean-Baptiste *Surian*, de l'académie française, mort évêque de Vence en 1754, était de cette famille. C'est même à son occasion qu'on a changé le nom de ce pont. Ce sont de pareilles usurpations qui ajoutent à l'obscurité de l'histoire.

(1) Castrum *S. Mitrii.*

(2) *Istrum Ictrum*, c'est l'ancienne ville d'*Astromela*, dont parle Pline. Le père Papon cherche à combattre ce sentiment; mais M. Cappeau, exviguier, à Istres, m'a communiqué, dans le tems, des recherches qu'il avait faites, et qui ne laissent aucun doute que l'Astromela de Pline est Istres.

Feu M. Cappeau était un homme estimable et instruit. Je ne doute pas que ses enfans n'aient trouvé

Cette étendue de territoire, presque toute

dans ses papiers, des notes très – intéressantes sur Istres, la Crau, et les environs. C'est lui qui avait fourni à M. Darluc les notes sur les voyages des troupeaux transhumans de la Crau, que celui-ci a embelli dans son histoire naturelle de Provence, et que M. Lasteyrie a rapporté mot-à-mot, page 188 et suivantes, de son traité sur les bêtes à laine d'Espagne.

C'est une chose bien digne de remarque, que la manie de nos auteurs français en économie politique, d'aller toujours chercher chez l'étranger ce que nous avons en France. Avant Darluc, personne n'avait parlé des voyages des bêtes à laine de la Crau, et plusieurs auteurs nous avaient donné la description de celles d'Espagne; et certes, la marche et le régime des premières est bien préférable à celles des dernières.

Il en est de même pour l'agriculture. Rarement on parle de l'abbé Rozier, et de la *Maison rustique*. On ne nous citait que des auteurs anglais; quand M. Gisors, a exhumé tout-à-coup le *Théâtre d'Agriculture et Ménage des champs*, d'Olivier de Serres. Cet ouvrage, remis en français par Gisors, où l'on trouve les meilleurs préceptes sur l'agriculture française, prouve qu'on n'a guères besoin d'aller en chercher ailleurs, et sur-tout dans des pays où le climat, les productions sont si différens des productions et du climat de la France.

couverte d'oliviers, était riche avant la mortalité; mais elle est depuis, dans un état languissant. Cependant, les oliviers reviennent dans les parties les moins exposées au froid et aux coups violens du *mistral*, qui ravage tout le golfe de Lyon à 45 lieues dans les terres, depuis le cap Sicié jusqu'au cap de Creus.

Les territoires de Saint-Chamas et d'Istres, sont arrosés en partie par les canaux de Crapone et des Alpines; ce qui donne du légume verd et quelques fourrages. Istres, sur-tout, récolte beaucoup de foin qu'on exporte pour Martigues et Marseille.

J'aurai occasion de parler de ces deux canaux qui, fertilisent une contrée considérable du département des *Bouches-du-Rhône*, et notamment de l'arrondissement de Tarascon.

On trouve, dans le terroir d'Istres, le kermès, vulgairement dit *vermillon*, que le peuple va ramasser dans les communaux, et dont il retire quelqu'argent.

Depuis la révolution, on y exploite quelques salines que le régime de la ferme générale avait anéanties.

Les territoires d'Istres et de Foz s'étendent

dans la Crau (*Campus lapideus*, des anciens); c'est une plaine fameuse par la nourriture de 300 mille bêtes à laine. J'aurai occasion d'en parler plus particulièrement à l'article d'Arles, qui en possède la plus grande partie.

L'aspect des lieux ne permet pas de douter que Foz tire son nom et son origine de la colonie de Phocéens, qui fonda Marseille. Le golfe de Foz est beau, et les Phocéens durent arriver là; mais les environs ne présentant qu'une plage dangereuse qui forme des marécages, ces marécages rendant l'air mal-sain, et le golfe étant d'ailleurs trop découvert, les Phocéens, en cotoyant vers l'est, trouvèrent l'anse de Marseille devenue l'un des plus beaux ports de l'Univers, par l'abri qu'il présente contre tous les vents, et par les ouvrages d'art qui y furent construits en 1511, et en 1622 qu'il fut élargi.

Saint-Chamas a un petit port qui sert au cabotage de Marseille. Son terroir est d'ailleurs très-borné et ne me paraît pas susceptible d'amélioration. Le travail en retire tout ce qu'il est possible. La commune de Saint-Chamas s'est à-peu-près rendue maîtresse du commerce des olives préparées et connues sous le nom

d'*olives à la Picholini*. Les citoyens qui s'occupent de cette préparation, achètent les olives à Saint-Chamas et dans les communes des environs. Ce commerce forme tout au plus un objet de 100 mille francs.

Le terroir de St.-Mitre, presque tout couvert d'oliviers, est coupé par plusieurs étangs dont quelques-uns fournissent de très-bon sel en abondance, depuis que, comme à Istres, on a pu rétablir la communication des eaux de la mer, en renversant les digues que la ferme générale avait jadis élevées.

M. de Charleval, propriétaire à St.-Mitre de l'étang du *Pourat*, s'assura, par des nivellemens, qu'on pourrait le mettre en culture en favorisant l'écoulement des eaux dans la mer, par le moyen du percement de la montagne qui l'en sépare. En travaillant à ce percement, on trouva un canal souterrein fait à main d'homme, bien voûté en maçonnerie, qui avait été jadis construit pour le même objet, mais dont il n'existait aucun souvenir, aucune tradition à St.-Mitre.

Istres et Foz n'attendent que des bras pour défricher la partie de leur terroir de la Crau, qui, dans le moment, nourrit environ 11 mille

bêtes à laine; et St.-Mitre soupire après une branche du canal des Alpines, qui fertiliserait ses arides vallons.

En général, cette justice de paix donne très-peu de blé et de vin. Les mûriers qui sont principalement dans les terroirs de St.-Chamas et Istres, peuvent produire une exportation de 15 quintaux de soie.

La principale production, c'est l'huile d'olive. Avant la mortalité des oliviers, c'est-à-dire, avant 1789, on exportait, année commune, d'Istres, environ 4000 quintaux d'huile; de St.-Mitre, autant; de St.-Chamas, y compris le terroir de Miramas, à-peu-près entièrement possédé par les habitans de St.-Chamas, 5000 quintaux.

Je ne pense pas qu'on en exporte aujourd'hui la sixième partie.

On voit, à Istres, dans une propriété dite *Saint-Pierre*, située sur le bord de l'étang de St.-Chamas et de Berre, appartenante à la famille *Suffren*, un rocher isolé que le père Roch de Régis, ex-jésuite, parent de cette famille, fit tailler en forme de vaisseau de ligne, auquel on a donné le nom *le Héros*, en mémoire du véritable vaisseau que montait le fa-

meux Bailli de Suffren, dans sa mémorable campagne de l'Inde, en 1782 (1). On conserve à Salon, où il naquit, son buste en marbre, dans la maison commune.

On trouve aussi, au nord, et non loin

(1) Berenger, dans ses *Soirées Provençales*, raconte une conversation qu'il eut, dans ce tems-là, avec un lord, sur la marine. Le lord vantait beaucoup la marine de sa nation. C'est dans l'ordre. Les Anglais vantent toujours leur nation. Les Français s'efforcent de déprécier la leur. Il y en a même qui ont poussé l'impudeur jusqu'à publier des imprimés dans lesquels ils font des efforts incroyables pour faire croire à la supériorité de la marine anglaise, comme si dans tous les combats de vaisseau à vaisseau, les Français n'avaient pas toujours prouvé qu'on ne peut pas plus leur contester l'avantage sur mer que sur terre. Ces efforts du gouvernement anglais et des lâches français qui lui vendent leur plume, sont inutiles. La France est montée à un degré de gloire qu'il n'est plus permis à aucun frondeur de méconnaître, et à aucune puissance, d'approcher. Enfin, Berenger dit au lord : Mais, s'il y avait trois Suffren à la tête de nos escadres? Le lord ne put pas s'empêcher de répondre que la marine anglaise serait obligée de se cacher par-tout, comme elle se cachait alors dans l'Inde au seul nom de *Suffren*.

d'Istres, un petit étang portant le nom d'*étang d'Istres*, qui abonde en moules d'excellente qualité, mais d'un produit pécuniaire qui ne vaut pas la peine d'être cité. Cet étang communique à l'étang ou mer de Berre et de St.-Chamas, par un souterrein fait par l'art, où passent d'assez grands bateaux.

Justice de paix de Lambesc.

La justice de paix de Lambesc compte une population de 10,530 habitans, sur une étendue de 257 kilomètres et demi, carrés, comprenant sept communes qui sont : Saint-Canat (1), dont la population s'élève à 2282 ; Charleval, 623; Saint-Estève de Janson, 67 ; Lambesc, 4100; Rognes (2), 2000; la Roque d'Antheron (3), 1300; Sué, 158.

Les principales productions de cette justice de paix, dont le terrein est aride et mauvais, sont le vin, le seigle, le blé, l'avoine. On y trouve aussi quelques oliviers, sur-tout à Lam-

---

(1) Castrum *S. Cannato.*

(2) Castrum *de Rognes.*

(3) *La Rocha d'Antaron.*

besc ; mais leur produit est à-peu-près nul.

La qualité d'huile qu'ils fournissent est excellente, et se vend toujours pour huile d'Aix. On y voit beaucoup de terrein inculte, dont l'aspect seul annonce la stérilité. On y nourrit quelques bêtes à laine.

L'excédent des grains est vendu aux marchés d'Aix et de Salon. L'excédent du vin est enlevé par le commerce de Marseille.

Il y a une foire à Lambesc le 16 nivôse, dite la foire *des Rois*, où l'on vend principalement des bœufs pour le labour, des mules et des mulets de toutes espèces, et des chevaux.

Justice de paix de Martigues.

Cette justice de paix se compose de six communes sur une étendue territoriale de 297 kilomètres et demi, carrés, contenant une population de 10,947 habitans. Ces communes sont : Martigues, qui en compte 7029 ; Carri-le-Rouet, 402 ; Châteauneuf-les-Martigues (1), 517 ; Gignac (2), 1206 ; Marignane (3), 1580 ; Saint-Victoret, 213.

(1) Castrum *novum Ruffi*.

(2) Castrum de *Ginhaco*.

(3) Les historiens prétendent que ce nom vient

Ici, le terrein est aride; mais on trouve à Martigues quelques bons quartiers où l'olivier vient bien, et à Marignane de beaux vignobles.

Les huiles de cette justice de paix sont de première qualité. Elle en exportait 6000 quintaux avant la mortalité des oliviers. On peut réduire aujourd'hui cette exportation à 1000 quintaux. Marignane exporte une grande quantité de vin que les Danois et les Suédois achètent, ou que le commerce de Marseille travaille.

Martigues fait aussi un grand commerce de poisson. Ses pêcheurs sont d'excellens *marins*. Continuellement exposés aux tempêtes et aux vicissitudes du golfe de Lyon qui les jettent souvent sur les côtes de la Corse et de la Catalogne, on peut dire qu'ils s'exercent là à une des plus rudes écoles. Les poissons de cette mer sont de belle et excellente qualité, et sont transportés à Marseille, Aix, Arles, Nîmes,

---

de *Marius*, qui, pendant le long séjour qu'il fit dans cette contrée, avec ses troupes, jeta les fondemens de cette commune.

Tarascon, Avignon et autres communes de la contrée.

Le commerce de poisson salé et de la *poutargue* (1), que fait Martigues, est bien peu de chose, quoiqu'en disent les historiens.

On y trouve des madragues (pêcheries particulières) pour la pêche du thon.

On construit aussi, dans cette ville, des vaisseaux de commerce. Les armateurs de Marseille trouvent mieux leur compte à faire construire là, à Cassis, à la Ciotat, qu'à Marseille.

Ces divers avantages réunis forment de Martigues, une ville industrieuse, active, riche.

Du reste, point de fourrage ni de légume à Martigues, ni dans le reste de la justice de paix. On les tire communément d'Istres, de Saint-Chamas et de Salon.

Cependant, il est prouvé que la branche du canal des Alpines, qui sera dirigée vers St-Mitre, pourra être continuée jusqu'à la partie

(1) La *Poutargue* est une pâte qu'on fait avec les œufs du poisson connu sous le nom de *mulet* ou *mujou*, sur les lieux. On les sale et on fait sécher cette pâte qui est très-appétissante.

de la ville de Martigues dite *Ferrière*, où elle se perdrait dans la mer; ce qui comprend une étendue considérable et précieuse.

Je ne dois pas passer sous silence l'emplacement de la ville de Martigues. Il est vraiment curieux. Elle se compose de trois parties bien distinctes et séparées. L'une est bâtie dans l'eau au milieu du détroit qui communique de la méditérannée par le golfe de Foz et le port de Bouc dans l'étang de Berre et St.-Chamas; elle s'appelle l'*Ile*. Elle doit son origine à des pêcheurs qui s'y établirent dans le onzième siècle. Raymond Berenger, comte de Provence, la fit bâtir vers l'an 1230, et lui donna le nom de *Insula sancti Genesii* (l'île de St.-Geniés). On bâtit ensuite sur les bords à mesure que la population augmentait. La partie bâtie sur le bord méridional, se nomme *Ferrière;* et celle sur le bord septentrional, s'appelle *Jonquière*. Une communication bien sûre et très-aisée, est établie entre ces trois parties, par des ponts de pierre, de Jonquière à l'Ile; et par un pont-levis, de l'Ile à Ferrière. C'est à travers ce pont-levis que passent les tartanes et les allèges qui font la navigation de l'étang de Saint-Chamas et de Berre.

Charles IX, après avoir couché le 13 novembre 1594, à Marignane, s'embarqua sur cet étang le lendemain 14, après dîné, d'où il fut coucher à Martigues. Il parti le lendemain 15 de Martigues, et se rendit, sur la même barque qui l'avait passé de Marignane, à St.-Chamas où il coucha.

On voit, sur cet étang, un chemin dit de *Jay*, qui le coupe en partie et qui va de Martigues à Vitrolles. Les historiens ne sont pas d'accord sur ce chemin. Les uns prétendent qu'il est l'ouvrage de la nature; les autres, qu'il a été construit par l'armée de Marius. Quoiqu'il en soit, c'est un chemin bien sauvage.

La population de Martigues me paraît être montée à son plus haut période. Le voisinage de Marseille ne permet pas d'espérer qu'elle augmente désormais. Tous les marins y vont prendre du service sur les vaisseaux de commerce. Beaucoup d'entr'eux s'y marient, et c'est autant d'enlevé à la population de Martigues, indépendamment des enlèvemens qu'on fait souvent pour le service de la marine nationale.

Bouche rapporte, dans sa *Chorographie de Provence*, liv. 4, chap. 4, paragraphe 1er.,

pag. 321, d'après Soleri, « qu'il n'y avait pas » de ville en Provence où les habitans s'étu- » diassent si fort à la bonne-chère, aux festins » et à la danse; que de la gentillesse et agilité » de leur danse, est venu le proverbe de Pro- » vence : de danser *à la martegale.* Toutefois, » ajoute-t-il, les femmes y étaient extrême- » ment chastes, et on n'avait jamais ouï dire » qu'aucune femme s'y fût jamais oubliée du » côté de l'honneur; et que s'il fût arrivé que » quelque veuve eût donné quelque soupçon » d'impureté, elle était aussitôt chassée de la » ville par les autres femmes ». (Ce sont les propres termes de Bouche).

Les mœurs de cette ville ont changé sans doute sous les rapports de la danse; car c'est bien l'une de celles du département où l'on danse le moins à présent. Mon respect pour le sexe ne me permet pas de rien dire sur cette admirable chasteté des femmes. Je me borne à désirer qu'elles ressemblent à leurs ancêtres.

Justice de paix de Peyrolles.

Les communes de la justice de paix de Peyrolles sont au nombre de cinq sur une étendue territoriale de 210 kilomètres carrés, comprenant une population de 6344 habitans,

savoir, Jouques (1), 1560; Saint-Paul-les-Durance, 400; Peyrolles, (2), 1750; Meyrargues (3), 1150; Puy S. Reparade (4), 1484.

---

(1) Castrum de *Jocas*. On voit, dans le terroir de Jouques, la terre de Traconade appartenante à M. Martin, fils d'André de Genève, banquier à Paris. Cette terre est célèbre par ses belles et excellentes eaux que *Marius* fit conduire à Aix, *passant*, dit Bouche dans sa Chorographie déjà citée, *par cet admirable acqueduc dont l'on voit encore quelques marques au terroir de Meyrargues.* Ces acqueducs, ou du moins le reste de ces aqueducs, occupent encore un espace de 11,690 mètres; (le mètre est de 4 pans).

Indépandemment de la belle source d'eau que Marius fit conduire à Aix, on voit dans un pré, dépendant du domaine de Traconade, connu à Jouques sous le nom de *Près de Fons-Chaude*, une belle source d'eau minérale chaude qu'on pourrait peut-être utiliser.

C'est dans le terroir de Jouques que se trouve aussi le rocher de Canteperdrix, remarquable par les traces du canal de Provence, dont je parlerai dans le résumé de cet ouvrage.

(2) Castrum *quondam Peyrola.*

(3) Castrum de *Meyranicis :* c'était une place forte dans le tems des guerres civiles; c'est-à-dire, que cette commune a été prise et reprise, et a souvent éprouvé les horreurs de la guerre.

(4) Castrum de *Podio S. Reparatæ.*

Cette justice de paix est pauvre, et n'est susceptible d'aucune amélioration. Elle produit de bon vin, qui est transporté dans le département des Basses-Alpes. La Durance lui cause des dommages considérables. Elle emporte, chaque année, quelque portion du territoire.

Justice de paix de Salon.

Deux cent soixante-quinze kilomètres carrés forment l'étendue territoriale de la justice de paix de Salon, composée de huit communes qui donnent une population de 13,450 habitans; savoir : Auron 216; Labarben 420; Cornillon et Confous (1) 560; Grans 1738; Lasnon (2) 2497; Miramas 162; Salon (3) 5300; Pelissane (4), 2557.

---

(1) Castrum *Cornilloni et Confodia.*

(2) Castrum *Alansoni.*

(3) Désigné, dans l'affouagement de 1200, sous le nom de *nobile castrum Saloni.* On croit que son nom lui vient des mots *salo à salè*, à cause que c'était là le dépôt des sels de toute la contrée. Cette opinion me paraît fondée. Salon fut attaqué en 1590, par le duc de Savoie, et vaillament défendu par Pierre de Sade, seigneur d'Eyguières.

(4) Castrum *Pelissana.* Quelques historiens ont voulu en faire le *Pisavis* des anciens. C'est une

Le sol de cette justice de paix est couvert d'oliviers, dont la mortalité l'a rendue aussi pauvre qu'elle était riche et florissante avant ce malheureux événement. Il est arrosé par des dérivations, des canaux de craponne et des alpines, dont il sera parlé.

Auron exportait 300 quintaux d'huile; Labarben 500; Cornillon et Confous 1000; Grans 10,000; Lanson 8000; Miramas a été compris avec St.-Chamas dans la justice de paix d'Istres; Palissane 8000; Salon 10,000.

A présent cette contrée perçoit à peine le quinzième de cette quantité, ce qui ne suffit pas, à beaucoup près, aux frais de culture. A mesure que les oliviers reprennent

---

erreur, la Voye-Aureliène n'ayant jamais passé où est actuellement Pelissane. Elle est le chemin dit à présent de *Saint Jean*, entre les Crotes et Salon. *Pisavis* était sans doute où est à présent l'hermitage de Saint-Jean. Il y a là aussi un pont sur la Touloubre. On sait d'ailleurs avec quelle facilité les premiers Chrétiens appliquaient des noms de saints. Cette route montait droit de là à Aureille, en coupant le chemin actuel de Salon à Lanson; car Salon, Eyguières et Pelissane, n'existaient pas du tems des Romains.

un peu d'apparence et de force, une nouvelle mortalité vient encore les frapper; c'est ce qui a réduit les propriétaires dans la misère et fait généralement croire que le climat est devenu plus froid dans le département des Bouches-du-Rhône.

Cependant les eaux d'arrosage de Craponne et des alpines produisent du fourage, et Salon en exporte quelques mille quintaux de même que des fruits d'été qu'on va vendre à Marseille, Aix, Arles, Tarascon et Nîmes.

Salon est le pays de la contrée qui en fournit le plus; mais soit à Salon, soit dans tout le reste de la contrée, les belles et superbes qualités sont rares; et cependant la terre n'aurait pas plus de peine à nourrir des pêchers, des poiriers, des pruniers, des abricotiers, des figuiers, des pommiers, etc., donnant les plus beaux et les meilleurs fruits, qu'elle en a, produisant du fruit très-ordinaire, souvent mauvais. Il suffirait pour cela de greffer les arbres actuels, et de se procurer des qualités supérieures quand on plante.

Le mûrier croît très-bien dans cette justice de paix; aussi, y est-il en quantité, ce qui procure de la soie qu'on va vendre à la foire

de Beaucaire. On peut évaluer cet objet à 80 quintaux.

Les terroirs de Grans, Miramas et Salon s'étendent dans la Crau qui nourrit les troupeaux *transhumans*, dont je parlerai dans la suite de cet ouvrage, ainsi que j'ai déjà eu occasion de l'observer.

D'après cette position du territoire de la justice de paix de Salon, on juge qu'on y élève une certaine quantité de bêtes à laine dont le produit n'est pas indifférent. On y trouve aussi des troupeaux de chèvres, sur-tout dans les communes de Lanson et de Cornillon. L'excédent de ses bestiaux se vend aux foires et aux marchés de Salon.

Il y a à Salon, chaque semaine, un marché très-fréquenté où l'on vend beaucoup de blé, d'orge, de seigle, des légumes secs de toutes les qualités. Les bœufs et les moutons pour les boucheries y affluent.

Il y a aussi quatre foires par an à Salon, dont l'une, celle du 20 brumaire (la Saint-Martin), mérite une mention particulière par les affaires considérables qui s'y traitent, sur-tout dans la partie des bêtes à laine. On n'y en vend pas moins de dix à douze mille, dont

plus de la moitié sort du département. Autrefois on y fixait verbalement et amiablement le prix des huiles de toute la contrée, et cette fixation variait ensuite rarement. Mais les tems sont bien changés à cet égard comme à tant d'autres !

Les autres foires à Salon ont lieu le.... floréal, le 22 thermidor et le 7 vendémiaire.

Les fabricans de *Cadis* (drap grossier qu'on fabrique dans la contrée) trouvent aussi un débouché à toutes ces foires que la belle position de Salon rend, au surplus, très-fréquentées.

Le défrichement de la Crau procurera un agrandissement et une augmentation considérables de population et de richesses à Salon.

On voit avec plaisir dans sa maison commune, le buste du célèbre Bailli de Suffren, et le portrait d'Adam de Craponne.

On trouve dans le terroir de Lanson la Voye-Aurélienne, qui va d'Aix à Arles, par le *Pont-Flavian* de St.-Chamas ; mais avant d'arriver là, on se reposait à Calissane, anciennement *Constantine*. Cette ville ayant été détruite, on dut se retirer sur la hauteur, et c'est

là où sont encore des traces qui annoncent au moins une ancienne forteresse.

Justice de paix de Trest.

Onze communes occupant une étendue territoriale de 220 kilomètres carrés, forment la justice de paix de Trest, dont la population totale est de 7718 habitans.

Ces communes sont : St.-Antonin (1) qui en compte 101 ; Beaurecueil 285 ; Châteauneuf-le-Rouge 249 ; Fuveau (2) 1260 ; la Galinière 81 ; Peynier 895, Puyloubier 900 ; Roqueshautes, 42 ; Rousset, 570 ; Vauvenargues (3), 500 ; Trest (4) 2835.

Cette justice de paix est une des plus pauvres de tout le département des Bouches-du-Rhône. Formée d'un terrein montueux, aride, ingrat, son principal produit est en vin de bonne qua-

(1) Castrum *quondam S. Antolini.*

(2) Castrum de *Affuvello.*

(3) Castrum de *Valle-Veranica.*

(4) Castrum de *Tritis*, de *Trictis*, de *Trectis.* Des historiens prétendent que *Teutobochus*, roi des Teutons, défait par Marius dans cette contrée, est enterré là. Ils croient encore que c'était une ville

lité que Marseille consomme. On y récolte aussi du blé et du seigle. On trouve, notamment à Fuveau, des mines de charbon de terre qui méritent de fixer l'attention de l'administration générale, par les grands avantages qu'elles procureraient dans un département qui manque absolument de bois.

On voit à Saint-Antonin, Beaurecueil et Châteauneuf-le-Rouge, beaucoup de carrières de marbre dont le plus beau, comme le plus commun, est connu sous le nom de *Breche d'Alep.*

Arrondissement de Tarascon.

Sept justices de paix comprenant 33 communes sur une étendue téritoriale de 2297 kilomètres et demi, carrés, qui donne une po-

---

des anciens Romains portant le nom de *Tegulata*, ou *Tectolata*. Quelque fût son nom alors, il est certain que sa fondation est antérieure aux Romains. Le nom *Olype*, et qu'on croit être *Olympe*, que porte une montagne près de la ville, a fait penser qu'elle fut habitée par des Grecs; d'où l'on a conclu, non sans raison, que c'est une colonie des anciens Marseillais qui la fonda.

pulation de 80,076 habitans, forment l'ARRONDISSEMENT DE TARASCON, ou bien le troisième arrondissement communal du département des *Bouches-du-Rhône.*

Ces justices de paix sont : Arles, Château-Renard, Eyguières, les Saintes-Maries, Orgon, Saint-Remi, Tarascon.

Justice de paix d'Arles.

Cette justice de paix, composée de trois communes, offre une population de 23,020 habitans, sur une étendue territoriale de 1047 kilomètres et demi, carrés.

Ces communes sont : Arles (1), qui, avec son territoire, en compte 21,000; Fonsvielle, 1910; et Mas-Blanc, 110.

Cette grande étendue de territoire a nécessité une division en deux, dont l'une se nomme

---

(1) Des mots *area-lata*, terroir large et spacieux, *d'autant*, dit de Romieu, *qu'il n'y a ville en Gaule qui ait un terroir plus ample.*

Elle a porté le nom de *Constantina*, à cause de la convocation qui s'y faisait tous les ans, par ordre de Constantin-le-Grand, qui résidait en cette ville, des sept provinces romaines savoir : les deux Narbon-

division de l'Est, de la justice de paix; l'autre, division de l'Ouest.

La justice de paix, ou pour mieux dire le territoire d'Arles, car Fonsvielle ne peut être considéré que comme un faubourg d'Arles, est, peut-être, la portion du territoire français la plus étonnante, la plus belle et la plus riche; et cependant elle est en même-tems l'une des plus pauvres.

Il faut expliquer ceci, qui paraîtrait une énigme au lecteur, qui ne connaît pas Arles ni son territoire.

La terre d'Arles nourrissait, avant l'hiver de 1788 à 1789, plus de 400 mille bêtes à laine qui, à cause des chaleurs, allaient, comme ce qui reste va encore, dépaître dans les départemens des Basses et des Hautes-

---

naises, les deux Aquitaniques, la Novempopulania, les Alpes-Maritimes et la Viennoise.

Les empereurs Valentinian et Honorius, la nommaient *Matrimonium-Galliarum*, la mère des Gaules.

On y voit sur la place, devant la maison commune, l'obélisque de granit d'Egypte, que Constantin avait fait ériger.

Je doute qu'il existe, dans les Gaules, une ville qui offre autant de restes précieux de l'antiquité.

Alpes, de la Drôme et de l'Isère, où ils dépensent une somme d'à-peu-près 600 mille fr.

L'avidité des propriétaires, dont les propriétés bordent les routes qu'ils enlèvent au domaine public à leur bénéfice; les exactions illicites et les vexations criantes dont ils écrasent les conducteurs de ces précieux troupeaux; les froids rigoureux, les vents violens mêlés de neige, qui ont tué ou poussé et précipité dans la mer des troupeaux entiers, en ont singulièrement diminué le nombre. Beaucoup de propriétaires ont vendu ces propriétés que tant d'accidens rendent très-précaires; d'autres ne font plus voyager leurs troupeaux. Ils les laissent paître, pendant l'été, sur le même sol où ils ont passé l'hiver. Ce moyen affaiblit la race et la détruit.

J'ai publié, en 1792, un *Essai sur le commerce des bêtes à laine*, que l'administration du département des *Bouches-du-Rhône* fit imprimer et répandre. Je dénonce, dans cet ouvrage, les abus qu'il est pressant de réprimer pour redonner, à cette partie de nos richesses territoriales, tous les avantages qu'on doit en espérer. Je suggère aussi des moyens d'amélioration. Inutilement *la Feuille du Cultivateur*

du mois de mai, et l'*Esprit des Journaux*, du mois de juin, de la même année, s'empressèrent-ils d'ajouter à la publication que le département avait donnée à mon *Essai*. Ce fut la voix dans le désert. Les circonstances n'étaient pas propres à des améliorations. Les têtes étaient occupées de tout autre objet que des objets d'intérêt général.

Cinq ans après, le gouvernement intervint; il ne voulait pas qu'une branche aussi précieuse de l'économie politique de la république, fût plus long-tems régie par l'arbitraire (1). Il m'envoya parcourir les départemens des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse,

---

(1) Selon les lieux, pourtant, ces lois sont différentes.
Vois les bergers d'Afrique et leurs courses errantes;
Là, leurs troupeaux épars ainsi que leurs foyers,
Et paissant au hasard durant des mois entiers,
Soit que le jour renaisse ou que la nuit commence,
S'égarent lentement dans un désert immense.
Leurs dieux, leurs chiens, leur arc, leurs pénates roulans,
Tout voyage avec eux sur ces sables brûlans.

Géorg. de Virgile, en vers français, par l'abbé DELILLE, liv. 5.

de la Drôme, de l'Isère, des Hautes et des Basses-Alpes, du Var, pour conférer avec les administrateurs sur tout ce qui est relatif aux voyages de ces troupeaux, et sur les avantages que les propriétaires ou les cultivateurs retireraient de l'amélioration des bêtes à laine. Mes instructions portaient que je me rendrais d'abord à Arles pour m'entretenir sur l'objet de ma mission avec l'administration municipale et les chefs conducteurs des grands troupeaux.

Le ministre ordonna l'impression du rapport que je lui présentai; et il le fit adresser à toutes les communes des départemens que j'avais parcouru, avec invitation de lui faire part de leurs observations.

Les départemens de l'Isère et des Basses-Alpes sont les seuls qui aient fourni leurs observations. Les autres et la municipalité d'Arles ont gardé le silence; de manière que les efforts du gouvernement ont été tout aussi infructueux que les miens.

Cette insouciance de la part du département des Bouches-du-Rhône et de la commune d'Arles sur des objets aussi importans, est peut-être l'effet de ce pouvoir invisible qui

amène les révolutions qu'éprouvent par la seule marche du tems, les différentes parties du globe.

La Crau est la partie du département des *Bouches-du-Rhône* qui fournit la plus grande quantité de bêtes à laine *transhumantes*. Elle est connue sous le nom de *Crau d'Arles* parce que Arles en possède la plus grande partie; mais les communes de Foz, Istres, Miramas, Grans, Salon, Eyguières, Aureille et les Baux, en possèdent aussi une certaine étendue.

Eh bien, la Crau va éprouver bientôt une révolution extrêmement avantageuse à l'agriculture. Le canal des Alpines qui peut arroser et qui arrosera un jour cette vaste plaine, provoquera les défrichemens. Déjà, Foz, Istres, Miramas, Grans, Eyguières en ont dévié des branches dans les parties de la Crau, qu'elles possèdent, et les défrichemens s'ensuivent à force.

Dans mon *Essai sur le commerce des bêtes à laine*, je dis, pag. 7 : *il y a déjà des canaux qui arrosent toutes les parties de la Crau, encore un suffirait pour l'arroser toute, et il est tracé par l'art et par la nature, dans les terroirs de Lamanon et d'Eyguières.*

La commune d'Arles qui, jusqu'alors, avait négligé de se procurer de l'eau du canal des Alpines, ne fut pas sourde à cet appel. Deux ans après, elle en acheta dix moulans (1); mais elle n'en a pas encore fait une distribution convenable. Dans une pétition que j'ai présentée, le 15 frimaire an 9, au nom des propriétaires arrosans d'Arles, au conseil d'état et aux ministres de l'intérieur et des finances, que je fis imprimer et répandre, on lit, page 11 : « le canal des Alpines est destiné » à opérer une révolution heureuse sur les » vastes propriétés incultes de la Crau. La » branche que l'association vient d'en dériver » arrose la partie nord de la Crau; mais le » tems n'est peut-être pas éloigné où l'on en

(1) Le *moulan* désigne, en Provence, une ouverture usitée pour les eaux, d'un mètre (4 pans) de longueur, sur un quart de mètre de largeur. Des ingénieurs le définissent : le volume d'eau nécessaire pour faire tourner un moulin à blé, de la grandeur et de la chûte la plus ordinaire, dépensant, dans 24 heures, environ 3000 toises cubes d'eau.

D'autres ingénieurs lui font donneur 7 pieds cubes 3 quarts d'eau dans une seconde.

» dérivera une nouvelle *du bassin du Merle*, » qui, après avoir longé l'espace d'un myria- » mètre (5130 toises) le chemin de Salon à » Arles, pourrait être subdivisée en deux bran- » ches, dont l'une se déviant au sud irait » dégorger à *Tenque*, et l'autre, continuant » son cours par *le Fossé Meyrol*, passerait » au nord de l'étang de *Dezcaume*, et irait » se jetter dans la palud (les marais) des cha- » noines ».

Je fis graver une carte des localités pour aider à éclairer la cause que je plaidais alors pour les arrosans d'Arles, auprès du gouvernement. Cette carte ne s'étend que depuis le Rhône jusqu'à Aix, et j'en suis fâché; si j'avais pu prévoir alors que je m'occuperais un jour de statistique, je l'aurais fait graver pour tout le département, et je l'aurais jointe au présent ouvrage.

Ainsi donc, la Crau va être défrichée, et cette belle plaine enrichie des eaux de la Durance portées par le canal des Alpines, sera rendue à l'agriculture, et n'en nourrira pas moins de bêtes à laine; il y aura seulement cette différence que, dans l'état actuel, elles sont en troupeaux depuis 500 jusqu'à 5000 bêtes, qui

ne peuvent pas dépaître, pendent l'été, sur ce terrein aride.

Quand la Crau sera défrichée, les propriétés y seront plus divisées, les propriétaires plus multipliés, ce qui diminuera le nombre de ces volumineux troupeaux en éparpillant les bêtes à laine chez les divers propriétaires. Ces troupeaux ainsi réduits, pourront alors dépaître sur les lieux avec d'autant plus d'avantage que le sol sera couvert d'arbres par l'effet des défrichemens et de la culture.

La Crau dans son état inculte actuel, ne nourrit que trois bêtes à laine par hectare (1). On conçoit bien qu'un hectare de terrein arrosable cultivé, pourra toujours nourrir trois bêtes à laine, indépendamment des produits de la culture.

Le défrichement et la culture avantageuse qui existent dans toutes les parties de la Crau où le canal de Craponne a pu arriver, ne permettent pas de doute sur le défrichement total de cette plaine alors que les eaux du canal des Alpines y seront portées.

---

(1) L'hectare comprend une superficie de terrein de 2470 cannes 2 pans 2 menus 1 tiers carrés.

Toute la partie de la Crau arrosée actuellement par les eaux du canal de Craponne est couverte de domaines ou fermes connus sous le nom de mas (1), qui procurent une exportation de 200 mille quintaux de foin. Elle procurait encore une exportation de 8000 quintaux d'huile d'olive, réduite à rien par la mortalité des oliviers. On y trouve aussi des mûriers qui donnent environ 25 quintaux de soie.

Le kermès, dit en Provence *vermillon*, venait bien aussi dans la partie boisée de la Crau; ce bois était très-petit, il a été arraché pendant le tems de l'anarchie; ainsi on a causé un double dommage. On a détruit des bois qui étaient d'un grand secours aux habitations lointaines, et on a privé le peuple d'une récolte qui lui rendait une trentaine de mille francs; car c'est le peuple seul qui faisait la

(1) Les fermes et les maisons de campagne sont désignées sous trois noms dans le département des *Bouches-du-Rhône*. On les nomme *Bastides* dans toute la contrée d'Aix et de Marseille; *Mas* dans toute celle d'Arles, Tarascon, Eyguières, les Baux; *Granges*, du côté de Noves, Cabane, etc.

récolte du vermillon, et c'est lui-même qui s'est fait le mal.

De la Crau, et toujours renfermé dans la terre d'Arles, je vais aux quartiers du *Tresbon* et du *Plan-du-Bourg*, l'un et l'autre couverts de fermes très-productives quand les inondations du Rhône ne viennent pas tromper l'espoir du fermier et du propriétaire : car ces inondations causent trop souvent des pertes immenses.

Après avoir parcouru ces divers quartiers qui forment la partie nord, est et sud du territoire d'Arles où je laisse, pour le moment, les étangs et les marais qu'on y trouve, pour en parler bientôt, je passe le Rhône à Arles pour entrer dans la *Camargue*. C'est encore un quartier de la terre d'Arles. C'est une île qui forme la partie ouest de ce vaste territoire ; elle est entre les deux branches du Rhône qui se divise en deux, tout près de la ville, et dont l'une, dite le petit Rhône, va, en se dirigeant vers l'ouest, se perdre dans la mer, non loin des Saintes-Maries ; et l'autre, dite le Grand-Rhône, va se perdre dans la mer aussi, près le golfe de Foz.

Arles communiquait avec cette partie de

son territoire, par un pont sur bateau, bordé de chaque côté de bancs dans toute sa longueur, ce qui formait une promenade fort agréable entre la ville et le faubourg de Tinquetaille qu'on trouve à la tête de la Camargue; mais une forte crue du Rhône survenue en octobre 1791 l'ayant emporté, la communication n'a plus lieu que par le moyen d'un bateau, ce qui la rend gênante et dispendieuse. Toutes les considérations réclament le rétablissement de ce pont.

La Camargue est en partie défrichée, partie inculte et partie inondée.

La partie défrichée est couverte de *mas*, qui donnent de beau et bon blé et en abondance, de l'orge, de l'avoine et quelque peu de vin; l'olivier n'y vient pas.

La partie inculte nourrit de grands troupeaux *transhumans* de bêtes à laine.

La partie inondée donne du sel, de la soude et enlève un terrein immense à l'agriculture.

On y trouve de nombreux étangs, parmi lesquels on distingue celui du *Valcares* qui a une étendue considérable.

On y élève quelques bœufs, qui suffisent à

peine aux charrues du territoire. Ils sont noirs, forts et méchans. On a beaucoup de peine à les soumettre au travail, parce qu'étant nourris dans les marais, ils sont à demi sauvages.

On y voit aussi des chevaux en troupeaux de 40 à 80. Il sont petits, lestes, vifs, robustes, mais très-ombrageux, ce qui les rend peu propres au commerce. On en emploie quelques-uns à la charrue; ils servent en troupeaux au battage des blés. Aussi cette opération est bientôt faite dans la terre d'Arles et dans les fermes environnantes où on les appèle. Ces troupeaux de chevaux sont connus sous le nom de *Manade de Rosses*. On ignore l'origine de ce nom qui n'est pas avantageux. Il est certain qu'ils sont des *rosses* à la charrue, mais ils ne le sont pas à la selle.

La Camargue, comme la Crau, offre de grandes ressources à l'agriculture par les défrichemens; mais là, comme en Crau, il faudrait des bras; et c'est précisément ce qui manque à la commune d'Arles.

Cette commune, ainsi qu'on vient de le voir, possède un vaste territoire que j'ai désigné comme étonnant, beau, riche et pauvre en même-tems.

Il est étonnant ce territoire par sa vaste étendue, et parce qu'il est formé de trois parties bien différentes.

La *Crau* qui offre un terrein tout caillouteux, est propre à la culture de l'olivier, de la vigne et du mûrier. La terre végétale ne présente guères qu'un pied, un pied et demi de profondeur, après quoi on ne trouve plus qu'un tuf ou *poudingue*. C'est une masse de cailloux plus ou moins petits, tellement forte, tellement liée, qu'on ne peut la séparer, la creuser qu'à l'aide des outils des tailleurs de pierre, ou de la poudre à canon, quand on veut faire des canaux, des puits ou autres ouvrages qui exigent une profondeur au-delà de la terre végétale.

Les naturalistes croyent, et l'aspect des lieux confirme cette opinion, que cette plaine était un golfe où la Durance allait se perdre en suivant, depuis Mollemort, ou depuis la roque d'Antheron, la direction que suivent les canaux de Craponne et des Alpines. Les cailloux de toute grosseur dont le lit de la Durance est couvert, dont on voit des monceaux énormes dans les vallons de la Haute-Durance, et dans ceux des torrens qui se jet-

tent dans cette rivière, et qui sont extrêmement multipliés, soit dans le poudingue, soit dans la terre végétale, et que la Durance roulait, ayant rempli peu-à-peu le golfe et exhaussé le terrein, cette rivière dut changer son lit pour suivre son cours actuel et laisser à sec cette vaste plaine, dans laquelle on trouve quelques étangs, notamment ceux de Dezeaume et d'Entressens où l'on pêche de bonnes carpes.

Les marais formés des eaux des parties de l'arrondissement, supérieures à Arles, occupent un espace immense qui, indépendamment du terrein qu'ils enlèvent à l'agriculture, rendent encore l'air mal sain et occasionnent des fièvres qui minent la population d'Arles.

Le Plan-du-Bourg, le Tresbon et la Camargue (1) sont formés des dépôts du Rhône. La terre végétale y est excellente; on n'y trouve pas un caillou.

Il est donc beau et riche le territoire d'Arles puisqu'il comprend une vaste plaine de plus de mille kilomètres carrés qui peut être toute

(1) Des historiens font venir *Camargue* du mot *malga*, qui, suivant eux, signifie, en langue celtique, terre grasse.

défrichée; mais il est pauvre parce que les moyens et les bras pour la défricher manquent; parce que la mortalité des oliviers le prive d'une grande ressource; parce que les hivers rigoureux trop souvent répétés y font périr beaucoup de bêtes à laine, (elles couchent et paissent toujours en plein air); parce que les inondations du Rhône y causent des pertes que plusieurs années ne peuvent réparer; parce que les canaux des vuidanges occasionnent des dépenses continuelles et considérables; parce qu'enfin les maladies y diminuent singulièrement la population.

L'exportation annuelle du territoire d'Arles peut être évaluée par année a

50,000 quintaux de blé,
200,000 quintaux de foin,
8,000 quintaux de laine,
1,000 quintaux d'agnelins (laine d'agneaux),
10,000 agneaux de lait,
10,000 agneaux d'un an et de deux ans,
1,500 quintaux de soude,
100,000 quintaux de sel,
25 quintaux de soie.

Le blé est porté à Marseille;

Le foin, à Marseille, à Toulon, et sur toute

la côte de Provence. La cavalerie de l'armée d'Italie en consommait la plus grande partie, lorsqu'elle était dans les Alpes-Maritimes.

La laine va alimenter les manufactures de drap de Carcassonne, de Lodève et du département de la Drôme.

L'agnelin est employé dans les manufactures de chapeau de tout le département des *Bouches-du-Rhône* et de *Nîmes.*

Les agneaux de lait sont enlevés pour les boucheries.

Les agneaux d'un et de deux ans sont achetés par des agriculteurs des départemens du Gard, de Vaucluse et de la Drôme, à qui ils produisent du fumier et de la laine.

La soude va aux verreries de Givors et aux savonneries de Marseille. Elle est reconnue pour être la première qualité après celle d'Alicante.

La soie est portée et vendue à la foire de Beaucaire.

Le sel est enlevé par les habitans du département, et par ceux des départemens voisins.

Il existe, à raison de la production du sel, à Arles, un abus que je ne dois pas passer sous silence, et parce qu'il viole le droit de propriété, et parce qu'il est l'une des causes des

maladies qui minent la population de cette ville.

Chaque année, vers la mi-thermidor, des habitans d'Arles, au nombre de 3 à 4000, hommes, femmes, enfans, quittent la ville et s'en vont aux salines, c'est-à-dire, aux marais salans qui sont éloignés de 10 à 12 lieues de la ville. Ils campent dans cet endroit l'espace d'environ deux mois pour recueillir le sel pour leur compte, tandis que ces marais salans appartiennent à des particuliers.

Ce genre de vie, dans des marais, les fortes chaleurs du jour, la fraîcheur humide des nuits, le genre de travail qui les tient une partie de la journée dans l'eau, infecte cette colonie qui vient ensuite empester la ville des fièvres qu'elle a prise dans cette étonnante migration.

On doit peut-être attribuer la cause des fièvres, à Arles, autant à cette circonstance qu'aux marais qui sont à l'est de la ville et qui occupent l'ancien lit du Rhône. C'est ce changement de lit dont on ignore l'époque, qui a laissé des marais, lesquels auront rendu la ville fièvreuse; et la migration, dont je viens de parler, n'aura fait qu'ajouter au mal (1).

(1) M. Calvet, neveu, médecin d'Avignon, m'a

Car, les anciens historiens, en parlant d'Arles, disent : *La douceur de son climat, la commodité de son assiette, la beauté de son terroir, la fertilité de ses champs, l'ont fait rechercher par les hautes puissances de la terre, Constantin-le-Grand, Constantin le tyran, les empereurs Majorianus et Avitus; Chidebert, roi de Paris, seigneur d'Arles; les rois d'Arles et de Bourgogne en avaient fait leur séjour. Le pape Jean VIII étant venu en France, alla voir le roi Bozon à Arles, et écrivit, à Au-*

---

remis, à ce sujet, et comme préservatif, la note suivante : On pourrait neutraliser les miasmes par le procédé du cit. Guyton-de-Morveau, qui consiste à passer, sur de la cendre chaude, et dans un réchaud, un vase de grès, de porcelaine, de faïence même, dans lequel on met du muriate de soude (ou sel marin), humecté avec fort peu d'eau commune. Le vase étant échauffé, on verse sur le sel marin, de l'acide sulphurique. Alors, l'acide du muriate de soude, se mettant en expansion, on parcourt lentement dans toutes les rues, dans les appartemens, le réchaud à la main, jusqu'à ce que l'on juge que l'air est suffisamment rempli de gaz acide muriatique.

gelberge, religieuse à Pavie : me voici dans le délicieux royaume d'Arles.

D'après de pareils témoignages, on ne peut pas douter que l'air à Arles ne fût alors très-bon. Il faut donc extirper les deux causes qui le rendent mal sain ; ce sont les marais qu'il faut dessécher, et la migration, dont je viens de parler, qu'il faut faire finir.

Elle est d'autant plus surprenante, cette migration, qu'elle a lieu dans un tems où la récolte des blés offre du travail aux individus de tout sexe et de tout âge, et que le produit du sel que les migrans vont voler, ne compense pas souvent ce qu'ils eussent gagné aux occupations de la récolte des grains, indépendamment des maladies souvent mortelles qu'ils rapportent.

Le passage de ces migrans pour aller et venir des salines, est encore un fléau pour l'agriculture. Ils arrachent, chemin faisant, tout ce qu'ils trouvent sur leurs pas, et qui peut ou ne peut pas leur être utile.

Si l'on ajoute à ces graves inconvéniens, les rixes qui s'élèvent souvent entre eux, quand le partage qu'ils font se change en pillage, on sera étonné qu'un pareil état de choses, qui

doit sans doute son origine aux bénéfices illégitimes de quelques contrebandiers, puisse durer encore, et on fera des vœux pour que l'administration le fasse cesser.

L'exportation des produits de la terre d'Arles, que je viens d'évaluer ci-devant, est bien peu de chose en comparaison de ce que peut produire ce territoire tout cultivable, en très-grande partie arrosable, dont les dix-neuf vingtièmes sont incultes ou couverts de marais. Que de moyens d'amélioration ne présente-t-il pas ! Le gouvernement peut utiliser ce beau sol, en faisant dessécher les marais, en transplantant dans les divers quartiers où les défrichemens offrent le plus d'étendue, des colonies, soit d'Egyptiens, de Polonais; soit de militaires retirés avec solde; etc.

La loi du 5 janvier 1791, relative au dessèchement des marais, offre de grands avantages; mais il faut, pour les obtenir, des avances difficiles à trouver à Arles.

Les avantages qu'on peut en retirer ne sont pas douteux. Déjà l'expérience a prouvé qu'ils sont incalculables.

Un hollandais (Jean Van-Enz), avait entrepris en 1645, avec un grand succès, le

dessèchement des marais du Tresbon, du Plan-du-Bourg et de la Crau. Déjà il avait obtenu les plus riches résultats ; mais la mort le surprit en 1652, et la révocation de l'édit de Nantes força ensuite ses successeurs à retourner en Hollande. Delà s'ensuivit l'abandon de ses utiles et précieux travaux.

Les citoyens Legier, de Fonsvielle, et Michel Truchet, d'Arles, ont publié sur ce sujet des écrits lumineux qui méritent de fixer l'attention du gouvernement.

Le mémoire du premier fut imprimé en 1792 (sur mon rapport qui se trouve à la tête de l'ouvrage), par ordre de l'administration générale du département des *Bouches-du-Rhône*, dont j'étais membre. Il m'a instruit qu'il en fait une nouvelle édition qui est actuellement sous presse. L'ouvrage du second a été publié en l'an 10 ; je me plais à lui renouveler ici publiquement les remercîmens que je lui ai déjà fait en particulier, de l'attention qu'il a eu de m'en envoyer un exemplaire.

La preuve d'intérêt que le gouvernement vient de donner à la ville d'Arles, en mettant à la disposition du ministre de l'intérieur, 500

mille francs pour faire juger un long procès sur la possibilité ou l'impossibilité d'un canal d'Arles au golfe de Foz, est d'un heureux augure pour l'intérêt qu'il prendra au dessèchement des marais, quand on lui soumettra l'examen de la possibilité et des avantages. Alors, et j'aime à espérer que le moment n'est pas éloigné, les écrits des citoyens Légier et Truchet seront utilement consultés.

Déjà, dans le tems des Romains, la navigation des *Bouches-du-Rhône*, présentait ou des obstacles ou des dangers, ou peut-être les uns et les autres, puisque, d'après nos historiens, *Marius* s'était occupé d'y suppléer par un canal qui communiquait de la mer à l'étang du Galejon, et de celui-ci à Arles, et auquel on trouve le nom de *Fossa Mariana*, et dans l'itinéraire maritime d'Antonin et dans la Table de Peutinger.

La longue cessation du commerce qui suivit la chûte de l'Empire romain, ayant fait négliger les *Fossa Mariana*, ou le tems ayant apporté quelques variations dans les localités, ou peut-être n'ayant jamais rempli le but que *Marius* s'était proposé, cette voie est abso-

lument abandonnée depuis plusieurs siècles ; mais celle des *Bouches-du-Rhône* ayant apparemment présenté les mêmes dangers ou les mêmes obstacles, qui les avait fait abandonner anciennement, il est de fait que depuis plus de cent ans, on s'occupe de projets pour y suppléer. Ces projets ont donné lieu à la publication d'avis en faveur, et à d'autres contraires.

Tout nouvellement encore (en l'an 6), le citoyen Guimet, ingénieur du département des *Bouches-du-Rhône*, a publié un mémoire qu'il a adressé au gouvernement, dans lequel il soutient que ce canal ne peut pas être construit, et que l'on s'en convaincra quand il s'agira de l'exécution. Quelques années auparavant (en 1792), le citoyen *Barral*, alors ingénieur en chef de ce département, disait dans son avis à ce sujet, imprimé, pag. 117 du compte rendu par l'administration, le 6 décembre même année : « En résumant nos observations, » nous en tirons la conséquence que la partie » de ce canal à établir dans les rochers jus- » qu'au port de Bouc, avec une pente presque » nulle, est une entreprise si hasardée, si dis-

» pendieuse, que tous les avantages que l'on » peut imaginer ne peuvent raisonnablement » fournir une juste compensation. »

Le district d'Arles le rejeta alors avec force, (pag. 111 et 112 dudit compte rendu). Rapporteur et rédacteur moi-même de ce compte, je me rappelle que le mémoire du district était très-bien fait; il doit exister dans les archives du département. Les principaux propriétaires d'Arles, effrayés à la nouvelle qu'on allait construire ce canal, ont présenté en l'an 10, une pétition au gouvernement, pour en démontrer l'inutilité, et même les dangers à cause des marais.

Il y d'ailleurs encore une observation importante à faire; c'est de savoir si le port de Bouc sera bientôt ou bien tard comblé et fermé par les dépôts du *Rhône* : des isles flottantes, que les sondes ont découvertes, font craindre cet événement.

C'est pour mettre fin à toutes ces contestations, que le gouvernement fait faire les travaux préliminaires, dont le résultat positif fixera toutes les idées sur ce sujet important.

En attendant, et *pendente delito*, on travaille à un obélisque, en pierres de calissanne,

sur la hauteur de Bouc, dont le prix fait est donné pour dix-sept mille francs, en commémoration de ce canal, et on fait frapper, en outre, une médaille à Marseille.

Arles fournit à la marine et au commerce quelques tartanes, connues sous le nom d'*Alleges*, à cause de leur construction qui est telle, que ces sortes d'embarcations tirent le moins d'eau possible. Ces alleges font le cabotage de Marseille, des côtes de Provence et du Languedoc par les *Bouches-du-Rhône*. C'est par les *Bouches-du-Rhône* que passent aussi les tartanes françaises, espagnoles, génoises, toscanes, napolitaines qui tiennent la foire de Beaucaire; et c'est pour suppléer aux *Bouches-du-Rhône*, dont on craint, sur-tout, la fermeture par les dépôts du fleuve même, qu'on cherche à les suppléer par la construction du canal dont je parle.

Le citoyen Guimet voudrait qu'on deviât le *Rhône*, en-dessous d'Arles, au coude qui est en-dessus des *Sansouires*, pour le faire perdre dans le grand étang du Valcarés, au milieu duquel on conserverait le cours du fleuve, à mesure que ses dépôts combleraient l'étang. Il irait dégorger, dans la mer, dans

une vaste anse formée par les attérissemens, entre les deux *Bouches* actuelles *du Rhône*.

Cette idée m'avait d'abord séduit; et, d'après une ligne tracée sur la carte, la nature semble en montrer au doigt les avantages et les moyens d'exécution ; mais des renseignemens exacts m'ont appris que cette opération causerait des dommages incalculables à l'agriculture, par les domaines superbes qu'il faudrait lui enlever.

Il n'y a donc rien à faire que d'entretenir la grande *Bouche-du-Rhône*, déjà très-mauvaise, puisqu'elle présente trois ouvertures alternativement navigables : je dis alternativement, parce que souvent on ne peut pas prendre l'ouverture par laquelle on a passé la veille. Ces variations sont indiqués par des hommes, connus sous le nom de *Baliseurs*, qui se tiennent pendant le jour à l'extrémité de la *Bouche-du-Rhône*, pour indiquer, par des signes, aux marins qui abordent dans ces parages, laquelle des ouvertures ils doivent prendre pour pouvoir naviguer ; et si l'ordre de la nature veut que ce fleuve soit fermé par ses propres dépôts, ainsi qu'il arriva au Rhin, l'an 860, près de Leyde, et que le canal qu'on tente du golfe de Foz à Arles ne puisse pas

le remplacer par la navigation ; alors elle se fera toute par Aiguemorte et Beaucaire. L'inspection des lieux nous montre cet ordre des choses à venir, contre lequel tous les efforts humains ne peuvent rien.

Quant à l'étang de Valcarés, de même que les petits étangs dont il est avoisiné ; ils peuvent être comblés par les dépôts de la petite branche du *Rhône*, qu'il est très-facile d'y porter.

On juge par tout ce qui précède, combien la ville et le territoire d'Arles méritent de fixer l'attention particulière du gouvernement. Eh! quels avantages ne retirerait-il pas des dépenses que lui occasionneraient et les colonies qu'il établirait dans ce territoire, et le dessèchement des marais de la Crau, d'où s'ensuivraient ceux de Fonsvieille, de l'étang des Baux, de tout le *Vigueirat*, des marais de Mollegés, de Vilargeles, etc.

L'ingénieur Barral est (page 101 du compte rendu précité), entièrement de l'avis des citoyens Veran et Bourret, d'Arles, qui prétendent, dans la lettre de ce dernier, insérée dans le Journal des Débats du 8 brumaire an 11, que le *Rhône* passait autrefois sur Montmajor et Arles. Le citoyen Bourret dit

dans cette lettre : « *Tant que les digues de Tarascon ne seront pas réparées, le territoire d'Arles, situé en-dessous, aura tout à craindre pour ses récoltes* ». Le citoyen Barral avait dit, dix ans auparavant (pag. 94 du compte rendu) : « *Tous les remèdes apportés au dessèchement seront infructueux, si, avant tout, l'on ne se préserve des inondations qui, si elles ne sont pas la source des marais, sont au moins leur aliment.* Il continue (pag. 102) : *L'administration verra par cet exposé qu'il n'y a pas un moment à perdre pour délibérer sur le projet que nous proposons, de construire une chaussée le long de la rive du Rhône, depuis la Roque-d'Acier jusqu'à Tarascon et Arles.*

Il résulte de la conformité d'avis de ces hommes instruits, que l'opération la plus urgente pour Arles, l'opération préliminaire, est la confection des digues pour empêcher les inondations.

Quelques propriétaires d'Arles, à la tête desquels se trouve le cit. François Gibert, connu par sa probité et par d'excellens mémoires sur les moyens d'améliorer le terroir d'Arles,

avaient demandé jadis au gouvernement un emprunt de 600,000 fr. pour les employer au dessèchement des marais. Je conseille à ces estimables citoyens de renouveller leur demande en l'étayant de tout ce qui pourra en démontrer la justice et les avantages. Ils sont bien assurés d'être favorablement accueillis par un gouvernement qui met aujourd'hui sa gloire à augmenter les richesses territoriales et industrielles de la république. Il arrêtera son regard paternel sur un pays qui est sous ses yeux, et qui n'attend qu'un léger effort de sa part pour arriver à un degré étonnant de population et de richesses.

Tous les samedis, pendant six semaines, qui commencent à la mi-brumaire et finissent avec le mois de frimaire, il se tient à Arles, un marché où l'on vend plus de trente mille bêtes à laine, dont une partie reste sur le territoire. Cette partie est une espèce d'échange que les propriétaires font entre eux pour se remplacer des espèces en mâles et femelles. L'excédent est enlevé par des propriétaires des départemens du Gard, de Vaucluse, de la Drôme.

Il y a aussi à Arles une foire, dite *la foire*

de la Croix, qui a lieu le 13 floréal, et pendant laquelle on vend plus de dix mille agneaux qui sortent du territoire.

Cet ouvrage était à l'impression quand j'ai eu connaissance d'un petit imprimé, publié depuis peu par M. Laudun, médecin à Arles, et sorti des presses de Gaspard-Mesnier, fils, imprimeur de la même ville. Je m'empresse d'insérer ici ce qui m'a frappé à sa lecture.

M. Laudun porte (page 4) à 31,333 hectares l'étendue des marais d'Arles, de Fonsvieille et des Baux; à 9757 hectares les marais d'eau douce de la Camargue, et à 156,651 hectares la superficie des marais et étangs salés. Il pense que le dessèchement de cette étonnante quantité de terrein est facile. Il dit (page 7) que Jean Van-Enz, dont j'ai parlé, ayant contracté en 1642 l'obligation de dessécher les marais situés à l'est de la branche orientale du Rhône, le tiers du terrein était déjà rendu à l'agriculture en 1645, qu'une partie fut d'abord semée en luzerne et l'autre en blé, et que cette dernière produisit la même année (1645) 40,000 septiers de froment de la belle plus qualité, ou bien 45,000 quin-

taux, car le septier d'Arles pèse plus d'un quintal.

M. Laudun continue (page 37) : *Nous avons entendu, d'une bouche non suspecte et sûre, que l'ouverture du canal, dans la partie seule qui traversera la montagne de Bouc, occupera deux mille hommes pendant deux ans sans interruption* (1). M. Laudun pense (même page), *que le salut de la contrée exige impérieusement que l'on reprenne successivement tous les ouvrages de Van-Enz.* Il ajoute (page 55) : *les ouvrages de Van-Enz, mal entretenus, ont procuré une dessication absolue après l'inondation de* 1790.

Ici, M. Laudun me paraît ne s'être pas expliqué d'une manière bien claire. Je crois que

(1) On m'assure qu'un particulier a offert une économie de deux ans de tems et d'un million d'argent, si on voulait laisser la direction du canal droite à la mer, en cotoyant l'étang du Galejon jusqu'au golfe de Foz, où il déboucherait, au lieu de lui faire faire un coude, comme c'est le projet, entre Tenque et le Cougoult, qui le dirigera par un long circuit à travers des rochers au nord de Foz, pour le faire déboucher en face de la tour du Bouc.

par *dessication absolue*, il a voulu dire que toutes les eaux provenantes de l'inondation de 1790, et extraordinairement surabondantes à celles ordinaires des marais, s'écoulèrent par le moyen des ouvrages de Van-Enz, quoique mal entretenus, ce qui ne fait qu'ajouter aux preuves que ces ouvrages étaient très-bien entendus, et qu'on n'a rien de mieux à faire que de les rétablir.

D'après cela, il est permis de regretter qu'on ait porté le gouvernement à la construction d'un canal qui n'offre plus aujourd'hui, et dans le cas de réussite, que des avantages très-douteux et désormais très-bornés, puisque le canal d'Aiguemorte à Beaucaire établira la communication du Rhône avec la mer, tandis que le dessèchement des immenses marais d'Arles, dont la facilité est démontrée par l'expérience, en présente d'incalculables, et sous le rapport de la population et de la richesse, et sous celui de la salubrité de l'air et de la santé des hommes, qui en est la suite.

Fonsvieille, qui fait partie de la justice de paix d'Arles, possède un territoire couvert de marais et d'oliviers. Les marais rendent ce pays

mal-sain; et les oliviers morts en grande partie, ne fournissent plus une exportation capable de donner de l'aisance aux habitans. Aussi cette commune languit dans la misère.

Fonsvieille exportait, avant la mortalité des oliviers, 6000 quintaux d'huile d'olive, dont le produit fournissait avantageusement à tous les besoins des habitans; car c'est le seul objet d'exportation. Il n'y a pas assez de vin ni de blé pour la consommation locale. Aujourd'hui je doute que l'exportation d'huile s'élève à 1000 quintaux.

Ce territoire est susceptible de grandes améliorations qui seront produites, et par le desséchement des marais, et par les eaux de la Durance, qui lui seront portées un jour par la branche du canal des Alpines, qui sera dirigée vers le terroire des Baux, et delà à Fonsvieille.

Justice de paix de Château-Renard.

L'étendue territoriale de la justice de paix de Château-Renard est de 150 kilomètres carrés, donnant une population de 16,551 habitans répandus dans sept communes, qui sont:

Barbentane (1), 2279; Boulbon (2), 952; Château-Renard (3), 3140; Graveson (4), 1600; Noves (5), 1490; Saint-Pierre de Mézoargues, 220; Rognonas (6), 870.

Cette justice de paix jouit d'un honnête état

---

(1) Les historiens croient que Barbentane est le lieu désigné sous le nom de *Bellinto*, dans l'itinéraire d'Arles à Orange.

(2) Castrum de *Bulbone*.

(3) *Castel de Raynaro*. Lors du schisme, entre les papes Grégoire XII et Benoît XIII, ce dernier, en s'échappant d'Avignon, où il était assiégé, arriva, le 12 mars 1403, à Château-Renard, où il séjourna jusqu'au mois de mai suivant. Il y fut visité, pendant son séjour, par le comte et par plusieurs seigneurs de Provence.

Charles IX parti d'Avignon le lundi matin, 16 octobre 1564, dîna à Château-Renard, et alla coucher à Saint-Remi, après avoir traversé la Durance sur un pont de bateaux que les habitans, dit Abel Jouan qui a écrit l'histoire du voyage de Carles IX, firent construire. Abel Jouan est le seul historien qui parle de ce pont de bateaux sur la Durance. En mon particulier, je n'y crois pas.

(4) Castrum de *Gravezons*.

(5) Castrum de *Noves*.

(6) Castrum de *Rognonaze*.

d'aisance sans être riche. La majeure partie de ce territoire est arrosée par des dérivations de la Durance.

La commune de Château-Renard en a dévié naguères un canal particulier.

Le canal des Alpines ajoutera à la masse des biens arrosables.

Les productions de cette justice de paix sont principalement en légumes verds et en fruits d'été, qui ont un débouché assuré aux marchés de Tarascon, de Nîmes et sur-tout d'Avignon.

Les oignons de Château-Renard sont les plus beaux qu'on trouve. L'exportation en est importante, de même que celle de l'ail.

Je ne pense pas que ce territoire soit susceptible d'amélioration. Le travail en retire tout ce qu'il est possible. On y recueille aussi du blé et du vin, un peu plus que pour la consommation locale. Le vin blanc de Château-Renard a de la réputation. Ce sont les Lyonnais qui viennent l'acheter.

Le blé de Graveson est de supérieure qualité. Les propriétaires des environs le préfèrent au leur pour ensemencer leurs terres. Ils croient que le blé d'un autre territoire vaut mieux,

pour semence, que celui du crû. C'est une erreur dont j'ignore l'origine, et difficile à extirper, comme toutes les erreurs populaires. L'avoine, l'orge et le seigle ont leur principal débouché à Tarascon et Saint-Remi.

La soie y forme un objet important de récolte. Le mûrier croît très-bien dans cette justice de paix, comme dans toute l'étendue de l'arrondissement de Tarascon. On peut évaluer à 50 quintaux la récolte de soie dans la justice de paix de Château-Renard. On va vendre cette soie à la foire de Beaucaire, à Avignon, à Nîmes, à Alais.

On y voyait aussi quelques vergers d'oliviers qui donnaient de très-bonne huile; mais le froid de 1788 à 1789 les a fait disparaître probablement pour toujours; car cette portion du territoire du département des *Bouches-du-Rhône* se trouvant placée dans l'angle du confluent de la Durance dans le Rhône, cette position la rend trop froide pour espérer que l'olivier se relève jamais.

Mais, dira-t-on, cet arbre y a fructifié pendant des siècles, pourquoi n'y fructifierait-il plus? C'est que le froid est plus rigoureux en

Provence, les hivers y sont plus rudes qu'ils ne l'étaient jadis.

A Pétersbourg, c'est l'inverse. Les froids et l'hiver y sont moins rudes.

Je laisse aux physiciens à rechercher les causes de cette vérité.

Justice de paix d'Eyguières.

Elle se compose de sept communes, sur une étendue territoriale de 245 kilomètres carrés, portant une population de 7320 habitans.

Ces communes sont Alein (1), qui en compte 1054; Lamanon (2), 283; Aureille (3), 517;

---

(1) Castrum *Aleini.*

(2) Castrum de *Allamanono.*

(3) Anciennement *Teritias.* Ce nom d'Aureille lui vient d'*Aurelia*, parce que les deux voies aureliènes qui allaient d'Aix à *Glanum* (Saint-Remi) se réunissaient là. L'une de ces voies passe à Lafare, Calissane, autrefois *Constantina*, *le pont Flavian*, à S.-Chamas, et arrivait à la Crau, à l'endroit dit *la bori de Curet.* Là elle se divisait en trois branches, l'une desquelles allait *à Astromela* (Istres); l'autre à Arles, la troisième à *Glanum* (Saint-Remi); et c'est cette branche qui se réunissait à *Teritias*, à l'autre voie aurélienne

Mallemort (1), 1757; Roquemartine (2), 290; Vernègues (3) 494; Eyguières (4), 2925.

---

qui vient d'Aix aux quatre termes, les Crotes, Saint-Jean, (*Pisavis*) et à *Teritias* (Aureille). *Teritias* était naturellement le pied-à-terre où l'on se reposait avant d'arriver à *Glanum*. L'aspect des lieux ne laisse aucun doute à ce sujet. Quelque lieutenant d'Aurelien donna, à *Teritias*, le nom de cet empereur.

(1) Castrum *Malamorte*.

(2) Castrum de *Roca-Martina*. J'ai la certitude que la population de Roquemartine n'excède pas 100 habitans.

(3) Castrum de *Alvernegues*.

(4) Castrum de *Aigueria*, fut pillé le 22 septembre 1536, par l'armée de Charles V, pendant que ce prince, qui venait d'envahir la Provence était à Aix, à brûler partie des archives et à publier des lois sous le nom de roi d'Arles. Pierre de Sade, seigneur d'Eyguières, se réfugia aux Baux avec ceux des habitans qui purent le suivre.

Le 22 septembre 1592, Eyguières fut le théâtre d'un combat entre ses habitans, qui avaient embrassé le parti protestant, et ceux d'Orgon, qui combattaient pour le parti catholique.

Le 22 septembre 1792, les habitans d'Eyguières, unis à leurs braves et bons voisins les habitans de

C'est bien là contrée la plus pauvre et la plus malheureuse, non-seulement de l'arrondissement, mais encore du département.

Les territoires d'Eyguières et d'Aureille, jadis couverts d'oliviers, ne présentent plus que l'aspect d'un champ brûlé. Eyguières seul exportait annuellement de dix à douze mille quintaux d'huile fine de bonne qualité; aujourd'hui, on n'en exporte pas 500 quintaux, et encore sont-ils pris sur les besoins des habitans.

Alein, Vernegues, Roquemartine et Lamanon en exportaient aussi quelques centaines

---

Salon, mirent en déroute un bataillon d'hommes armés, la plupart d'Arles, qui, sous les étendards de l'anarchie, ravageaient le département. Les gens d'Arles y perdirent une pièce de canon qu'ils traînaient avec eux, et beaucoup de monde. Du côté des réunis, deux hommes d'Eyguières seulement y perdirent la vie.

Eyguières est écrit, dans tous les documens anciens, par AI; mais le conseil-d'état et la préfecture ayant adopté l'ortographe EY, j'ai dû m'y conformer.

Savary, dans son Dictionnaire de Commerce, pag. 903, dit qu'à Eyguières on fabrique du *cadis* et des cordelats.

de quintaux. Ils n'en récoltent pas à present pour la consommation locale.

Heureusement cette contrée est arrosée par les canaux de Crapone et des Alpines, ce qui permet la culture des légumes et des fruits d'été ; mais on ne tire pas des eaux d'arrosage tous les avantages qu'on pourrait, si on multipliait les plantations et la culture des poiriers, des pêchers, des figuiers, etc... On néglige trop ce genre de production, dont Marseille, Aix, Arles et Nîmes offrent un débouché certain.

Le mûrier abonde dans cette justice de paix. On peut évaluer à 50 quintaux la soie qu'elle produit, qu'on file sur les lieux, qu'on va vendre à Beaucaire, et qui rapportent environ cent mille francs. Mais qu'est-ce que cette exportation qui doit fournir à tous les besoins d'une population de sept mille individus; car on récolte à peine le blé et le vin pour la consommation locale.

Les bêtes à laine et les chèvres y donnent aussi quelque produit ; mais il est acheté bien chèrement par les dommages qu'elles y causent. Je l'ai déjà dit; on ne parviendra à ar-

ter ce fléau que lorsqu'il sera permis de tirer dessus.

Justice de paix des Saintes-Maries.

Cette justice de paix se compose de la commune seule des Saintes-Maries, peuplée de 1129 habitans. Son territoire comprend 367 kilomètres et demi carrés.

La commune des Saintes-Maries (1) doit à

---

(1) C'est ici une commune des plus intéressantes sous le rapport de l'antiquité, s'il est vrai, comme le rapporte Strabon, et d'autres historiens après lui, que le christianisme soit arrivé par-là dans les Gaules. Voici comme il raconte le fait.

Une nouvelle persécution des Juifs, contre les Chrétiens, ayant éclaté à Jérusalem, l'an 62 de J.-C., dans laquelle Saint-Jacques le jeune fut précipité d'un clocher et en suite assommé à coups de bâton, les femmes Jacobé, Salomé et Sara leur servante, avec Marthe, Anne, Magdeleine et Trophime, Lazare, Cidoine, et autres saints personnages, s'emparèrent des restes de Jacques, s'embarquèrent pour fuir la persécution, et laissèrent voguer leur barque sans rame, ni voile, au gré de la Providence, qui les jeta à l'endroit dit aujourd'hui *les Saintes-Maries*, désigné ensuite par les papes Calixte II, en 1123,

sa position géographique, d'avoir une justice de paix. Située au fond de la Camargue, à l'extrémité du territoire d'Arles, à deux lieues de la petite *Bouche-du-Rhône*, elle est à quinze lieues de poste des communes d'Arles et d'Aiguemorte, qui en sont les plus voisines.

Son terroir est presque tout inculte et couvert d'étangs, qui pourraient être comblés par les dépôts de la petite branche du *Rhône*. La partie cultivée produit de beau et bon blé; la partie inculte, de la soude et des pâturages.

Ce pays-là n'éprouvera d'amélioration, soit en culture, soit en population, qu'alors que

---

et Innocent III, en 1204, sous le nom de *Sanctæ-Mariæ de Mari*, et où était alors un temple de Diane d'Ephèse, que les Marseillais y avaient bâti. Les femmes Jacobé, Salomé et Sara leur servante, portant chacune le nom de Marie, s'arrêtèrent là, et donnèrent leur nom à l'endroit, tandis que Magdeleine alla à la Sainte-Baume; Marthe, à Tarascon; Anne, à Apt; Trophime, à Arles; Lazare, à Marseille; Cidoine, à St.-Chamas, convertir les peuples à la religion chrétienne qu'ils apportaient, et qui, de proche-en-proche, fit de tels progrès, qu'elle succéda bientôt par-tout au paganisme et à l'idolatrie.

l'étang de Valcarés et les autres qui l'avoisinent, seront comblés, et que la culture et la population de la Camargue augmenteront.

Justice de paix d'Orgon.

Neuf mille quatre cent-un habitans, répandus dans huit communes sur une étendue territoriale de 235 kilomètres carrés, forment la justice de paix d'Orgon.

Ces communes sont St.-Andiol (1), dont la population est de 629 habitans; Cabanes 1265; Eygalieres (2) 1140; Eyragues 2150; Mollegès (3) 540; Orgon (4) 2401; Senas (5) 1200; Verquières 76.

---

(1) Désigné, par la bulle d'Innocent III, en l'an 1204, sous le nom de *Villam S. Andioli.*

(2) Castrum de *Aquiliis.*

(3) Désigné dans la même bulle d'Innocent III, en l'an 1204, sous le nom de *Villam de Mollegio.*

(4) Castrum de *Orgono*, est le sujet d'une grande dispute parmi les historiens, les uns voulant que ce soit la ville désignée dans les anciennes traditions, sous le nom de *Ygernum*; d'autres, contestant ce point de fait.

(5) Castrum *Senacii.*

C'est encore ici une partie bien pauvre de l'arrondissement de Tarascon. Cette justice de paix est couverte d'une vaste étendue de marais qui paraissent être alimentés par une seule source qu'on trouve dans le terroir de Mollegès, connue sous le nom de *Louroum Pyron.* Elle donne en tout tems une égale et grande quantité d'eau, qui s'écoule en partie par le canal de Saint-Remi, dont j'aurai bientôt occasion de parler.

Les communes de Cabanes, Saint-Andiol, Orgon et Senas, propriétaires d'un terrein léger et ingrat, ne doivent leur principale ressource qu'à la grande route de Marseille à Lyon. Cependant Cabanes tire parti de quelques filets d'eau de la Durance pour la culture de pépinières de mûriers.

Eyragues récolte beaucoup de vin blanc, connu sous le nom de *clairete*, qui se consomme dans les cabarets des environs, et surtout d'Avignon.

Eygalières donne du vin rouge qui a quelque débit sur les lieux. Comme il ne peut supporter le transport, son usage ne peut pas s'étendre : aussi on ne le connaît qu'à Saint-Remi, Orgon, Eyguières et Salon.

Cette justice de paix produit aussi de bon blé, de l'avoine et de la soie. L'exportation de ce dernier article, qu'on va vendre à la foire de Beaucaire, peut être évaluée à 50 quintaux.

Le canal des Alpines vivifiera une grande partie de ce territoire. J'en ai le tracé sous les yeux ; je le désignerai dans mon résumé.

Justice de paix de Saint-Remi.

La justice de paix de Saint-Remi est composée de six communes, occupant une étendue territoriale de 165 kilomètres carrés, donnant une population totale de 10,355 habitans, savoir : les Baux (1) 440; Maillane (2) 1,200; Maussane 1,500; Moriés 1,600; le Paradou 560; Saint-Remi (3) 5,055.

---

(1) Castrum *Baussano*, trop fameux dans l'histoire des guerres civiles de Provence.

(2) Castrum *Maillana*.

(3) Eloigné d'Arles de 12,000 pas, suivant Ptolémée, Pomponius, Mela et Pline; connu sous le nom de *Glanum* jusqu'à l'an 501. A cette époque, S.-Remi, archevêque de Rheims, ayant accompagné le roi Clovis dans un voyage en Provence, guérit, en passant à *Glanum*, une demoiselle Benoît, qui était possédée du démon. Ce miracle causa tant d'admira-

La désignation des communes ci-dessus, offre un contraste bien frappant avec l'intention que le gouvernement a manifestée de réduire le nombre des communes.

Cette idée avait été déjà émise par le conseil général du département des *Bouches-du-Rhône* dans ses sessions des années 1790 et 1791. Il prit alors des délibérations à ce sujet. Dans le compte rendu le 6 décembre 1792, dont j'ai eu déjà occasion de parler, et dont je suis le rédacteur et le rapporteur, je rappelle ces délibérations à la page 46, chap. 5, paragraphe 1er.; on doit donc juger de ma surprise de

---

tion aux habitans de *Glanum*, qu'ils changèrent tout de suite le nom de leur ville en celui de Saint-Remi. Benoît, père de la demoiselle, laissa ensuite une partie de son bien à l'église archi-épiscopale de Rheims, qui en a joui longtems. *Chrorographie de Provence*, de Bouche, livre 3, chap. 3.

Il existe, à une promenade de cette ville, deux monumens des anciens Romains, connus vulgairement sous le nom d'*Antiques*. Ils sont le sujet d'une grande dispute parmi les antiquaires.

Saint-Remi est la patrie de l'abbé d'Expilly, auteur du dictionnaire géographique des Gaules et de la France.

trouver ici cenombre augmenté, bien loin d'avoir diminué.

Les soi-disantes communes de Maussane, Moriés et le Paradou ne sont que des hameaux de la commune des Baux. Il est vrai que les hameaux de Moriés et de Maussane sont chacun plus considérable que la ville des Baux, qui donne son nom à tout le terroir; mais il n'en est pas moins vrai qu'ils se trouvent compris dans le terroir et commune des Baux.

Cette ville est, à la vérité, de difficile accès, et il est dans l'ordre naturel des choses que les propriétaires de ce beau territoire se soient logés à portée de leurs propriétés. Telle est l'origine des hameaux de Moriés, Maussane, Paradou, etc. Il est encore dans l'ordre naturel des choses que le siége des autorités ait été placé à Maussane, parce que c'est le quartier le plus central du territoire; mais il ne s'ensuit pas de là qu'on ait dû faire quatre communes où il ne doit y en avoir qu'une sans inconvénient.

Pourquoi multiplier les embarras de l'administration suprême, et les frais d'administration des habitans, en multipliant ainsi mal-à-propos les communes?

Je ne vois donc dans la justice de paix de Saint-Remi que trois communes qui sont les Baux, dont la population est de 4100 habitans; Maillane 1200; Saint-Remi 5055.

Cette justice de paix séparée par la petite chaîne des Alpines (1) qui commence à Orgon et se termine à Saint-Gabriel (2), terroir de Tarascon, se forme de deux territoires bien différens. Celui des Baux au midi de la petite chaîne ne forme qu'une forêt d'oliviers, au pied de laquelle on trouve un grand étang. C'était, avant la mortalité, un des cantons les plus

---

(1) C'est un chaînon ou anneau coupé, par la Durance, de la grande chaîne des Alpines qui descend des Alpes, par Manosque, jusqu'au Cheval-Blanc, terroir de Cavaillon, département de Vaucluse. Sa plus grande hauteur est de 850 mètres (425 cannes) au-dessus de la mer, dans le terroir d'Eyguières, où on le nomme *les Aupies*.

(2) Connu dans l'itinéraire d'Arles à *Glanum*, sous le nom de *Enarginum*. Voilà encore un saint qui a pris le nom d'un endroit que les Romains connaissaient sous une autre dénomination. Que d'obscurité ne jettent pas dans l'histoire ces changemens de nom! Mais ici, il ne peut pas y avoir de doute, Saint-Gabriel est bien l'*Enarginum des anciens*.

riches de la Provence. Il donnait, année commune, une exportation de 15,000 quintaux d'huile de très-bonne qualité.

Il est vrai que ce canton ne fournissant pas de blé, ni de vin, ni de fourrage pour la consommation locale, il faut y pourvoir par le produit des huiles; et ce produit doit encore fournir à tous les besoins de la vie. Mais néanmoins le revenu des huiles était plus que suffisant et la terre des Baux était riche.

Il n'en est pas de même aujourd'hui. Quoi que ce territoire, par son heureuse position, ait moins souffert de la mortalité que beaucoup d'autres, cependant il est loin encore d'une grande production. Je ne pense pas qu'en l'état actuel, l'exportation aille à 3000 quintaux d'huile. Si on déduit la moitié pour frais de culture et d'exploitation, on jugera aisément que le restant doit atteindre avec peine tous les besoins; d'où il suit que ce canton est encore pauvre.

L'étang ne donne qu'une plante inodore et insipide connue sous le nom de *triangle* ou *fœnassier* qu'on fauche en été, à mesure que la sécheresse le fait resserrer. On fait, de ce *triangle*, du fumier pour les oliviers.

Mais la commune des Baux a une belle perspective : l'arrosage de son territoire, par les eaux du canal des Alpines, qui n'attend plus que d'être continué à la sortie du terroir d'Eyguières, et le dessèchement de l'étang qui rendrait une étendue considérable de terrein à l'agriculture. Le dessèchement de cet étang est la suite naturelle du dessèchement des marais d'Arles.

On trouve dans l'enceinte de la ville des Baux, au-devant de son hôpital actuel, une grande place ou platte-forme superbe, à découvert, où l'on respire l'air le plus pur. Je pense que ce beau local serait très-propre à l'établissement d'un hôpital militaire.

Le terroir de la justice de paix de Saint-Remi, au nord de la petite chaîne des Alpines, présente une vue bien différente. Planté de vergers d'oliviers le long de la montagne, on le trouve couvert de jardins depuis la ville de Saint-Remi jusqu'à la limite du terroir de Maillane.

Ces oliviers donnaient, avant la mortalité, une exportation annuelle de 2000 quintaux d'huile de première qualité ; ils n'en produisent pas aujourd'hui pour la consommation locale.

Mais la partie du terroir où sont les jardins est de toute beauté ; ils fournissent de légumes verds toutes les communes à dix lieues à la ronde, ce qui rend ces propriétés très-précieuses, et cette partie du territoire très-riche.

Indépendamment des légumes, les jardiniers font un commerce de graines de marjolaine, d'oignons, de porreaux et de toutes les plantes potagères, dont le produit n'est pas indifférent. Ils expédient aussi beaucoup de chardons aux manufactures du Languedoc pour peigner les draps.

Tous ces jardins sont arrosés de l'eau d'un canal qui est alimenté par les marais de Mollegès et Vilargeles, lesquels le sont à leur tour par le *Louroum Pyron*, dont j'ai parlé à l'article de la justice de paix d'Orgon ; et telle est la position avantageuse de ce canal qu'il fournit toujours la même quantité d'eau dans toutes les saisons ; ce qui prouverait qu'on l'a construit dans l'emplacement le plus avantageux.

Quoique l'écoulement de cette eau qui, en fin, de Cause, va se perdre dans les roubines du Vigueriat, et de-là, dans les marais d'Arles, ne soit que la marche naturelle de cet élément, qui suit toujours la pente du terrein,

néanmoins la commune de Saint-Remi payait annuellement, à celle de Mollegès, une redevance d'un petit boisseau de fèves, (environ six livres pesant) ; ce qui semblerait indiquer que la commune de Saint-Remi la destinait originairement pour l'arrosage de jardins.

Saint-Remi récolte encore un excédent de vin que les habitans de la terre des Baux viennent acheter.

Maillane exporte environ 4000 quintaux de blé dont la qualité, comme celle de Graveson, est estimée si bonne, qu'on l'emploie dans tous les environs, pour les semailles, de préférence à toute autre.

Cette justice de paix récolte aussi, année commune, 25 quintaux de soie qu'on va vendre à la foire de Beaucaire.

Il y a deux foires à Saint-Remi. L'une a lieu le 6 *brumaire*; et l'autre, le 5 *floréal*. A la première, on trouve beaucoup de brebis et de moutons, à la seconde, beaucoup d'agneaux.

Justice de paix de Tarascon.

Elle est composée de la ville seule de Ta-

rascon (1) et de son territoire dont l'étendue est de 87 kilomètres et demi carrés, et la population 18,300 habitans.

Le terroir de Tarascon est beau et fertile; il fournit du blé de première qualité et de mauvais vin. Mais il est exposé aux inondations du *Rhône*, qui emportent souvent la récolte du blé. Il est vrai que le limon que le fleuve dépose en se retirant, sert d'engrais à la partie des terres inondées qui se trouvent dans l'enceinte des chaussées. C'est un cordon peu considérable de terres, où l'abondance de la ré-

---

(1) Désignée, par Strabon, sous le nom de *Tarasco*, et sous celui de *Taruscus*, par Ptolémée.

Un monstre marin, ayant remonté le Rhône, fut attéré et tué là. On conserve sa forme à Tarascon, sous le nom de la *Tarasque*. Des historiens ont prétendu que ce monstre avait donné son nom à la ville. Mais son apparition bien postérieure à Strabon, prouve, au contraire, qu'on donna à l'animal le nom de la ville.

Papon croit, histoire de Provence, tom. 5, pag. 94, que ce sont les Marseillais qui fondèrent Tarascon, pour faire le commerce dans l'intérieur, quand Pompée leur eut donné les deux bords du Rhône.

colte, l'année d'après, compense celle de l'année précédente, quand une nouvelle inondation ne l'emporte pas; car ces inondations ne sont pas réglées comme celles du Nil; elles sont accidentelles, trop souvent réitérées, et toujours désastreuses.

La partie des terres inondées en-dehors des chaussées souffre ordinairement beaucoup des inondations. Elles ne laissent dans cette partie qu'un dépôt sabloneux infiniment préjudiciable à la végétation. Il faut ensuite beaucoup de culture et du fumier pour l'amander, ce qui occasionne de fortes dépenses.

Cependant, ce territoire produit, année commune, 90 mille quintaux de blé; il faut en déduire 70 mille quintaux pour la consommation locale, reste vingt mille quintaux pour l'exportation.

Le vin n'étant pas de bonne qualité, on le distille en grande partie pour en faire de l'eau-de-vie, sauf ce que le peuple consomme. On ne boit aux auberges et chez les gens aisés, que des vins du département du Gard, où il est généralement excellent.

Le vin que l'on consomme à Tarascon excède

la consommation locale. Cet excédent peut être évalué de 1000 à 1,200 quintaux.

Le terroir de Tarascon produisait encore assez d'huile d'olive pour la consommation des habitans ; mais depuis la mortalité des oliviers, cet objet est réduit à rien.

La luzerne est aussi une branche lucrative de production. On en exporte dans les communes des environs, et on en nourrit sur les lieux des agneaux pour les boucheries, qui sont bien les meilleurs et les plus beaux de tout le département et des départemens voisins.

La navigation du *Rhône* donnait une certaine activité au commerce de cette ville, et sur-tout dans la partie de la tonnellerie. Les eaux-de-vie qu'on fabrique sur les lieux, les huiles d'olive de presque tout le département, qu'on embarquait là pour Lyon et le Nord de la France, consommaient une immense quantité de tonneaux de différentes grandeurs qu'on construisait à Tarascon. Cette branche d'industrie locale a essuyé deux coups funestes : 1°. la mortalité des oliviers de tout le département, qui ne fournit presque plus d'huile ; 2°. la réunion d'Avignon à la France. C'est à Avignon

où l'on embarque maintenant tout ce que le commerce de Marseille envoie par le *Rhône* à Lyon et dans le nord de la France et de l'Europe.

Le territoire de Tarascon n'est pas exempt de marais. Ceux de Mollegès et Vilargeles dégorgent par-là pour descendre à la mer par Arles ; et cette descente étant très-lente, on voit dans le terroir de Tarascon de grands fossés, connus sous le nom de *Roubines du Vigueirat*, qui ne suffisent pas toujours à l'écoulement des eaux, ce qui occasionne des marais. Ces marais ont donné lieu à des milliers de procès et de transactions entre les villes de Tarascon et d'Arles. Le dessèchement des marais d'Arles mettrait fin à ces longues tracasseries : il amènerait le dessèchement de tous les autres.

L'agriculture de ce terroir va éprouver une révolution heureuse, alors que les eaux du canal des Alpines y arriveront. Déjà on en a tracé le cours ; il ne s'agit plus que de le creuser.

L'air est bon à Tarascon, quoique distant d'Arles d'un myriamètre et demi seulement. Le sang y est beau, et le sexe ne le cède

en rien à celui d'Arles, dont la beauté est renommée au loin. C'est une chose qui frappe l'observateur que la beauté du sexe dans les villes qui sont sur les bords du *Rhône*, depuis Lyon jusqu'à Arles.

RÉSUMÉ.

Je viens de parcourir les divers cantons du département des *Bouches-du-Rhône*; le lecteur qui m'aura suivi, aura vu que ce département est infiniment important sous les deux rapports de l'agriculture et du commerce.

Mais si cette observation lui a été agréable, il aura été bien affligé de voir une grande partie du territoire enlevée à l'agriculture par des marais qu'on peut dessécher, et par une grande étendue de terrein, dans le terroir d'Arles, qui n'appelle que des bras pour les récompenser par les riches productions qu'il renferme.

Il aura vu le commerce faisant des efforts pour sortir de l'état d'inaction où l'avait plongé les malheurs d'une longue guerre et d'une révolution sans exemple.

Il aura remarqué que ces deux principales branches de la richesse des nations, n'attendant plus que quelques encouragemens d'un

gouvernement éclairé sur ses propres richesses ; sur ses richesses intrinsèques, si je puis m'exprimer ainsi, ce département peut compter d'arriver au degré de prospérité auquel il est appelé par la nature de sa position.

Elle est belle cette position. Ses ports lui ouvrent, pour l'extérieur, une communication aisée avec toutes les parties du monde. Pour les côtes, un cabotage facile, actif; et de belles routes pour l'intérieur.

Malheureusement la nature, cette dispensatrice universelle de tous les biens et de tous les maux, lui a retiré une grande faveur sur le retour de laquelle il y a peu à espérer. Je veux parler des oliviers que le froid a tué cinq fois depuis le 6 janvier 1789.

Tous les cantons de ce département donnent des huiles d'olive ; plusieurs n'ont pas d'autre récolte. L'exportation de ce liquide était, année commune, de cent-vingt mille quintaux, ce qui, à 45 francs le quintal, produisait une somme de cinq millions quatre cent mille francs.

La suppression d'un revenu aussi considérable, sur lequel on ne peut plus compter, a dû bien appauvrir ce département.

Les objets de production qui restent, sont :

La soie qui peut rapporter un million ;

Le vin, deux cent mille francs ;

Les bêtes à laine, deux cent mille francs ;

La laine, sept cent-cinquante mille francs ;

Le sel, deux cent mille francs ;

Les olives préparées, les câpres, les fruits secs, tels que raisins, figues etc., deux cent-cinquante mille francs.

Ce revenu est bien modique, quand on le compare à tous les besoins de la vie. Le blé seul, dont la récolte suffit à peine à la consommation de six mois, nécessite une dépense de 7,686,048 francs pour se procurer ce qui manque (1) ; on le tire par mer de la Sar-

(1) Je porte à quatre quintaux de blé par personne la consommation annuelle de la population du département des *Bouches-du-Rhône*. Cette population est de 320,252 habitans, qui consomment donc douze cent quatre-vingt-un mille huit quintaux de blé. J'ai dit que le sol fournit à la nourriture de six mois. Il est indispensable d'acheter six cent quarante mille cinq cent quatre quintaux pour la nourriture des six autres mois. Ces six cents quarante mille cinq cent quatre quintaux, à douze francs le quintal, coûtent donc sept millions six cent quatre-vingt-six mille quarante-huit francs.

daigne, de la Sicile, de la Côte d'Afrique; et quelque peu de Toulouse, par le canal du midi.

Cependant, si toute la partie marécageuse et inculte du département était mise en culture comme elle peut l'être, il récolterait assez de blé pour la consommation entière de l'année, ce qui économiserait la somme énorme dont je viens de parler, indépendamment de l'augmentation des mûriers, qui doubleraient l'exportation de la soie; à quoi il faut encore ajouter la prodigieuse augmentation de population qui serait la suite nécessaire de cette grande masse de terrein mise en rapport.

Outre le bois de chauffage que donnent l'olivier et le mûrier, ce dernier, après la cueillette de la feuille qui a nourri le vers-à-soie, en pousse bientôt une autre qui, avec celle de l'olivier, servent à la nourriture des bestiaux pendant l'hiver.

Le lecteur aura vu aussi que l'intérêt général réclame avec force trois grandes opérations qui, seules, doivent exclusivement fixer l'attention du gouvernement et celle des administrés de ce département; que nulle autre, avant l'exécution de celles-ci, ne saurait être proposée que par des vues d'intérêt particulier.

Ces grandes opérations sont le dessèchement de tous les marais d'Arles, l'encaissement de la Durance et un pont sur cette rivière. Elles présentent, chacune, des avantages incalculables et pour l'état et pour le département, et pour les communes et pour les citoyens en particulier. Il y a quelques jours que j'aurais parlé d'une quatrième, le curage du port de Marseille; mais j'ai appris avec beaucoup de plaisir que l'entreprise vient d'en être donnée. Puisse-t-on la pousser avec l'activité qu'elle exige!

Dessèchement des marais.

Tous les marais susceptibles de défrichement, se trouvent dans le troisième arrondissement, et se communiquent les uns aux autres jusqu'à ceux d'Arles; de manière que le dessèchement de ceux-ci amènerait le dessèchement général. Ceux d'Arles furent desséchés en partie par le hollandais *Van-Enz*, ainsi que je l'ai déjà remarqué en parlant d'Arles. Ils l'eussent été en totalité, si la mort n'avait pas moissoné cet habile ingénieur en 1652, c'est-à-dire après dix ans de séjour à Arles, et

si les fureurs du fanatisme n'avaient pas forcé les successeurs de cet homme précieux à retourner dans leur patrie.

Le citoyen François Gibert fils, d'Arles, que j'ai eu occasion de consulter ici, qui marche dignement sur les traces de son père, qui connaît comme lui et les citoyens Legier et Truchet, les ouvrages qu'avait si bien commencé Van-Enz, ma assuré que ce dessèchement général n'excéderait pas la dépense totale de 714,827 francs, à laquelle la porte le citoyen Truchet dans ses *recherches sur le dessèchement des marais de la commune d'Arles.*

Combien cette dépense doit paraître modique en comparaison avec les incalculables et beaux résultats qu'elle donnerait!

La Durance.

J'ai déjà observé que la Durance, qui longe le département des *Bouches-du-Rhône* dans toute son étendue, depuis le Bac de Mirabeau jusqu'à son confluent dans le *Rhône*, près de Barbentane, cause des ravages incalculables. Le citoyen Barral, dont le génie embrassa bientôt, pendant le court espace de

tems qu'il resta dans le département ; tous les grands objets d'utilité publique qui étaient de son ressort, nous a laissé un projet d'encaissement de cette redoutable rivière. Il est consigné dans le compte rendu le 6 décembre, 1792, pag. 73 et suivantes. Cette opération rendrait dix mille hectares de terrein à l'agriculture, dont le prix de vente diminuerait d'autant la dépense de l'encaissement, et dont le produit la ferait bientôt oublier.

Cet ingénieur propose aussi (pag. 84), un pont sur la Durance, que réclament également, et le service de l'état et l'intérêt du commerce de Marseille, et la facilité et l'utilité des communications.

La Durance nous donne des canaux d'irrigation qui fertilisent une partie du département.

Canaux.

Le département des *Bouches-du-Rhône*, indépendamment de quelques canaux particuliers, qui arrosent une partie du territoire de quelques communes, possède deux canaux qui portent les eaux de la Durance dans des contrées du deuxième et du troisième arrondissement,

qu'elles ont fertilisées. Ce sont les canaux de Crapone et des Alpines.

Canal de Crapone.

Le canal de Crapone fut construit en 1556, par Adam de Crapone, de Salon, dont il porte le nom. Sa prise est dans le terroir de la Roque-d'Antheron, vis-à-vis le Rocher de *Janson*. Quand l'eau arriva à Salon par la rigole que M. de Crapone avait d'abord fait ouvrir, on l'y reçut en procession.

Certes, la belle fertilisation qu'elle a procurée, a prouvé qu'on ne pouvait trop fêter cet heureux événement. On voit avec un sentiment d'admiration et de respect, dans la maison commune à Salon, le portrait de ce bienfaiteur de l'agriculture et de l'humanité (1).

Ce canal, qui fut ensuite divisé en plusieurs branches, a produit la restauration de toutes les

(1) On voit aussi, dans la même maison commune, le buste en marbre du célèbre marin, le Bailli-de-Suffren, ainsi que je l'ai déjà observé chaque fois que l'occasion s'est présentée. Le lecteur me pardonnera ces répétitions en faveur de mon admiration pour ce célèbre amiral français, mon compatriote.

communes où il passe. Elles sont en grand nombre; savoir : la Roque-d'Antheron, Charleval, Malemort, Alein, Lamanon, Salon, Pelissane, Lanson, Grans, Cornillon et Confous, Miramas, Saint-Chamas, Istres, Eyguières, Aureille, Arles. On trouve sur toutes ces branches nombre de moulins à huile et à farine.

Canal des Alpines.

Le canal des Alpines a été construit par la ci-devant province de Provence en 1783. Il prend sa source dans la Durance, à Malemort même. Il a pris son nom de la petite chaîne des Alpines dont j'ai déjà parlé, qui commence à Orgon et va se terminer à Saint-Gabriel, près Tarascon.

Une de ses branches passe au midi de cette petite chaîne. Indépendamment de l'augmentation d'arrosage qu'elle procure aux communes ci-dessus, on en a divisé une branche pour Foz et une pour Arles. On en déviera une pour Saint-Mitre et Martigues, et plusieurs dans la Crau d'Arles, aux Baux et à Fonsvieille, ainsi que j'ai déjà eu occasion de l'observer.

Celle du Nord a dépassé Orgon, et a été

discontinuée non loin de là; mais le tracé que j'en ai sous les yeux, la porte jusqu'au *Rhône*, et tout premièrement à Saint-Remi, où elle se divise en deux nouvelles branches, dont:

L'UNE se soutient le long des Alpines, va les contourner à *Laurade*, d'où elle les cotoie jusqu'à Saint-Gabriel, pour aller, delà, se jeter dans le *Rhône* à *Lansac*.

L'AUTRE se dirige sur Eyragues et Château-Renard, contourne cette dernière commune, passe à Rognonas pour venir à la Pointe-Nord de la *Montagnete*, à Cadian, où elle se subdivise encore en deux, l'une desquelles va passer à Barbentane et Boulbon pour se perdre dans le *Rhône* devant Valabregue; et l'autre suit la route d'Avignon à Tarascon, où elle se termine au *Rhône*.

Il est facile de juger des richesses que ces canaux donnent, et des incalculables avantages que celui des Alpines, particulièrement, est destiné à procurer dans le département des *Bouches-du-Rhône*.

Si l'adage, qu'*avec de l'eau et du fumier* on fait produire les rochers, avait besoin de preuves de confirmation, j'inviterais à aller voir tout ce que l'eau de la Durance procure

de richesses dans le département des *Bouches-du-Rhône*, et combien les canaux déjà existans sont précieux à l'agriculture dans ce pays.

Canal de Provence.

On voit dans le territoire de Jouques, ainsi que je l'ai déjà observé en parlant de la justice de paix de Peyroles, les traces du commencement du *canal de Provence* qui n'a pas eu de suite. Il aurait pris sa source au rocher de *Canteperdrix*, près du Bac de Mirabeau; il devait porter l'eau jusqu'à Marseille. Des ingénieurs furent envoyés de Paris; Floquet, l'un d'eux, en porta le devis à 4,800,000 francs. Paris fournit aussi les actionnaires au nombre desquels le maréchal de Richelieu se plaça, sous la condition que le canal porterait le nom de *canal de Richelieu.* On dépensa 650,000 francs pour faire une ouverture de 3,941 mètres (à-peu-près 2000 toises) de longueur: on s'arrêta là. Cependant, la compagnie qui avait déjà dépensé cette somme ne l'abandonnait pas volontiers. Elle parvint à déterminer une riche maison d'Amsterdam à faire les fonds nécessaires à l'entière construction du canal.

Cette maison envoya sur les lieux l'ingénieur major *Van-Suchtelen* et son neveu, qui se convainquirent, ainsi qu'il paraît par leur rapport du 12 novembre 1772, de la possibilité de l'entreprise. On envoya alors l'ingénieur Faure pour faire les opérations dans le plus grand détail. Le résultat des nivellemens de cet ingénieur ne furent point conformes à ceux de Floquet, mais bien à ceux de l'ingénieur hollandais Suchtelen. Faure employa cinq années de travail, à la fin desquelles il donna un devis très-lumineux qui portait la dépense générale à environ 25 millions. Cette somme effrayante a fait oublier ce canal au grand regret de l'agriculture.

Lycée.

Il s'est formé, en l'an 8, à Marseille, un *lycée des sciences et des arts*, dans lequel on voit une section d'agriculture et de commerce : certes, une section de commerce est nécessairement une institution précieuse dans une ville comme Marseille. J'ignore si elle est composée d'anciens négocians qui connaissent bien les ramifications immenses du commerce de Marseille. La section d'agricul-

ture remplace sans doute la ci-devant société d'agriculture d'Aix.

Sociétés d'Agriculture.

Les sociétés d'agriculture se sont multipliées dans ces derniers tems ; le gouvernement les favorise. Cependant les lumières qui en sortent ne sont souvent pas portées plus loin que les membres qui les composent, ou, tout au plus, que la ville où elles ont percé. Je crois que ces sociétés seraient avantageusement remplacées (*) par une feuille sur papier libre, envoyée *gratis* à la mairie de chaque canton; elle serait redigée et imprimée sous l'autorité du ministère de l'intérieur par des rédacteurs impartiaux, qui seraient obligés d'insérer, soit en entier, soit par extrait, tous les mémoires qui offriraient quelques vues utiles à l'agriculture, quand même les moyens proposés seraient contraires à leurs opinions. Il est souvent des moyens dont l'expérience a prouvé le succès et dont les rédacteurs ne devraient pas dérober la connaissance au public, parce que ce succès ne leur paraîtrait pas positif en théorie.

(*) Nous nous réservons d'examiner, dans un prochain numéro, l'idée qu'émet ici le cit. *Michel;* et de prouver que loin de détruire les sociétés d'agriculture, il faut leur accorder des encouragémens. (*Note du Rédacteur*).

Cette feuille porterait la lumière tout à-la-fois sur tous les points de la république, tandis que les bonnes idées qui sortent des sociétés d'agriculture, ou qui sont émises par des particuliers, sont recueillies seulement par quelques ouvrages périodiques, qui ne sont pas aussi répandus qu'ils mériteraient de l'être, et dans lesquels les rédacteurs n'insèrent que ce qui leur convient, aimant mieux souvent sacrifier les progrès de la science que de publier quelque chose de contraire à leurs idées; comme si la nature les avait doués d'un jugement infaillible.

L'arachyde est un exemple frappant de la rapidité avec laquelle les améliorations sont accueillies quand elles s'annoncent tout-à-coup dans toutes les parties du territoire français. Un préfet (le cit. *Méchin*) fait cultiver cette plante; les essais qu'il tente réussissent. On les publie dans tous les papiers publics: tout de suite, on demande de par-tout de l'arachyde. Si les expériences faites par *Méchin* avaient été communiquées seulement à quelques sociétés d'agriculture, ou consignées dans quelques ouvrages peu répandus, cette plante eût été très-long-tems à être connue, et plus long-tems

encore s'il n'avait pas plû aux rédacteurs de ces ouvrages d'en parler.

Il n'y a point de société d'agriculture dans le département des *Bouches-du-Rhône.*

Chambres de Commerce.

Il en est de même du commerce. Il me semble qu'il ne faudrait qu'un seul foyer d'où partiraient toutes les lumières. Les sociétés éparses ne voient trop souvent que le commerce de localité, sans considérer s'il concorde avec l'intérêt général. Nous avons besoin de lutter contre un gouvernement qui rivalisa avec la France sous la politique aveugle et routinière de nos rois : aujourd'hui qu'il se voit déchoir par une politique plus éclairée ; dans l'impossibilité désormais d'allumer des guerres en Europe, dont on l'a à-peu-près chassé, on doit s'attendre à ce que sa sombre jalousie mettra tout en œuvre pour soutenir sa suprématie commerciale, que le génie des Français, l'étendue de nos côtes maritimes, la beauté de nos ports et l'encouragement de l'industrie nationale, nous permettent de miner et d'abattre ; mais il faut, pour cela, des mesures lumineuses qui ne peuvent partir que d'une réunion de gens du métier, si je ne puis m'ex-

primer ainsi ; ce sont des faits étayés de l'expérience auxquels on doit s'attacher. Or, ces faits ne peuvent être montrés que par des négocians eux-mêmes. On a rétabli la chambre de commerce de Marseille, de même que les établissemens du même genre, qui existaient dans d'autres ports de mer, et on en a créée dans toutes les places importantes de commerce. C'est déjà un excellent moyen pour avoir des lumières utiles. Je proposerais une réunion perpétuelle, à Paris, de deux anciens armateurs de Marseille, deux de Bordeaux, un de Nantes, un de Larochelle, un de Rouen, un du Hâvre, un de Lorient, un de Saint-Mâlo, un de Dunkerque, un d'Anvers ; deux anciens fabricans de Lyon, un de Paris, un d'Amiens, un de Nîmes, un de Montpellier, un de Carcassonne, un de Grenoble, un de Nice, un de Genève, un de Chambéri, un de Sedan, un d'Elbeuf, un de Langres, un de Louviers, un de Troyes, un de Courtrai, un de Bruxelles, un de Cologne, un de Mayence, un d'Aix-la-Chapelle, un de Strasbourg, un de Turin, un d'Alexandrie, un de Parme, un de Plaisance, tous, riches et retirés du commerce ;

on pourrait y ajouter deux ou trois anciens directeurs des douanes (1).

Propriétés.

Les propriétés sont très-divisées dans le département des *Bouches-du-Rhône*. Je ne puis pas en donner le compte bien juste ; mais je crois pouvoir en porter, sans exagération, le nombre à 200,000 ; elles sont cultivées à bras et à la charrue, tirée par des bœufs rouges dans les justices de paix de Lambesc, Peyrolles, Trest et Gardane, et par des mules et des mulets dans le reste du département, sauf à Arles où on se sert de bœufs noirs et de chevaux, ainsi que je l'ai précédemment dit.

---

(1) Ceci était écrit, quand le gouvernement a rendu son arrêté du 3 nivôse an 11, portant création d'un conseil de commerce qui, sans être composé, précisément comme je l'indique ici, rentre pourtant dans le plan que je propose, en ce qu'il sera composé de quinze négocians députés par quinze chambres de commerce, c'est-à-dire, qu'il sera composé de gens du *métier*.

Montesquieu a observé que le meilleur gouvernement est celui où les choses sont régies par les lois tirées de leur propre nature.

Bêtes à laine.

Les bêtes à laine sont d'un grand secours dans ce département, non-seulement pour le produit de la laine, mais encore pour l'engrais des terres et des oliviers. Mais, je l'ai observé, il faut un réglement sevère pour prévenir les dégâts qu'elles causent aux propriétés. Quant aux chèvres, je ne sais pas trop s'il ne faudrait pas les exclure, excepté le petit nombre nécessaire aux voyages des troupeaux de bêtes à laine. J'ai donné les détails de ces voyages dans mon rapport au ministre de l'intérieur ; on y voit le nombre des bêtes à laine que nourrit le département des *Bouches-du-Rhône*. Il y en a peu de l'espèce, ou pour mieux dire de l'âge propre aux boucheries. Les moutons de boucheries y viennent de l'Auvergne, de même que les bœufs destinés au même usage.

Montagnes et Forêts.

Les montagnes sont toutes pelées dans le département des *Bouches-du-Rhône*; elles produisent en abondance le thim, la lavande, le

romarin, l'hyzope, la sauge. Les plus élevées sont celles de Sainte-Victoire, dans le terroir de Vauvenargues, qui a 1042 mètres au-dessus du niveau de la mer, et celle des Alpines, dite par corruption *Hautpies*, dans le terroir d'Eyguières, qui en a 850. On n'y voit que quatre petites forêts; celle de Roquemartine qui est à-peu-près détruite, (cinquante ans suffiront à peine pour la relever des ravages qu'elle a essuyé); celle de la Barben qui a été respectée; celle des Taillades; celle de Cuges.

On manque généralement de bois dans ce département. Marseille, qui en fait une grande consommation, le tire de Corse, et quelque peu du département du Var.

Cette seule circonstance doit encourager l'exportation des mines de charbon de pierre, qui sont abondantes dans la justice de paix de Trets.

Fabriques et Manufactures.

Sauf les fabriques et les manufactures de Marseille, dont j'ai parlé dans le long article de cette ville, on ne trouve point de manufactures de drap ni de soie dans ce département; ce qui doit paraître extraordinaire dans un pays

qui donne beaucoup de soie et de laine. Je trouve deux causes pour cet effet.

La *première*, c'est que les manufactures exigent un travail sédentaire incompatible avec le climat qui permet les travaux de la campagne dans toutes les saisons, et avec la culture de l'olivier qui occupe le peuple tout l'hiver, pour la cueillete des olives et la fabrication des huiles, suivis de l'émondage de l'arbre et de tous les travaux qu'il exige. On sent pourtant le besoin et les avantages des manufactures depuis la mortalité des oliviers. Cet arbre, procurant beaucoup moins d'occupation, la misère se fait plus fortement sentir, et des manufactures réussiraient bien.

La *seconde*, c'est le commerce de Marseille dans lequel les capitalistes versaient leurs fonds de préférence. Cependant comme on vient d'éprouver, par l'exemple de la dernière guerre, que le commerce maritime présente souvent des chances douteuses, il faut espérer que les capitalistes employeront partie de leurs fonds à l'établissement de manufactures qui présentent tant d'avantages dans le département des *Bouches-du-Rhône* où Marseille, comme j'ai déjà eu occasion de l'observer en parlant d'Aix, reçoit les matières premières en tout genre.

Néanmoins on trouve dans toutes les villes du département, des fabriques de bas de soie et quelques métiers d'un drap grossier connu sous le nom de *Cadis*, qui ne suffisent, ni les unes ni les autres, à la consommation locale (1).

Vent dit mistral.

L'air est généralement bon dans le départe-

(1) Les fabriques d'étoffes de laine étaient autrefois bien plus multipliées. Voici ce que dit à ce sujet Jacques Savary, inspecteur général des manufactures, dans son dictionnaire Universel de Commerce, en 2 volumes *in*-fol., continué par Phylemon Louis Savary, son frère, tom Ier., pag. 903, édition de 1733 : « Les laines du pays s'employent en diverses manufactures d'étoffes et en plusieurs fabriques de chapeaux. Les chapeaux qui se font à Aix se débitent aux foires d'Aix, de Salon ; ceux de Marseille s'envoyent en Italie, en Espagne, en Savoye, en Allemagne et dans le Levant.

» On travaille à Marseille des bonnets de laine du pays.

» Les cadis et les cordelats sont de laine de Provence. Ils se font à Aix, à Gordes, à Apt, à Eyguières, à Auriol, à Signe, à Colmar et à Digne.

» On fait des *petites razes*, à Arles. »

ment des *Bouches-du-Rhône.* Nonobstant la grande quantité de bêtes à cornes qu'il nourrit, les épizooties sont inconnues. On croit généralement que c'est le mistral qui nous en sauve. C'était aussi l'opinion des anciens, qui, en reconnaissance, lui avaient élevé des autels et l'adoraient sous le nom du dieu *Circius;* mais le sol de ce département était alors très-boisé comme le reste des Gaules, de manière que les forêts arrêtant la violence de ce vent, il ne pouvait pas causer le mal qu'il fait aujourd'hui à tous les fruits, les arbres et les plantes, et qui diminue beaucoup ses bienfaits d'ailleurs.

Maladies.

Les maladies les plus communes dans ce département, sont les fièvres intermittentes et les fluxions de poitrine.

Si la fièvre intermittente se manifeste en été dans quelques cantons, c'est à la négligence des cultivateurs qu'on doit principalement l'attribuer. Ils arrosent communément pendant la nuit les champs arrosables, sans se couvrir plus qu'ils l'ont été pendant le jour, vêtus seulement d'une chemise et d'une légère culotte. Je suis

convaincu que s'ils se couvraient de *cadis*, cette maladie y serait peu connue.

C'est la même négligence qui occasionne les fluxions de poitrine. On néglige trop de se couvrir, après un travail forcé qui a provoqué la transpiration. La fièvre intermittente se déclare communément en automne, elle dégénère souvent en hydropisie. Les fluxions de poitrine se font ordinairement remarquer au printemps. On ne les regarde plus comme bien dangereuses, depuis qu'on est devenu très-avare de la saignée.

Religion.

On pratique dans le département des *Bouches-du-Rhône*, les deux religions chrétiennes, la catholique et la protestante. La première y est générale. La seconde n'est connue qu'à Marseille, la Roque d'Antheron, Eyguières et les Baux. Les protestans ont des ministres à Marseille. C'est un ministre de Mérindol ou de Lourmorin, qui va prêcher tous les quinze jours ceux d'Eyguières et des Baux qui se réunissent à cet effet, dans la maison de feu André Peyre, l'un d'eux, aux Baumettes. Ceux de la Roque d'Antheron n'ont que la Durance

à traverser pour aller à Lourmorin ou à Mérindol, département de Vaucluse. Ils avaient jadis un temple à Eyguières, qui fut démoli lors de la révocation de l'édit de Nantes. Une grosse croix de pierre de Calissane (1) à laquelle on avait donné le nom de *Croix du Prêche*, avait pris sa place. Elle a été enlevée pendant la révolution. Mais la place du temple où elle était, n'en portera pas moins toujours le nom de la *Croix du Prêche*.

Mœurs.

Les mœurs sont bonnes et douces dans ce département. Le libertinage, la débauche n'y sont malheureusement pas inconnues; mais je dois avouer que l'opinion en fait justice par un mépris fortement prononcé. Une vivacité naturelle, mais franche et brusque, a été quelquefois taxée de grossièreté. C'est une erreur qui naît de l'ignorance du vulgaire; il juge toujours superficiellement, sans chercher à approfondir les qualités du cœur.

(1) Calissane est un quartier du terroir de Lanson, où les carrières donnent la plus belle pierre de taille de tout le département.

Caractère.

Le caractère de ses habitans est familier, franc, loyal, hospitalier, sobre. J'attribue ces qualités distinctives, principalement à des usages auxquels ils sont très-attachés, qui leur facilitent les moyens de communication qui donnent lieu à des alliances (1) entre les personnes de différentes communes, d'où naissent nécessairement ensuite des rapports d'intérêt et d'amitié.

Usages, Fêtes locales.

Ces usages sont les fêtes locales qui ont lieu une fois l'année, à-peu-près dans toutes les communes, sur-tout en été. Elles sont connues, dans le département, sous trois noms différens. On les nomme *Trin* à Marseille et dans les environs, *Roumavagi* dans la contrée d'Aix, *Vot*, *Vote* dans tout le troisième arrondissement, et dans les justices de paix de Lambesc, Salon et Istres dans le deuxième.

Le jour de la fête d'une commune, tous les parens et les amis de l'extérieur, à dix lieues à la ronde, s'y rendent. Des joueurs de pro-

(1) Les mariages se traitaient autrefois en Provence par des courtiers qui étaient ordinairement des juifs.

fession, des jeunes gens du voisinage, ajoutent au nombre. Cette fête est ordinairement fort joyeuse. En voici une description rapide.

La matinée jusqu'à midi est employée à la toilette et aux pratiques religieuses ; à midi, le bruit des tambourins fait entendre des *farandoules* qui parcourent les rues et qui vont bientôt se rendre aux endroits destinés pour les bals. On nomme *farandoule* une chaîne de 10, 20, 30, 50, 100 jeunes gens, très-souvent de l'un et de l'autre sexe, se tenant par la main et parcourant ainsi les rues en sautant, en se contournant et se repliant au bruit de tambours ou de tambourins. Le meneur, c'est-à-dire, celui qui se trouve le premier à la chaîne, est un jeune homme ou une jeune fille.

Indépendamment des bals et des jeux multipliés, on y pratique des exercices dont l'origine se perd dans la nuit des tems, et qui sont connus sous le nom générique de *courses*. Cette partie des jeux de la fête est celle qui attire le plus de curieux. La *course* commence à trois ou quatre heures du soir : ce sont des hommes, des chevaux, des mulets, des ânes qu'on fait courir, quelquefois des filles; ensuite vient

la lutte et les *trois sauts*. Les prix adjugés aux gagnans sont de peu de valeur, ce qui n'empêche pas que les champions sont toujours en grand nombre. Les prix sont des écharpes de soie avec une dentelle d'argent, des plats d'étain, des brides, des bas de soie, etc...

Les *trois sauts* étant un exercice particulier au département, je dois en donner les détails. Des hommes, partant d'un point fixé, font en avant trois sauts sur le pied droit, ayant la jambe gauche pliée en l'air. Les concurrens enlèvent ordinairement dans ces trois sauts une longueur de sept jusqu'à huit mètres. Il ne serait pas possible de prendre une aussi grande longueur, si ont débutait tout uniment par le saut; mais ils le font précéder par une course de huit à dix mètres; elle donne un élan qui rend le saut plus spacieux.

Ces divers exercices tiennent jusqu'à la nuit; alors on va souper.

Après le souper viennent les jeux de hasard qui souvent ont commencé avec la fête, et que les défenses les plus sévères n'ont jamais pu empêcher ce jour-là. Ces tripots offrent, seuls, les modèles de la plus parfaite égalité; ils sont pourtant quelquefois troublés par des

disputes qui se terminent à coups de poings.

Pendant tout ce tems, les jeunes gens dansent au bruit du tambourin et au son du *flutet* ou *galoubet*. C'est une petite flute à bec, percée de trois trous seulement qui rendent tous les tons, ce qui fait de cet instrument un objet de curiosité pour l'observateur.

Le jour vient surprendre et dissiper insensiblement toutes ces réunions qui se renouvellent bien un peu dans la journée qui suit, mais que la fatigue de la veille et de la nuit précédente, rend bien moins bruyantes que la veille. Enfin, chacun s'en retourne chez soi, pour se revoir bientôt à la fête d'une autre commune.

Il est des communes où l'on danse, ce jour-là, des danses particulières aux localités; telles Eyguières, où l'on danse la *Nizoye*; Istres, où l'on danse la *Moresque*, etc.... On a supprimé la danse des fous qu'on dansait autrefois à Aix et Arles. Cependant on danse encore à Aix nombre de danses qui furent imaginées par le roi René.

Costume des hommes.

Le costume des hommes du département des

Bouches-du-Rhône n'a rien de remarquable. Il est à-peu-près le même chez tous les hommes du peuple qui forment, dans toutes les communes rurales, les neuf dixièmes de la population. La principale pièce de l'habillement est une espèce d'habit très-court, connu sous le nom de *rebronde* ou *matelote* d'étoffe de laine dite *cadis*, dont j'ai parlé, ou de ratine du Dauphiné, sous laquelle ils ont un gilet ou veste de gros basin blanc. Ils portent rarement des bas ; ils sont presque toujours chaussés en guêtres de peau. En été, le *cadis* est remplacé par la toile de Laval.

Les gens aisés prennent le ton à Marseille, et sont habillés en drap de Carcassonne, d'Elbeuf, de Louviers. Ils portent beaucoup de nankin en été. Jadis, ils avaient des habits de soie ; aujourd'hui elle n'est plus employée que pour la doublure ou pour culottes.

Costume des femmes.

Le costume des femmes n'est pas le même dans tout le département. Dans l'arrondissement de Marseille et d'Aix, excepté les justices de paix d'Istres et de Salon, il est imité de

Marseille. Il est pesant, les jupes traînant jusqu'à terre. La coëffure est un fagot de mousseline grossière qui n'est pas à leur avantage, sur laquelle on voit communément un petit chapeau rond blanc ou noir, à l'entour duquel flottent des rubans de différentes couleurs et presque toujours argentés.

Celui de l'arrondissement de Tarascon et des justices de paix d'Istres et de Salon, est imité d'Arles. Je ne puis mieux la peindre qu'en rapportant les expressions de Berenger dans ses Soirées Provençales, tom. Ier., lettre 7, et que voici :

« Un jupon simple et court tombe à moitié » sur des jambes chaussées de bas propres et » de souliers sans talons, sur lesquels sont des » boucles larges et grandes, qui font paraître » leurs pieds plus petits. Une robe nommée » drolet, blanc ou noir, relève l'éclat des carna- » tions, laisse leurs bras presque à nud et ca- » resse leur taille qu'elle dessine avec un co- » quet avantage. Ce drolet rappèle les stoles flot- » tantes des Lacédémoniennes et des Prêtresses, » qui desservaient les temples des anciens » Payens. »

La coiffure y est extrêmement légère ; elle

se compose d'un coupon de belle mousseline artistement arrangé, et bordé de dentelles. Elle flatte tellement le sexe, qu'on vient de l'adopter à Paris, où on l'y connaît maintenant sous le nom de *marmotte*. Le chapeau est toujours noir, sans ruban, le tour extrêmement large avec une petite forme, dans laquelle la tête n'entre jamais.

J'attribue l'origine de cette différence de costume à l'ancienne division ecclésiastique et judiciaire du territoire. Ces divisions nécessitant des relations continuelles avec les chef-lieux, les habitans en prennent insensiblement le costume et les mœurs. Ainsi tout l'arrondissement de Tarascon et les justices de paix de Salon et d'Istres ayant été, jusqu'à la révolution, de la sénéchaussée d'Arles et des diocèses d'Arles et d'Avignon, ce qui veut presque dire d'Arles seul, puisqu'il fallait aller soumettre à l'official à Tarascon tout ce qui émanait de l'archevêque d'Avignon; le costume de cette contrée dut être celui d'Arles. Cette partie du département est aussi plus gaie que l'autre.

Le restant du département ressortant alors aux sénéchaussées et aux diocèses d'Aix et de

Marseille, doit se maintenir dans le costume qui est le même dans ces deux villes.

Les femmes riches de tout le département suivent les modes de Marseille qui, à son tour, les prend à Paris ; mais l'imitation n'est jamais parfaite. On s'apperçoit trop facilement que, dans ce genre, les copies n'atteignent jamais l'original.

Les étoffes que le sexe emploie sont, principalement, le nankin et les toiles peintes de Montpellier et de Grenoble. On fait beaucoup usage aussi, pour le cou et pour la tête, pendant les mauvais jours d'hiver, d'un mouchoir dit de *Cambresine*, qui nous venait du Levant, mais qu'on est parvenu à fabriquer à Marseille.

Toute la toile blanche qu'on use dans ce département vient de Grenoble et de Voyron. On en fait quelque peu sur les lieux, mais bien grossière. On en tire aussi de Rouen et de Courtray pour l'usages des riches.

Nourriture du peuple.

La principale nourriture du peuple est du pain de froment mêlé avec du seigle, des le-

gumes secs, des ails, des oignons, des anchois, le tout assaisonné à l'huile d'olive. Il ne boit que du vin, sauf quelques légères, mais très-légères exceptions. Bien différent en cela de nos aïeux les Gaulois qui ne le connaissaient pas. L'occasion se présente ici tout naturellement de lui faire savoir que c'est à l'empereur *Probus* qu'il doit ce présent, à ce Probus qui chassa de la Gaule cette horde de barbares qui, sous les noms de Francs, de Bourguignons, de Vendales, la ravageaient et l'inondaient de sang après la mort d'*Aurélien*. Probus permit, l'an 289 de J. C., aux hongrois, aux espagnols et aux français de planter des vignes, que le tyran Domitien, frère et successeur de Titus avait défendu 200 ans auparavant.

Monumens antiques.

Il y a beaucoup de monumens antiques dans le département des *Bouches-du-Rhône*. Cela ne paraîtra pas surprenant quand on se rappellera que la Provence fut la première partie des Gaules, conquise par les Romains. Indépendamment des beaux restes apparens qu'on voit à Marseille, Aix, Arles, St.-Chamas,

St.-Remi, on trouve dans grand nombre d'autres communes des vestiges plus ou moins curieux.

Bureaux de Postes.

Il y a douze bureaux de postes dans le département. Ils sont à Marseille, Aix, Tarascon, Arles, St-Remi, Orgon, Lambesc, Salon, Martigues, Roquevaire, Cassis et la Ciotat. Dans les huit premiers la lettre simple est taxée 8 décimes ou 16 sous; dans les quatre derniers, 9 décimes ou 18 sous.

Cette différence m'a frappé. Je connais les raisons qu'on m'opposerait pour chercher à la justifier, ce qui m'engage à dire un mot, non-seulement pour prouver l'injustice de cette petite différence locale, mais encore pour démontrer qu'une différence quelconque de taxe sur le prix des lettres, dans toute l'étendue de la République, est très-injuste.

Tous les citoyens français sont égaux en droits. Dans aucun cas, une partie ne doit pas plus contribuer que l'autre. Les postes sont un grand établissement d'utilité publique. C'est le gouvernement qui le dirige. Si le résultat de la taxe des lettres excède la dépense qu'il nécessite, l'excédent est versé dans la masse générale du produit des contributions. Le plus ou moins

d'éloignement de Paris n'est pas une raison pour établir une différence de taxe. Les habitans des *Bouches du Rhône* sont citoyens français comme tous les autres. Ils ne le cèdent à aucune en patriotisme et en attachement au gouvernement. Quand il a fallu voler à la défense de la République, il n'est jamais resté en arrière. Il avait déjà fourni, le 28 novembre 1792, dix neuf bataillons (1) ; or si ce département, et ceci s'applique à tous les départemens éloignés de Paris, contribue en tout et par tout comme les départemens voisins de cette capitale de la République, quelle justice y-a-t-il qu'il contribue plus que ces derniers dans la dépense des postes ?

La nature de cet ouvrage ne me permet pas de pousser plus loin cette discussion. Je proposerai donc une égalité de taxe ; elle existe déjà pour les livres. Ils payent 5 centimes par feuille dans toute l'étendue de la République. Pourquoi une différence pour les lettres ? On pourrait fixer à 3 décimes ou 6 sous pour l'intérieur de chaque département, et à 6 dé-

(1) Compte rendu du département des Bouches-du-Rhône, le 4 décembre 1792, et imprimé, page 42.

cimes ou 12 sous pour toute lettre simple qui sortirait du département, sauf l'augmentation de taxe, d'après ces bases, pour les paquets, à proportion de leur poids.

Langue du pays.

La langue du pays est un mélange du gaulois que parlaient nos ancêtres, du grec qu'on parla à Marseille pendant plusieurs siècles, et dans les colonies qu'elle établissait peu-à-peu dans l'intérieur de la Gaule, et enfin du latin que parlaient les anciens Romains. C'est même le latin qui domine aujourd'hui, mais un mauvais latin gâté encore par des termes italiens et catalans, d'un latin corrompu aussi, et qui se glissèrent dans la langue provençale pendant que des souverains de Provence le furent en même-tems de Naples, de Barcelone, etc.; tels la reine Jeanne de Naples, Bérenger, comte de Barcelone, etc.

Ce mélange en fit une langue particulière, toujours riche et remarquable par une infinité de termes exprimant seuls des choses, qui en nécessitent plusieurs dans la langue française. Elle a encore perdu beaucoup de son caractère originel par le mélange d'un grand nombre de termes français qu'elle a emprunté depuis la réunion

de la Provence à la France. Aujourd'hui, la langue française, étant avec raison, la seule reçue dans toute la République, la langue provençale ne peut plus être regardée que comme un idiôme qu'on emploie généralement à quelques nuances près, depuis Nice jusqu'à Bordeaux.

Troubadours.

C'est pourtant à cette langue que la poésie doit sa renaissance. L'esprit de chevalerie que nos aïeux rapportèrent et le goût des arts qu'ils prirent dans les croisades, donna naissance en Provence, aux premiers poëtes si célèbres dans le temps, sous le nom de *Troubadours*. L'Europe végétait encore alors dans les ténèbres de l'ignorance. Les jeunes seigneurs provençaux adressèrent des vers aux dames. Cette nouveauté les fit rechercher par-tout. Cet empressement à les voir excita l'émulation et les multiplia. Voilà en peu de mots l'histoire de leur origine; mais celle du nom de *Troubadours* (1) qui leur fut donné, est restée inconnue. Quoiqu'il en soit, non-seulement ils s'appliquaient à faire des vers, des couplets, des com-

(1) Le dit. *Michel* se trompe. Le nom de Troubadours, comme celui de trouvers ou trouveurs, vient du mot *trouver*, *inventer*. (*Note du Rédacteur*).

plimens, des chansons, mais encore ils contribuèrent beaucoup, par la politesse qu'ils mettaient dans leurs procédés et qui naissait nécessairement du desir de plaire, à adoucir les mœurs du temps, qui étaient, partout, dures et sauvages. Bientôt la cour des comtes de Provence, fut distinguée par la politesse, et sa grande réputation la fit introduire peu-à-peu dans toutes les cours de France et d'Italie.

Contributions.

La Statistique étant en France une science neuve qui ne date que du gouvernement actuel, il n'y a pas encore de plan formé pour les écrits sur cette matière. Voilà pourquoi de tous les mémoires statistiques qui ont paru jusqu'aujourd'hui, il n'y en a pas deux qui se ressemblent. Mais tous ont parlé des contributions, ce qui prouve qu'on ne doit pas omettre ce point capital de l'administration d'un état dans un écrit qui porte le nom de Statistique.

Comme j'ai donné ce nom à mon travail, je ne dois pas le terminer sans dire un mot des contributions.

Elles offrent dans le département des *Bouches-du-Rhône*, comme dans tous les autres, un spectacle affligeant pour l'ami de son pays, par

l'inégalité et l'arbitraire révoltans de leur assiète, par les vexations et les frais de leur perception qui souvent doublent la taxe, et qui, toujours, entretiennent un ferment de mécontentement dans les esprits; mécontentement que les ennemis du gouvernement ne manquent pas d'entretenir par des comparaisons fâcheuses, mais vraies.

Il est, en effet, permis d'être affligé quand on se rappelle les fermiers du clergé percevant sans peine une portion de fruits qui le rendait si riche, et qui, passant aujourd'hui au gouvernement, lui vaudrait tant de bénédictions par la disparution d'une nuée de sangsues, qui, sous divers noms, portent la ruine et la désolation partout, et punissent le pauvre, par la vente de ses meubles, de ce qu'il n'a pas d'argent, quand son impuissance le rend si intéressant et si à plaindre.

Il est permis d'être affligé quand on voit que trois sous par livre de sel payés *à la saline*, faisaient disparaître tous ces impôts de patentes, de droit sur les fenêtres, de barrières, etc., que l'anglomanie nous a valu. Ah! puisse un gouvernement dont tous les efforts tendent vers les moyens de la plus grande prospérité, rejetter enfin ces imitations aveugles d'un pays

qui ne se soutient qu'avec du papier (1), qui fait entendre les accens de l'agonie depuis que la politique française en a montré la faiblesse aux

(1) Dans le tems des assignats en France, les anglais avaient des fabriques de faux assignats, non-seulement en Angleterre, mais encore dans tous les pays où ils commandaient alors, tels que Lisbonne, Livourne, etc. C'était sous le ministère de M. Pitt que toutes ces falsifications, qui ont occasionné la ruine de tant de familles françaises, étaient publiquement en activité. M. Pitt pensait sans doute que tous les moyens sont bons quand il s'agit d'écraser son ennemi.

La France ne pourrait-elle pas, d'après cet exemple, établir dans tous les pays de sa domination, des fabriques de toutes les espèces de papier-monnoie qui circulent en Angleterre, qui, seuls, soutiennent ce crédit qu'on vante tant? Je n'hésite pas à énoncer mon opinion pour l'affirmative. M'opposera-t-on l'immoralité de ce moyen? Je demande si la guerre et la politique ont admis jamais la morale. Et si l'usage de ce moyen doit être moins meurtrier et plus prompt que celui des boulets, pour anéantir enfin notre orgueilleux ennemi, point de doute qu'il ne faille l'employer.

Cette note a été écrite le 21 ventôse an 11, jour où on a eu connaissance à Paris du message du roi d'Angleterre à son parlement, touchant ses craintes sur une rupture prochaine avec la France.

yeux trop long-temps fascinés de l'Europe; et prendre ses exemples dans les expériences que le clergé nous a laissé dans la dîme.

Tant que les modes anglais actuels de contribution et ses ruineuses ramifications existeront en France, on dira qu'on est écrasé. Avec la dîme et trois sous par livre de sel, l'argent restera dans toutes les communes, la joie renaîtra, l'agriculture fera des pas de géant vers l'amélioration, et on croira ne point payer de contributions.

J'ai publié à ce sujet un ouvrage sous le titre *du meilleur mode de contribution*, dans lequel je démontre tous les avantages de ces deux modes.

Les contributions du département des *Bouches-du-Rhône*, pour l'an 11, montent à la somme de . . . . . 3,612,199 fr.

SAVOIR,		
Contribution foncière . . .	1,595,000 fr.	
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire.	577,900	
Portes et fenêtres	485,056	
Patentes	606,579	3,612,199 fr.
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire . . .	347,664	

Cette somme porte à 11 fr. 28 cent. et demi la part contributive de chaque individu.

Les dépenses à la charge du département, pendant l'an 11, prises sur le produit des centimes additionnels, s'élèvent à la somme de. . . . . 354,531 fr. 33 c.

SAVOIR,

Pour l'administration. .	156,669 fr.	
Pour la justice.	169,862 33 c.	354,531 fr. 33 c.
Pour l'instruction publique.	28,000	

Si j'ajoutais à cette somme, déjà énorme, l'impôt pour les routes, connu sous le nom d'*impôt* des *barrières*, dont le mode est aussi révoltant qu'onéreux, les frais de garnisaire, de commandement, de saisie de meubles, et qui, en général, ne frappent que sur le pauvre, le tableau serait effrayant. Reposons-nous sur la sollicitude d'un gouvernement constamment occupé des moyens de rendre les Français heureux (1).

(1) L'impression de ce volume n'était pas encore terminée, quand les comptes du ministre des finances et du ministre du trésor-public, ont été présentés au corps législatif dans sa séance du 21 ventôse an 11. Je m'empresse d'exprimer la satisfaction que j'ai éprouvée en voyant la précision, la clarté, l'ordre qui

Ici finit la tâche que je me suis imposée. Je

règnent aujourd'hui dans cette partie principale de l'administration publique, (les finances), les améliorations et les avantages incalculables dont ils sont la source.

Les louanges que méritent ces deux ministres seraient ici superflues, et n'ajouteraient rien à leur gloire.

Je me borne donc à observer que la part de diminution qu'éprouve le département des *Bouches-du-Rhône* dans la répartition pour l'an 12, s'élève en principal à 75,000 francs sur la contribution foncière, et à 55,100 francs sur celle des portes et fenêtres, ce qui fait en tout 130,100 fr.

Je regrette seulement de voir subsister toujours les mêmes modes qui ne dispensent point le contribuable des injustices de répartition, et des exactions ruineuses dont il est la victime, et qui nécessitent ce déluge d'exacteurs de tous les grades, qui inondent la république, et dont la vue et les ravages affligent nécessairement l'ami de son pays. Mais le bien ne peut pas s'opérer tout à-la-fois. Tout nous invite à l'espérer du tems. Un arrêté des consuls du 12 brumaire an 11, sur l'arpentage des terres, prouve sa sollicitude continuelle. L'instruction qu'on a rédigée pour l'exécution de cet arrêté, annonce des connaissances profondes en théorie; mais l'administration trouve souvent des obstacles insurmontables, quand il faut appliquer la théorie à la pratique.

laisse à d'autres le soin de traiter des parties de la Statistique dont je n'ai pas parlé. *J'ai payé le denier de la veuve.*

J. E. MICHEL.

NOTE DU RÉDACTEUR.

L'étendue de ce mémoire et les bornes dans lesquelles nous devons nous restreindre, nous forcent de renvoyer à un prochain numéro l'insertion du rapport fait par le cit. *Michel* au ministre de l'intérieur, sur les bêtes à laine du département des *Bouches-du-Rhône.*

MÉLANGES.

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. le Chevalier JOHN SINCLAIR, *Baronnet et Membre du Parlement de la Grande-Bretagne, à* LOUIS BALLOIS.

MONSIEUR,

Pendant le cours de l'été et de l'automne derniers, tout mon tems a été consacré à faire des améliorations considérables en agriculture, sur mes terres, qui sont situées dans le comté ou district le plus septentrional de l'Ecosse, en vue des Isles Orcades.

De retour dans cette capitale, mon intention est de me remettre aux affaires publiques et aux occupations littéraires. Mon premier soin est de vous offrir mes remercîmens pour vos lettres obligeantes du 7 *messidor* et du 7 *fructidor* an X; et aussi pour les autres sujets dont vous avez eu la bonté de me faire part.

La réception très-favorable de mes ouvrages en France, m'impose la loi de ne pas laisser échapper la première occasion qui se présentera de visiter ce pays, et personnellement d'y remercier et les gens de lettres distingués qui m'ont honoré de leurs vœux, et cet homme d'état respectable qui, avec une libéralité sans exemple, a bien voulu, en sa qualité de ministre de l'intérieur, prendre sous sa protection immédiate mes recherches politiques.

A bien considérer mes occupations, un voyage en France est absolument nécessaire à leur poursuite; car si l'on peut appeler l'Allemagne l'organe littéraire digestif de l'Europe, la France et l'Angleterre peuvent, à juste titre, en être considérées comme les deux seins scientifiques. Dans ces deux contrées se trouve réunie presque toute la science du monde entier. Il me semble donc impossible de posséder à fond un sujet quelconque, sans être bien versé dans toutes les connaissances que chacune d'elles peut fournir, sans en comparer ensemble les résultats, et sans entrer en discussion sur les différens sujets avec beaucoup de gens instruits de ces deux contrées.

Dans la visite que j'espère pouvoir faire à

votre grande métropole, je me propose particulièrement quatre sujets de recherches; savoir: l'agriculture, les finances, la statistique et la longévité.

I. Agriculture.

Je suis tellement convaincu que l'agriculture est la véritable base d'un état politique, que je crois qu'il est du devoir de tout gouvernement de la mettre sur le meilleur pied possible, et de s'assurer des moyens les plus sûrs de la porter au plus haut degré de perfection.

Si, sans nourriture, un simple individu ne saurait exister, est-il possible que des communautés entières, qui sont composées de multitudes d'individus, puissent prospérer, à moins qu'on ne pourvoie en quantité suffisante à tous leurs besoins? Quel sujet de joie ne serait-ce point pour tous les philantropes, de ne voir désormais d'autre rivalité entre la France et l'Angleterre, que celle de mieux cultiver la terre, et de fournir à des peuples fortunés et nombreux, une plus grande abondance de denrées salutaires.

II. Finances.

Toutes les nations élèvent en quelque sorte sur

le système de leurs finances, l'édifice de leur pouvoir et de leur bonheur. C'est dans leurs coffres qu'existe le *pouvoir* ou de faire la guerre ou de perfectionner les arts, amis de la paix; et c'est de la manière de les remplir que dépend leur *bonheur*. Plus que toute autre cause, les taxes vexatoires et oppressives ont engendré des révolutions.

Dans la vue de fournir les premiers moyens de comprendre cet important sujet, j'ai écrit l'histoire du revenu public de l'Empire Britannique, à dater de plusieurs siècles reculés jusqu'à l'époque actuelle. Je viens d'apprendre qu'une traduction qu'on en a faite en français s'imprime en ce moment, accompagnée d'éloges trop flatteurs pour le mérite de l'ouvrage. Je desire ajouter à cette histoire un *Aperçu général de toutes les sources du revenu public*. Pour cette importante entreprise, j'ai déjà réuni une grande quantité de matériaux; et par avance j'anticipe, si je puis dire ainsi, les avantages qui résulteront pour moi d'en discuter les sujets avec le grand nombre de gens éclairés que la France possède, tant en ce genre que dans tous les autres.

III. Statistique.

Que dirai-je de cette science favorite, le centre de tous les objets d'utilité réelle pour l'homme considéré comme être social ; dont la nature et les principes ont pour but, en matières politiques, des recherches semblables à celles qu'on a trouvées si utiles en anatomie et en philosophie expérimentale.

J'ai l'espérance de compléter dans le cours de l'année prochaine mon *Analyse générale de l'Etat Statistique de l'Ecosse ;* mais avant de m'engager dans cet ouvrage, j'ai besoin de m'éclairer des lumières nouvelles que les amis de la philosophie-Statistique en France jèteront sur ce sujet intéressant. Combien l'excellent ouvrage dont vous êtes l'auteur, va enrichir cette science inestimable ! Les volumes qui ont déjà paru, abondent en *suggestions* * aussi variées qu'utiles; ce

* Nous doutons que ce mot exprime bien la pensée de l'Auteur (d'ailleurs beaucoup trop indulgent à notre égard). Mais comme elle n'est pas difficile à com-

qui me fait espérer qu'une entreprise de cette importance sera continuée avec non moins de zèle et de talent que ceux qui la rendent jusqu'à présent si distinguée.

IV. Longévité.

En considérant les avantages, pour l'espèce humaine, qui pourront résulter des recherches générales sur la longévité et la conservation de la santé ; recherches sur lesquelles j'ai eu le bonheur de fixer l'attention générale *; j'ose me flatter qu'on ne m'accusera point de présomption, si je m'écrie avec un célèbre orateur de l'antiquité :

» *Neque me vixisse pœnitet : quoniam ita vixi, est non frusta me natum existimem* ».

(Cic. *de Senectute*, Cap. 23).

---

prendre ; et comme cet article nous concerne personnellement, nous n'avons pas cru pouvoir nous permettre d'y rien changer. (*Note du Rédacteur*).

* *Vid.*, Annales de Statistique (N°. VI), les lettres qui nous ont été adressées à ce sujet par les ministres d'Espagne, de Danemarck, de Toscane, de Sicile, de Rome, de Bavière, de Wurtemberg, des republiques Batave et Italienne. (*Note du Rédacteur*).

En effet, qu'est-ce que la vie sans la santé ? Etablir les moyens de la conserver, n'est-ce pas un motif assez puissant de recherches ; et une longue vie, accompagnée d'une bonne santé, n'est-elle pas desirable lorsqu'on la fait servir à l'utilité et au bonheur de ses semblables ? Je ressens une vive satisfaction en prévoyant que mes recherches sur ce sujet promettent par-tout de plus heureuses conséquences ; j'en suis d'autant plus heureux, que je nourris l'espérance de pouvoir indiquer la méthode infaillible de porter à la perfection une recherche quelconque. Je vais tâcher de développer en peu de mots ce système.

1°. Il me paraît d'absolue nécessité de se procurer dans tous les pays, les connaissances qui y existent déjà sur le sujet en question ; de les bien disposer pour l'impression, la circulation et la discussion.

2°. Ces connaissances une fois réunies, il ne me semble pas moins essentiel de les soumettre à l'examen des hommes les plus habiles dans toutes les contrées, pour qu'ils les classent et en forment des systèmes.

3°. Après l'examen scrupuleux de ces différens systèmes, il serait facile de découvrir les imperfections à rectifier. Une fois ces imperfections trouvées, l'énergie de l'homme est si grande, et sur-tout dans ce siècle de lumières, qu'on les ferait bientôt disparaître et qu'on éclaircirait les points douteux.

Si les gouvernemens de l'Europe se réunissaient pour l'exécution d'un tel plan, tous les arts utiles, tels que l'Agriculture, la Médecine, la Minéralogie, la Chimie, les arts mécaniques, etc., seraient bientôt portés à un degré de perfection où ils ne peuvent atteindre par les moyens ordinaires.

Telles sont les vues qui me font souhaiter de visiter la capitale de l'Empire français. Ce n'est pas pour y jouir de son luxe, mais pour y goûter les douceurs d'un commerce littéraire et scientifique; ce n'est point pour y repaître mes sens, mais mon esprit; pour porter mes offrandes dans le temple de la volupté, mais dans celui des sciences.

Mes différentes occupations ne me permettront

pas de faire une longue résidence à Paris ; quelqu'agréable qu'elle puisse être ; mais j'ose espérer que cette résidence va faire époque dans le cours de ma vie, et sera comptée au nombre de ses plus importantes et de ses plus utiles périodes.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

JOHN SINCLAIR.

Londres, le 31 janvier 1808.

NOTE DU RÉDACTEUR.

Nous donnerons, dans notre prochain numéro, le tableau que M. *Sinclair* nous a adressé avec cette lettre et qui a pour titre : *Aperçu de ce qu'on peut appeler les sources de tout revenu public.*

ANNONCES

Concernant les Sciences, les Arts et la Littérature.

EXTRAIT du *Journal Officiel*, n°. 188.

Il vient de se former à Paris une Société qui a pris le titre de *Société de Statistique*. Ses travaux ont pour objet de fixer, de la manière la plus positive qu'il sera possible, les principes et les limites de cette science nouvelle parmi nous, et qui compte déjà des amis nombreux et zélés. Rendre plus générale et plus facile l'étude de cette science; ajouter de nouvelles connaissances à celles qu'on a déjà pu réunir sur l'état de l'Agriculture en France, sur celui de l'Industrie, du Commerce, des Arts, de la Population, etc., etc., tel est le but de cette réunion. La société, à l'exemple des Universités d'Allemagne, doit ouvrir des cours de Statistique. La liste de ses membres se compose de citoyens distingués par leurs connaissances en économie politique, et leur zèle pour tout ce qui peut concourir à l'utilité générale.

LISTE ALPHABETIQUE

Des Citoyens composant la Société de Statistique.

BALLIN, professeur de mathématiques, membre de plusieurs Sociétés savantes.

BALLOIS, auteur des Annales de Statistique. — *Fondateur et secrétaire-perpétuel de la Société.*

BONNET, D. M., membre de la société galvanique.

BRIEUDE, membre de la ci-devant société royale de médecine, l'un des auteurs de la *Nouvelle Encyclopédie.*

BRUGUIERE (du Gard), administrateur de l'académie de législation, auteur de plusieurs ouvrages de politique et de littérature.

BRULLEY, naturaliste.

CHANLAIRE, chef de division à l'administration générale des forêts, l'un des auteurs de l'atlas national. — *Trésorier de la Société.*

DE PONTON DAMÉCOURT, physicien.

DESGENETTES, professeur à l'école de médecine et médecin de l'hôpital militaire de Paris. — *Vice-président de la Société.*

DESHAYES, de la société d'agriculture de Seine-et-Oise.

DONNANT, chef à la comptabilité nationale. — Traducteur des *Elémens de Statistique.*

DUDANJON, D. M.

DUPONT (de Nemours), membre de l'institut national.

DUPLESSY, naturaliste, secrétaire de la société académique des sciences.

DUQUESNOY, maire du dixième arrondissement de Paris, membre de la commission administrative des hospices, etc.

DUSAULCHOY, homme de lettres, rédacteur du

Journal des Arts, membre de l'académie de législation, etc.

ESTIENNE, auteur de la *Statistique de la Batavie.*

FIRMIGIER, membre de diverses académies. — *Secrétaire temporaire de la Société.*

FLEURIGEON, chef de bureau au ministère de l'intérieur, auteur du *Manuel administratif.*

GILLET-LAUMONT, associé de l'institut national, membre du conseil des mines de la république.

GIN, ancien magistrat, traducteur des Harangues de Démosthènes et d'Eschines.

HERBIN, l'un des auteurs du *Tableau général de la nouvelle division de la France.*

JULLIEN, secrétaire intime du directeur-ministre de l'administration de la guerre.

LAMARCK, membre de l'institut, professeur-administrateur du Muséum national d'histoire naturelle.

LANSEL, chef de la deuxième division du ministère de l'intérieur, membre de l'académie de législation.

LAVALLÉE, homme de lettres et secrétaire perpétuel de la société philotechnique.

LEUPOLD, professeur d'astronomie au Muséum d'instruction publique de Bordeaux.

MENTELLE, membre de l'institut national, professeur de géographie et d'histoire. — *Président de la Société.*

MILLIN, professeur d'histoire et d'antiquités, rédacteur du *Magasin encyclopédique.*

NAUCHE, président de la société galvanique.

PAJOT-LAFORÊT, membre de la société académique des sciences.

PEUCHET, membre du conseil de commerce au ministère de l'intérieur, et de celui du département de la Seine; rédacteur de la *Bibliothèque commerciale*; professeur à l'université de jurisprudence.

PORTIEZ (de l'Oise), tribun, auteur du *Code diplomatique*, membre de l'académie de législation.

PREUX-PASZKOWSKI, capitaine au service de France.

SAUVO, homme de lettres, rédacteur en chef du *Moniteur*.

SOLAGES, membre de l'athénée des arts.

SONNINI, éditeur et continuateur de Buffon, membre de la société d'Agriculture de Paris, rédacteur de la *Bibliothèque Physico-Économique*.

TOMBE, défenseur officieux.

TOURLET, secrétaire de la société galvanique.

VAN-RODE, naturaliste, membre de la société académique des sciences.

WINCKLER, attaché à la bibliothèque nationale, l'un des collaborateurs du *Magasin Encyclopédique*.

Nota. Le nombre des membres de la Société est encore incomplet. Il sera procédé incessamment à de nouvelles nominations.

Paris, 24 ventôse an 11.

Le Secrétaire de la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale,

Au citoyen BALLOIS, secrétaire de la Société de Statistique.

CITOYEN,

Tous les amis du bien public doivent applaudir à l'institution d'une Société destinée à propager parmi nous les élémens d'une science qui se lie étroitement aux premiers intérêts de la prospérité générale. Permettez qu'en m'unissant à ce suffrage unanime, je vous adresse un exemplaire des réglemens de la société d'encouragement, et les nouveaux programmes de prix qu'elle vient de publier.

Je vous prie de les remettre à la Société de Statistique, et de vouloir bien m'en accuser réception.

Agréez l'assurance de la considération la plus distinguée.

J. M. DEGERANDO.

PROGRAMMES *des prix proposés par la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale, dans la séance générale de* nivôse *an* 11.

1. Pour la fabrication des vis à bois . . 1,500 fr.
2. Pour la purification des fers cassans à froid et à chaud 6,000

3. Pour la fabrication de l'alun	1,200 fr.
4. Déterminer, par des expériences comparatives, la quantité de chaleur produite dans les mêmes circonstances par la combustion de diverses espèces de de bois et d'une même espèce employée dans divers états	1,400
5. Rechercher, par l'expérience, les moyens de conserver aux graines des plantes la faculté de germer pendant le plus long-tems possible	500
6. Pour l'amélioration des laines	800
7. Pour la culture du navet de Suède . .	600

Prix remis.

1. Pour la fabrication des filets	1,000
2. Pour la fabrication du blanc de plomb	2,000
3. Pour la fabrication du bleu de Prusse.	600
4. Pour les vases revêtus d'émail économique.	1,000
	16,600

GALVANISME.

Tandis que les physiciens et les chimistes s'occupent de toutes parts du galvanisme, et qu'une réunion de savans en a fait en France l'objet de ses travaux, cette découverte est encore peu connue

d'un très-grand nombre de personnes : ce qui provient du défaut d'ouvrages propres à la répandre parmi ceux qui ne se livrent pas particulièrement aux sciences physiques. Essayons d'y suppléer par un court exposé de son origine et de ses progrès.

Galvani, célèbre médecin de Bologne, fut témoin, il y a quelques années, d'un phénomène que le hasard lui procura. Des grenouilles écorchées avaient été placées sur un isoloir près d'une machine électrique. Son neveu ayant touché par mégarde, avec la pointe d'un scapel, les nerfs de la cuisse au moment où l'on tirait l'étincelle électrique, détermina au même instant des mouvemens convulsifs dans les membres de ces grenouille. Voilà l'origine de la découverte.

Galvani voulut se rendre raison de ce phénomène. Il fit une suite d'expériences qui l'amenèrent à penser qu'il existe, dans l'économie animale, un fluide particulier dépendant de son organisation, et qui exerce la plus grande influence sur les systèmes musculaires et nerveux.

La découverte de cè nouvèl àgènt se répandit aussitôt dans toute l'Europe. *Volta*, *Humbolt*, s'empressèrent de l'étudier et de la faire connaître en Italie, en Allemagne. Les résultats qu'obtint ce dernier, fixèrent sur-tout l'attention de *Volta*. Il multiplia, varia ses recherches, construisit divers appareils, et crut pouvoir induire de ses expériences, que les phénomènes galvaniques sont purement électriques.

De nouveaux faits ont appris que cette opinion est loin d'être démontrée, et que lors même qu'il y aurait identité dans la nature des deux fluides, on n'en doit pas moins espérer des résultats différens d'après la diversité des appareils.

Le galvanisme mérite d'être approfondi dans ses rapports avec la physique et la chimie, et plus spécialement encore dans ses applications à l'économie animale; il est propre à nous éclairer sur la connaissance des phénomènes de la vie; et il devient chaque jour plus intéressant comme moyen curatif. *Vassali-Landi*, à Turin; *Bergelius*, à Stockolm; *Martaus*, à Leipsick; les CC. *Nauche* et *Dudanjon*, en France, obtiennent des succès marqués contre des affections qui avaient résisté aux autres traitemens.

Espérons que la société galvanique, qui réunit tant de lumières et s'occupe avec tant de zèle de tout ce qui a rapport au galvanisme, déterminera bientôt, par la succession de ses travaux, les avantages qu'on doit retirer de ce nouvel agent.

Déjà plusieurs physiciens, la plupart membres de cette Société, convaincus de la nécessité de recueillir et classer les faits, à mesure qu'ils paraîtront, dans l'ordre même qu'indique la science, se sont déterminés à rédiger un journal particulièrement consacré au galvanisme.

On ne pourra qu'augurer favorablement de cette nouvelle entreprise, lorsqu'on saura qu'elle est sous la direction du docteur *Nauche*, estimable président de la Société galvanique.

Ce journal comprendra, sous deux divisions, *Théorie*, *Applications* : 1°. Les Expériences dont on s'occupe actuellement sur la théorie générale du Galvanisme ; ses rapports avec l'électricité, et son influence sur les connaissances anatomiques, physiologiques et chimiques ;

2°. Ce que fourniront de neuf, sur cet objet, les journaux d'Italie, d'Allemagne, de France et d'Angleterre ;

3°. Le résultat des applications médicales qui seront faites tant à Paris qu'à l'étranger ; les maladies dans lesquelles le Galvanisme convient ; telles que la goutte sereine, la surdité, la paralysie de la vessie, les diverses sortes de paralysies, etc. ; celles dans lesquelles il est inutile et même nuisible ;

4°. Les modes d'applicaion du Galvanisme et les procédés que l'expérience aura indiqués comme les meilleurs ;

5°. La partie expérimentale du Galvanisme sur les animaux et leurs maladies. (Expériences faites à Alfort et ailleurs) ;

6°. Un précis historique de son origine et de ses progrès.

7°. Un succinct aperçu des travaux des Sociétés savantes qui s'occupent de Galvanisme, et de ce que pourront offrir leurs mémoires de propre à fixer l'attention.

On indiquera, dans une troisième division du journal, les expériences faites pour constater le degré de confiance que doit inspirer la Vaccine, comme

moyen préservatif de la petite-vérole ; les procédés employés pour en assurer la réussite et en faire jouir le plus grand nombre ; les opinions des savans, français et étrangers, sur cet important objet.

Les extraits d'ouvrages originaux publiés sur le Galvanisme et la Vaccine, formeront une quatrième division de ce journal. Des savans étrangers, résidans à Paris, se sont chargés de donner les analyses, chacun pour la langue qui lui est propre.

A la suite du journal, et par parties, seront gravées les principaux instrumens employés : la pile de Volta, la couronne à Tasses, la cuve galvanique, etc. ; des explications indiqueront leurs usages.

A commencer du 15 germinal an 11, on publiera chaque mois, un cahier *in*-8°. de 48 pages.

Le prix de l'abonnement est de 12 francs pour les douze cahiers, que l'on recevra mois par mois, *francs de port par la poste.* La lettre d'avis et l'argent que l'on enverra par les directeurs des postes, doivent être *affranchis* et adressés à F. BUISSON, *imprimeur-libraire, rue Hautefeuille* n°. 20, à Paris. On peut aussi, pour éviter les frais, envoyer l'argent par un mandat sur Paris.

On souscrit également chez tous les libraires de France et de l'étranger.

Les ouvrages et tout ce qui concerne la rédaction, doivent être adressés, franc de port, au cit. *Nauche*, rue du Bouloy, n°. 48.